



8-9-67

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME IX

4 MAI 1866-1ER JUIN 1866



PARIS

GUSTAVE FICKER, LIBRAIRE ÉDITEUR

6, RUE DE SAVOIE, 6

IMPRIMERIE NATIONALE

1914

LES ORIGINES DIPLOMATIQUES DE LA GUERRE DE 1870-1871.

MAI 1866 (*FIN*).

2237. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 84.)

Berlin, 4 mai 1866.
(Cabinet, 6 mai; Dir. pol., 7 mai.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander par le télégraphe[1], le Roi a ordonné hier, en Conseil, de nouveaux armements qui semblent devoir conduire à la prochaine mobilisation de toute l'armée prussienne. M. de Bismarck, que j'ai vu dans la soirée, ne me l'a pas caché, en me déclarant toutefois que, Sa Majesté ayant exprimé l'avis qu'il convenait d'observer en un pareil moment la discrétion la plus absolue, il ne lui était pas permis de me donner des informations exactes sur les résolutions qui avaient été prises. Il me revient cependant qu'on aurait décidé la mobilisation immédiate de quatre corps d'armée, pour laquelle les ordres auraient été expédiés à l'issue même du Conseil, et qu'on procéderait successivement à celle des autres corps, en tenant compte des circonstances.

Vous savez que le Ministère, secondé par les Généraux influents, avait proposé au Roi ces mêmes mesures depuis plusieurs jours[2]. Sa Majesté avait refusé de les sanctionner, en se fondant sur la nécessité de n'y recourir que quand l'urgence en serait démontrée, et sur la convenance d'attendre la réponse de l'Autriche à la dernière communication diplomatique de la Prusse. J'ai eu l'honneur de vous apprendre que le Baron de Werther avait annoncé par le télégraphe que le Cabinet de Vienne

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 3 mai.
[2] Cf. Benedetti, 29 avril, n° 80; particulière, 30 avril, et 1er mai, n° 82.

IMPRIMERIE NATIONALE.

était placé, de l'aveu de M. de Mensdorff, dans l'impossibilité de désarmer, devant les préparatifs militaires de l'Italie[1]. D'un autre côté, il paraît constant que l'Autriche n'a cessé, durant ces derniers jours, de concentrer de nouvelles forces en Bohême, et, si les renseignements qu'on prétend avoir reçus à Berlin étaient exacts, les troupes autrichiennes qui s'y trouveraient réunies en ce moment seraient assez nombreuses pour occuper la haute Silésie sans que le corps d'armée stationné dans cette province fût en état de leur résister. Ces circonstances semblent avoir déterminé le Roi à accéder aux avis de son Conseil et à donner son approbation aux dispositions qui ont été arrêtées hier. On assure d'ailleurs que les Ministres avaient été unanimes pour ne pas laisser ignorer à Sa Majesté qu'ils ne sauraient plus longtemps assumer la responsabilité que faisaient peser sur eux des retards qui laissaient le pays ouvert à une invasion. On ajoute que le Roi, qui désirait uniquement couvrir lui-même sa responsabilité souveraine envers ses peuples et envers l'Europe, a reconnu hautement, au sein du Conseil, que le moment était venu de mettre l'armée sur le pied de guerre, et que le Prince royal, dont je vous ai plusieurs fois signalé les dispositions pacifiques, se serait exprimé dans le même sens avec une extrême vivacité. On dit enfin que la Reine, ne jugeant plus ni utile ni convenable de tenter de nouveaux efforts pour amener un rapprochement avec l'Autriche, songe à quitter Berlin et à se rendre à Bade, ainsi qu'elle le fait chaque année à cette époque. La Reine douairière aurait eu de son côté une dernière entrevue avec le Roi, après laquelle elle aurait reconnu l'inopportunité de ses instances, et elle a également résolu de s'éloigner. Je rapporte ces bruits sans pouvoir les garantir, et uniquement parce qu'ils permettent d'apprécier la disposition des esprits, autant que l'état réel des choses[2].

J'ai eu l'honneur de vous faire connaître, en substance, la réponse de la Saxe à la communication de la Prusse, et de vous dire comment elle était envisagée par le Cabinet de Berlin[3]. Il

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 2 mai.

[2] Cette dépêche a été publiée, moins les deux derniers alinéas, par Benedetti (*Ma Mission en Prusse*, p. 118-120).

[3] Cf. Benedetti, 2 mai, n° 83.

est vraisemblable que le Gouvernement du Roi donnera suite à son intention de masser des forces plus ou moins considérables sur la frontière de Saxe; mais je n'ai rien appris qui me permette d'indiquer à quel moment il ordonnera ce mouvement de troupes, qui me semblerait avoir pour objet réel de rapprocher l'armée des positions stratégiques qu'elle aurait intérêt à occuper en cas de guerre, et j'incline à penser qu'il demeure subordonné au développement des mesures militaires qui sont en voie d'exécution.

P.-S. — Une personne ordinairement bien informée m'assure à l'instant que le nombre des hommes en congé ou appartenant à la réserve qui sont appelés sous les drapeaux s'élèverait à cent quatre-vingt mille, ce qui porterait les effectifs de l'armée prussienne à quatre cent mille hommes environ; en d'autres termes, la moitié de l'armée serait sur le grand pied de guerre. Je ne saurais toutefois garantir la parfaite exactitude de ce renseignement.

2238. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière et confidentielle. Déchiffrement. Mémoires et documents, Allemagne, 171.)

Berlin, 4 mai 1866.

Ainsi que nous étions convenus, j'ai revu hier soir M. de Bismarck, et il m'a déclaré que le Roi l'avait autorisé à s'exprimer avec moi, touchant l'éventualité de la convocation d'un Congrès, dans le sens des explications qu'il m'avait données la veille et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte dans ma dernière lettre particulière. J'ai donc rédigé sous ses yeux la dépêche télégraphique que je vous ai expédiée, et il en a approuvé les termes[1]. J'avais ajouté à cette dépêche, suivant ce qu'il m'en avait dit, que le Gouvernement prussien désirait que l'entente qu'il espérait établir avec la France lui semblait également devoir être concertée avec l'Italie (*sic*). Le Président du Conseil m'a demandé de ne pas vous transmettre cette indication par le télégraphe, ne voulant pas paraître en faire à l'Empereur une condition

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 3 mai.

absolue. Mais le Comte de Goltz sera chargé de revenir sur ce point avec vous. M. de Bismarck lui adresse aujourd'hui même des instructions à cet effet, et le met à même également de vous donner, sur les dispositions du Gouvernement du Roi, tous les éclaircissements que vous pouvez désirer [1]. Sans revenir sur les informations que je vous ai données hier, je vous dirai que M. de Bismarck m'a paru convaincu que la Prusse compromettrait tous les avantages de sa situation actuelle et s'exposerait à des mécomptes inévitables en consentant à se faire représenter dans un Congrès sans s'être mise préalablement d'accord avec le Gouvernement de l'Empereur sur l'objet des délibérations et sur les éventualités diverses qu'il est permis de prévoir : si cet accord ne pouvait avoir lieu, j'estime qu'il ne négligera aucun effort pour faire échouer toute tentative de convocation des Plénipotentiaires. Il n'est d'ailleurs entré avec moi dans aucun détail propre à me laisser pressentir les bases sur lesquelles nous pourrions régler la conduite commune des deux Gouvernements, et, tenant à me conformer à vos directions [2], j'ai, de mon côté, évité soigneusement soit de le provoquer à s'expliquer, soit de lui fournir une indication quelconque pouvant l'autoriser à préjuger les dispositions dans lesquelles ses ouvertures pourraient trouver le Gouvernement de l'Empereur.

M. de Bismarck m'a confirmé les informations que je vous ai envoyées sur ses derniers entretiens avec le Général Govone [3]. Il m'a appris qu'il n'avait voulu lui donner aucune assurance positive avant d'avoir pris les ordres du Roi, et que, s'il avait admis que la Prusse devait son concours armé à l'Italie, c'était uniquement dans le cas où elle serait attaquée par l'Autriche; que cette obligation toutefois ne ressortait pas du traité, mais de la situation des deux pays et des rapports d'amitié qu'ils ont noués. « Je n'ai pas voulu, a ajouté le Président du Conseil au moment où je le quittais, encourager les Italiens à prendre l'initiative d'une agression. » A la façon dont il m'a été tenu, ce propos m'a paru signifier qu'il ne voulait pas entraver les efforts que nous pouvions tenter pour contenir le Cabinet de Florence, mais

(1) Cf. t. VIII, p. 449, note 2.
(2) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 2 mai.
(3) Cf. Benedetti, 2 mai, et particulière, 3 mai.

que, si la guerre éclatait en Italie, la Prusse ne pourrait s'empêcher d'y participer, quel que fût le côté d'où partirait le premier coup de canon.

2239. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 4 mai 1866.

[«Plusieurs mesures importantes ont été décidées hier dans le grand Conseil tenu chez le Roi [1].» Les ordres nécessaires ont été donnés pour mettre sur le pied de guerre les troisième, quatrième, cinquième et sixième corps, qui présenteront alors un effectif total de 180,000 hommes environ. On a fait aussi des achats de chevaux. On présume que les ordres relatifs à la mobilisation de la garde seront donnés le lendemain, et que l'on ne tardera pas à mobiliser aussi les autres corps. L'effectif total de l'armée peut être déjà considéré comme très voisin de 380,000 hommes.]

Les dernières nouvelles venues d'Autriche paraissent avoir été le motif qui a déterminé ces graves mesures et entraîné l'assentiment du Roi.

La Reine part, dit-on, sous peu de jours. L'on assure que la Reine veuve, à la suite d'une pénible entrevue avec son beau-frère, se prépare à se rendre en Bavière. Elle a tout mis en œuvre pour conjurer les derniers événements.

2240. Le Comte de Bondy, Ministre à Cassel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Cassel, 47, n° 21.)

Cassel, 4 mai 1866.
(Cabinet, 6 mai; Dir. pol., 7 mai.)

Les événements se pressent vers une issue qui semble devoir presque inévitablement conduire à la guerre, et par suite le

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 3 mai, et 4 mai, n° 84.

trouble est grand dans les esprits en Allemagne. En écoutant ce qui se dit et en suivant avec quelque attention le mouvement de la presse, on remarque que, à l'exception des feuilles dévouées à la Prusse, tous les autres journaux indépendants sont unanimes pour reconnaître que c'est uniquement sur cette Puissance que doit retomber la responsabilité des maux incalculables de la guerre qui va peut-être éclater. L'Allemand, s'il est lent à agir, sait très bien par la réflexion se rendre compte des faits et en tirer les conséquences logiques. Sans s'égarer dans des discussions inutiles pour décider laquelle, de la Prusse, de l'Autriche ou de l'Italie, a remué la première le matériel de ses arsenaux, le public allemand se demande simplement lesquelles de ces Puissances peuvent avoir intérêt à maintenir la paix ou à engager des hostilités. A cette question, on répond que la Prusse, pour avoir les Duchés et pour satisfaire son ambition en Allemagne, et l'Italie, pour se compléter par la Vénétie, ont un but en entamant une guerre, tandis que l'Autriche, qui en a déjà fait une malheureuse, a tout avantage à ne pas en recommencer une autre qui peut ajouter de nouveaux revers à ceux qu'elle a subis. Cette position des adversaires une fois établie, on veut encore trouver le confirmation des jugements qu'elle appelle dans ce fait que la Prusse, lorsqu'elle a vu que le motif de querelle lui échappait par l'extrême modération de l'Autriche, a dû s'entendre avec l'Italie, sa complice, pour qu'elle commençât des agitations qui inquièteraient assez le Cabinet de Vienne pour le forcer de reporter sur sa frontière du Midi des armements qu'il se montrait disposé à suspendre sur celle du Nord. Alors le Cabinet de Berlin, oubliant ce mot de M. de Radowitz qui disait que l'Allemagne se défendait sur le Mincio, a fait savoir au public surpris que ses intérêts politiques lui défendaient de laisser attaquer l'Italie, sur l'armée de laquelle il pouvait s'appuyer dans le cas d'une lutte avec l'Autriche [1]. C'était, on l'avouera, montrer plus que le bout de l'oreille et retourner complètement la carte, qui ne cache plus aux yeux de personne l'entente de la Prusse et de l'Italie. Les gens qui ont l'air de douter encore de l'existence de ce traité italo-prussien sont peut-être ceux qui en sont le plus sûrs,

[1] Cf. la dépêche de Bismarck à Werther, du 30 avril, dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 416.

mais qui ont le mot d'ordre de le nier aussi longtemps que possible, dans le but d'atténuer l'impopularité qu'il déverse sur la Prusse. Le gros public, lui, sans se préoccuper autrement de ce qu'il peut contenir, ne doute pas de cet acte, et ces jours-ci un journal allemand, qui n'a pas été contredit, écrivait que c'était le 28 mars qu'il aurait été conclu à Berlin, comme résultat de la mission du Général Govone [1]. Ce traité aigrit l'Allemagne, la mécontente et l'inquiète par la conséquence que certains esprits veulent en tirer qu'il est impossible que nous ne soyons pas, par lui, amenés à entrer dans le litige qui va peut-être mettre aux prises les deux grands Cabinets allemands et celui de Florence. Pour vous dire, comme je dois le faire, toute la vérité, Monsieur le Ministre, je crois qu'on créerait un journal tout exprès qu'il ne réussirait pas à tranquilliser les Allemands sur ce chapitre, lors même qu'on leur répéterait chaque jour que nous n'avons pas à suivre l'Italie dans chaque aventure où il lui plaît d'entrer. A cette considération, ils opposeront invariablement qu'il ne fallait qu'un demi-mot de nous pour empêcher l'alliance italo-prussienne, et que, tout en admettant que nous ne poussons pas les Italiens contre l'Autriche, la lutte entre les deux adversaires ne sera pourtant jamais égale, en ce sens que les Autrichiens nous trouveront certainement pour leur barrer la route si, ayant l'avantage, ils ramenaient leur ennemie à Milan, tout comme celle-ci prétend aujourd'hui aller leur rendre visite à Venise. On n'y peut donc rien, mais cet accord entre la Prusse et l'Italie nous compromet par contre-coup; il est exploité par les gens découragés et amis de l'Autriche, et il tend à affaiblir cette confiance qui s'était grandement réveillée en notre faveur, comme je l'avais constaté particulièrement depuis la Convention de Gastein. Dominé par ces sentiments d'inquiétude, le public allemand attend donc avec grande impatience la réponse qu'on a annoncé devoir être faite par M. Rouher aux questions de M. Ollivier touchant notre attitude politique en ce moment [2].

Comme me le dit si justement Votre Excellence dans sa dé-

[1] Le traité fut signé à Berlin le 8 avril; ses dispositions essentielles avaient été télégraphiées par Barral à Florence le 27 mars, et approuvées en principe par La Marmora le 28.

[2] Cf. t. VIII, p. 446, note 2.

pêche du 19 avril [1], l'Allemagne est surtout intéressée à ce que le bruit des armes ne vienne pas compromettre les résultats des délibérations qu'on lui propose d'ouvrir sur son régime intérieur. Malheureusement, ce bruit même tend plutôt à grossir qu'à diminuer, et l'on croit découvrir un avant-coureur de plus annonçant la guerre dans cette nouvelle querelle que le bouillant M. de Bismarck entame avec le Gouvernement saxon [2], pour des mesures de précaution qu'on dit être insignifiantes et qui ne sont vraiment pas hors de propos quand, étant faible comme la Saxe, on se sent placé entre deux puissants athlètes qui se menacent au-dessus de votre tête. Nous n'avons pas ici, du reste, beaucoup de détails sur cette nouvelle chicane; mais, comme il est difficile d'admettre que ce soit la Prusse qui ait ressenti des appréhensions sur les intentions belliqueuses de la Saxe, ce fait n'est pas en faveur du Gouvernement prussien. Il y a là des menaces trop faciles pour qu'elles tournent à sa gloire comme à son avantage, et bien des petits États y verront simplement un indice du lendemain qui leur est peut-être réservé. C'est une singulière entrée en matière pour se bien préparer à la convocation de ce Parlement que M. de Bismarck vient de rappeler, cependant, en demandant aux États confédérés, dans une circulaire remise ici il y a deux jours [3], que l'on fixe avant tout l'époque à laquelle l'Assemblée devra être réunie. Cette exigence, outre ce qu'elle a d'impérieux, offre, à mon avis, l'exemple le plus frappant de cette politique aventureuse que M. de Bismarck a définie lui-même en soutenant qu'il valait mieux ne pas savoir où l'on allait, parce qu'ainsi on faisait beaucoup plus de chemin. Le trouble des idées a beau être grand en Allemagne et faire naître une effrayante indécision, je serais pourtant surpris que les différents Gouvernements ne disent pas à M. de Bismarck que, avant de concéder à leur population un droit aussi étendu que celui du suffrage universel, ils veulent être fixés sur la nature des attributions qui seront dévolues au futur Parlement.

(1) Circulaire de Drouyn de Lhuys du 19 avril.

(2) Cf. Benedetti, 28 avril, n° 79; Forth-Rouen, 28 avril, 2 mai, télégramme, et 3 mai; *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 409 et 412.

(3) Il s'agit de la circulaire de Bismarck, du 27 avril. Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 406-407; Reculot, 30 avril, et d'Astorg, 2 mai.

Cette prudence de la part des Cabinets est un devoir à remplir non seulement pour eux, mais pour la sauvegarde de ces intérêts internationaux dont Votre Excellence n'a pas manqué de rappeler les droits dans son avant-dernière dépêche. En résumé, quel sera donc le caractère de ce Parlement? Aura-t-il celui d'une Assemblée constituante? Mais alors, muni du mandat que lui aurait donné la nation, il ne relèverait que de lui et n'aurait point à recevoir des projets élaborés par des Ministres qui ne représenteraient, devant sa masse, qu'une infime minorité dans le pays. Sera-t-il une Assemblée purement consultative, comme le dit, à tout hasard, mon Collègue de Prusse [1], pour calmer les gens quand il les voit trop effrayés? Mais alors, à qui sera-t-il donné de sanctionner par un vote les décisions que cette Assemblée aura toujours à prendre pour résumer ses débats? Je n'ai point réussi à avoir une réponse satisfaisante à ces simples questions, bien que je les aie posées à des gens connaissant les affaires et sachant les discuter. L'impossibilité où ils étaient de m'éclairer n'avait rien, d'ailleurs, que de très naturel, puisque toutes les propositions que la Prusse a communiquées jusqu'à ce moment ont un caractère vague qui vous jette dans l'inconnu. Comme je sais par Votre Excellence qu'elle a en poche des propositions qui sont beaucoup plus accentuées, il y a lieu de penser que, si elle ne veut pas les faire connaître dès à présent, c'est qu'elle craint, en effrayant les Gouvernements, d'empêcher peut-être la convocation du Parlement annoncé. Elle ne communique donc rien, ni officieusement, ni officiellement, mais on lance néanmoins pour elle des ballons d'essai comme l'était notamment un article paru ces jours-ci dans la *Kreuzzeitung* et où l'on faisait briller sur la tête du Roi Guillaume Ier cette couronne d'Empereur germanique qui n'avait pas tenté l'ambition de son intelligent prédécesseur.

[M. de Bondy constate ensuite que le projet de réforme proposé par la Prusse n'a provoqué que peu d'agitation en Allemagne. Les uns le connaissent mal; les autres, et M. de Bondy est «un peu de ce nombre», ne croient pas à la sincérité de M. de Bismarck.]

(1) Le major général de Roeder.

On voit là un moyen de gagner du temps, d'embrouiller les choses et d'avoir un prétexte pour dire, à un moment donné, que la Prusse, ayant échoué dans ses tentatives sur ce terrain légal, a été amenée malgré elle à faire prévaloir ses intérêts par les armes. La guerre serait donc au bout de toutes ces manœuvres, le Comte de Bismarck la voudrait systématiquement, et je connais des personnes qui, après en avoir déploré les menaces il y a quinze jours, me disent maintenant qu'il vaudrait peut-être mieux qu'elle éclate que de rester plus longtemps dans l'état de malaise dont souffre l'Allemagne.

[Le Ministre de Prusse, M. de Roeder, est en ce moment à Berlin où il prolonge son séjour. Des faits récents semblent indiquer qu'il a perdu une partie de son crédit à la Cour électorale. Du reste, l'opinion à Cassel paraît se retourner contre la Prusse, et M. de Roeder paie un peu pour la politique de son Gouvernement.]

Au moment où le danger grandit, il se produira bien parmi les petits Etats allemands quelques résistances vis-à-vis de la Prusse comme celles que je viens de constater ici, et, pour donner un ensemble et plus de force à ces résistances, la réunion des Ministres à Augsbourg[1] aurait été assez satisfaisante, d'après ce qu'on m'a assuré. Mais, si les passions s'allument, tout cela suffira-t-il pour que la petite Allemagne soit efficacement protégée contre les empiètements de la Prusse, la conduite de la Bavière n'étant nullement claire dans la crise que nous traversons et le contre-poids que formait l'Autriche disparaissant si elle est accablée à la fois du côté de la Prusse et du côté de l'Italie par une double lutte qui viendra augmenter toutes les causes d'affaiblissement qu'elle a déjà chez elle? La Prusse, au contraire, le Nationalverein l'aidant pour qu'elle le débarrasse des Princes qu'il n'aurait pas encore par lui-même la force de renverser, la Prusse, dis-je, peut voir une partie de l'unité allemande se faire en sa faveur et lui prêter une telle force que, sans un effort immense, il n'y aura plus moyen de l'arrêter dans cette voie.

A en juger par ceux que je connais, les Agents autrichiens sont fort découragés de la mollesse et de l'indécision des petits États,

(1) Cf. Forth-Rouen, 19 avril, télégramme et n° 42, et 24 avril; des Méloizes, 25 avril.

très soupçonneux à l'égard de la Bavière, excités extrêmement contre l'Italie, et animés envers la Prusse d'une amertume dont ils nous réservent une bonne part. Le désir de s'élancer sur l'Italie animerait tellement l'Autriche que, pour avoir par là ses coudées plus franches, on va jusqu'à lui prêter l'intention de faire brusquement un nouveau Gastein en livrant les Duchés à la Prusse. A tant faire que de se décider à ce sacrifice, il eût fallu au moins prendre ce parti avant que M. de Bismarck initiât la question de réforme fédérale, qui laisse celle des Duchés bien loin derrière elle. Il est d'ailleurs à peine besoin d'ajouter que je mentionne ce projet attribué à l'Autriche uniquement comme un bruit que j'ai cru cependant devoir relever comme symptôme de l'état des esprits autour de moi.

2241. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 4 mai 1866, 2h 1/2 soir.
(Reçu à 3h soir.)

La Saxe demande la réunion de la Diète pour demain [1], car la Prusse prend une attitude si menaçante contre elle que cet Etat réclame l'appui de la Confédération.

2242. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 842, n° 74.)

Francfort, 4 mai 1866.
(Cabinet, 6 mai; Dir. pol., 7 mai.)

Tous les regards étaient hier tournés du côté de la France, et l'on attendait avec une vive impatience le résultat de la discussion qui avait lieu au Corps législatif sur l'état actuel de l'Europe [2].

Les explications si loyales du Gouvernement de l'Empereur

[1] Cf. Forth-Rouen, 3 mai.
[2] Cf. t. VIII, p. 446, note 2.

ont satisfait à peu près tout le monde[1], et le nombre de ceux qui croyaient encore au maintien de la paix aurait augmenté dans une grande proportion si la nouvelle de la très prochaine mobilisation de toute l'armée prussienne[2] n'était venue paralyser la bonne impression produite par le discours de M. le Ministre d'État, en faisant supposer qu'il existe des engagements formels entre l'Italie et la Prusse dans le cas où l'une ou l'autre de ces Puissances se trouverait engagée dans un conflit avec l'Autriche.

La prochaine séance de l'Assemblée fédérale aura vraisemblablement une importance décisive pour la paix ou pour la guerre, si, comme on le croit, le Gouvernement de l'Empereur François-Joseph, par suite du refus de la Prusse d'adhérer à la proposition autrichienne du 26 avril[3] relative à la solution de la question des Duchés, se décide à rompre les engagements pris à Vienne et à Gastein et à déclarer qu'il appartient à la Diète seule de désigner le futur Souverain du Sleswig-Holstein. La Prusse serait alors obligée ou de renoncer à l'annexion de ce pays, ou de résister ouvertement à une décision fédérale.

M. de Roggenbach a passé hier à Francfort en retournant dans le Grand-Duché. Les journaux avaient annoncé la conversion de cet homme d'État aux idées de M. de Bismarck, mais cette assertion est sans aucun fondement. L'ancien Ministre des Affaires étrangères de Bade a dit ici qu'on avait sciemment dénaturé sa pensée, et que jamais le parti libéral en Allemagne ne marcherait avec le chef actuel du Cabinet de Berlin. Cette déclaration ne manque pas d'importance; car les amis de l'Autriche craignaient fort que le parti national, séduit par les avances de la Prusse, ne se laissât entraîner à soutenir cette Puissance dans la lutte où se décideront les destinées de l'Allemagne.

(1) Politique pacifique, neutralité, entière liberté d'action, tels furent les trois termes par lesquels Rouher définit, dans sa déclaration du 3 mai au Corps législatif, l'attitude du Cabinet des Tuileries. Il ajouta que le Gouvernement, de même qu'il désapprouvait toute attaque de l'Autriche contre l'Italie, était décidé à laisser à la charge de l'Italie les risques et les périls de toute agression dirigée par elle contre l'Autriche. C'est à cette déclaration de Rouher que répondit le grand discours de Thiers du 3 mai. (Cf. Émile Ollivier, t. VIII, p. 109-126.)

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 3 mai, et 4 mai, n° 84.

(3) Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 401, et Benedetti, 29 avril, n° 80.

On ne connaît pas encore les termes mêmes de la réponse de M. de Beust à l'invitation de désarmer que la Prusse a adressée à la Saxe[1], mais le langage que tient ici la Légation saxonne indique que le Cabinet de Dresde ne cédera pas, et qu'il désire même une attaque qui démasquerait complètement la politique de la Prusse; car, dit-on, la Confédération germanique devrait alors se lever tout entière contre l'ennemi commun pour garantir son existence menacée, et, comme une lutte avec la Prusse devra tôt ou tard avoir lieu, il est préférable qu'elle commence dans un moment où le Cabinet de Berlin a contre lui et les Gouvernements et les peuples de l'Allemagne.

P.-S. — Vendredi, 4 mai, au soir. — J'ai annoncé à Votre Excellence, dans le courant de la journée, que la Saxe avait demandé une réunion de la Diète pour demain [2]. M. de Savigny n'est pas encore de retour[3], et M. de Kübeck, à ce qu'on me dit, n'a pas prévenu la Légation de Prusse. Si M. de Savigny n'est pas ici demain, on ignore qui le remplacera. M. de Bose déclarera au nom de son Gouvernement que l'attitude de la Prusse est devenue si menaçante, depuis quelques jours, à l'égard de la Saxe, que celle-ci se voit forcée de réclamer l'appui de la Confédération.

On m'assure que l'ordre de mobiliser trois corps de l'armée prussienne a déjà été signé par le Roi.

2243. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Russie, 236, n° 45.)

Saint-Pétersbourg, 4 mai 1866.
(Cabinet, 8 mai; Dir. pol., 9 mai.)

J'ai l'honneur de vous accuser réception des dépêches que vous avez bien voulu m'adresser sous les n°s 34 et 35[4].

Ayant eu l'occasion d'entretenir ce matin le Prince Gortcha-

[1] Cf. la dépêche de Beust à Hohenthal, du 29 avril, dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 412-415.

[2] Cf. Reculot, télégramme, 4 mai.

[3] Cf. Reculot, 27 avril.

[4] La dépêche n° 35 est celle de Drouyn de Lhuys du 28 avril, adressée également à Vienne (n° 45). La dépêche n° 34 est simplement indiquée dans

koff, j'ai pu constater qu'il jugeait exactement comme Votre Excellence la position où sont réciproquement placées l'Autriche et l'Italie, par suite de leurs armements; il les blâme comme intempestifs et dangereux, et ne se justifiant par aucune crainte sérieuse et fondée d'agression.

Le Prince s'est montré sévère pour l'Autriche et ses hommes politiques, dont les fautes récentes ont fait naître de nouvelles difficultés et remis en question le maintien déjà si précaire de la paix. Il s'attend d'un moment à l'autre à apprendre la mobilisation de l'armée prussienne, et regarde comme fort critique la position de l'Autriche qui, menacée par la Prusse et l'Italie, ne peut guère compter sur la Bavière, dont M. de Bismarck flatte l'ambition, ni sur les États secondaires allemands, qui seraient impuissants d'ailleurs à lui venir en aide. Voilà bien des motifs pour que le Cabinet de Berlin se refuse à la conciliation.

Le Vice-Chancelier m'a dit qu'il était fort attaqué en ce moment par d'influents personnages qui lui reprochent d'intervenir diplomatiquement dans une querelle qui, en somme, ne concerne et ne lèse aucun intérêt russe. «Heureusement, a-t-il ajouté, que l'Empereur prend la question au point de vue plus élevé de l'humanité, et qu'il ne se décourage pas dans les efforts qu'il tente auprès du Roi de Prusse et de l'Empereur d'Autriche.» M. de Schweinitz[1] est parti hier soir pour Berlin porteur de lettres de Sa Majesté pour son oncle.

2244. L. Pillet, Consul général à Venise, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Autriche, Venise, 27, n° 25.)

Venise, 4 mai 1866.
(Cabinet, 8 mai; Dir. pol., 9 mai.)

Les journaux de France et d'Italie nous ont manqué hier, à l'exception de la *Gazette officielle de Florence* qui ne contenait

la correspondance, à la date du 28 avril, comme relative aux armements de l'Italie et de l'Autriche. Elle devait être analogue à la dépêche de Drouyn de Lhuys à Gramont, de même date (n° 44).

[1] Cf. Talleyrand, télégramme, 3 mai. — Schweinitz était l'attaché militaire de Prusse à Saint-Pétersbourg.

aucune nouvelle de nature à effaroucher l'autorité autrichienne. Un télégramme, publié le soir dans la *Gazette officielle de Venise*, révélant par avance les déclarations que devait faire au Corps législatif S. Exc. M. le Ministre d'Etat, annonce que, si l'Italie commence la guerre, la France, condamnant toute agression, ne l'aidera en rien, et la livrera à ses propres forces[1].

Cette nouvelle a d'abord fort inquiété les partisans de la guerre: mais, comme la *Gazette officielle* annonçait en même temps : 1° que la Prusse refusait de désarmer tant que l'armée autrichienne ne serait pas remise sur le pied de paix, même du côté de l'Italie, 2° qu'on parlait d'un nombre considérable de barriques chargées d'or, tombées du ciel à Florence, c'est-à-dire envoyées par la Prusse, ils se remirent bientôt de leur première inquiétude, prétendant que la guerre n'en aurait pas moins lieu, que l'appui de la Prusse est évidemment assuré, et que, tout en conservant une neutralité que lui imposent de graves considérations, l'Empereur Napoléon ne sera pas fâché, au fond de l'âme, d'une lutte qui doit se terminer par la délivrance de Venise.

[La fin de la dépêche est consacrée aux dispositions militaires défensives des Autrichiens à Venise, et à l'incendie d'une frégate autrichienne, la *Novara*, à Pola.]

2245. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 491, n° 61.)

Vienne, 4 mai 1866.
(Cabinet, 6 mai; Dir. pol., 7 mai.)

[Le Duc de Gramont annonce qu'il a reçu l'avant-veille la visite du Prince Georges Stirbey, qui arrivait de Bucarest et qui était chargé de porter au Prince Charles de Hohenzollern le plébiscite qui l'a nommé Prince de Roumanie[2].]

[1] Cf. ci-dessus, p. 12, note 1.

[2] Cf. d'Avril, 26 avril. — Dans une dépêche du 28, d'Avril avait annoncé que Sturdza, qui avait été d'abord désigné pour accompagner le Prince Stirbey, serait remplacé par Costaforo. — Démètre Sturdza (*Charles Ier de Roumanie*, p. 157) mentionne ainsi l'arrivée de Stirbey à Düsseldorf, le

Le Prince Stirbey paraissait avoir quitté Bucarest sous l'impression que ce vote et cette élection avaient été non seulement encouragés, mais directement conseillés par le Gouvernement de l'Empereur, et, d'après son langage, il faudrait croire que M. Bratanio a formellement mis le nom de l'Empereur en avant, comme ayant désigné lui-même le Prince de Hohenzollern au choix des populations[1].

Ayant sous les yeux la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 28 avril (Direction politique, n° 45), j'ai cru devoir protester contre les assertions que le Prince Stirbey attribuait à M. Bratiano, et je lui ai déclaré que, bien loin d'encourager la candidature du Prince de Hohenzollern, le Gouvernement de l'Empereur l'avait au contraire toujours déconseillée, comme ne devant obtenir la sanction ni de la Porte ni des Puissances garantes. Le Prince Stirbey m'a paru écouter cette rectification sans grande surprise, et je n'ai pas tardé à m'apercevoir, par la suite de l'entretien, que, en acceptant la mission dont il s'était chargé, il avait pour but de constater la vérité des assertions de M. Bratiano.

Quant à la candidature ou plutôt à l'élection du Prince de Hohenzollern, je crois qu'il s'y est rallié principalement pour écarter la candidature indigène du Prince Bibesco, et il me paraît très disposé à l'abandonner s'il y trouve quelque avantage

5 mai : «Le Conseiller de Werner reçoit le Prince Georges Stirbey, venu pour se présenter à son futur Prince, mais le Prince Charles ne peut le recevoir parce qu'il fait partie de la Députation roumaine.»

[1] Cf. t. VIII, p. 242, note 1. — Ce fut le 11 avril que le gouvernement provisoire publia, en l'accompagnant d'une proclamation, le décret qui invitait le peuple roumain à se prononcer, par un plébiscite, sur la candidature du prince Charles de Hohenzollern. Une seconde proclamation fut lancée le 14. — La correspondance de Bucarest ne nous apprend rien sur la façon dont ces proclamations furent décidées. Le consul général de France, Tillos, n'était certainement pas informé des intentions secrètes de Napoléon III, et venait de solliciter un congé. Le 17 avril, Drouyn de Lhuys lui télégraphia l'ordre de remettre immédiatement le service au baron d'Avril (cf. Drouyn de Lhuys à d'Avril, télégramme, 17 avril). Celui-ci, qui se trouvait déjà à Bucarest (la correspondance ne nous dit pas pourquoi), mais qui projetait un voyage à Jassy, en abandonna l'idée et remplaça effectivement Tillos dès le 19. «J'ai des raisons, télégraphia-t-il à cette date, pour ajourner le voyage en Moldavie; M. Tillos vient de me remettre le service.» (Turquie, Bucarest, 27.)

pour son pays ou son parti. En entrant dans mon cabinet, il m'avait remis une lettre pour Votre Excellence, me priant de la lui faire parvenir par une voie sûre ; en me quittant, il m'annonça que mon langage avait changé sa résolution, que, au lieu de se rendre à Düsseldorf près du Prince de Hohenzollern, il partait pour Paris afin d'y connaître toute la vérité, et que, en conséquence, il redemandait la lettre qu'il vous avait écrite, voulant la porter lui-même.

J'ai su depuis que, en sortant de chez moi, le Prince Stirbey s'est rendu chez le Ministre de Russie et de là chez l'Ambassadeur de Turquie[1]; puis, que, ayant de nouveau changé d'avis, il avait annoncé à ce dernier qu'il se rendait à Düsseldorf auprès du Prince de Hohenzollern. Cependant, comme il ne m'a pas envoyé la lettre pour Votre Excellence, je suppose qu'il ne tardera pas à se rendre à Paris.

2246. DROUYN DE LHUYS AU BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG. (Confidentiel. Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 236.)

Paris, 5 mai 1866, 6h soir.

L'Angleterre nous propose confidentiellement de faire une démarche en commun à Vienne, à Berlin et à Florence pour exhorter ces trois Cours à désarmer et à régler à l'amiable leurs différends[2]. Réduite à ces termes, la démarche nous paraît devoir être inefficace. S'il s'agissait de rechercher ensemble les bases d'un règlement des trois questions à résoudre, savoir : le sort des Duchés de l'Elbe, la réforme fédérale et la question de la Vénétie, la chose en vaudrait la peine. Nous ne voulons, au surplus, faire aucune réponse définitive à Londres avant de savoir si nous pourrions nous entendre, sur ces points, avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Parlez-en au Prince Gortchakoff.

[1] Stackelberg et Haïder Effendi.
[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 3 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

2247. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 491, n° 49.)

Paris, 5 mai 1866.

[Drouyn de Lhuys envoie au Duc de Gramont les dépêches de Benedetti du 1er et du 2 mai. Gravité de la situation. Il ne faut cependant pas désespérer encore du dénouement pacifique de la crise.]

2248. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 85.)

Berlin, 5 mai 1866.
(Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 9 mai.)

Les détails que j'ai pu réunir sur les résolutions prises avant-hier par le Gouvernement prussien (1) me permettant aujourd'hui de vous indiquer, avec quelque exactitude, l'importance et l'étendue des armements qui ont été ordonnés, je les ai résumés dans la note que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint (2). Vous y verrez dans quelle proportion la Prusse augmente ses forces disponibles et quelles dispositions il lui resterait à prendre pour mettre la totalité de son armée sur le pied complet et définitif de guerre. Votre Excellence sait d'ailleurs que M. le Comte de Clermont-Tonnerre a soin de tenir M. le Maréchal Randon exactement renseigné sur tout ce qui se rapporte aux mesures de cette nature et à l'état militaire de la Prusse (3).

Vous aurez appris que la Saxe doit déposer aujourd'hui, à Francfort, une motion tendant à lui assurer éventuellement l'appui de la Confédération (4). Une dépêche télégraphique, arrivée ce matin, annonce que l'Envoyé saxon à la Diète (5) a été autorisé à retrancher de sa proposition l'invitation qui y était contenue de se conformer, au cas où la Prusse refuserait de

(1) Cf. Benedetti, 4 mai, n° 84.
(2) La note figure dans la correspondance en annexe au n° 85.
(3) Cf. les dépêches de Clermont-Tonnerre des 2, 3 et 4 mai.
(4) Cf. Reculot, 4 mai, post-scriptum.
(5) M. de Bose.

donner des explications satisfaisantes pour l'indépendance du Royaume de Saxe, à l'article 19 de l'Acte de 1820[1], c'est-à-dire d'aviser aux moyens nécessaires pour l'y contraindre, et la démarche du Cabinet de Dresde cesse ainsi d'être une sorte de manifestation hostile au Gouvernement prussien. C'est cependant à une résolution de cette nature que doit nécessairement conduire l'initiative du Gouvernement saxon, ou il n'y sera donné aucune suite; et je n'ai pas besoin de vous dire que, dans la première de ces deux hypothèses, la Prusse se retirerait de la Diète, en considérant comme un acte d'agression les mesures qui y seraient prises contre elle. A moins donc, comme bien des gens le présument, que les États secondaires, d'accord avec l'Autriche, n'aient conçu et ne poursuivent le dessein d'isoler la Prusse au sein de la Confédération, et de procéder à son égard, soit dans l'affaire des Duchés, soit à propos d'autres questions, par la voie de l'exécution fédérale, et de résoudre ainsi toutes les difficultés, en recourant, s'il le faut, à l'emploi de la force, la motion de la Saxe ne saurait devenir l'objet d'aucune détermination sérieuse.

P.-S. — J'apprends que l'Envoyé de Bavière[2] a donné hier communication à M. de Bismarck de deux dépêches de M. de Pfordten. Dans l'une, le Ministre bavarois déclare que la Prusse ne saurait exiger que l'Autriche désarme en Italie, et exprime l'avis que le Cabinet de Berlin, s'il veut sincèrement prévenir une rupture, doit consentir à réduire ses forces militaires, en acceptant la proposition de celui de Vienne d'éloigner de la Bohême les troupes qu'il y a concentrées; dans l'autre, il discute l'ouverture faite par l'Autriche de porter à Francfort l'affaire des Duchés, et soutient qu'elle est à la fois conforme aux droits et aux devoirs des parties autant qu'aux intérêts bien entendus de l'Allemagne[3]. Cette démarche de la Bavière tend à faire croire que ce n'est pas sans raison qu'on suppose qu'il existe une entente et des engagements entre les États secondaires et la Cour d'Autriche.

[1] Cf. t. VIII, p. 158, note 3, et Forth-Rouen, 3 mai, n° 51.

[2] Le comte de Montgelas.

[3] Ce sont les deux questions qui avaient fait l'objet des deux dépêches de Mensdorff à Karolyi, du 26 avril. Cf. Benedetti, 29 avril, n° 80, et *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 400, 401 et suiv.

2249. Le Baron de Reinach, Chargé d'Affaires à Berne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Suisse, 594, n° 13.)

Berne, 5 mai 1866.
(Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 9 mai.)

[On commence à se préoccuper, au sein du Conseil fédéral, d'une guerre qui mettrait aux prises l'Autriche et l'Italie; on prendrait, au cas où les hostilités éclateraient, quelques mesures militaires en vue d'assurer la neutralité du territoire de la Confédération.

La plupart des journaux suisses rendent l'Empereur responsable de la guerre, si elle a lieu; il pourrait, d'après eux, l'empêcher. Le Baron de Reinach a saisi, dans une conversation particulière, une occasion de déclarer que l'Empereur ne pouvait reprendre son projet de Congrès, précédemment écarté par la Prusse et l'Autriche, et que la neutralité de la France était le seul moyen d'empêcher la guerre de devenir générale.]

2250. Le Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, Bucarest, 28, n° 11.)

Bucarest, 5 mai 1866.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 14 mai.)

[Le Baron d'Avril annonce que, dans la nuit du 2 au 3 mai, le Gouvernement provisoire a reçu de M. Balatchano une dépêche télégraphique annonçant l'acceptation éventuelle du Prince Charles de Hohenzollern[1]. Cette dépêche a été accueillie avec une vive satisfaction. Quelques heures après, les Agents des Puissances à Bucarest recevaient le télégramme des Plénipotentiaires de Paris[2]. En conséquence, ils ont adressé individuellement le 4

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à d'Avril, télégramme, 3 mai.

[2] La déclaration des Plénipotentiaires à la Conférence de Paris, datée du 2 mai, était ainsi rédigée :

Le Gouvernement provisoire à Bucarest, en provoquant, par un récent plébiscite, la nomination d'un Prince étranger, a contrevenu à la convention du 19 août 1858,

au Prince Jean Ghika, Président du Conseil, une lettre à laquelle était annexée la déclaration de la Conférence.

Les esprits sont plus calmes depuis l'acceptation du Prince Charles. Cette acceptation a encore un caractère éventuel, mais le *Moniteur* du 4 l'a fait connaître en des termes tels qu'on ne peut douter qu'elle ne devienne définitive[1].]

2251. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 141.)

Dresde, 5 mai 1866, 1h 36 soir.
(Reçu à 3h 1/2 soir.)

La Prusse engagée vis-à-vis de la Bavière à ne pas entrer en Saxe si les Autrichiens s'abstiennent d'y pénétrer. Motion saxonne[2] présentée aujourd'hui à Francfort. Majorité assurée. Le Hanovre votera en faveur. La partie relative à l'article 19 de

laquelle, par l'article 12, défère à l'Assemblée l'élection hospodarale. La Conférence décide, en se référant à sa résolution du 4 du mois dernier, que le soin de faire résoudre la question du maintien de l'Union doit être laissé à l'Assemblée qui doit se réunir. Si la majorité, soit des Députés moldaves, soit des Députés valaques, le demandait, les uns et les autres auraient la faculté de voter séparément. Dans le cas où la majorité, soit moldave, soit valaque, se prononcerait contre l'Union, ce vote aurait pour conséquence la séparation des deux Principautés.

Cette question vidée, l'Assemblée procédera à l'élection hospodarale, qui, aux termes de l'article 13, ne doit tomber que sur un indigène.

Les Consuls sont chargés de veiller, d'un commun accord, à la libre émission des votes, et de signaler immédiatement à la Conférence toute atteinte qui y serait portée. — *Signé :* Metternich, Drouyn de Lhuys, Cowley, Nigra, Goltz, Budberg. (*Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 254-255.)

Pour la résolution du 4 avril, cf. t. VIII, p. 180, note 1.

[1] Demètre Sturdza (*Charles Ier de Roumanie*, p. 157) donne l'indication suivante à la date du 6 mai : «Le Prince Charles-Antoine apprend que le Baron d'Avril, Consul général intérimaire de France à Bucarest, conseille instamment, d'après la connaissance qu'il a de la situation, le départ immédiat du Prince Charles pour la Roumanie.» — La veille, 5 mai, le prince Antoine avait vu le roi Guillaume à Berlin; celui-ci avait enfin consenti à accepter le fait accompli. Il exigeait seulement que le Prince Charles lui adressât, en passant la frontière, sa démission d'officier prussien. (*Aus dem Leben...*, p. 27-28).

[2] Cf. Benedetti, 5 mai.

l'Acte final supprimée. L'Autriche profitera de la circonstance pour déclarer vouloir se maintenir sur la défensive.

2252. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 141, n° 53.)

Dresde, 5 mai 1866.
(Cabinet, 8 mai; Dir. pol., 9 mai.)

[*Déchiffrement*] La dépêche chiffrée n° 5[1] que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser vient de me parvenir. Je vous ai informé[2] que la Saxe se proposait d'invoquer à Francfort contre la Prusse l'article 11 du Pacte fédéral, et, à son défaut, l'article 19 de l'Acte final. M. von der Pfordten, effrayé de la gravité de cette démarche, a prié son Collègue de Dresde de l'abandonner. Mais, ce dernier ayant persisté, le Ministre de Bavière, sans en rien dire au Baron de Beust, s'est alors adressé directement à Berlin pour savoir si l'occupation de la Saxe était un fait résolu. Il lui a été répondu que les troupes prussiennes ne dépasseraient la frontière qu'autant que les Autrichiens la franchiraient de leur côté. En me rendant compte de cet incident, et en me faisant observer qu'il n'avait pas grande confiance dans la promesse de M. de Bismarck, le Baron de Beust a ajouté que la démarche spontanée de M. von der Pfordten avait cela de bon qu'elle engageait la Bavière et ôtait à son Ministre tout prétexte de s'abstenir en cas d'attaque de la part de la Prusse contre la Saxe. Le Ministre de Saxe, vis-à-vis de notre Collègue d'Autriche[3], a eu soin d'appuyer sur l'exception formulée par M. de Bismarck dans sa réponse à la Bavière. En même temps, la Saxe recevant de toutes parts la nouvelle que sa motion serait appuyée à Francfort, la Bavière n'a pas insisté sur son retrait, et il est probable qu'elle lui donnera sa voix. Seulement, quelques Puissances ayant fait observer qu'il fallait procéder avec modération à l'égard de la Prusse et réserver contre elle, pour le moment où ils seraient nécessaires, les moyens comminatoires, la Saxe s'est

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Forth-Rouen, 3 mai.
(2) Cf. Forth-Rouen, 3 mai, n° 51.
(3) Le baron de Werner.

empressée de déférer au désir de ses alliés, et elle a supprimé la partie de sa motion qui faisait dire à la Diète que, si la Prusse se refusait de se soumettre aux prescriptions de l'article 11 du Pacte fédéral, l'Assemblée fédérale se verrait contrainte d'agir contre elle conformément à l'article 19 de l'Acte final[1]. Il n'est pas jusqu'au Hanovre qui n'ait promis, dans cette circonstance, sa voix à la Saxe[2].

Les journaux parlent d'une nouvelle note de la Prusse à la Saxe. Le fait n'est pas exact. M. de Bismarck a déclaré close la correspondance entre les deux pays, et rien ne lui fera remettre en question le but auquel il visait.

On parle beaucoup de la mission de M. de Roggenbach à Berlin. Cet ancien Ministre badois l'a expliquée lui-même dans la presse. Le Grand-Duc l'avait chargé d'étudier à fond M. de Bismarck et de connaître ses véritables intentions. Ce dernier l'a fort bien accueilli, et lui a proposé de faire partie d'un *Ministère libéral* à Berlin, qui adopterait son ancien programme, le moment étant venu de le mettre à exécution, aurait ajouté le Premier Ministre de Prusse.

[Les pertes que l'état de choses créé par le Gouvernement prussien inflige au commerce et à l'industrie en Saxe sont incalculables. La guerre durerait sept ans qu'elles ne seraient ni plus grandes ni plus irréparables.]

P.-S. 5 mai au soir. — Nous recevons à l'instant des nouvelles de Francfort. La motion saxonne, modifiée ainsi que je l'indique plus haut, et dont Votre Excellence trouvera ci-joint une copie[3], a été présentée à la Diète, qui a renvoyé sa discussion à mercredi prochain. M. de Savigny a déclaré que rien, dans la note prussienne au Gouvernement saxon, n'indiquait de sa part l'intention de s'écarter à l'égard de la Saxe de *la loi qu'elle s'était faite de rester envers tout le monde sur la défensive;* qu'il n'y avait pas lieu, par conséquent, à invoquer l'article 11. Ainsi que je l'avais annoncé ce matin à Votre Excellence, l'Autriche[4] a déclaré à

[1] Cf. Benedetti, 5 mai.

[2] Le déchiffrement se termine ici.

[3] La copie est jointe en annexe à la dépêche. La motion saxonne a été reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 421-422.

[4] Les déclarations de la Prusse et de l'Autriche sont également reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 422 et 423.

Francfort qu'elle *resterait également sur la défensive.* La Saxe termine sa motion en annonçant qu'elle considère comme son droit et son devoir, en attendant la décision de la Diète, de *prendre toutes les mesures de défense que lui prescrit la situation*, et elle annonce des déclarations ultérieures.

2253. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 50.)

Florence, 5 mai 1866.
(Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 11 mai.)

[Détails sur l'organisation du commandement dans les quatre grands corps dont se composera l'armée italienne sur le pied de guerre. En ce qui concerne les mouvements de troupes, le Baron de Malaret renvoie aux rapports rédigés par le Colonel Schmitz[1]. — Il n'a jamais cessé «de faire entendre au Général La Marmora les sages conseils que dicte au Gouvernement de l'Empereur sa sollicitude amicale pour les intérêts de l'Italie». Mais «l'opinion publique est franchement belliqueuse» et peut créer au Gouvernement italien des difficultés très sérieuses. A la Chambre des Députés, le Ministre de l'Intérieur, M. Chiaves, a demandé la veille, au nom du Ministère tout entier, «des pouvoirs extraordinaires en ce qui concerne les mesures à prendre pour la sécurité intérieure de l'État».

Dans un post-scriptum, le Baron de Malaret annonce que le Prince Napoléon est arrivé le 3 mai à Florence, «où il ne compte séjourner que très peu de jours».]

2254. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Confédération germanique, 842, n° 75.)

Francfort, 5 mai 1866.
(Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 9 mai.)

Comme j'ai eu l'honneur de l'annoncer déjà à Votre Excellence par une dépêche télégraphique[2], la Diète s'est réunie

[1] Attaché militaire à la légation de France à Florence.
[2] Cf. Reculot, télégramme, 4 mai.

aujourd'hui pour entendre une motion du Ministre de Saxe, relative au différend survenu entre les Cabinets de Dresde et de Berlin. M. de Bose, se référant à la correspondance diplomatique échangée dans les derniers jours entre les deux Gouvernements, a proposé à la Haute Assemblée d'inviter la Prusse à rassurer la Diète sur son attitude par une déclaration qui prouverait que le Gouvernement du Roi Guillaume n'a pas l'intention de s'écarter des stipulations de l'article 11 de l'Acte fédéral. Or, je dois faire remarquer à Votre Excellence que l'article en question défend non seulement aux États confédérés de se faire la guerre, mais aussi de contracter des alliances séparées avec une Puissance étrangère[1]. En motivant cette motion, le Ministre de Saxe a exprimé l'espoir que la Diète approuverait la conduite tenue par le Cabinet de Dresde dans toute cette affaire, et il a demandé que la Haute Assemblée prît une prompte décision[2].

M. de Savigny, en réponse à cette proposition, a fait une déclaration évasive et embarrassée[3]. Il a dit que la Prusse n'avait armé que pour défendre ses frontières menacées par les armements de la Saxe *et autres;* que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de demander au Gouvernement du Roi une déclaration formelle au sujet de l'article 11.

La Diète a décidé qu'elle se réunira mercredi prochain pour voter sur la motion de la Saxe.

On a beaucoup remarqué dans l'Assemblée fédérale que le ton du Ministre de Prusse, revenu le matin même de Berlin[4], s'est singulièrement adouci depuis ce voyage.

[*Déchiffrement*] Je sais en effet que M. de Savigny a dit qu'il ne croyait pas à la guerre parce que le Roi, malgré tout, ne la veut pas. Il y a eu au sujet de la politique de M. de Bismarck une scène si vive entre Sa Majesté et le Prince royal que le Conseil n'a pas pu continuer ses délibérations[5].

La question importante, Monsieur le Ministre, est à présent

[1] Cf. t. V, p. 242, note 3.

[2] Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 421-422.

[3] Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 422.

[4] Cf. Reculot, 27 avril et 4 mai. A la date du 4 mai, Horst Kohl (t. Ier, p. 279) signale un long entretien entre Bismarck et Savigny.

[5] Le déchiffrement se termine ici.

de savoir ce que fera la Confédération. Or, d'après le langage de leurs Représentants à la Diète, je crois pouvoir conclure que tous les Gouvernements allemands sont prêts à mettre leurs troupes sur le pied de guerre et à marcher avec l'Autriche. On sait maintenant à Berlin à quoi s'en tenir sur les sentiments des États moyens à l'égard de la Prusse, et il semble aujourd'hui que l'on commence à réfléchir sérieusement sur les conséquences que pourrait avoir pour cette Puissance une guerre entreprise dans les circonstances actuelles.

2255. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 80, n° 20.)

Hanovre, 5 mai 1866.
(Cabinet, 6 mai; Dir. pol., 7 mai.)

[Le Comte de Reiset annonce que les nouvelles de Berlin n'ont pas encore trop affecté l'opinion publique, qui ne peut se faire à l'idée que les deux grandes Puissances veuillent déchaîner la guerre civile. Malgré tout, le bruit court que la Prusse, ne voulant pas assumer la responsabilité d'une attaque directe contre une Puissance confédérée, se serait entendue avec le Cabinet de Florence pour que l'Italie commencât la première les hostilités contre l'Autriche(1). Le bruit court également que la Prusse aurait amené le roi de Hanovre à lui fournir un corps de quinze mille hommes destiné à occuper Cologne et Luxembourg, en lui garantissant en échange l'intégrité de son État et son indépendance. Naturellement M. de Platen ne laisse rien percer de ce prétendu traité secret, mais il est facile de comprendre que le Hanovre, poussé dans ses derniers retranchements et ne pouvant plus maintenir sa neutralité, puisse en être réduit d'un moment à l'autre à passer par tout ce que voudra lui imposer la Prusse.]

(1) Cf. Bondy, 4 mai.

2256. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 241, n° 20.)

Munich, 5 mai 1866.
(Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 9 mai.)

En voyant la situation s'envenimer entre la Prusse et la Saxe, M. de Pfordten a pris le parti de s'interposer encore, et il a chargé en conséquence l'Envoyé du Roi à Berlin d'engager le Cabinet prussien à s'expliquer sur ses intentions réelles[1]. M. de Bismarck a répondu qu'il ne songeait point à attaquer la Saxe, mais que, si l'Autriche pénétrait sur le territoire saxon, la Prusse y entrerait aussi. Le Cabinet bavarois vient, du reste, de recevoir de Francfort l'avis que le Comte de Bismarck a renouvelé aujourd'hui même au sein de la Diète l'assurance qu'il n'avait pas l'intention d'attaquer la Saxe[2].

Ces informations m'ont été communiquées à l'instant par M. le Baron de Pfordten. Il m'a dit qu'il avait vivement reproché au Prince Reuss la conduite tenue envers la Saxe par le Gouvernement prussien. Le Ministre bavarois m'a parlé des déclarations que le Gouvernement de l'Empereur vient de faire au Corps législatif[3], et m'a dit qu'il en était très satisfait.

2257. L. Pillet, Consul général à Venise, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, Venise, 27, n° 26.)

Venise, 5 mai 1866.
(Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 11 mai.)

[La dépêche commence par des informations relatives aux préparatifs militaires des Autrichiens en Vénétie.]

La *Gazette officielle de Venise* a publié hier soir un résumé télégraphique de la déclaration faite au Corps législatif par M. le

(1) Le comte de Montgelas. — Cf. Forth-Rouen, télégramme et dépêche, 5 mai.

(2) Cf. Forth-Rouen, post-scriptum, 5 mai, et *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 422.

(3) Cf. p. 12, note 1.

Ministre d'État, déclaration suivie de l'annonce d'un télégramme portant que l'Italie avait pris l'*engagement* (l'impegno) de ne pas attaquer l'Autriche[1].

Malgré cette déclaration prévue et commentée d'avance[2], les partisans de la guerre ne se tiennent pas pour battus; persistant à croire que la neutralité de la France ne sera qu'apparente, ils n'y croiront que quand commencera le désarmement.

D'autres espèrent au contraire que, le désarmement fait, il sera possible de reprendre avec le Cabinet de Vienne les négociations pour une cession amiable de la Vénétie, négociations qui étaient, dit-on, sur le point de réussir; ils pensent que l'Empereur d'Autriche finira par en comprendre la nécessité; que, pour le présent comme pour l'avenir, il est de son intérêt de gagner ainsi l'alliance de la France et de l'Italie, et que, si cette triple union pouvait se réaliser, le repos de l'Europe serait assuré pour longtemps.

2258. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Colonel Colson, Premier Aide de Camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Mission du Lt-Cel Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 5 mai 1866.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin annonce qu'il va être enfin renseigné sur tous les mouvements de troupes, «et cela officiellement, avec la meilleure grâce, à titre *confidentiel* il est vrai, c'est-à-dire destiné au Cabinet du Ministre de la Guerre en France». Il s'étend sur les qualités du peuple autrichien, et annonce l'envoi prochain d'une lettre qui sans doute intéressera le Ministre.

«Chose assez bizarre, me voilà sur le point de devenir intime avec le Baron de Werther, Ministre prussien, mon ancien condisciple en Suisse. Ce ne sera pas le point le moins curieux de ma mission, et, s'il y a lieu, j'entretiendrai un de ces jours le Ministre de ce que j'aurai appris de ce côté.»]

(1) Cf. ci-dessus, p. 12, note 1.

(2) Cf. Pillet, 4 mai.

2259. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 356.)

Paris, 6 mai 1866, 1h 3/4 du soir.

Vous n'avez pas du tout à insister sur la question du Congrès[1].

2260. Le Vicomte de Botmiliau, Consul général à Belgrade, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, Belgrade, 16, n° 191.)

Belgrade, 6 mai 1866.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

[M. Garaschanine[2] est très préoccupé des événements qui semblent se préparer en Europe. Il affirme que la Serbie n'aura d'autre but que de se tenir en dehors des complications; qu'elle ne fera rien, en particulier, pour susciter des difficultés à la Turquie, bien que celle-ci ne semble pas apprécier les dispositions conciliantes du Prince Michel.

Il regrette le désir du peuple moldo-valaque d'avoir un Prince étranger, parce que la réalisation de ce vœu équivaudrait à la rupture du dernier lien entre la Roumanie et la Turquie, et que cette rupture lui paraît encore prématurée.

En parlant ainsi, M. Garaschanine exprimait une pensée qu'il savait être comprise du Vicomte de Botmiliau et que celui-ci complète en ces termes : «Les populations chrétiennes de l'Orient sont les héritières naturelles des Turcs; mais, cet héritage qui leur revient de droit, elles ne sont pas prêtes encore à le recueillir. Tous leurs efforts doivent tendre dès lors à retarder le jour où il s'ouvrira. C'est pour cela qu'à Belgrade on a vu avec regret la révolution de Bucarest, comme pouvant amener une intervention étrangère, funeste non seulement aux populations roumaines, mais encore à toutes les populations chrétiennes de l'Empire ottoman.» De là aussi la résolution du Prince Michel

(1) Cf. Benedetti, télégramme, 3 mai, et particulière, 4 mai.

(2) Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du prince de Serbie, Michel Obrenovitch.

de ne rien faire qui puisse créer un embarras à la Turquie. Et le Vicomte de Botmiliau termine par cette phrase : «Le plus grand malheur, me disait encore M. Garaschanine, qui puisse arriver à la Serbie serait que les Autrichiens s'établissent en Moldo-Valachie, si ce n'est cependant que les Russes s'en emparent.»]

2261. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 87.)

Berlin, 6 mai 1866.
(Cabinet, 8 mai; Dir. pol., 9 mai.)

Le Comte Karolyi a communiqué aujourd'hui au Comte de Bismarck deux nouvelles dépêches. L'une est la réponse du Cabinet de Vienne à celle de la Prusse du 28 avril[1], et, ainsi qu'il était facile de le prévoir, l'Autriche déclare que, en présence des armements de l'Italie, elle ne peut consentir à remettre toute son armée sur le pied de paix. Elle semble même reconnaître que, dans cet état de choses, elle ne saurait insister plus longtemps, quant à présent, pour déterminer le Gouvernement du Roi à accueillir favorablement la proposition dont elle avait, dans un autre moment et dans un esprit de conciliation, pris l'initiative; il paraîtrait donc qu'on juge, à Vienne, inopportun de continuer les communications échangées en vue de concerter avec la Prusse un désarmement simultané et réciproque.

L'autre dépêche du Comte de Mensdorff a pour objet la proposition de la Prusse relative à la réforme fédérale, et elle développe les considérations qui obligent l'Autriche à demander à la Diète d'examiner, préalablement à toute résolution, la nature et l'étendue des modifications que le Parlement sera autorisé à introduire dans le Pacte fédéral, et par conséquent d'inviter le

[1] La dépêche de Bismarck à Werther à laquelle il est fait allusion porte, en réalité, la date du 30 avril (*Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 416). La dépêche de Mensdorff à Karolyi, datée du 4 mai, qui répond à cette dépêche, se trouve dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 419. Le 7 mai, Metternich remit confidentiellement à Drouyn de Lhuys la réponse de Mensdorff. La traduction de cette pièce se trouve dans la correspondance d'Autriche (Autriche, 491).

Gouvernement prussien à s'expliquer à ce sujet[1]. Ce serait une sorte de réponse à la circulaire que le Cabinet de Berlin a récemment adressée à ses Agents en Allemagne[2], et qu'il a livrée à la publicité pour qu'on ne pût pas douter, comme j'avais l'honneur de vous l'écrire[3], de sa ferme résolution de ne présenter à l'Assemblée fédérale son plan de réforme que quand elle aura fixé la date de la réunion du Parlement. Comme vous le voyez, sur cette question comme sur toutes celles qui ont fait l'objet de leurs pourparlers durant ces derniers temps, les deux grandes Puissances ne professent pas seulement des opinions inconciliables : elles semblent en outre prendre à tâche, de part et d'autre, de se fermer réciproquement le chemin qui pourrait les conduire à une entente.

Je ne sais encore, sur ces deux dépêches du Comte de Mensdorff, que ce que le Comte Karolyi, que j'ai vu ce matin, a bien voulu m'en apprendre ou qu'il a dit à quelques-uns de mes Collègues. Je serai reçu ce soir par M. de Bismarck, et je pourrai peut-être demain vous transmettre d'autres informations, ou vous instruire de l'accueil qu'il a fait aux nouvelles communications de l'Autriche.

Le Ministre de l'Empereur à Francfort a sans doute rendu compte à Votre Excellence de la déclaration dont l'Envoyé de la Prusse a fait suivre hier, au sein de la Diète, la motion du Représentant de la Saxe[4]. Si mes renseignements sont exacts, M. de Savigny aurait affirmé que les dispositions qui pourraient être prises par son Gouvernement sur la frontière du Royaume saxon seraient purement défensives, et cette assurance, ajoute-t-on, aurait été bien accueillie par la majorité de l'Assemblée[5]. Mais s'en montrera-t-elle pleinement satisfaite, et jugera-t-elle superflu de provoquer d'autres explications ou d'aviser autrement aux garanties demandées par le Cabinet de Dresde à ses Confé-

[1] Cette seconde dépêche n'a pas été publiée dans les *Arch. diplom.* Ni la correspondance de Vienne, ni celle de Berlin n'en renferment le texte.

[2] La circulaire à laquelle il est fait ici allusion est celle du 27 avril, publiée dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 406.

[3] Cf. Benedetti, 2 mai, n° 83.

[4] Cf. Reculot, 5 mai.

[5] Cf. la déclaration prussienne dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 422.

dérés? Je ne saurais, Monsieur le Ministre, vous donner à ce sujet aucun éclaircissement. Le seul fait constant en ce moment, celui qui ne comporte plus aucune dénégation et qui constitue un danger chaque jour plus sérieux et plus imminent pour le maintien de la paix, c'est le développement rapide et excessif imprimé de toutes parts aux préparatifs militaires; partout, en Allemagne comme en Italie, on arme avec la même ardeur et une égale précipitation. J'ai eu l'honneur de vous annoncer les mesures prises à Berlin[1]; j'apprends qu'elles sont sur tous les points du Royaume en pleine exécution. Il nous revient qu'on ne déploie pas une activité moins grande en Autriche, et des voyageurs arrivés hier de Vienne par Dresde m'ont assuré que, en traversant la Bohême, ils ont pu se convaincre qu'on y a déjà réuni des forces plus considérables qu'on ne saurait le supposer. Serait-ce donc la guerre que l'Autriche voudrait avec la même véhémence que l'Italie et les hommes qui gouvernent la Prusse en ce moment? Je l'ai fait remarquer au Comte Karolyi, qui a reconnu avec moi qu'aucune des trois Puissances n'est en situation de subir longtemps les charges que comportent leurs armements, et qu'elles seront entraînées, malgré leur déclarations, à prendre simultanément l'initiative des hostilités. «Ou vous désirez, lui ai-je dit encore, conjurer les calamités d'un conflit armé, et vous devez provoquer la suspension immédiate de tous les préparatifs militaires sous la garantie des autres Puissances, ou vous vous mettez définitivement en mesure d'entrer en campagne, et vous ferez inévitablement la guerre. Dans le premier cas, ai-je ajouté, aucun Gouvernement ne pourra ni ne voudra engager la lutte; il sera porté au contraire à hâter le moment où il lui sera permis de réduire ses dépenses, et les chances restent ouvertes à une solution pacifique; dans le second, vous ne serez pas seulement prêts à vous en remettre, les uns et les autres, au sort des armes, mais vous n'aurez plus le choix d'un autre moyen pour vider vos querelles.» Sans convenir de l'entière exactitude de ces appréciations, mon Collègue ne m'a rien objecté qui fût de nature à me faire croire que ses convictions diffèrent sensiblement de celles que je lui exprimais.

[1] Cf. Benedetti, 5 mai, n° 85.

P.-S. — S. M. la Reine quitte Berlin ce soir pour se rendre à sa résidence d'été à Coblenz et à Bade.

2262. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 364.)

Florence, 6 mai 1866, 7^h 1/2 soir.
(Reçu à 9^h soir.)

Le Général de La Marmora a été informé de Londres que Lord Clarendon, dans une conversation avec le Ministre d'Italie, avait parlé d'un Congrès européen comme d'une éventualité possible.

Il m'a demandé si j'avais à cet égard des informations particulières; j'ai répondu négativement, en m'en référant à l'entretien dont je vous ai rendu compte par ma dépêche n° 48[1]. Le Général de La Marmora m'ayant instamment prié de vous faire part de ses préoccupations, je ne n'ai pas cru devoir m'y refuser[2].

(1) Du 3 mai.

(2) Les documents publiés par La Marmora (*Un peu plus de lumière...*, p. 215-226) expliquent ses préoccupations à ce moment. Le 5 mai, il avait appris, par Nigra, que l'Autriche offrait à Napoléon III de céder la Vénétie, à condition qu'on la laissât libre de se dédommager en Prusse. Le même jour, La Marmora, embarrassé, télégraphie à Nigra : «...Ma première impression est que c'est une question d'honneur et de loyauté de ne pas nous dégager avec la Prusse... Mais, comme le traité expire le 8 juillet, on pourrait arranger la chose avec le Congrès.» Il remet donc en avant l'idée du Congrès, comme un expédient pour éviter la guerre sans manquer aux engagements envers la Prusse, et termine par ces mots : «Vous ne me dites rien du Congrès, dont il est question à Londres.» Le 6 mai, un nouveau télégramme de Nigra renouvelle l'offre autrichienne de céder la Vénétie, et, cette fois, «contre la simple promesse de neutralité»; et il ajoute : «On ne m'a pas dit un mot du Congrès jusqu'ici.» Mais, le 7 mai, Nigra revoit l'Empereur et télégraphie : «J'ai vu l'Empereur aujourd'hui, il convient que la situation est très délicate. Il m'a dit que, pour gagner du temps, il fera son possible pour remettre sur le tapis l'idée du Congrès.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

2263. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 80, n° 21.)

Hanovre, 6 mai 1866.
(Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 9 mai.)

[Le Comte de Platen affirme que la Prusse ne lui a fait aucune ouverture au sujet de la prétendue demande de quinze mille Hanovriens qui, en cas de guerre, devraient être dirigés sur Cologne et le Luxembourg[1]. On continue cependant à se préoccuper de cette nouvelle, que semblerait confirmer l'appel sous les armes, pour le 15 mai, de la réserve et de tous les militaires en congé. M. de Platen, il est vrai, déclare qu'il s'attend à ce que la Prusse lui demande des explications sur l'attitude que prend le Hanovre en réunissant ses forces militaires. Le Ministre laisserait supposer que sa ligne de conduite est légèrement modifiée non seulement par la volonté du Roi, mais encore par l'influence des officiers, qui gardent le souvenir du traitement subi à Rendsbourg[2].]

2264. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 6 mai 1866, 3h 39 soir.

Le Prince Gortchakoff va prendre les ordres de l'Empereur, et me donnera une réponse, que je vous transmettrai. Je le crois favorablement disposé à la réunion d'un Congrès[3].

(1) Cf. Reiset, 5 mai.
(2) Cf. Salignac-Fénelon, 22 juillet 1864.
(3) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 5 mai.

2265. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Mission du Lt-Cel Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 6 mai 1866.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin, qui ne pouvait obtenir des renseignements positifs sur les mesures militaires prises par le Gouvernement autrichien, s'est décidé à faire une démarche particulière auprès du Général de Crenneville par l'intermédiaire du Lieutenant-Colonel Beck. Celui-ci est venu lui annoncer l'avant-veille «que, après en avoir conféré avec l'Empereur, le Général, confiant dans l'assurance que donnait le Lieutenant-Colonel Merlin du caractère confidentiel que conserveraient ces communications, autorisait son premier Aide de Camp à le tenir au courant de la situation et des mesures prises ou à prendre pour mettre l'armée sur le pied de guerre». Le Lieutenant-Colonel Merlin peut donc envoyer, avec une carte représentant les grands commandements territoriaux et les arrondissements de recrutement, des renseignements étendus et précis sur l'organisation et l'administration de l'armée autrichienne et sur les mesures prises depuis le début du conflit.

Il expose ensuite les mesures qui pourraient être prises dans l'avenir par le Gouvernement autrichien. «Sans entrer, dit-il, dans les détails d'une étude approfondie que j'ai entreprise sur cette matière, on peut juger par les chiffres suivants des ressources énormes dont cette Puissance dispose.» Il étudie la composition des classes, indique le nombre de celles qui restent à la disposition de l'État, et conclut :]

Il résulte de ces chiffres que, à un moment donné, l'Autriche peut disposer de 800,000 à 850,000 soldats sous les drapeaux, ou ayant fait une moyenne de trois ans de service militaire. On rappelle donc aujourd'hui sous les drapeaux des hommes en moyenne de vingt-quatre à vingt-huit ans, forts, solides et ayant servi environ trois années. Plus tard, on pourra rappeler la réserve, et, en cas de grandes catastrophes, un décret impérial peut ordonner un deuxième recrutement sur les dix classes qui

en ont déjà fourni un premier. Avec des ressources pareilles, il me semble difficile qu'un pays qui est décidé à rester sur la défensive ne finisse pas par être victorieux.

Maintenant, si j'aborde le chapitre des observations personnelles que je puis faire journellement, je dois constater que, soit dans les hauts grades de l'armée, soit dans les officiers subalternes, soit chez les personnes étrangères à l'armée, je n'ai trouvé nulle part un sentiment agressif. Résister aux attaques, qu'elles viennent du Nord ou du Sud, faire bravement son devoir, déplorer la guerre sans la craindre, voilà ce que j'entends répéter autour de moi.

Cependant, il ne faut pas se faire illusion, la guerre est populaire; on trouvera des volontaires tant qu'on en voudra, si on fait appel à leur dévouement.

Les mesures financières sont généralement approuvées, et ce pays, qu'on présente comme ruiné, comme pliant sous la menace d'une banqueroute, est en mesure de faire face aux immenses dépenses que nécessitent les circonstances actuelles.

Si la guerre n'a pas lieu, on ne désarmera pas cependant avant que la question allemande ne soit vidée avec la Prusse; tel doit être au moins le prix de tant de sacrifices. Les prétentions de la Prusse ont produit une fatigue, une exaspération qui a fait sortir de son caractère ce peuple doux, un peu indolent, plus disposé à jouir des biens qu'il a sous la main que de chercher des améliorations à son existence par une activité commerciale et industrielle qui n'est pas dans sa nature.

Enfin, dans les entretiens plus intimes, on parle de la France! On demande ce que nous ferons et ce que veut notre Empereur; et je pourrai citer ce vœu répété plusieurs fois dans mon entourage cependant bien limité : c'est la France qui serait notre meilleure alliée.

Ces dernières observations, Monsieur le Maréchal, me sont, bien entendu, toutes personnelles. Je n'ai pas la prétention de connaître l'opinion publique, je ne fais que vous répéter ce qui se dit dans le petit monde qui m'entoure; dans le grand monde officiel, je n'ai pas la parole.

J'aurai soin, Monsieur le Maréchal, de vous tenir au courant des mesures qui pourront être prises dans l'avenir, et je me per-

mets respectueusement d'attirer votre attention sur la condition qui est mise aux communications qui me sont faites.

2266. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 356, n° 88.)

Berlin, 7 mai 1866.
(Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 11 mai.)

J'ai vu M. de Bismarck hier soir, et j'ai pu me convaincre de l'exactitude des renseignements que j'ai eu l'honneur de vous transmettre[1] sur le sens et les termes des deux communications qui lui avaient été faites dans la journée par le Comte Karolyi. Celle qui concerne les désarmements est encore plus affirmative que je ne le supposais; elle considère comme épuisée la discussion engagée entre les deux Gouvernements à ce sujet.

Votre Excellence verra d'ailleurs par la note ci-jointe[2], destinée à faire suite à celle qui était annexée à ma dépêche du 5 de ce mois, que le Gouvernement prussien augmente chaque jour ses préparatifs militaires, et qu'il vient d'ordonner la mobilisation du 8e corps d'armée (Province rhénane). Cette détermination est une sorte de réponse à la motion faite par la Saxe à Francfort[3]. Vous remarquerez que la moitié de ce corps sera concentrée sous Wetzlar, enclave prussienne située à douze lieues environ de Francfort, entre les deux Hesses et le Duché de Nassau. Une circonstance particulière semble avoir contribué à provoquer cette mesure. On aurait reçu à Berlin l'avis que les troupes du Général de Gablenz stationnées dans le Holstein auraient l'ordre de se retirer éventuellement par le Hanovre sur Francfort et Mayence, où elles opéreraient leur jonction avec les contingents autrichiens qui s'y trouvent en garnison, et l'on tient, à Berlin, à être en mesure de rester, le cas échéant, en possession de Mayence, et de paraître à Francfort, si les dispositions des Etats secondaires venaient à l'exiger, soit la veille soit le lendemain d'une déclaration de guerre, ou bien encore si l'on prenait des

[1] Cf. Benedetti, 6 mai, n° 87.
[2] Cette note se trouve dans la correspondance en annexe à la dépêche.
[3] Cf. Reculot, 5 mai, et *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 421.

résolutions que la Prusse se croirait autorisée à envisager comme des actes d'hostilité.

M. de Bismarck, que j'ai interrogé à ce sujet, ne n'a pas paru posséder, sur les intentions et les desseins des autres Cours allemandes, des informations suffisantes pour se former une idée exacte de la conduite qu'elles se proposent de tenir. Il n'admet pas, contrairement à l'avis de beaucoup de personnes, que la Bavière se soit irrévocablement liée par des engagements définitifs avec l'Autriche et les États secondaires; il pense que le Cabinet de Munich, se préoccupant plus vivement des avantages qu'il pourrait tirer d'un conflit que de la nécessité de le prévenir, hésite encore à prendre parti. Il ne lui semble donc pas démontré qu'on ait décidé d'en venir à Francfort à suivre, soit sur l'incident de la Saxe, soit à propos d'un autre sujet, une procédure qui aboutirait à ordonner une exécution fédérale contre la Prusse. Loin de la redouter, d'ailleurs, il appelle de tous ses vœux une pareille éventualité. Ce qu'il redoute en ce moment, c'est que, une fois les armées mises en présence, l'Autriche et ses alliés ne mettent tous leurs soins à éviter de prendre l'initiative d'une agression, et que l'Italie ne se détermine ou ne soit réduite à en assumer la responsabilité. Il attache le plus grand prix à ménager en ce moment le sentiment public en Europe, et il désire éviter tout ce qui pourrait l'indisposer, plus vivement qu'il ne l'est déjà, contre la Prusse. Dans cette pensée, il recommande à Florence la plus grande circonspection (1), et il s'applique à donner à ses démarches comme à ses paroles le caractère d'une extrême modération; c'est ainsi que M. de Savigny a été invité à déclarer à la Diète que le Gouvernement du Roi, ne songeant qu'à se couvrir contre les armements de la Saxe et ceux des Puissances limitrophes, se bornera à prendre des mesures défensives (2). Si cependant cet état de choses devait se prolonger, M. de Bismarck agiterait plus activement la question de la réforme, et il m'a avoué que, au besoin, il n'hésiterait pas, pour assurer à la Prusse le concours de l'opinion libérale et contraindre l'Autriche à sortir de son attitude expectante, à offrir sa

(1) Cf. t. VIII, p. 411, note 1, et p. 448, note 2.

(2) Cf. Benedetti. 5 mai, et *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 422.

démission au Roi, en conseillant à Sa Majesté d'appeler au pouvoir des hommes qui seraient acceptés en Allemagne comme les véritables organes et les meilleurs instruments de la réforme fédérale.

2267. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys, (Particulière. Copie ou déchiffrement. Mémoires et documents, Allemagne, 171.)

Berlin, 7 mai 1866.

Si la dépêche télégraphique que vous m'avez adressée hier vous a été suggérée par la pensée que j'aurais pu excéder vos instructions, je puis vous rassurer entièrement. Je me suis strictement tenu dans les limites de vos intentions en cherchant à pressentir M. de Bismarck sur la manière dont il envisagerait l'idée de réunir un Congrès, et je ne lui en ai plus dit un seul mot après l'entretien dont je vous ai rendu compte [1]. J'avais compris que je devais, pour revenir sur ce sujet, attendre de nouvelles directions. Vous aurez remarqué que les journaux ont prêté au Président du Conseil l'intention de se réconcilier avec le parti libéral et de remanier le Cabinet en y appelant quelques-uns des membres influents du Centre gauche. Il est certain qu'il a été tenu des conférences dans ce but, et M. de Bismarck m'en a fait hier l'aveu sans entrer dans aucun détail; mais il paraît qu'on n'a pu se mettre d'accord, bien qu'on se soit séparé en se témoignant mutuellement des dispositions qui permettraient, dans des moments difficiles, de recommencer cette tentative. «Nous sommes placés, m'a dit M. de Bismarck, sur un échiquier où il faudra peut-être faire tantôt le fou et tantôt le cavalier, et, si la guerre ne devait éclater prochainement, le Roi appellerait un ministère libéral, qui aurait pour lui l'opinion publique. L'avènement au pouvoir de ce nouveau Cabinet, qui trouverait la question fédérale engagée par la proposition de la réforme dont il ferait son programme, provoquerait un mouvement national irrésistible qui obligerait l'Autriche à engager la lutte afin de repousser à la fois la prépondérance de la Prusse et

[1] Cf. Benedetti, particulière, 4 mai.

celle des idées libérales. » Je me suis permis d'exprimer quelque doute sur une résolution aussi radicalement opposée aux vues et aux tendances personnelles de Sa Majesté. M. de Bismarck m'a répondu que le Roi s'y déciderait si ses Ministres actuels lui en donnaient le conseil, sans crainte de se retrouver dans la situation que les événements de 1848 avaient faite à son prédécesseur. Il paraîtrait toutefois qu'on a renoncé à l'idée de procéder pour le moment à l'élection d'une nouvelle Chambre en Prusse, et surtout à y faire participer le suffrage universel. Suivant ce que m'en a dit M. de Bismarck, on se contentera, en cas de guerre, de réunir la Chambre actuelle, qui a été prorogée [1] et non dissoute. Serait-ce que le premier projet aurait rencontré des répugnances invincibles, ou bien le Président du Conseil s'est-il persuadé, après ses entrevues avec quelques membres de l'opposition, que l'on fera de part et d'autre taire les anciens ressentiments devant la lutte engagée contre l'Autriche? Je ne saurais vous dire ce qu'il faut en penser. M. de Bismarck m'a appris qu'à Florence on semble compter sur des manifestations en Hongrie, et même sur un mouvement insurrectionnel qui n'attendrait que l'ouverture des hostilités pour se produire. M. le Comte d'Usedom lui en écrirait comme d'une éventualité pour laquelle toutes les dispositions seraient prises et qui pourrait être considérée comme une diversion acquise à l'Italie et à la Prusse.

2268. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS.
(Télégr. Copie. Prusse, 356.)

Berlin, 7 mai 1866, 6h 25 soir.

Un jeune homme vient de tirer quatre coups de revolver sur M. de Bismarck, qui sortait du Palais et rentrait au Ministère à pied [2].

[1] La session législative de la Chambre prussienne avait été prorogée le 23 février.

[2] Bismarck revenait à pied du palais royal, vers cinq heures et demie du soir. Un jeune homme, — un républicain wurtembergeois, dit Sybel, — nommé Cohn-Blind, lui tira cinq coups d'un petit revolver, presque à bout portant. Bismarck n'eut que d'insignifiantes contusions et put arrêter lui-même

Le Président du Conseil a été très légèrement touché et a arrêté lui-même l'assassin. La population l'a reconduit avec des témoignages de la plus vive sympathie.

2269. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 7 mai 1866.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre annonce de nouvelles mesures destinées à préparer la mobilisation[1] : le 8e corps d'armée est mis à son tour sur le pied de guerre, et la moitié de son effectif sera concentrée près de Wetzlar, dans une enclave prussienne qui confine au Duché de Nassau et aux deux Hesses; dans les corps d'armée déjà mis sur le pied de guerre, les bataillons de la Landwehr rappellent tous les hommes inscrits, etc. On préfère la mise sur le pied de guerre à la mobilisation, uniquement parce que la mobilisation crée le droit à la solde et aux indemnités de guerre. En tout cas, ni la Prusse ni l'Autriche ne pourraient supporter longtemps les frais de la paix armée.]

On est donc en droit de prévoir une heure où l'une des deux Puissances trouvera le danger inhérent à la responsabilité de l'agression moindre que la prolongation d'une situation désastreuse. Ce jour-là, les hostilités commenceront. Qui donnera le signal? Nul ne saurait le dire. Ce serait la Prusse demain, si l'inexorable volonté de M. de Bismarck n'était souvent entravée dans sa liberté d'action par une volonté supérieure à la sienne. Il sent que l'attente est un péril, que l'Autriche complète ses armements, que les Etats secondaires se préparent; mais, pour vaincre de dernières résistances, il lui faut du temps, et il se résigne. Que ne donnerait-il pas pour être attaqué!

le meurtrier avec l'aide d'un relieur, Bannewitz. Pendant la nuit suivante, après son premier interrogatoire. Blind se suicida en s'ouvrant l'artère carotide. (Cf. Émile Ollivier, t. VIII, p. 120-121; Sybel, t. IV, p. 359; Horst Kohl, t. Ier, p. 279.)

[1] Cf. Benedetti, 7 mai, n° 88.

[Note annexe sur l'augmentation des effectifs prussiens entre le 28 mars et le 3 mai.]

2270. Le Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Turquie, Bucarest, 28, n° 13.)

Bucarest, 7 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[Le Baron d'Avril donne quelques renseignements sur l'attitude des Agents étrangers à Bucarest.]

[*Déchiffrement*] M. de Saint-Pierre parle, depuis quelque temps, avec plus d'abandon qu'il n'a l'habitude d'en montrer; mais, ce qu'il y a de plus intéressant dans ses confidences, c'est qu'il ne reçoit de Berlin rien de particulier au sujet de la candidature du Prince de Hohenzollern. Cependant il a pris une attitude un peu plus accentuée. Ainsi, à notre dernière réunion, il a toujours été le premier à se prononcer contre les velléités de l'Agent russe. Il accepte même, jusqu'à un certain point, le rôle de conseiller; je l'ai observé à l'occasion de l'incident suivant.

Jean Bratiano a demandé par le télégraphe que l'on préparât quelques appartements, sans indiquer pour quel personnage [1]. Le Gouvernement provisoire indique que le Prince Charles arriverait prochainement, et il a eu l'idée de disposer, pour recevoir le Prince, le château de Colentina, situé aux portes de la ville et qui appartient au Prince Ghika. M. de Saint-Pierre, qui en a été informé, a fait remarquer que la résidence princière de Cotrocheni serait préférable, et il a motivé cet avis sur ce que, si le Prince Charles doit venir, il ne faut pas que, en acceptant l'hospitalité de Colentina, il se place dans une intimité particulière avec l'une des familles du pays les plus influentes par son

[1] Le 4 mai, Jean Bratiano avait quitté Düsseldorf pour retourner à Paris. Le 5, le prince Antoine, après avoir obtenu du roi Guillaume son assentiment au départ du prince Charles (cf. ci-dessus, p. 21, note 1), télégraphia à celui-ci de rappeler Bratiano à Düsseldorf pour se concerter avec lui sur les dispositions à prendre. Bratiano fut aussitôt prévenu, puisqu'il était de nouveau à Düsseldorf le 7 mai. (*Aus dem Leben*..., p. 27 et suiv.; Sturdza, p. 157 et 159.)

illustration locale, par le nombre, par la valeur incontestable de quelques-uns de ses membres. M. de Saint-Pierre a parfaitement raison. Je prendrai la liberté de dire à Votre Excellence que ce renseignement m'a été donné sous le sceau du secret par ce Collègue très timoré, dont je tiens à ne pas arrêter les difficiles épanchements (1).

[L'opinion est unanime à reconnaître que l'élection d'un Prince étranger est la seule solution qui puisse tirer la Roumanie de la situation déplorable où elle se trouve.]

2271. LE COMTE DE RECULOT, MINISTRE À FRANCFORT, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 7 mai 1866, 1h soir.
(Reçu à 2h 1/2 soir.)

Le parti de la guerre semble l'emporter à Berlin. M. de Savigny a reçu des instructions indiquant que la Prusse veut rompre la Confédération. J'apprends à l'instant que le Ministre de Prusse est parti de nouveau ce matin pour Berlin. Est-ce un changement dans l'esprit du Roi, ou veut-on que la Prusse soit absente mercredi (2) ?

2272. LORD CLARENDON AND LORD COWLEY. (Copie. Angleterre. 737 (3).)

Foreign Office, may 7th, 1866.

I have received Your Excellency's despatch n° 591 of the 5th instant, reporting conversations with the Emperor and

(1) Le déchiffrement se termine ici.

(2) Le mercredi 9 mai était le jour fixé pour la discussion de la proposition saxonne déposée à la séance du 5 mai (cf. Reculot, 5 mai).

(3) Voici la traduction de cette dépêche :

LORD CLARENDON À LORD COWLEY.

Foreign-Office, 7 mai 1866.

J'ai reçu la dépêche de Votre Excellence n° 591 du 5 courant relatant vos conversations avec l'Empereur et M. Drouyn de Lhuys sur la question de la possibilité d'empêcher par le moyen d'un Congrès la rupture de la paix européenne, et sur

M. Drouyn de Lhuys upon the questions of the possibility of preserving from interruption, by means of a Congress, the peace of Europe, and of the separate interposition for the same purpose of the Governments of England and France.

Her Majesty's Government were induced to make the latter suggestion because, although willing to take part in a Congress under certain conditions, yet they acknowledged in their full force the objections felt to it by the Government of His Imperial Majesty, and consequently feared that it would not be attended with a beneficial result. Her Majesty's Government learn therefore with extreme regret — a feeling which they doubt not is shared by the Imperial Government — that circumstances did not in the opinion of the Emperor appear favourable for making on the part of the Governments of England and France such an appeal to the three Powers now apparently about to engage in war, as Your Excellency was instructed to propose.

Her Majesty's Government would not have ventured to offer such a suggestion if they had not been convinced that the Imperial Government were, equally with themselves, earnest and sincere in their desire to maintain peace. They felt that there

celle d'une intervention séparée, dans la même intention, des Gouvernements d'Angleterre et de France.

Le Gouvernement de Sa Majesté a été amené à faire cette dernière proposition parce que, bien que disposé à participer à un Congrès sous certaines conditions, il admettait cependant dans toute leur force les objections conçues à son sujet par le Gouvernement de S. M. Impériale, et par conséquent redoutait que sa réunion ne pût comporter aucun résultat avantageux. Le Gouvernement de Sa Majesté apprend par suite avec infiniment de regret — sentiment qu'il ne doute pas être partagé par le Gouvernement impérial — que les circonstances, dans l'opinion de l'Empereur, ne semblent pas favorables pour adresser aux trois Puissances qui actuellement paraissent sur le point d'engager les hostilités un appel de la part des Gouvernements de France et d'Angleterre, tel que les instructions de Votre Excellence lui ont prescrit de le proposer.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne se serait pas risqué à faire une ouverture de ce genre s'il n'avait été persuadé que le Gouvernement impérial était au même degré que lui fermement et sincèrement désireux de maintenir la paix. Il pense qu'il y aurait eu en tout cas de la gloire à faire une tentative pour préserver un bien aussi inestimable, tandis qu'on avait quelque raison d'en attendre le succès si elle était soutenue par l'influence morale de la France et de l'Angleterre unies dans cette intention. Certainement aucun déshonneur ne pouvait, dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté, résulter de l'échec d'efforts pour empêcher d'éclater un conflit funeste qui est sans fondement ou droit, mais qui peut en définitive entraîner la plus grande partie de l'Europe dans son tourbillon et provoquer la ruine et la misère de millions de personnes.

would have been glory even in the attempt to secure such an inestimable blessing, while there was some reason to expect that it might be successful, when supported by the moral influence of England and of France united for the purpose. Certainly no dishonour could, in the opinion of Her Majesty's Government, have attended a failure of endeavours to prevent the commencement of a deadly strife which is without cause or justification, but which may ultimately involve the greater part of Europe in its vortex, and inflict ruin and misery upon millions of people.

2273. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 7 mai 1866, 4h 44 soir.

L'Empereur Alexandre n'est pas contraire au Congrès, mais il s'associera à la démarche de l'Angleterre, qui devrait être immédiate, pour prévenir les hostilités et donner le temps aux Puissances de s'entendre sur leur [attitude(1)]. Il prie l'Empereur Napoléon d'exercer à Florence une influence qui sera prépondérante. Le Prince Gortchakoff pense que l'on devrait définir le but du Congrès nettement et sans équivoque, mais sans détails prématurés, à peu près en ces termes qui ont été télégraphiés à Londres : concerter les moyens d'aplanir, dans l'intérêt de la paix, les différends entre la Prusse et l'Autriche, ainsi que l'Italie.

2274. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 7 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 15 mai.)

Mes télégrammes d'hier et d'aujourd'hui vous ont fait connaître comment le Prince Gortchakoff a accueilli les ouvertures que

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 5 mai, et Talleyrand, télégramme, 6 mai.

j'étais autorisé à lui faire par votre dépêche télégraphique du 5 de ce mois. Le Vice-Chancelier attendait du reste ma visite, car il avait reçu de Londres, également à la date du 5, les informations suivantes du Baron de Brunnow : «Lord Clarendon, consulté sur l'opportunité de réunir un Congrès, est d'avis que, s'il y a trois ans cette réunion eût été de nature à amener la guerre, elle pourrait la prévenir aujourd'hui que les circonstances ne sont plus les mêmes; mais il estime que, avant d'entrer en Congrès, il faudrait spécifier les objets qui y seraient traités, et établir à l'avance qu'il ne saurait y être question de la cession de la Vénétie, de l'annexion des Duchés de l'Elbe à la Prusse, ou d'une augmentation de pouvoir pour cette Puissance par suite de la réforme fédérale.»

Dès que le Ministre me vit entrer chez lui : «Vous venez me parler de Congrès? me dit-il. — Non, Prince, je ne suis pas chargé de prononcer un aussi gros mot; nous l'avons fait une fois sans succès[1]; c'est aux Puissances maintenant à revenir d'elles-mêmes aux moyens que nous avions proposés. Cependant, comme on semble vouloir s'en rapprocher, je suis autorisé à vous dire ce que nous pensons d'une proposition que nous fait l'Angleterre, et à vous demander votre avis sur la manière de résoudre les difficultés présentes.»

Me servant du télégramme de Votre Excellence, je lui ai exposé alors l'inefficacité probable d'exhortations adressées aux Cours de Vienne, de Berlin et de Florence en vue d'un désarmement et surtout d'un règlement à *l'amiable* de leurs différends. Ce règlement ne peut aboutir que par l'entremise des grandes Puissances désintéressées et leur entente avec les États réclamants sur les questions qui les divisent. La Russie admet-elle qu'il vaille la peine qu'on se réunisse pour travailler à atteindre un but semblable?

Le Prince Gortchakoff entama sa réplique par les réserves d'usage sur l'impossibilité de me donner une réponse catégorique avant d'avoir entretenu son Souverain d'une affaire aussi importante; mais il ajouta qu'il serait moins discret que moi, qu'il prononcerait le mot de Congrès, et me dirait confidentiellement

[1] Par la lettre de Napoléon III aux Puissances du 4 novembre 1863. (Cf. t. Ier, p. 1 et 2.)

que l'Empereur n'était pas contraire à l'idée de sa réunion. « Nous tâchons en ce moment, poursuivit-il, d'exercer à Florence, et à Vienne surtout, car pour Berlin nous avons épuisé tous les moyens[1], une action pacifique à laquelle nous serions heureux de vous voir associés; et nous désirons continuer les instances qui tendent, comme le propose l'Angleterre, au désarmement simultané. Ce désarmement est, en tous les cas, indispensable et la condition préalable du délai qui nous serait accordé pour négocier sur la solution des difficultés pendantes. J'espère donc que vous insisterez avec nous, surtout à Florence, et, pour ma part, je suis prêt à appuyer comme post-scriptum la réunion du Congrès. Les mêmes conseils partiraient ainsi des bords de la Seine et de ceux de la Néva. »

Après avoir dit au Prince Gortchakoff que notre avis sur la convenance de désarmer mutuellement n'avait pas manqué et ne manquerait pas de se faire entendre, je lui ai demandé s'il ne pouvait pas préciser son opinion sur les questions qu'il s'agissait de régler, puisque nous tombions d'accord quant à l'opportunité et au but d'une réunion diplomatique. Je lui ai fait observer que le programme anglais qu'il m'avait communiqué était conçu dans des termes tellement exclusifs qu'un tel langage serait plus à sa place dans la bouche de M. de Mensdorff que dans celle de Lord Clarendon. Si la Prusse et l'Italie ont eu connaissance de la dépêche de M. de Brunnow, elles se refuseront évidemment à se prêter à un Congrès décidé à leur dénier toute satisfaction sur les questions qui leur ont fait prendre les armes. Pour maintenir la paix, il faut au contraire tenir compte des besoins et des passions nationales, et mettre les Souverains en mesure de contenir ces dernières par l'autorité que leur assurera l'obtention de certains avantages matériels ou moraux sous la garantie des Puissances désintéressées. Un Congrès est avant tout une œuvre de conciliation, de concessions et de compensations. S'il ne peut répondre à toutes les exigences, il doit avoir du moins la prétention de résoudre les questions solubles, et d'empêcher les questions actuellement insolubles d'amener la guerre.

Le Vice-Chancelier n'a pas voulu entrer dans des détails pré-

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 2 mai, 10h 40.

maturés, selon lui, sur un règlement diplomatique; mais il ne m'a pas caché qu'il partageait en partie les opinions que je venais de lui exposer. Il m'a dit, entre autres choses, qu'il aimait en général la clarté; cependant il pouvait y avoir de graves inconvénients à trop préciser ce qu'un chacun peut vouloir. Lord Clarendon avait été évidemment trop loin. Nous-mêmes, peut-être, en énumérant les trois points à débattre, Vénétie, Duchés de l'Elbe, réforme fédérale, allions-nous au delà des nécessités du moment. A son sens, il vaudrait mieux se servir de termes qui, tout en étant plus généraux, ne désigneraient pas moins clairement le but du Congrès. Il avait du reste confiance que des rapports directs, en effaçant d'anciens froissements, feraient disparaître le souvenir de débats pénibles, et contribueraient efficacement au rétablissement de la sécurité générale.

J'ai revu ce matin le Prince Gortchakoff, qui avait reçu l'assentiment de l'Empereur à tout ce qu'il m'avait dit la veille. Je ne saurais résumer plus exactement notre nouvel entretien qu'en reproduisant ici mon télégramme, qui a été écrit en quelque sorte sous la dictée du Vice-Chancelier. L'Empereur Alexandre n'est pas contraire à la réunion du Congrès, mais il s'associera tout d'abord à la proposition anglaise. Cette proposition devant être mise sans retard à exécution pour prévenir les hostilités et donner aux Puissances le temps de négocier, Sa Majesté prie l'Empereur Napoléon de vouloir bien exercer à Florence une influence qui ne peut manquer d'être prépondérante. Le Prince Gortchakoff définit ainsi le but du Congrès : «Se concerter sur les moyens d'aplanir, dans l'intérêt de la paix, les différends qui ont surgi entre la Prusse et l'Autriche, ainsi que l'Italie.» Il m'a demandé si cette formule conviendrait à Votre Excellence, ce à quoi je me suis borné de répondre que je prendrais ses ordres à cet égard.

Le courrier arrivé aujourd'hui à M. l'Ambassadeur d'Angleterre ne lui a rien apporté relativement à la réunion d'un Congrès, et jusqu'à présent il n'a reçu aucune dépêche télégraphique à ce sujet. Les conversations confidentielles que j'ai eues tant avec Sir Andrew Buchanan qu'avec le Comte de Revertera me donnent peu d'espoir de voir soumises à un arbitrage européen les difficultés qui menacent de mettre en feu l'Allemagne et l'Italie.

2275. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Autriche, 491, n° 62.)

Vienne, 7 mai 1866.
(Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 11 mai.)

Votre Excellence a reçu le télégramme que j'ai eu l'honneur de lui adresser en réponse à sa dépêche relative à l'idée d'un Congrès[1]. Il m'a été d'autant plus facile de faire connaître sans retard la manière de voir du Cabinet de Vienne à cet égard que M. le Comte de Mensdorff, informé déjà des conversations confidentielles dans lesquelles l'idée d'un Congrès s'était produite[2], m'en avait parlé à cœur ouvert, et avait pris de lui-même l'initiative de tous les développements que j'aurais pu vouloir lui demander[3].

Le Cabinet de Vienne ayant, dès l'origine du dissentiment qui a conduit à la crise actuelle, manifesté la ferme intention de s'abstenir de toute agression, il ne lui serait pas possible de repousser *a priori* une proposition dont le caractère est notoirement pacifique. En conséquence, il se prêterait à toute négociation qui, ayant un Congrès pour but final, commencerait par en établir les bases. Ce n'est pas qu'il ait confiance dans le résultat de cette tentative, ni qu'il y trouve aucun avantage; mais, sa politique étant pacifique, il ne se croit pas autorisé à repousser un moyen que d'autres proposent comme pouvant empêcher la guerre.

A ses yeux, le Congrès est bien en effet le moyen efficace et nécessaire pour assurer à l'Allemagne comme à l'Europe une paix durable; mais toute son efficacité dépendrait de son opportunité,

(1) Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Je ne trouve dans le dossier ni la dépêche ni le télégramme.» Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 2 mai, et Gramont, télégramme, 3 mai.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 2 mai.

(3) D'après Émile Ollivier (t. VIII, p. 136, note 1), qui cite une partie de la dépêche de Gramont (p. 136-137), la conversation racontée ici serait de la fin d'avril, antérieure par conséquent de plusieurs jours à la dépêche. Émile Ollivier rapproche cette conversation de la démarche de Metternich à Paris, qui fait l'objet de la dépêche confidentielle de Drouyn de Lhuys à Gramont du 11 mai, et qui, selon lui, serait également de la fin d'avril ou du début de mai (*ibid.*, p. 138, note 1).

IMPRIMERIE NATIONALE.

c'est-à-dire des circonstances au milieu desquelles il se tiendrait. Or ce moment propice ne serait pas encore arrivé.

Le Cabinet de Vienne ne suppose pas en effet qu'il nous conviendrait aujourd'hui de restreindre les négociations à la seule question des Duchés. L'entente serait d'ailleurs plus difficile encore à créer pour cette question prise isolément que pour un ensemble de questions qui pourraient présenter plus d'éléments de conciliation ou de compensation.

Or ce n'est pas sans inquiétude qu'il prendrait part dès aujourd'hui à des délibérations générales ayant pour but de créer entre toutes les questions pendantes une solidarité dans laquelle le Congrès devrait nécessairement puiser sa force d'action pacifique.

M. le Comte de Mensdorff fait observer que, dans les circonstances actuelles, l'Autriche n'aurait que des pertes à subir et des sacrifices à faire. Il ne croit pas que dans un Congrès il soit possible d'obtenir d'une Puissance quelconque par exemple le sacrifice gratuit d'une province dans le but d'assurer la paix générale. On peut, dit-il, obtenir quelquefois qu'une Puissance vaincue renonce à recouvrer ce qu'elle a perdu, mais jamais qu'un État vienne spontanément offrir sur la table verte d'une Conférence un territoire qui lui appartient, pour la seule satisfaction de ses voisins ou d'autres États européens. Il faut en un mot que certains territoires rendus disponibles par la guerre ou par vacance de succession puissent servir de matière aux combinaisons.

Abordant la question avec une entière franchise, M. le Comte de Mensdorff a ajouté qu'il ne comprendrait pas un Congrès dans lequel on ne vînt pas à traiter des affaires d'Italie, et il a fait ressortir les difficultés que, dans l'état actuel des choses, il regarde comme insurmontables et que soulèverait aussitôt la revendication de la Vénétie. Supposant au contraire que par les chances de la guerre ou autrement l'Autriche fût en mesure de compenser cette province par un territoire équivalent situé en Allemagne, elle n'hésiterait plus aujourd'hui à proposer elle-même la cession de la Vénétie à l'Italie. En un mot, une guerre heureuse contre la Prusse devait avoir pour résultat de créer une base de compensations pour les sacrifices, et, si la paix de l'Europe ne

pouvait s'acquérir que par des cessions territoriales, il était nécessaire de ne pas compromettre cette dernière ressource en y recourant avant l'heure propice.

Ce n'était pas l'Autriche qui réclamait les changements territoriaux. L'Autriche ne demandait rien à personne, son unique ambition étant de conserver ce qu'elle a, sans rien gagner et sans rien perdre; mais, si ces changements territoriaux étaient jugés nécessaires au repos de l'Europe, elle s'y prêterait pourvu qu'ils fussent compensés.

Or, dans les circonstances actuelles, un Congrès pourrait difficilement créer ces compensations; comment adjuger à l'Autriche telle province qui appartient à la Prusse par exemple, en échange de telle autre qu'elle céderait à l'Italie? La France pourrait peut-être invoquer en faveur de la Vénétie le sentiment national; mais l'Autriche ne peut se flatter de rencontrer à son bénéfice des manifestations analogues dans les provinces allemandes qu'elle serait appelée à recevoir. Il ne s'agirait plus ici de nationalité, et, quand une province allemande devrait passer d'un État allemand à un autre Etat allemand, ce seraient bien plutôt les intérêts matériels, les impôts et d'autres considérations locales ou administratives qui provoqueraient les manifestations de l'opinion publique.

Dans le cas de guerre, il en serait tout autrement, et, quand la guerre est imminente, il est permis, il est même nécessaire, tout en cherchant à l'éviter, d'en calculer les chances et les effets. Si, loin d'inquiéter l'Autriche et de paralyser par ses menaces une partie de ses forces, l'Italie, comprenant son véritable intérêt, laissait aux armées impériales toute leur liberté d'action contre la Prusse, la Silésie ne tarderait pas à devenir le premier terme d'un échange qui donnerait la Vénétie à l'Italie et permettrait désormais à la Cour d'Autriche de marcher en tout et pour tout d'accord avec la France sur toutes les questions de l'avenir.

Comme le voit Votre Excellence, il ne me restait plus rien à demander au Comte de Mensdorff après un entretien aussi catégorique et qui, tout confidentiel qu'il est, n'en a pas moins une autorité incontestable. Si j'en crois quelques mots qu'il a encore ajoutés, Votre Excellence aura de son côté reçu du Prince de

Metternich des confidences analogues à celles dont j'ai l'honneur de lui rendre compte [1].

2276. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute. Prusse, 356.)

Paris, 8 mai 1866.

Exprimez à M. le Comte de Bismarck mes félicitations [2].

2277. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 364, n° 32.)

[Paris,] 8 mai 1866.

Les informations qui me sont adressées par la plupart des Consuls de Sa Majesté en Italie [3] signalent l'effervescence qui se manifeste au sein des populations, dans la prévision d'une guerre avec l'Autriche. Cet état des esprits, qui, suivant la marche des événements, peut devenir pour le Gouvernement italien un utile auxiliaire ou un grave embarras, montre combien étaient opportuns les conseils de prudence que nous avons cru devoir faire parvenir à Florence. Avant même la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 28 du mois dernier, je m'en étais expliqué avec M. Nigra dans les termes les plus formels [4]; dès qu'il a été question des armements extraordinaires faits par l'Autriche ou qui lui étaient attribués, j'avais prévu que le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel voudrait y répondre en prenant des dispositions analogues, et je me suis empressé de représenter à M. le Ministre d'Italie les inconvénients et les dangers de ces démonstrations prématurées. Je ne doute point qu'il n'ait fait part de mes observations à son Gouvernement.

[Le Colonel Schmitz [5] a annoncé au Maréchal Randon son

(1) Cf., ci-après, la dépêche confidentielle de Drouyn de Lhuys à Gramont, 11 mai, et la note.

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 7 mai.

(3) Cf. Dieudé Defly, 1er et 3 mai, Pillet, 5 mai.

(4) Cf. t. VIII, p. 362, note 1, et p. 407, note 2.

(5) Attaché militaire en Italie.

intention de faire des excursions dans diverses parties de l'Italie. Le Ministre de la Guerre lui a recommandé de n'y donner suite qu'avec une extrême réserve et après s'être entendu avec le Baron de Malaret.]

2278. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, et au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute [1]. Angleterre, 737, n° 55 [2].)

Paris, 8 mai 1866.

Si les grandes Puissances veulent arrêter les événements qui se préparent, il faut qu'elles évoquent résolument à elles les questions qui divisent le continent [3]. Se borner à des remontrances ou à des conseils, lorsque les passions sont en jeu, n'amènerait aucun résultat. Trois questions sont aujourd'hui les causes d'un conflit prochain : la Vénétie, les Duchés de l'Elbe, la réforme fédérale allemande.

Si l'Angleterre, la Russie et la France consentaient à se réunir en Congrès, après être convenues que, sans soulever aucune autre question, les délibérations porteront exclusivement sur la cession de la Vénétie à l'Italie (sauf compensation pour l'Autriche et des garanties pour le pouvoir temporel du Saint-Père), sur le sort des Duchés de l'Elbe, et sur la réforme de la Confédération germanique en ce qui touche l'équilibre européen, elles pourraient convier à ce Congrès l'Autriche, la Prusse, un Représentant de la Confédération germanique, et l'Italie.

Vouloir s'entendre d'avance sur la solution de ces questions nous paraît impossible. Mais il suffit que les trois grandes Puis-

[1] La minute porte en marge la mention «télégramme». La dépêche de La Tour d'Auvergne du 9 mai, n° 58, nous indique qu'il reçut le 8 au soir un télégramme, et le 9 au matin la dépêche confidentielle n° 55. Le télégramme, qui, d'après la Tour d'Auvergne, concernait le même objet que la dépêche, ne figure pas dans la correspondance de Londres, non plus que dans celle de Saint-Pétersbourg.

[2] Cette dépêche se trouve dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 41-42, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 182.

[3] La dépêche, à partir de cette phrase, a été reproduite par Émile Ollivier, t. VIII, p. 149-150.

sances citées plus haut annoncent la ferme intention de les résoudre, pour que les maux de la guerre soient évités et que la paix soit assurée.

Je vous invite, Prince[1], à faire au nom de l'Empereur cette proposition à S. Exc. M. le Comte Clarendon[2], et à m'informer sans retard de la réponse que vous aurez reçue.

2279. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 89.)

Berlin, 8 mai 1866.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 12 mai.)

M. de Savigny est arrivé hier à Berlin mandé par M. de Bismarck, et ne sera pas présent, à moins qu'il ne reparte ce soir même, à la séance que la Diète tiendra demain pour prendre une décision sur la motion de la Saxe[3]. Comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, on semble croire ici que la déclaration faite par la Prusse sera jugée satisfaisante[4], et qu'il n'y aurait pas lieu dès lors de prendre en considération la demande de l'Envoyé saxon. Il est cependant à remarquer que ce dernier, ainsi que le Représentant de l'Autriche, a exprimé l'avis qu'il était désirable qu'il fût donné à la Diète, au nom du Roi de Prusse, une assurance analogue à celle qui lui avait été présentée par le Ministre de l'Empereur François-Joseph, et portant que Sa Majesté, restant fidèle au Pacte fédéral, ne prendrait l'initiative d'aucune agression contre l'un de ses Confédérés, et que son Gouvernement se conformerait, au besoin, aux dispositions de l'article 11[5]. La majorité de la Diète partagera-t-elle cette opinion, et se déterminera-t-elle à exprimer un vote dans ce sens? Tout ce que je puis dire à Votre Excellence, c'est que la Prusse, suivant ce que j'apprends, se refusera d'y satisfaire, et qu'elle attendra qu'on prenne d'autres dispositions pour régler elle-même sa conduite. J'ignore d'ailleurs si le Cabinet de Berlin don-

(1) Pour Pétersbourg : Monsieur le Baron.
(2) Pour Pétersbourg : S. Exc. M. le Prince Gortchakoff.
(3) Cf. Reculot, télégramme, 7 mai.
(4) Cf. Benedetti, 6 mai, n° 87.
(5) Cf. t. V, p. 242, note 3, et *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 421.

nera suite à son intention de concentrer un corps de troupes sur les frontières de Saxe; il a été pris, je crois, quelques dispositions préliminaires dans ce but, mais l'exécution en demeure suspendue pour le moment. Je présume qu'on veut préalablement hâter la mobilisation de l'armée. Les nouvelles que l'on prétend recevoir d'Autriche semblent en faire un devoir urgent au Gouvernement prussien; on assure en effet que l'armée autrichienne, réunie en Bohême, est en mesure d'entrer en campagne, et divers indices donneraient lieu de supposer qu'elle se prépare à franchir la frontière de Saxe et à prendre position devant Dresde. De l'avis de tous les militaires, l'armée prussienne ne serait pas, — dans l'état de développement où elle est en ce moment, et chacun des corps qui la composent se trouvant toujours dans les provinces dont ils portent respectivement les noms, — en situation de s'opposer non seulement à une occupation de la Saxe, mais même à une invasion de la Prusse. On presse donc l'exécution des ordres donnés pour la mobilisation, et on calcule que des forces suffisantes pourront prendre sous peu de jours une position défensive. C'est à ce moment peut-être qu'on concentrera deux ou plusieurs divisions sur la frontière saxonne. Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que l'entrée des Autrichiens en Saxe serait considérée comme un acte d'agression contre la Prusse, et que la guerre se trouverait exister de fait en attendant qu'elle fût déclarée.

Votre Excellence reçoit sans doute des informations directes sur les armements des États moyens de l'Allemagne. Plusieurs d'entre ces Puissances, et notamment le Hanovre, ayant pris, durant ces derniers jours, des dispositions pour mettre leurs armées sur le pied de guerre, M. de Bismarck se propose, suivant ce que vient de m'apprendre un de mes Collègues, d'adresser aux Agents diplomatiques de la Prusse une circulaire pour les charger de faire savoir aux Cours auprès desquelles ils sont accrédités qu'une pareille mesure implique la renonciation à la neutralité que les Gouvernements secondaires avaient déclaré vouloir observer en réponse à la communication de la Prusse du 24 mars[1]. Il faut supposer, si ce renseignement est exact, que

[1] Cf. Benedetti, 28 mars, n° 51, Damrémont, 2 avril, et des Méloizes, 7 avril.

le Gouvernement prussien tient à se ménager la faculté de pouvoir éventuellement en agir avec les petites Puissances allemandes suivant les circonstances et les exigences de la situation que leur attitude ou les éventualités de la guerre pourraient lui créer.

J'ai eu l'honneur de vous annoncer par le télégraphe[1] que l'Empereur Alexandre avait adressé une nouvelle lettre au Roi[2] pour le conjurer de prendre conseil de ses sentiments de modération. Cette lettre a été portée par l'Attaché prussien à Saint-Pétersbourg et non par un Aide de Camp de l'Empereur. On croit que cette démarche a été provoquée par les sollicitations de la Reine Olga et celles des Princes allemands alliés à la Famille impériale de Russie; mais elle ne semble pas destinée à exercer une influence notable sur un état de choses qui relève bien plus aujourd'hui des événements et des circonstances que de la volonté personnelle des Souverains[3].

P.-S. — J'apprends que cinq régiments de la garde ont reçu l'ordre d'aller prendre position à Goerlitz et à Glogau en Silésie sur la frontière orientale de la Saxe. On présume que le Prince Frédéric-Charles ne tardera pas à se rendre de sa personne en Silésie et à établir son quartier général, qui serait celui de l'armée qui opérerait dans cette province, à Sorau, petite ville située dans le voisinage de Sagan et à laquelle la réunion d'un grand nombre de routes donne une importance toute particulière.

(1) Cf. Benedetti, télégramme, 2 mai, 10h 40.

(2) Cf., sur les lettres précédentes du Tsar à Guillaume Ier et à François-Joseph, Benedetti, 5 avril, Benedetti, télégramme, 6 avril, et Gramont, 7 avril.

(3) Rothan (*La politique française en 1866*, p. 447) publie, en appendice, une lettre de Clermont-Tonnerre, du 7 mai, tirée des papiers des Tuileries, où l'attaché militaire donne quelques indications sur une lettre de Guillaume Ier au Tsar qui semble bien être une réponse à la lettre à laquelle il est fait ici allusion. Le roi de Prusse aurait dit au colonel Schweidnitz, attaché militaire à Saint-Pétersbourg, chargé de remettre sa lettre au Tsar : «Je ne sais pas pourquoi l'on m'importune avec ces prétendus arrangements italiens, il n'y en a pas. J'écris à l'Empereur que je n'ai pas de traité avec l'Italie.» «Je ne puis douter non plus, ajoute Clermont-Tonnerre, que semblable assurance n'ait été donnée par le Roi lui-même à M. d'Oubril, Ministre de Russie à Berlin.»

2280. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 8 mai 1866.

[Cinq régiments de la garde sont désignés pour se rendre très prochainement en Silésie, où l'on forme le noyau d'une armée que commandera, dit-on, le Prince Frédéric-Charles; une autre armée se formera autour de Halle et d'Erfürt, près de la frontière saxonne.]

Des ordres successifs viennent chaque jour transformer en mobilisation proprement dite (Mobilmachung) les mesures de «Kriegsbereitschaft». Il me serait impossible à l'heure qu'il est de préciser l'état de cette transformation; l'important est de constater l'activité qui préside à l'exécution des ordres.

[Le régiment d'artillerie à cheval de la garde sera passé en revue par le Roi le 12 mai sur le pied de guerre et en tenue de campagne.]

2281. Le Baron de Montgascon, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Bade, 46, n° 12.)

Carlsruhe, 8 mai 1866.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 12 mai.)

[Le Baron de Montgascon insiste sur l'hostilité du Baron d'Edelsheim contre la politique de Bismarck. Le Ministre badois ne voit de salut pour l'Allemagne que dans une étroite union des Etats secondaires.]

[*Déchiffrement*] Je ne sais, Monsieur le Ministre, si tous les membres du Ministère grand-ducal sont aussi désireux que M. le Baron d'Edelsheim de voir accentuer la politique du Gouvernement badois dans le sens que je viens d'indiquer à Votre Excellence. J'ai quelque raison d'en douter, et, en tout cas, les actes ne sont pas à la hauteur des paroles[1].

[Jusqu'à présent, rien n'a été changé dans l'état de l'armée

[1] Le déchiffrement se termine ici.

badoise. M. de Pfeuffer[1] a déclaré à M. de Montgascon qu'il ne doutait pas que l'Envoyé badois à Francfort ne votât avec les Représentants des États secondaires en faveur de la motion de la Saxe[2], dans la séance du lendemain.]

2282. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Déchiffrement. Hesse-Darmstadt, 29, n° 25.)

Darmstadt, 8 mai 1866.
(Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 11 mai.)

C'est un devoir pour moi de dire à Votre Excellence que l'on s'obstine à trouver insuffisant le discours de M. Rouher[3]. Les raisonnements restent impuissants. De même que l'on persiste à croire à une alliance entre Berlin et l'Italie et à l'ardeur agressive de ces deux États, de même on persiste comme conséquence à craindre la conquête du Rhin par la France. Le Baron de Dalwigk (que, malgré l'inconsistance naturelle de son langage politique, je dois encourager à me dire son impression, quelquefois utile à recueillir) fait des vœux pour qu'on reprenne les Conférences de Londres, qui pourraient exercer une pression décisive sur la Prusse. Il demande que l'Empereur trouve une occasion de dire lui-même en public un mot décidément pacifique. Les raisonnements, je le répète, sont impuissants au milieu de l'émotion et de la méfiance générale.

2283. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 25[4].)

Darmstadt, 8 mai 1866.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 12 mai.)

[La mobilisation hessoise est encore peu avancée. Le Grand-Duc aura attendu jusqu'aux dernières limites. «L'agitation des

[1] Conseiller intime de légation, conseiller au ministère de la maison du grand duc et des affaires étrangères.

[2] Cf. Reculot, 5 mai. — L'envoyé badois à Francfort était le Dr de Mohl.

[3] Cf. ci-dessus, p. 12, note 1.

[4] Les deux dépêches du 8 mai portent, par erreur, le même numéro.

esprits est fort grande. Chacun maudit la guerre. Il est fâcheux que, malgré tout, l'opinion s'obstine à expliquer par une entente quelconque avec le Gouvernement impérial la hardiesse continue de M. de Bismarck.» L'Empereur de Russie est représenté comme s'efforçant, par des démarches intimes, d'empêcher une explosion[1].]

2284. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 54.)

Dresde, 8 mai 1866.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 12 mai.)

[La presse prussienne, fidèle à un mot d'ordre qui lui a été donné, accuse le Gouvernement saxon et le Baron de Beust d'avoir provoqué la crise. On dirait, en lisant ces feuilles, que la Saxe est une Puissance plus à craindre et plus formidable que l'Autriche. M. de Bismarck cherche par tous les moyens possibles à provoquer le renversement du Baron de Beust.

Grande réunion d'ouvriers à Dresde. Ils parlent avec violence contre la Prusse, mais aussi contre la France. Tous les orateurs, sans exception, ont déclaré, au milieu de phrases ronflantes, qu'il fallait empêcher la Prusse de céder à la France un seul pouce de terrain allemand.]

2285. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 51.)

Florence, 8 mai 1866.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

Il est peut-être un peu tard pour entretenir utilement Votre Excellence de l'impression produite autour de moi par les divers discours prononcés au Corps législatif dans la séance du 3 du courant et notamment par les déclarations de M. Rouher[2]. J'aurais

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 2 mai, 10^h 40.
[2] Cf. ci-dessus, p. 12, note 1.

certainement accompli ce devoir quelques jours plus tôt, si l'opinion publique n'avait attendu elle-même, pour se former réellement à cet égard, que le compte rendu officiel des débats fût venu compléter les informations sommaires du télégraphe. Votre Excellence m'approuvera, je l'espère, de ne l'avoir pas devancée.

Aujourd'hui, chacun a pu méditer les paroles de M. le Ministre d'État. Si l'on s'attendait à trouver dans son langage cette haute impartialité et cette modération qui ont été le caractère distinctif de la politique de la France depuis l'origine du conflit actuel, on espérait aussi que l'orateur chargé de faire connaître la pensée du Gouvernement de l'Empereur saurait tenir compte de toutes les situations et que, en ce qui concerne l'Italie, la neutralité n'exclurait pas la bienveillance. Sous ce double rapport, l'attente générale n'a pas été trompée. En constatant l'indépendance absolue et la responsabilité du Gouvernement italien en ce qui touche les résolutions qu'il a prises ou celles qu'il peut avoir à prendre, M. Rouher a satisfait l'amour-propre de tous les partis; en faisant allusion aux sympathies traditionnelles qui unissent la France à l'Italie, il a rappelé des souvenirs qui sont chers à tous les cœurs vraiment italiens et qui, en dépit de toutes les déclarations officielles, constituent encore pour eux une secrète espérance.

Je ne m'étendrai pas d'avantage sur l'impression causée par les débats du Corps législatif. Le langage de M. Rouher a été en somme bien accueilli; je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il n'en a pas été de même du discours de M. Thiers, et que les sentiments pacifiques manifestés par la Chambre ne pouvaient avoir et n'ont eu, en effet, qu'un succès très médiocre en Italie. Quoi qu'il en soit, ces impressions diverses ont été oubliées depuis que le télégraphe a apporté à Florence un résumé de l'allocution prononcée par l'Empereur à Auxerre[1]. Les paroles de Sa Majesté ont causé

[1] Le 6 mai, l'Empereur, venu dans l'Yonne à l'occasion d'un concours régional d'agriculture, avait répondu au maire d'Auxerre :

Je vois avec bonheur que les souvenirs du premier Empire ne sont pas effacés de votre mémoire. Croyez que de mon côté j'ai hérité du sentiment du Chef de ma Famille pour ces populations énergiques et patriotes qui ont soutenu l'Empereur dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. J'ai, d'ailleurs, envers le département de

dans toutes les classes une profonde émotion. On en commente partout le sens et la portée, et l'on se persuade que les sympathies de l'Empereur ne sauraient manquer en Italie à ceux qui aspirent à faire disparaître les dernières traces des traités de 1815. L'attitude du pays aussi bien que celle du Gouvernement devient d'ailleurs chaque jour plus franchement belliqueuse.

[On signale de divers points du royaume, et principalement de la Lombardie, une agitation très vive et un grand enthousiasme pour la guerre.

La *Gazette officielle* a publié, la veille au soir, un décret relatif

l'Yonne une dette de reconnaissance à acquitter. Il a été un des premiers à me donner ses suffrages en 1848; c'est qu'il savait, comme la grande majorité du peuple français, que ses intérêts étaient les miens, et que *je détestais comme lui ces traités de 1815 dont on veut faire aujourd'hui l'unique base de notre politique extérieure.*

Je vous remercie de vos sentiments. Au milieu de vous je respire à l'aise, car c'est parmi les populations laborieuses des villes et des campagnes que je retrouve le vrai génie de la France.

Les paroles de l'Empereur avaient été reproduites dans le *Moniteur* du 7 mai.

D'après La Gorce (t. IV, p. 613 et suiv.), l'allocution d'Auxerre s'expliquerait par la colère que provoquèrent chez l'Empereur le discours de Thiers au Corps législatif et la manifestation qui le suivit. D'après Émile Ollivier (t. VIII, p. 118), «la phrase sur les traités de 1815 n'avait pas été prononcée; elle fut ajoutée par l'Empereur à l'insu de ses ministres, sur le texte envoyé au *Journal officiel*». Cette phrase retentissante produisit une vive émotion dans toute l'Europe. Elle fut généralement interprétée «comme une promesse à la France de lui rendre le Rhin et une menace à l'Allemagne de le lui reprendre». Sybel (t. IV, p. 374) fait remarquer qu'on pouvait l'interpréter de bien des façons et «que chacun était libre d'y trouver ce qui lui plaisait, délivrance de la Vénétie, unité allemande, cession de la rive gauche du Rhin». Le Gouvernement prussien, dit-il, en retira surtout l'impression qu'il serait imprudent pour lui de se fier trop à la France, et qu'il fallait laisser la porte ouverte à des négociations avec l'Autriche : c'est alors que commencèrent les pourparlers officieux du baron Antoine Gablenz. D'après Rothan (*La politique française en 1866*, p. 217 et suiv.), le discours d'Auxerre fut diversement compris à Berlin : les uns y virent un encouragement donné à la politique prussienne; les autres s'inquiétèrent d'y voir poindre les ambitions françaises. Rothan cite une lettre de Clermont-Tonnerre où s'exprime ce dernier sentiment : «On traduit ainsi la phrase d'Auxerre, écrivait notre attaché militaire à Berlin : Battez-vous si vous le voulez absolument, mais je vous préviens à l'avance que vous n'arriverez pas à un arrangement nouveau sans que j'aie fait disparaître tout ce qui froisse depuis cinquante ans le patriotisme de tous les Français.»

à l'organisation des volontaires. Il ne s'agit encore que de la formation des cadres, à laquelle une commission déjà nommée va procéder. Ce travail terminé, les listes seront ouvertes; mais le Gouvernement aura à fixer le jour où les enrôlés seront enrégimentés.]

Je crois, Monsieur le Ministre, que le Général La Marmora, livré à lui-même, aurait préféré ajourner encore une mesure dont le caractère défensif sera certainement contesté, au moins à Vienne. D'après ce qu'il m'a dit, il a résisté aussi longtemps qu'il l'a pu; mais il a jugé prudent de céder, dans la mesure que je viens de déterminer, à la pression de l'opinion publique. Pour mon compte, je pense avec beaucoup d'autres que la pression est venue de beaucoup plus haut. Quoi qu'il en soit, M. le Président du Conseil espère que les travaux préliminaires de la commission absorberont quelques semaines; que les volontaires, une fois inscrits sur les listes, resteront tranquillement chez eux et s'abstiendront de troubler l'ordre public; enfin, que Garibaldi ne se rendra sur le continent que le jour où il y sera appelé par un ordre du Roi. Je veux l'espérer avec lui. Mais si, contrairement à ces prévisions, les travaux de la commission marchaient rapidement, si les volontaires inscrits étaient moins disciplinés et le Général Garibaldi moins obéissant qu'il ne le suppose, on pourrait craindre, selon moi, que, sous la pression d'une opinion publique plus vivement excitée et plus redoutable qu'elle ne l'est aujourd'hui, le Gouvernement ne fût entraîné malgré lui à des résolutions hâtives et compromettantes.

P.-S. — La commission nommée pour examiner le projet de loi par lequel le Ministre de l'Intérieur demandait des pouvoirs extraordinaires pour le maintien de la sûreté publique [1] s'est entendue avec le Gouvernement. Un nouveau projet, dont je joins ici le texte, a été rédigé d'un commun accord. Il est discuté en ce moment à la Chambre des Députés, et son adoption ne paraît pas douteuse.

[1] Cf. Malaret, 5 mai.

2286. LE VICOMTE DES MÉLOIZES, MINISTRE À MUNICH, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 241.)

Munich, 8 mai 1866, 8h 9 soir.

Le Gouvernement bavarois a pris hier soir en Conseil la réso lution d'armer dans le Palatinat. Notification en sera donnée à Votre Excellence par le Baron de Wendland, avec l'assurance que cette mesure est uniquement provoquée par les armements de la Prusse dans ses provinces limitrophes [1].

2287. LE PRINCE GORTCHAKOFF, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE, AU COMTE DE STACKELBERG, MINISTRE À VIENNE. (Traduction. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 26 avril/8 mai 1866.

Après les efforts que Notre Auguste Maître a faits pour assurer le maintien de la paix en Allemagne, S. M. Impériale n'a pu que regretter profondément de voir ce but s'éloigner, au moment où elle pouvait le croire atteint, grâce à la confiance que lui avaient témoignée ses deux Augustes Alliés.

A la distance où nous sommes, il ne nous appartient pas d'apprécier l'origine des défiances mutuelles qui ont créé entre l'Autriche et l'Italie une situation analogue à celle que nous avions travaillé à écarter des rapports entre les deux grandes Puissances allemandes. Nous constatons seulement que cette situation est doublement dangereuse, puisqu'elle compromet à la fois le maintien des relations pacifiques en Italie et leur rétablissement en Allemagne.

L'Empereur s'en est franchement expliqué à Berlin [2]. S. M. Impériale croit devoir user de la même franchise avec le Cabinet de Vienne. Notre Auguste Maître a pleine confiance dans la

[1] La mobilisation du 8e corps prussien (Province rhénane) avait été décidée le 6 mai.

[2] Cf. Benedetti, télégramme, 2 mai, 10h 40, et 8 mai, n° 89.

loyauté des assurances que l'Empereur François-Joseph lui a transmises. Nous sommes persuadés que l'Autriche ne désire pas la guerre, qu'il n'est ni dans sa volonté, ni dans son intérêt de la provoquer, qu'elle n'arme que parce qu'elle s'y croit obligée pour sa défense et en vue de sa sécurité qu'elle a des raisons de croire sérieusement menacée.

Mais, même en nous plaçant à ce point de vue, nous sommes conduits à douter non de la justice de ses mesures de précaution militaires, mais de leur opportunité, et à nous demander si, en les adoptant en ce moment, le Cabinet de Vienne ne s'expose pas à créer précisément le danger qu'il désire éviter.

En supposant même au Gouvernement italien l'intention arrêtée de profiter de l'éventualité d'une rupture entre l'Autriche et la Prusse afin de poursuivre ses propres intérêts, il semble hors de doute qu'il ne prendrait part à la lutte que lorsqu'il la verrait irrévocablement engagée.

Sa politique devait donc avoir pour but de laisser se développer et de précipiter la crise existant entre les deux grandes Puissances allemandes. Rien ne pouvait être plus contraire à ses calculs que l'accord établi entre les Cabinets de Vienne et de Berlin pour procéder à un désarmement simultané. Rien, par conséquent, ne pouvait lui être plus favorable qu'une interruption de cet accord et un retour aux sentiments de défiance réciproque qui, cette fois, ne motivent pas seulement la reprise des armements de la Prusse, mais encore ceux de l'Italie.

Le fait même de la coïncidence des mesures qui ont alarmé le Gouvernement autrichien en Italie, avec le moment où les relations se détendaient en Allemagne, était assez significatif.

Il nous semble que le Cabinet de Vienne avait tout intérêt à ne pas fournir ce prétexte à ses adversaires, mais à chercher plutôt la garantie de sa sécurité dans les considérations politiques générales qui font qu'aujourd'hui personne ne veut assumer la responsabilité de l'agression.

Quoi qu'il en soit, le mal est fait, la situation que nous nous étions efforcés de résoudre a empiré considérablement. Il ne reste aux Puissances qui veulent la paix qu'à rechercher le moyen pratique de conjurer le conflit qui, d'un moment à l'autre, peut sortir de cette émulation d'armements sans limites.

Ce moyen nous paraît indiqué par l'analogie existant dans les relations de l'Autriche avec l'Italie et la Prusse.

De part et d'autre, on répudie toute pensée d'agression; on déclare hautement que l'on arme uniquement par précaution, et pour rétablir l'équilibre des forces militaires dans un but de défense.

Il est clair que, si personne ne veut attaquer, la nécessité de se défendre n'existe pour personne. Il semble donc que rien ne serait plus simple que de convenir d'un terme fixe pour procéder aux désarmements réciproques, parallèles et simultanés qui replaceraient les forces respectives sur le pied de paix où elles étaient antérieurement aux dernières mesures militaires.

Si le Cabinet de Vienne jugeait cette combinaison équitable et pratique, et s'il était disposé à y souscrire, elle serait également proposée à l'adoption du Gouvernement italien.

Les déclarations catégoriques de M. le Général La Marmora nous permettent d'espérer qu'elle serait bien accueillie à Florence[1]. Il serait impossible, en effet, de refuser cette garantie à la paix et aux intérêts généraux de l'Europe, sans faire douter de la sincérité de ses intentions pacifiques que l'on proclame et sans assumer la responsabilité que l'on répudie. Si cette solution était acceptée de part et d'autre, rien n'empêcherait que l'accord établi en principe entre le Cabinet de Vienne et celui de Berlin, pour le rétablissement réciproque du pied de paix, ne fût simultanément repris et poursuivi désormais sans entrave, sous les auspices de la loyauté des deux Souverains.

S. M. l'Empereur vous ordonne de proposer cette combinaison à la plus sérieuse attention du Comte de Mensdorff. Sans préjuger aucune des questions qui peuvent diviser les Cabinets, elle leur rendrait la liberté de leurs intentions pacifiques, et rouvrirait la voie des négociations, en les délivrant de la pression réciproque d'appareils militaires qui les rapprochent bien plus d'un conflit que d'une transaction. L'Europe serait affranchie de la pénible appréhension qui pèse sur elle, au détriment des intérêts généraux et, je dois le dire, des devoirs que la civilisation et l'humanité imposent à la conscience des Souverains.

[1] Allusion à la circulaire de La Marmora du 27 avril. Cf. Malaret, télégramme, 28 avril, 6h soir.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Un tel résultat serait trop conforme aux sentiments de conciliation que Notre Auguste Maître s'est sincèrement félicité d'avoir rencontrés de la part de l'Empereur François-Joseph, pour que S. M. Impériale hésite à y faire encore une fois un appel confiant, avec toute l'insistance qu'exigent l'urgence du moment et les précieux intérêts de la paix.

2288. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Particulière et confidentielle. Minute à chiffrer. Archives de l'Ambassade de Vienne, 60.)

Vienne, 8 mai 1866.

Je crois devoir vous informer très confidentiellement que, d'après un rapport de Lord Cowley adressé à Lord Clarendon et transmis par ce dernier à Lord Bloomfield, l'Ambassadeur d'Angleterre a dit au Comte de Mensdorff que l'initiative de l'idée d'un Congrès venait de l'Empereur lui-même, bien que son Gouvernement affectât d'y demeurer étranger. Lord Cowley raconte que M. le Marquis de La Valette est venu chez lui de la part de l'Empereur pour l'inviter à faire la proposition. J'ai déclaré au Comte de Mensdorff que je maintenais absolument ce que je lui avais dit à ce sujet (1), et que je considérais comme inexactes les informations qu'il avait reçues d'autre part : le Gouvernement de l'Empereur n'avait pas pris l'initiative de la proposition d'un Congrès.

2289. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Prusse, 356.)

Berlin, 9 mai 1866, 2h 38 soir.

Les trois derniers corps de l'armée prussienne pour lesquels cette mesure n'avait pas encore été définitivement prise sont mobilisés (2). Les nouvelles reçues à Berlin annoncent que les Etats secondaires pressent leurs armements avec une extrême activité.

(1) Cf. Gramont, télégramme, 3 mai, et 7 mai.

(2) Le 1er corps (Koenigsberg), le 2e (Stettin) et le 7e (Münster).

Les Autrichiens se massent à Bodenbach sur la frontière de Saxe. Le Roi a décidé en Conseil la dissolution de la Chambre des Députés[1], la convocation immédiate des collèges électoraux; la nouvelle Chambre sera réunie aussi prochainement que le comportent les délais constitutionnels.

2290. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 356, n° 90.)

Berlin, 9 mai 1866.
(Cabinet, 11 mai; Dir. pol., 12 mai.)

J'ai eu l'honneur de vous annoncer qu'on agitait au sein du Gouvernement prussien la question de savoir s'il convenait de réunir les Pouvoirs législatifs, et dans quelles conditions il était désirable d'y recourir[2]; j'ajoutais que, d'après ce qui m'était revenu, M. de Bismarck s'était rencontré avec plusieurs Députés de l'opposition pour rechercher de concert avec eux un terrain de rapprochement. M. de Bismarck a bien voulu me confier hier soir que le Roi, de l'avis de son Conseil, avait résolu de dissoudre l'ancienne Chambre, et de réunir dans le plus court délai les collèges électoraux pour procéder à la nomination d'une Chambre nouvelle qui sera convoquée immédiatement, sans modifier sous aucun rapport la législation existante en pareille matière. Soit que l'extension de la capacité électorale ait soulevé des répugnances qu'il a fallu respecter, soit qu'on ait craint de s'engager dans la voie des concessions ou d'accomplir un acte de faiblesse qui aurait nui à l'autorité du Gouvernement, on a jugé préférable, en reconnaissant qu'il convenait de faire appel, dans les circonstances présentes, à la Représentation nationale, de se renfermer dans les prévisions de la Constitution. On se plaît à croire que les Députés, recevant un nouveau mandat, et quel que puisse être le nombre de ceux qui seront réélus, ne se considéreront [pas] comme étant étroitement liés par les votes de la dernière législature. Le Gouvernement se flatte d'ailleurs que, sous l'influence des événements imminents, les élections pourraient

[1] La session législative avait été close le 23 février.
[2] Cf. Benedetti, particulière, 7 mai.

donner des résultats relativement satisfaisants; il espère, dans tous les cas, que la majorité, quelles que soient ses opinions, voudra faire preuve de patriotisme en acceptant une entente avec le Cabinet pour assurer la défense de la Monarchie et contribuer au succès de ses armées. Pour se soustraire au reproche qui lui est généralement fait de disposer du sort du pays sans le consulter, le Gouvernement, en somme, a pensé qu'il convenait de solliciter le concours de la Représentation nationale; il a pensé également que, en prenant sur lui de remanier par voie d'ordonnance le régime électoral pour en élargir la base, il s'exposerait à mécontenter les libéraux et les conservateurs à la fois; les uns en effet auraient blâmé la forme, et les autres le fond d'une pareille mesure, et il a paru plus sage de ne s'adresser, en ce moment, qu'aux sentiments patriotiques de tous les partis.

Avant-hier et hier le Roi a ordonné la mobilisation des premier, deuxième et septième corps d'armée (Prusse, Poméranie et Westphalie), les seuls qui avaient été maintenus sur le pied de paix. L'armée prussienne tout entière est donc mise sur le pied de guerre et sera très prochainement en mesure d'entrer en campagne. Cette détermination ne pouvait plus être retardée en présence des armements qui se poursuivent dans toute l'Allemagne et des dispositions incertaines sinon hostiles que les Etats secondaires témoignent généralement à la Prusse. J'ai eu l'honneur de vous dire que M. de Bismarck ne paraissait pas convaincu que la Bavière eût résolu de prendre une attitude énergique et surtout définitive[1]; le Président du Conseil m'a paru craindre hier d'avoir été mal informé sur les véritables intentions de cette Puissance; ce qui est certain, c'est que le Cabinet de Munich, après s'être borné à prendre quelques dispositions purement préparatoires, a tout-à-coup déployé dans ses armements la plus grande activité[2]. Le Hanovre, de son côté, augmente ses effectifs[3] et songe à concentrer son armée vers l'Elbe sur un point où elle serait en communication avec le corps du Général Gablenz et en dehors des mouvements des Prussiens. Sans qu'il soit permis encore de prévoir quelle sera la conduite des petites

(1) Cf. Benedetti, 7 mai, n° 88.

(2) Cf. des Méloizes, 2 et 5 mai, et télégramme, 8 mai.

(3) Cf. Reiset, 6 mai.

Cours du Nord, il paraît constant qu'elles n'inclinent pas en ce moment à mettre volontairement leurs forces militaires à la disposition de la Prusse, qui, d'autre part, ne saurait plus conserver aucune illusion sur la destination de celles des États secondaires du Midi; et on conçoit que, dans cette situation, elle pousse ses armements aussi loin que le comporte son organisation militaire. Menacée de se trouver seule en présence de tous ses Confédérés armés, il est urgent qu'elle soit, sur tous les points, en mesure de pourvoir à toutes les éventualités et d'user de tous ses moyens pour contenir le Nord, et le contraindre au besoin à s'unir à elle pendant que ses armées feront face au Midi. C'est ce dont sont également convaincus aujourd'hui le Roi, les Princes et les Généraux; et ils sont tous d'accord pour y aviser. Autant que je puis le savoir, l'Allemagne, en ce moment, est divisée en deux groupes, celui du Midi que je vous ai depuis longtemps signalé comme étant engagé par un acte plus ou moins régulier à assister l'Autriche, et celui du Nord qui, redoutant une compromission avec la Prusse, voudrait se mettre sous les armes et s'abstenir, pour passer, quand le moment sera venu, dans le camp de celle des deux grandes Puissances que le sort des armes semblera vouloir favoriser.

Votre Excellence remarquera que je me permets chaque jour de lui faire part de mes informations et des appréciations qu'elles me suggèrent au risque de me contredire et sans craindre de me répéter; mais il me semble que, dans les circonstances présentes, mon devoir me le commande, et j'ose compter sur toute votre indulgence [1].

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour ordre, la traduction de la dépêche du Comte de Mensdorff concernant les désarmements qui a été communiquée le 4 de ce mois au Cabinet prussien [2].

[1] Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : « Approuver l'abondance, l'exactitude et la rapidité de ses informations. L'en remercier. »

[2] Cf. Benedetti, 6 mai, n° 87, et *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 419. La dépêche de Mensdorff porte la date du 4 mai.

2291. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 356, n° 91 [1].)

Berlin, 9 mai 1866.
(Cabinet, 11 mai; Dir. pol., 12 mai.)

La réponse adressée par l'Empereur au maire d'Auxerre a produit ici des impressions très diverses [2]. Dans les sphères gouvernementales, on l'envisage plutôt comme favorable aux intérêts de la Prusse. Le Cabinet, dont la politique s'écarte en effet de plus en plus des errements auxquels il était demeuré fidèle depuis 1815, ne voit dans cette nouvelle manifestation des sentiments de Sa Majesté ni un blâme ni une entrave. Depuis longtemps, les esprits qui suivent la direction de M. de Bismarck ont compris que, de toute façon, un remaniement des traités de Vienne, qui entravent l'essor de la Monarchie prussienne, ne pourrait avoir lieu en dehors de la France, et l'éventualité de sa participation aux arrangements à y substituer ne provoque pas chez eux les répugnances dont elle remplissait et remplit encore les conservateurs purs. À la Cour cependant, certaines influences ne manqueront pas de se servir des paroles impériales pour faire levier dans l'intérêt de l'alliance autrichienne. Bien que d'habitude la *Gazette de la Croix* seconde les tendances de l'administration actuelle, elle a cependant publié avant-hier une véritable philippique contre sa politique allemande. M. de Gerlach, le champion de la réaction absolue et universelle, en est l'auteur, et elle peut être considérée comme le programme de la fraction extrême du parti féodal. Les influences de Cour que je viens de mentionner l'ont notoirement inspirée. Ce fait prouve à quel point la rédaction de la *Gazette* est travaillée dans les sens les plus opposés : elle offre sous ce rapport le fidèle miroir du parti lui-même, qui oscille maintenant dans ses appréciations sur M. de Bismarck entre la crainte et l'approbation.

Les organes du Gouvernement ont rapporté le discours d'Auxerre, ou bien sans le faire suivre d'aucune réflexion, ou bien en l'accompagnant d'observations tout à fait évasives, mais

(1) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Même réponse qu'à Londres.»

(2) Cf. ci-dessus, p. 60, note 1.

en constatant pourtant que ce discours se trouve en parfaite conformité avec les déclarations antérieures et les sentiments bien connus de l'Empereur. Ils cherchent avant tout à en fixer la signification, en le présentant comme une sorte de réplique personnelle à M. Thiers [1]. Quelques journaux libéraux, la *Gazette de Cologne* entre autres, se placent au même point de vue. Quant aux journaux démocratiques, ils se montrent assez déroutés pour la plupart; aussi n'y trouve-t-on jusqu'ici que des commentaires assez superficiels. En général cependant, le discours semble leur avoir causé peu de satisfaction, et ils font ressortir, non sans aigreur, que la haine que l'Empereur porte aux traités de 1815 est une arme à double tranchant, puisqu'elle s'appliquerait aussi bien, sinon davantage, aux frontières assignées à la France par le Congrès de Vienne qu'à l'organisation de l'Allemagne qui en forme un des objets essentiels.

2292. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Déchiffrement. Mémoires et documents, Allemagne, 171.)

Berlin, 9 mai 1866.

Je me suis empressé de porter vos félicitations à M. de Bismarck [2]; le Président du Conseil y a été particulièrement sensible, et, en me priant de vous en exprimer tous ses remerciements, il m'a annoncé l'intention de charger également de ce soin M. de Goltz. Je vous dirai à cette occasion que, seul de tous les Agents diplomatiques de la Prusse, M. de Goltz s'est abstenu de donner à M. de Bismarck un témoignage de cordialité. «Je n'en suis pas surpris, m'a dit le Président du Conseil; M. de Goltz n'a jamais su dissimuler.» J'ajouterai qu'hier M. de Bismarck a reçu une lettre anonyme dans laquelle on lui déclare que, si un ami courageux et maladroit l'a manqué avant-hier, il ne doit pas moins se préparer à subir le sort que les vrais Allemands sont résolus à lui faire, et que l'on renouvellera jusqu'à ce qu'elle réussisse la tentative qui a échoué. Il est vrai de dire

[1] Allusion au discours prononcé par Thiers à la séance du Corps législatif du 3 mai (cf. p. 12, note 1).

[2] Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 8 mai.

qu'on paraît avoir en Allemagne l'habitude de pareilles communications, et M. de Bismarck en a fréquemment reçu depuis son avènement au pouvoir.

On dit de plus en plus que les Autrichiens entreront en Saxe. On prétend que la Diète, dans sa séance d'aujourd'hui, déclarera qu'il n'y a pas lieu, devant les explications fournies par la Prusse, de donner suite à la motion de l'Envoyé saxon; mais on ajoute que le Cabinet de Dresde, se prétendant menacé par les Prussiens, sollicitera directement l'assistance matérielle de l'Autriche. M. de Bismarck attend impatiemment cette éventualité, sans désirer cependant qu'elle se réalise avant que l'armée prussienne soit en mesure d'entrer en campagne. Ce qu'il veut, c'est que la guerre soit ouverte, sans être déclarée, par l'initiative des deux Gouvernements saxon et autrichien. Il s'inquiète des armements des États secondaires, et il m'a donné à entendre que la Prusse, dans les dispositions où elle les suppose, ne peut attendre, pour commencer les hostilités, que leurs préparatifs soient terminés. Leur état militaire, depuis [de] longues années négligé par eux, l'avait portée à ne pas trop se préoccuper de leur attitude; la situation changerait totalement si on leur laissait le temps de pouvoir organiser des forces considérables et de se mettre à même de prendre ainsi une part active à la lutte. M. de Bismarck n'a pas voulu s'expliquer davantage à ce sujet; mais je l'ai quitté avec la persuasion qu'il médite un moyen de provoquer ou de prendre l'initiative d'une agression, si l'Autriche s'en abstient. Dans son opinion, *il faut* que la guerre ait éclaté avant la fin du mois; il ne voudrait pas cependant que le premier coup de canon fût tiré en Italie.

2293. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 9 mai 1866.

[La mobilisation des trois corps d'armée de Koenigsberg, Stettin et Münster, décidée la veille en Conseil des Ministres[1],

[1] Cf. Clermont-Tonnerre, 8 mai.

complète la mise sur le pied de guerre de toute l'armée prussienne.]

Les armements de la Confédération sont en retard par rapport à ceux des deux grandes Puissances allemandes, et ce serait une suprême imprudence de laisser perdre cet avantage; telle est la thèse qui a été développée par M. de Bismarck devant le Roi, et qui semble avoir fait une vive impression sur l'esprit de Sa Majesté[1]. Si le succès de cette argumentation est aussi complet qu'on me l'affirme, il faut s'attendre à en voir déduire de nouvelles conséquences qui ne sauraient manquer de hâter les événements.

[Pourtant, malgré tous les efforts tentés pour entraîner l'opinion publique, la guerre ne rencontre partout que des répugnances : «l'armée elle-même la voit approcher sans plaisir, presque sans confiance». On réprouve l'attentat commis sur la personne de M. de Bismarck, mais la nation reste peu sympathique à la politique du Gouvernement et à la guerre.]

2294. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Colonel Colson, Premier Aide de Camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 9 mai 1866.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre rapporte confidentiellement au Colonel Colson des propos qui lui ont été tenus par Benedetti dans la matinée.]

«Il faudrait que vous pussiez bouger un peu maintenant, qu'il vous fût loisible d'aller à Goerlitz, à Magdebourg, à Erfürt, qu'enfin votre *liberté d'action et de mouvement fût accrue*, etc. Dans une lettre particulière à M. Drouyn de Lhuys, j'en dirai un mot *si vous voulez*. Il faudrait qu'à la première menace vous puissiez aller où vous le jugerez convenable, car les événements se pressent, etc.» J'ai dit *amen*, j'ai remercié même, car la tiédeur m'eût compromis de la façon la plus inutile, mais je ne perds pas

[1] Cf. Benedetti, particulière, 9 mai.

une heure pour vous faire savoir que *je ne désire* et *demande quoi que ce soit.* Mon seul vœu, vous le savez, est simplement de n'être pas oublié à Berlin si la guerre éclate, d'y recevoir promptement mes instructions pour pouvoir arriver en conditions aimables dans le Grand État-Major. *Nihil ultra.*

Permettez-moi de compter sur votre amitié si serviable pour moi afin que, dans un ordre d'idées que vous approuverez, je pense, le nécessaire soit fait auprès du Ministre. Quelques bienveillantes et vagues paroles échangées entre le Ministre et M. Drouyn de Lhuys, le retour à Berlin d'une ou deux phrases à contours indécis dont les rédacteurs politiques ont le secret, et je déclare tout pour le mieux dans le meilleur des mondes!

Le meilleur des mondes!... Je vous assure que je n'y suis pas toujours, et que j'ai eu depuis quelques mois certains efforts à faire pour maintenir à l'eau de roses mes rapports avec certaine personne dont je dois faire un haut état, mais dans laquelle je ne trouve ni une idée ni un sentiment pour m'attirer. Que les Allemands soient à la veille de s'entrebattre, je ne puis m'en affliger, je crois même que je m'en épanouis un peu au dedans, mais je cache avec soin ce sentiment; ma joie ne se trahit pas comme celle du chat par un débordement d'électricité, par une agitation nerveuse qui fait rire tout le monde; je me tais, j'ai la pudeur de ma mauvaise conscience, et je ne tire pas un feu d'artifice parce que nous avons des chances de voir donner l'Aigle Noir à Garibaldi!... Mais je deviens trop mauvaise langue : adieu, merci à l'avance de votre intervention.

2295. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 9 mai 1866, 4h 35 soir.
(Reçu à 5h 20 soir.)

Adoption de la proposition saxonne par 10 voix contre 5[1]. La Prusse ne désarmera que lorsque les autres États auront désarmé. N'étant pas prête, elle veut gagner du temps.

[1] Cf. Forth-Rouen, télégramme, même date.

2296. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Saxe, 141.)

Dresde, 9 mai 1866, 4h 10 soir.

En faveur de la motion de la Saxe(1) dix voix contre quatre voix(2).

2297. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 55.)

Dresde, 9 mai 1866.
(Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 23 mai.)

Le résultat du vote qui a eu lieu aujourd'hui à Francfort concernant la motion saxonne ayant été connu à Dresde vers trois heures, j'ai cru devoir le communiquer à Votre Excellence par le télégraphe. C'est un événement qui place la Prusse seule en face de toute l'Allemagne. En effet, tandis que l'Autriche, la Bavière, le Hanovre, le Wurtemberg, le Grand-Duché de Hesse, celui de Bade, la Thuringe et Nassau votaient avec la Saxe la proposition de cette Puissance d'inviter la Prusse à se conformer, dans son différend allemand, à l'article 11 du Pacte fédéral(3), le Mecklembourg, la 15e curie (Oldenbourg, Anhalt, Schwarzbourg-Rudolstadt et Schwarzbourg-Sondershausen) et la 17e (les Villes libres), qui n'abandonnent jamais la Prusse, lui restaient fidèles encore dans cette circonstance, bien que détestant le joug auquel ils n'osent se soustraire. En présence d'un pareil résultat, on peut dire sérieusement et sincèrement que le Gouvernement prussien n'a aucun Gouvernement pour lui. Ceux qui lui ont donné leurs voix sont ceux justement qui applaudiraient le plus à sa défaite, s'il devait être battu.

Votre Excellence connaîtra les déclarations dont le Ministre

(1) Cf. Reculot, 5 mai, et *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 421-422.

(2) En réalité la Prusse, le Mecklembourg, la 15e curie et la 17e votèrent *contre*. La Hesse électorale demanda le renvoi de la motion saxonne à un comité spécial. (Cf., ci-après, Forth-Rouen, 11 mai, n° 58.)

(3) Cf. ci-dessus, p. 25, note 1.

prussien à Francfort[1] a fait précéder et suivre le vote. Elles témoignent de la mauvaise humeur de son Gouvernement. Il a dénoncé l'Autriche et la Saxe, qui, bien avant de s'adresser à la Diète et sans que la Prusse eût encore armé, avaient déjà fait des préparatifs militaires. Il en résultait pour l'Allemagne, selon ce Diplomate, un immense danger qu'il est nécessaire d'écarter avant que la Prusse puisse procéder à son désarmement. Il est du devoir de l'Assemblée fédérale d'inviter l'Autriche et la Saxe à désarmer. En cas de refus de sa part, la Prusse ne saurait obéir qu'à la suprême loi qui lui prescrit de sauvegarder avant tout sa propre position. Après l'adoption de la motion saxonne, M. de Savigny s'en est référé à la déclaration qu'il venait de faire, en ajoutant qu'il lui restait toujours l'espoir que la Diète ferait son devoir. L'Autriche et la Saxe ont répliqué en établissant de nouveau que leurs armements n'avaient été que la conséquence forcée de ceux dont on avait pris l'initiative en Prusse.

[Une manifestation a eu lieu à Leipzig contre le Conseil municipal, qui avait voté des remontrances au Gouvernement, lui reprochant sa politique trop énergique à l'égard de la Prusse. Plus de six mille personnes ont engagé le Gouvernement à pousser ses armements et à s'assurer dans le plus bref délai le secours de ses alliés fédéraux. Le Gouvernement saxon a retourné aux conseillers municipaux de Leipzig leurs remontrances, avec des observations très sévères.]

2298. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 56.)

Dresde, 9 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 15 mai.)

[La dépêche du Baron Forth-Rouen est consacrée aux préparatifs militaires du Gouvernement saxon. Tout se fait publiquement, mais sans bruit et sans forfanterie. On n'a aucune illusion sur la situation. Le devoir est le mobile unique qui dirige

[1] Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 426-428 et p. 430.

le Gouvernement et la nation. On parle de conventions militaires entre la Saxe et l'Autriche : il n'en existe pas. On suppose que les premiers combats entre Autrichiens et Prussiens auront lieu sous les murs de Dresde.]

2299. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 737[1].)

Londres, 9 mai 1866, 5h 3/4 soir.
(Reçu à 9h 1/2 soir.)

C'est ce matin seulement que j'ai pu faire au nom de l'Empereur, au Comte Clarendon, la proposition contenue dans votre dépêche confidentielle d'hier[2]. Le Principal Secrétaire d'État m'a dit que cette proposition lui paraissait trop grave pour qu'il se crût autorisé à y répondre avant d'en avoir référé à ses Collègues. Lord Russell se trouvant aujourd'hui à Windsor, ce ne sera que demain, dans l'après-midi, que Lord Clarendon pourra consulter le Conseil. Il est d'ailleurs personnellement d'avis qu'une réunion à Paris des Représentants de la France, de l'Angleterre et de la Russie dans le but de s'entendre sur les solutions à donner aux trois questions qui, dans son opinion comme dans celle du Gouvernement de l'Empereur, peuvent provoquer d'un instant à l'autre un conflit, serait une chose très utile; mais il pense que, pour ménager les susceptibilités de la Prusse et de l'Autriche, il conviendrait de n'attribuer à cette réunion la dénomination de Congrès que lorsque ces Puissances en feraient elles-mêmes partie. Lord Clarendon a en outre insisté pour savoir si, en exprimant l'idée qu'il suffirait pour assurer la paix de l'Europe que la France, l'Angleterre et la Russie annonçassent la *ferme intention* de résoudre les questions dont il s'agit, le Gouvernement de l'Empereur entendait que ces Puissances devraient, au besoin, recourir à la force pour faire prévaloir leurs résolu-

[1] La substance de ce télégramme a été résumée en dix lignes par Émile OLLIVIER (t. VIII, p. 150).

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne et à Talleyrand, confidendentielle, 8 mai.

tions. Il ne m'a pas caché que l'Angleterre ne saurait en aucun cas, suivant lui, prendre un engagement de cette nature. Lord Clarendon désirerait beaucoup être fixé sur ce point avant la réunion du Conseil qui aura lieu demain et à la suite duquel il doit me faire connaître l'opinion du Gouvernement de la Reine sur l'ensemble de notre proposition.

2300. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 737[1].)

Paris, 9 mai 1866, minuit.
(Expédié à 12^h 40 matin.)

La dénomination de Congrès pour la réunion des trois Puissances ne nous importe pas.

Quant à l'emploi éventuel de la force des armes, ce serait une question réservée. L'exclure expressément dès le début serait enlever toute autorité aux décisions[2].

2301. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 737, n° 98[3].)

Londres, 9 mai 1866.
(Cabinet, 11 mai 1866; Dir. pol., 20 avril 1867.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne accuse réception à Drouyn de Lhuys de son télégramme du 8 mai et de sa dépêche confidentielle de même date[4]. Il relate sa conversation avec Lord Clarendon dans des termes à peu près identiques à ceux qui se

(1) Le texte de ce télégramme a été d'abord rédigé par Drouyn de Lhuys à la fin du déchiffrement du télégramme précédent. — Il a été reproduit par Émile Ollivier (t. VIII, p. 150).

(2) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 9 mai, 5^h 3/4 soir.

(3) Le début de la dépêche a été résumé dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 42-43, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 182.

(4) Cf. ci-dessus, p. 53, note 1.

trouvent dans son télégramme. Mais il développe davantage les objections de Lord Clarendon contre l'emploi de la force.]

L'Angleterre, par exemple [, lui a dit Lord Clarendon], pourrait peut-être admettre, si tel était l'avis de la France et de la Russie, que, afin de prévenir l'explosion d'une guerre, on laissât à la Prusse tout ou partie des Duchés de l'Elbe; mais, pour assurer un résultat aussi contraire à la politique qu'elle avait constamment soutenue, elle ne prendrait certainement pas les armes. Elle aurait les mêmes objections, a-t-il ajouté, à user de la force pour contraindre l'Autriche à céder à l'Italie la Vénétie, si, comme cela n'était que trop probable, l'Empereur François-Joseph s'y refusait. En un mot, l'Angleterre, quelque désireuse qu'elle soit de conjurer les dangers qui menacent la paix de l'Europe, doit, suivant lui, s'abstenir de toute intervention matérielle, et éviter par conséquent de prendre des engagements qui l'exposeraient plus tard, soit à sortir de la réserve que ses intérêts lui commandent de garder, soit à mériter les reproches qu'on lui a parfois adressés, notamment dans les affaires de Pologne, de ne pas tenir ce qu'elle avait paru promettre. Telles sont, Monsieur le Ministre, les idées que m'a exposées Lord Clarendon, en se réservant d'ailleurs de me faire connaître, après le Conseil des Ministres qui aura lieu demain, l'opinion du Gouvernement de la Reine sur l'ensemble de notre proposition.

Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Excellence que, dans le cours de notre conversation, qui n'a pas duré moins de deux heures, Lord Clarendon m'a exprimé amicalement le regret de n'avoir été informé des résolutions du Gouvernement de l'Empereur que par un télégramme de Saint-Pétersbourg qui lui était parvenu deux jours auparavant[1]. Il lui semblait que, après les pourparlers qui avaient eu lieu récemment entre nos deux Gouvernements[2], c'était à Londres que la proposition de l'Empereur eût dû être tout d'abord adressée. J'ai cherché à calmer les susceptibilités de Lord Clarendon, en lui rappelant que, à la suite

[1] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys à Talleyrand, du 5 mai, et les télégrammes, en réponse, de Talleyrand, des 6 et 7 mai.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 2 mai, Clarendon à Cowley, 2 mai, La Tour d'Auvergne, télégramme et dépêche, 3 mai, Clarendon à Cowley, 7 mai, Gramont, particulière, 8 mai.

des entretiens confidentiels que l'Empereur et Votre Excellence avaient eus avec M. l'Ambassadeur d'Angleterre[1], il avait bien voulu me mettre lui-même dans le cas de faire savoir à Paris qu'il ne repousserait pas en principe l'idée d'un Congrès[2], et j'ai ajouté que, une fois rassuré à l'endroit des dispositions de l'Angleterre, le Gouvernement de l'Empereur avait sans doute pensé que le moment était venu pour lui de s'expliquer avec la Russie dont un silence plus prolongé, de notre part, n'aurait pas manqué d'éveiller les défiances. Lord Clarendon m'a parlé également, avec une certaine émotion, du discours prononcé par S. M. l'Empereur à Auxerre[3], et qu'il considérait comme étant de nature à précipiter les événements dont nous semblions aujourd'hui vouloir arrêter la marche. J'ai cru devoir répondre à Lord Clarendon que l'Empereur et son Gouvernement n'avaient jamais dissimulé leur manière de voir, par rapport aux traités de 1815; qu'il n'y avait rien, dès lors, dans les paroles prononcées par Sa Majesté à Auxerre, qui dût raisonnablement surprendre personne, et que leur netteté, loin d'être dans les circonstances actuelles un encouragement à la violence, me semblait au contraire une garantie certaine du sincère désir de l'Empereur de voir modifier à l'amiable et d'un commun accord, un état de choses qui menaçait incessamment le repos et la sécurité de l'Europe. Lord Clarendon a apporté, au surplus, je m'empresse de le dire, une très grande modération dans ses observations.

P.-S. — 10 mai 1866, 6h 30 soir. — J'ai reçu ce matin la nouvelle dépêche télégraphique que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser hier soir. Je me suis empressé de faire savoir à Lord Clarendon que nous ne tenions pas à ce que la dénomination de Congrès fût attribuée à la réunion préparatoire des *trois Puissances*, et que, quant à l'emploi éventuel de la force des armes, nous pensions que cette question devait être réservée, pour ne pas enlever d'avance, en l'excluant expressément dès le début, toute autorité à nos décisions. J'attends d'un instant à l'autre sa réponse, que j'aurai soin de vous faire connaître sans retard par le télégraphe.

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, 2 mai, et Clarendon à Cowley, 2 mai et 7 mai.

(2) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme et dépêche, 3 mai.

(3) Cf. p. 60, note 1.

2302. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Bavière, 241, n° 21.)

Munich, 9 mai 1866.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

[Le Vicomte des Méloizes accuse réception à Drouyn de Lhuys de sa dépêche du 3 mai. Il a cru pouvoir en donner connaissance à M. de Pfordten, en lui demandant le secret sur cette communication.]

[*Déchiffrement*] Durant la lecture que je lui ai donnée alors des informations que Votre Excellence a recueillies sur ce qui s'est passé à Augsbourg, le Ministre de Bavière m'a semblé étonné et embarrassé de nous sentir si bien instruits. Ma lecture terminée, il m'a paru plus à l'aise en voyant que nous n'en savions pas davantage. Il s'est montré au demeurant fort satisfait de l'adhésion que ses plans ont obtenue à Paris[1].

[M. de Pfordten ne conteste pas l'exactitude des renseignements envoyés par Drouyn de Lhuys. Il déclare que la Bavière n'a d'autre but que celui d'assurer son indépendance et qu'elle a même renoncé à exercer aucune prééminence sur ses Confédérés; qu'elle a été accusée fort injustement de poursuivre des vues particulières et de se ménager à cet effet les bonnes grâces de la Prusse. Il qualifie d'indigne la conduite du Cabinet de Berlin vis-à-vis de la Saxe. Il paraît que, s'il a montré une certaine inclination vers la Prusse, il ne l'éprouve plus aujourd'hui.

Le Vicomte des Méloizes signale ensuite les armements de la Bavière dans le Palatinat[2]. M. de Pfordten lui donne l'assurance que le Baron de Wendland en informera le Gouvernement impérial. «Prenez garde, répond le Ministre de France, que nous ne nous disions à notre tour menacés par la Bavière.»]

[*Déchiffrement*] Je n'ai pas cru devoir donner à mes observations une forme plus sérieuse. Dans la disposition d'esprit que je lui connais, le Baron de Pfordten n'aurait pas manqué de me répondre que, si nous trouvions à redire à ces mesures, c'était sans doute qu'elles contrariaient nos projets.

(1) Le déchiffrement se termine ici.

(2) Cf. des Méloizes, télégramme, 8 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Au moment où je le quittais, le Baron de Pfordten m'a dit, en faisant allusion à une déclaration précédente, que le moment approchait où il ne parlerait plus comme Allemand mais comme Bavarois. Je doute que nous ayons beaucoup à attendre de cette prétendue transformation.

2303. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 9 mai 1866, 11h soir [1].
(Reçu, le 10 mai, à 8h matin.)

Le Prince Gortchakoff m'a répondu que deux dépêches télégraphiques du Baron de Brunnow annoncent la résolution inébranlable de Lord Clarendon de n'accepter le Congrès que sous la condition qu'il ne s'agira pas de cession de la Vénétie, d'adjonction des Duchés à la Prusse, d'accroissement de pouvoir pour elle par la réforme fédérale, ni de démembrement de la Turquie.

Le Prince Gortchakoff adhère aux principes posés par l'Angleterre, mais regrette qu'on n'adopte pas sa formule qui implique toutes les questions trop nettement définies par l'Angleterre et la France. L'Angleterre, l'Autriche et la Russie n'entreront pas en Congrès si la cession de la Vénétie, même contre des dédommagements, est mise en avant. Sur les autres questions, l'accord serait facile à établir. La demande d'un désarmement simultané est partie aujourd'hui pour Vienne et Florence. Le Comte de Kisseleff informe que sous peu le Gouvernement italien ne sera plus maître de contenir les esprits.

2304. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Suède, 337, n° 178.)

Stockholm, 9 mai 1866.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[La Diète suédoise a repoussé un projet de réorganisation de l'armée présenté par le Gouvernement. Dans les quatre ordres a

[1] Ce télégramme répond au télégramme de Drouyn de Lhuys du 8 mai (cf. ci-dessus, p. 53, note 1).

dominé la conviction que, si la Suède tenait à se maintenir dans une situation toute pacifique, il était nécessaire que le projet fût écarté; autrement, elle courrait risque de se voir entraînée, par le fait seul de l'existence d'une armée plus mobile et plus exercée, à *des spéculations politiques aventureuses*[1]. Le Roi était presque l'auteur exclusif du projet. Les Ministres ne lui étaient pas sympathiques, et le public le savait. Plus la royauté voudra prendre en Suède une allure à elle et se mettre en avant, plus elle s'exposera à des échecs probables. Il lui reste un pouvoir très réel, mais dont elle ne doit user qu'avec précaution, car déjà on cherche à lui enlever ce qui lui reste de ses droits qui ressemblent à des privilèges.]

Quant à l'avenir des événements, l'incertitude est plus grande ici que dans le reste de l'Europe, parce qu'on y est plus loin de la vérité et qu'on la sait moins encore.

On conseille au Danemark l'abstention absolue, me disait encore avant-hier M. de Manderström; c'est dans cette abstention qu'on voit seulement profit éventuel pour lui.

Le Ministre des Affaires étrangères croit même savoir que M. de Bismarck aurait fait à Copenhague quelques ouvertures vagues de rectification de frontières dans le but lointain, selon les conjonctures, de satisfaire peut-être aux vœux plus d'une fois exprimés par le Gouvernement impérial.

Tant que le Ministère actuel[2] restera aux affaires en Danemark, pense M. de Manderström, l'attitude des Danois sera expectante, ce qu'elle doit être. Mais les membres du Cabinet sont fatigués des affaires, et, si leur successeur était M. de Blixen[3], ce serait l'esprit d'aventures qui viendrait au pouvoir, et avec lui uniquement des dangers. *Deus omen avertat!*

M. de Manderström m'a dit très confidentiellement qu'on lui

(1) Souligné dans le texte.

(2) Le ministère avait été formé le 6 novembre 1865. Il était présidé par le comte Juel-Vind-Frijs de Frijsenborg, ministre des affaires étrangères.

(3) Le baron de Blixen-Finecke, qui possédait de grands domaines dans les Duchés, en Danemark et en Suède, résidait alors en Scanie. Il avait été, un moment, ministre des affaires étrangères en Danemark, sous le règne de Frédéric VII. Il passait pour un partisan résolu du scandinavisme et jouissait, à ce titre, d'une grande influence sur l'esprit du roi de Suède.

écrivait, d'excellente source, de Berlin que les officiers supérieurs de l'armée prussienne, à mesure que les choses faisaient un pas vers la guerre, témoignaient de leur anxiété sur l'issue d'une lutte avec l'Autriche : non pas que l'armée prussienne ne soit à leurs yeux excellente et fournie d'artillerie supérieure peut-être à l'armée autrichienne, mais, à leur avis, les troupes de l'Autriche avaient de bien grandes qualités, plus d'habitude de la guerre, et des échecs à réparer dont le souvenir monterait au cœur et à la tête des soldats : en Autriche, l'armée c'est la nationalité. Cette disposition d'esprit, qui n'est pas ignorée en haut lieu, des indications d'un autre genre que donne enfin l'attitude des Etats secondaires de l'Allemagne, et le libéralisme qui semble s'être éclairé, dans ce pays, avec le temps et les épreuves, feront encore réfléchir au dernier moment, pense M. de Manderström, et, avant d'engager une lutte dans l'issue de laquelle l'avenir prussien jouerait une si grosse partie, on en pourra tirer de salutaires conseils et des avertissements prévoyants.

2305. L. Pillet, Consul général à Venise, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, Venise, 27, n° 28.)

Venise, 9 mai 1866.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

[Pillet annonce l'arrivée, la veille, de l'Archiduc Albert, et donne quelques renseignements sur les préparatifs militaires de l'Autriche en Vénétie.]

2306. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 737, n° 56.)

[Paris,] 10 mai 1866.

J'ai reçu la dépêche télégraphique que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date d'hier, et j'y ai répondu sommairement le soir même par la voie du télégraphe.

Le Principal Secrétaire d'Etat de S. M. Britannique pense que,

pour ménager les susceptibilités de l'Autriche et de la Prusse, il conviendrait de n'attribuer la dénomination de Congrès à la réunion des Représentants des Puissances neutres que lorsqu'il serait possible d'y appeler les Puissances impliquées dans le conflit qui menace la paix de l'Europe. Je n'hésite pas à adopter sur ce point l'opinion de Lord Clarendon. Une entente préalable entre les Puissances neutres sur les questions aujourd'hui soulevées nous paraît désirable dans l'intérêt de la paix, mais la forme à donner à l'échange d'idées que nous provoquons importe peu au but que nous avons en vue d'atteindre.

Lord Clarendon insiste en outre pour savoir si, dans notre pensée, l'idée qu'il suffirait, pour assurer la paix, que la France, l'Angleterre et la Russie annonçassent la ferme intention de résoudre les questions objet du litige, implique pour elles l'engagement de faire prévaloir leurs résolutions au besoin par la force. Le Principal Secrétaire d'État ajoute que l'Angleterre, selon lui, ne saurait prendre un engagement de cette nature. Je n'ai pas, Prince, à revenir avec vous sur les traits qui caractérisent la politique du Gouvernement de l'Empereur en présence du conflit qui soulève l'Allemagne et qui réagit sur l'Italie. Cette politique, pacifique et loyalement neutre, exclut de notre part tout plan préconçu d'intervention active dans des affaires qui ne nous touchent que par leur portée générale. Dans notre opinion, soit que les grandes Puissances de l'Europe se réunissent en Congrès, soit que préalablement la France, l'Angleterre et la Russie conviennent de conférer pour rechercher ensemble la meilleure solution des questions pendantes, la règle ordinairement suivie dans les délibérations des Puissances devrait être observée. Si elles se ralliaient à une manière de voir unanime, les questions se trouveraient naturellement résolues; si l'entente ne pouvait s'établir, chacune conserverait, avec son opinion, sa pleine liberté d'action.

J'ajouterai à cet égard une seule observation. Je comprends parfaitement que le Cabinet de Londres s'abstienne de prendre l'engagement d'imposer par les armes les solutions qu'il aurait recommandées comme les plus équitables et les plus utiles à l'intérêt général. Nous entendons, comme lui, rester libres en cas de désaccord. Mais je pense que la question de l'emploi éventuel de la force des armes doit demeurer réservée, et que ce serait

d'avance énerver les délibérations des Puissances et enlever l'autorité qu'il importe de conserver à leurs décisions, que de déclarer qu'elles excluent, en toute éventualité, le recours aux armes des moyens par lesquels elles se proposent de faire prévaloir leurs opinions.

2307. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 92.)

Berlin, 10 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[Benedetti annonce la publication dans un supplément extraordinaire du *Staats-Anzeiger* de l'ordonnance royale qui prononce la dissolution de la Chambre des Députés [1]; l'ordonnance ne fixe cependant pas la date à laquelle les collèges électoraux seront convoqués. Elle est précédée d'un rapport des Ministres qui en explique les motifs et que Benedetti joint à sa dépêche [2].]

2308. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 842, n° 76.)

Francfort, 10 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[Le Comte de Reculot raconte la séance de la Diète de la veille. La Diète a d'abord entendu un rapport du Comité des affaires militaires sur la force des contingents prussien et autrichien dans les forteresses fédérales et à Francfort. Sur le bruit que la garnison prussienne allait être augmentée à Francfort, le Général Voigts-Rheetz [3] s'était empressé de communiquer au Comité des affaires militaires une déclaration par laquelle le Gouvernement du Roi Guillaume s'engageait à ne rien changer dans les conditions des garnisons mixtes.

(1) Cf. Benedetti, 9 mai, n° 90. L'ordonnance a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 430.

(2) Le rapport figure dans la correspondance.

(3) Premier plénipotentiaire militaire prussien dans la Commission militaire de la Confédération.

Le Comte de Reculot expose ensuite dans quelles conditions la Diète a approuvé la motion de M. de Bose relative à l'approbation à donner par la Diète à la conduite de la Saxe [1], et il résume les déclarations de M. de Savigny [2].]

M. de Savigny paraît être revenu de son second voyage [3] avec des idées toutes différentes de celles qu'il avait rapportées la première fois de Berlin et dont je faisais part à Votre Excellence dans ma dépêche du 5 mai. Le Ministre de Prusse paraît croire que même la chute de M. de Bismarck, peu probable du reste, surtout depuis l'attentat, ne changerait rien à la politique prussienne. Seulement, M. de Savigny semble avoir pour instructions de gagner du temps en prolongeant les discussions, attendu que la Prusse n'est pas prête à entrer en campagne et qu'il lui faut au moins encore quinze jours pour achever ses préparatifs, notamment la transformation de son artillerie.

P.-S. — Samedi, 12 mai 1866. — Dans la séance du Comité pour la réforme qui s'est tenue hier, M. de Schrenk a été nommé rapporteur. Les membres du Comité se sont promis le secret. Il sera donc très difficile, Monsieur le Ministre, de savoir de suite ce qui se passera dans ces réunions. Toutefois, j'ai appris que M. de Savigny avait persisté, mais dans un langage très conciliant, à demander la convocation du Parlement [4] avant de faire connaître dans son ensemble le projet de réforme.

2309. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 737.)

Londres, 10 mai 1866, 7h 3/4 soir.

Je reçois à l'instant de Lord Clarendon le billet dont je vous transmets ci-dessous le texte [5] :

«Lord Cowley aura l'instruction de se réunir en conférence

[1] Cf. Forth-Rouen, 9 mai, n° 55.
[2] Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 426 et 430.
[3] Cf. Reculot, télégramme, 7 mai.
[4] Cf. Forth-Rouen, 28 avril, et Reculot, 30 avril.
[5] Cf. le post-scriptum à la dépêche de La Tour d'Auvergne du 9 mai, daté du 10 mai, 6h 30 soir.

avec l'Ambassadeur de Russie, sur l'invitation de M. Drouyn de Lhuys, pour prendre en considération les trois questions qui menacent la paix de l'Europe, et entendre de Son Excellence les mesures que le Gouvernement de l'Empereur juge nécessaires et opportunes pour les résoudre.»

2310. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 241, n° 22.)

Munich, 10 mai 1866.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

[La *Gazette de Bavière* annonce que, «vu la gravité de la situation politique, le Gouvernement du Roi a décidé la mobilisation immédiate de l'armée bavaroise, et la convocation des Chambres pour le 22 de ce mois».]

2311. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Russie, 236 [1].)

Saint-Pétersbourg, 10 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 15 mai.)

J'ai reçu hier matin le télégramme que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 8, et je me suis immédiatement rendu chez le Prince Gortchakoff pour lui communiquer les propositions de Votre Excellence [2]. Je m'attendais à ce qu'il m'ajournerait au lendemain, afin de ne me rendre réponse qu'après avoir pris les ordres de l'Empereur; mais il n'en a pas été ainsi, et le Vice-Chancelier s'est mis à discuter de suite l'idée indiquée par vous, Monsieur le Ministre, d'établir un accord entre l'Angleterre, la Russie et la France sur la cession de la Vénétie par l'Autriche moyennant compensation.

[1] Un résumé très succinct de cette dépêche a été publié dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 43-44, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 184.

[2] Cf. ci-dessus, p. 53, note 1.

«Voilà un point, m'a dit le Prince Gortchakoff, qui positivement ne sera pas accepté par l'Angleterre et par l'Autriche, et probablement pas par nous. Les informations du Baron de Brunnow sont très précises. Lord Clarendon est fermement résolu à n'entrer en Congrès que sous ces conditions : pas de cession de la Vénétie, pas d'adjonction des Duchés de l'Elbe à la Prusse, pas d'accroissement de puissance pour elle à la suite de la réforme fédérale, pas de démembrement de l'Empire ottoman. Il m'a fait sonder sur ma manière de voir, et j'ai été obligé de convenir que ses principes étaient les miens. Vous prononcez le mot de dédommagement pour l'Autriche et celui de garantie pour le pouvoir temporel du Saint-Père. Quoique en froid avec la Cour de Rome, la Russie, je n'éprouve aucune difficulté à le dire, s'emploierait volontiers à les obtenir. Mais, quant aux dédommagements, où les prendrez-vous? En Allemagne? La Prusse ne voudra pas en entendre parler. Dans les Principautés danubiennes? Inadmissible; ce serait la guerre avec nous. Croyez-moi, mettre en avant la cession de la Vénétie, c'est fermer les portes du Congrès avant de les avoir ouvertes, puisque trois Puissances au moins refuseront de conférer sur une base qui, dès le début, frapperait les délibérations de stérilité.» A l'appui de son opinion, le Vice-Chancelier me donna lecture des dépêches du Baron de Brunnow qui, en effet, ne laissaient aucun doute sur les intentions de Lord Clarendon.

J'ai fait observer au Prince Gortchakoff que Votre Excellence était la première à constater l'impossibilité de s'entendre à l'avance sur la solution même des questions pendantes; aussi ne faisait-elle que poser des principes généraux. Quant à l'opposition qu'il me signalait du côté de l'Angleterre et de l'Autriche, j'avouais ne pouvoir comprendre leurs prétentions d'exclure d'un débat destiné à assurer la paix la question qui, par sa nature, était la plus susceptible d'amener la guerre générale. Libre à l'Autriche de repousser des compensations si elles lui semblent insuffisantes, libre à l'Angleterre et même à la Russie de l'appuyer dans ses refus, mais il doit être d'autant plus loisible aux autres Puissances d'introduire cette discussion, que l'Autriche serait peu fondée à s'en émouvoir, du moment où elle est assurée du concours des Cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg.

« Cette question me paraît être la vraie pierre d'achoppement, reprit le Vice-Chancelier, car je pense que sur les trois autres l'entente ne sera pas difficile à établir entre vous, l'Angleterre et nous. L'agrandissement de la Prusse ne convient à personne, moins encore à vous qu'à nous. Quant au démembrement de l'Empire ottoman, puisque nous avons signé des traités pour le prévenir, je pense que nous serons unanimes à en repousser la proposition, si elle venait à se produire. Je contribuerai volontiers à élucider dans l'esprit d'une délibération européenne les questions préliminaires, et, pour vous en donner la preuve, je vais vous lire une lettre confidentielle que j'adresse à notre Ambassadeur à Londres et où je le charge d'exprimer à Lord Clarendon la satisfaction que me causerait une entente entre lui et M. Drouyn de Lhuys. Je persiste à croire que si, dès le principe, on avait adopté la rédaction plus générale que j'avais mise en avant et qui impliquait virtuellement toutes les matières à discuter[1], on aurait évité des débats pour le moins prématurés. »

Le Prince Gortchakoff m'ayant demandé de prendre sous ma dictée quelques notes pour le guider dans sa conversation avec l'Empereur, je me suis appliqué à résumer les idées générales et les propositions de Votre Excellence, avec la réserve qui m'était commandée par le caractère tout confidentiel de cet entretien.

Le courrier qui porte au Comte de Stackelberg et à M. de Kisseleff les instructions relatives à la demande de désarmement simultané est parti hier pour Vienne et Florence. Des instances ne seront faites auprès du Roi d'Italie que si l'Empereur d'Autriche se montrait animé de dispositions favorables. Le Vice-Chancelier m'a répété qu'il espérait que, dans ce cas, l'Empereur Napoléon ne refuserait pas d'exercer sa puissante influence personnelle sur le Roi Victor-Emmanuel. Les derniers télégrammes de M. de Kisseleff causent ici de l'inquiétude. Il dit en propres termes : si les choses durent ainsi, dans huit jours le Gouvernement ne sera plus maître de contenir le mouvement des esprits.

[1] Cf. Talleyrand, télégramme et dépêches, 7 mai.

2312. Drouyn de Lhuys au Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest. (Minute. Turquie, Bucarest, 28, n° 12.)

Paris, 11 mai 1866.

La correspondance que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser m'est parvenue jusqu'au 5 de ce mois et au n° 11.

L'entretien que vous avez eu avec M. le Consul général de Russie paraît avoir confirmé ce que vous aviez appris et que vous m'aviez déjà mandé de ses dispositions favorables à la nomination d'un Prince étranger, et particulièrement à celle du Prince de Hohenzollern [1]. Je ne puis que m'en référer à ce que je vous ai écrit à cet égard dans ma précédente dépêche [2] : rien, dans les informations qui me sont parvenues, ne permet de supposer que les vues du Gouvernement russe, en ce qui concerne l'éventualité dont il s'agit, se soient modifiées, et je persiste à penser que M. d'Offenberg n'exprime qu'une opinion personnelle.

Il me paraît, d'ailleurs, extrêmement regrettable que le Gouvernement provisoire à Bucarest et ses Agents continuent d'entretenir les populations moldo-valaques dans l'illusion touchant la nomination du Prince de Hohenzollern [3]. Il est bien évident que ce Prince, quelles que pussent être ses dispositions personnelles, devait dans tous les cas subordonner son acceptation à la décision de la Cour suzeraine et des Puissances garantes; mais il ne paraît pas même qu'il ait fait aucune démarche pour obtenir l'assentiment des Puissances, et, si nous sommes bien informés, le

[1] Cf. d'Avril, 26 avril.

[2] Le 5 mai, Drouyn de Lhuys avait répondu à d'Avril qu'il avait fait allusion, dans un entretien avec l'ambassadeur de Russie, à la combinaison dont d'Avril l'avait entretenu le 26 avril (le mariage du prince de Hohenzollern et d'une grande-duchesse de Leuchtenberg). L'ambassadeur de Russie l'avait qualifiée de chimérique et d'inacceptable. Dans la Conférence, ajoutait Drouyn de Lhuys, le langage de M. le Baron de Budberg n'avait pas été moins contraire à l'éventualité d'un prince étranger. (Turquie, Bucarest, 28.)

[3] Cf. d'Avril, 5 mai.

Prince son père aurait fait savoir tout récemment qu'il ne pouvait accepter l'honneur qui lui était déféré[1].

Pour ce qui nous concerne, Monsieur, si j'ai maintenu, ainsi que je le devais, l'opinion que nous avions professée dès le principe en faveur de la nomination d'un Prince étranger[2], je n'ai en aucune occasion méconnu la nécessité où nous nous trouvions, en présence de l'opposition de quelques-unes des Puissances et des stipulations internationales auxquelles nous avons pris part, de nous rallier à une autre combinaison[3]. J'ai considéré comme un devoir de m'en expliquer nettement avec les envoyés moldo-valaques, chaque fois que j'en ai eu l'occasion; je les ai constamment invités à exhorter les populations à en prendre leur parti.

Je leur ai représenté qu'il n'était pas bon, pour leur dignité nationale, d'offrir la couronne hospodarale pour s'exposer à des refus successifs. Je n'ai pas dissimulé enfin que, en excitant ainsi, au sein des populations, des espérances dont elles ne tarderaient pas à être détrompées, on risquait de provoquer des mécontentements, d'accroître les éléments de trouble et d'anarchie, et de

(1) A la date du 10 mai, 12h 25, figure dans la correspondance la copie d'un télégramme adressé à Balatchano par le prince de Hohenzollern et ainsi conçu :

Depuis hier mon fils reçoit quantité d'adresses de félicitations de diverses communes roumaines, même de Bucarest.

Comme je n'ai fait aucune démarche qui puisse faire même supposer l'acceptation, je ne puis que regretter ces manifestations, quelque flatteuses qu'elles soient d'ailleurs. (Turquie, Bucarest, 28.)

En réalité, le prince Charles avait pris, le 7 mai, la résolution de partir, et, le 8, il s'était entendu avec Balatchano et Bratiano, venus de Paris, pour gagner Bucarest par Vienne. Mais, le 9, le prince reçut de Roumanie un télégramme qui le félicitait au sujet de son arrivée prochaine. On crut, à Düsseldorf, à une indiscrétion qui rendait le départ impossible, et tout fut un moment remis en question. Mais une lettre de Bratiano, que le lieutenant Linche apporta de Paris le lendemain, rassura le prince et l'affermit dans sa résolution primitive.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys, circulaires, 16 et 21 mars, et Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 19 mars.

(3) Cf., en particulier, Drouyn de Lhuys à d'Avril, 13 avril, à La Tour d'Auvergne, 16 avril, à d'Avril, télégramme, 24 avril, à La Tour d'Auvergne, 27 avril, à d'Avril, télégrammes, 1er et 3 mai.

contribuer à amener une situation dont la conséquence dernière serait de rendre possible une intervention[1].

Vous avez été en mesure de connaître exactement, avant votre départ pour vous rendre à Bucarest, quelle était à cet égard la manière de voir du Gouvernement de Sa Majesté, et je ne saurais trop vous recommander d'y conformer toujours et très nettement votre langage[2].

2313. DROUYN DE LHUYS AU BARON DE MALARET, MINISTRE À FLORENCE. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 364.)

Paris, 11 mai 1866, 7h 1/4 soir.

L'idée d'un Congrès a des chances de se réaliser[3]. Pour obtenir la Vénétie, l'Italie avait deux voies ouvertes : la guerre

[1] Cf. t. VIII, p. 317, note 1, et Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 27 avril.

[2] Cf., sur l'attitude de Drouyn de Lhuys à l'égard de la candidature du prince Charles, t. VIII, p. 347, note 2.

[3] Cf. t. VIII, p. 425, note 1, et ci-après, p. 95, note 1. — A la même date du 11, Nigra télégraphia à Florence :

Le Gouvernement français propose un Congrès pour trois questions, savoir Vénétie, Sleswig, et réforme de la Confédération germanique.

Les idées de l'Empereur seraient la cession de la Vénétie à l'Italie, de la Silésie à l'Autriche; la Prusse aurait les Duchés et quelques principautés germaniques de sa convenance.

Sur le Rhin, on établirait trois ou quatre petits duchés faisant partie de la Confédération germanique, mais sous la protection de la France.

Des princes germaniques dépossédés par la Prusse iraient dans les Principautés du Danube.

Ces idées sont celles de l'Empereur, mais je n'ai pas besoin de dire que leur application rencontrerait l'opposition de la majorité des Puissances dans le cas où elles seraient émises au Congrès. (LA MARMORA, p. 239.)

En même temps, La Marmora recevait des avis de ses représentants à Saint-Pétersbourg et à Londres, qui l'éclairaient sur les origines de la proposition française.

Le 7 mai, Launay lui avait télégraphié :

Le Cabinet français, jugeant insuffisant le désarmement simultané proposé par l'Angleterre, s'il n'y a pas entente sur les questions vénitiennes, des Duchés et de la réforme allemande, a fait demander au Gouvernement russe son opinion.

Le Prince Gortchakoff a répondu aujourd'hui que l'Empereur serait favorable à l'idée de se concerter pour le règlement des différends entre l'Italie, la Prusse et

et la diplomatie. Nous regretterions sincèrement qu'elle se fermât de plus en plus la dernière.

2314. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Déchiffrement. Archives de l'Ambassade de Vienne, 71.)

Paris, 11 mai 1866.

Votre réponse est parfaitement correcte. Des échanges d'idées non arrêtées ne sont pas des propositions [1]. Lorsque l'Empereur veut faire une proposition, il la fait par son Ministre des Affaires étrangères. Une lettre de Lord Clarendon du 2 mai constate même les objections que, à cette date, Sa Majesté voyait à un Congrès [2]. C'est le 8 mai seulement que j'ai écrit à Londres et Pétersbourg pour proposer une délibération commune de toutes les les grandes Puissances, dans le but d'arriver à une solution des difficultés pendantes [3].

Vous n'aurez rien à dire sur ce dernier fait jusqu'à ce que vous receviez des instructions.

l'Autriche, mais que Sa Majesté insiste pour le désarmement, afin que les Puissances s'occupent avec plus de tranquillité des solutions.

L'Angleterre aussi paraît favorable à un Congrès.

Je désire des instructions. (*Ibid.*, p. 238-239.)

Et, le 11, d'Azeglio télégraphia de Londres :

Des pourparlers, qu'on tâche de tenir très secrets, ont lieu depuis quatre jours par l'initiative de la France, pour qu'on s'entende avec l'Angleterre et la Russie sur les bases du Congrès relativement à la Vénétie, aux Duchés et à la Confédération germanique.

Mise en présence de la responsabilité d'un refus, l'Angleterre a accepté en principe, mais refuserait catégoriquement de s'engager à imposer pareille décision autrement que par persuasion.

Il paraît que le vrai motif caché est de gagner du temps.

Tout le monde est convaincu que ces tentatives échoueront. (*Ibid.*, p. 239.)

[1] Cf. Gramont, particulière et confidentielle, 8 mai.

[2] C'est la dépêche qui a été publiée au t. VIII, p. 439.

[3] Cf. ci-dessus, p. 53, note 1.

2315. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Particulière et confidentielle. Déchiffrement. Archives de l'Ambassade de Vienne, 71.)

Paris, 11 mai 1866.

M. le Prince de Metternich est venu m'entretenir confidentiellement, il y a quelques jours, des dispositions où serait sa Cour de négocier avec nous un arrangement au sujet de la Vénétie [1].

[1] Drouyn de Lhuys, par un télégramme du 2 mai (cf. t. VIII, p. 425), avait signalé à Gramont ses premières conversations avec les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre, relatives à la réunion d'un congrès, et il l'avait chargé de sonder les intentions du Gouvernement de Vienne. Gramont avait répondu par le télégramme du 3 mai et par la dépêche du 7 mai. Il résulte de ces deux pièces que Mensdorff, lorsque Gramont reçut le télégramme du 2, était déjà au courant des conversations de Drouyn de Lhuys et de Metternich, et qu'il avait envoyé des instructions confidentielles à Metternich. C'est conformément à ces instructions que Metternich eut avec Drouyn de Lhuys l'entretien auquel il est fait ici allusion. Le 5 mai, Nigra télégraphia à La Marmora que l'Empereur l'avait fait appeler et lui avait révélé la proposition de l'Autriche de céder la Vénétie (La Marmora, p. 215). La démarche de Metternich se placerait donc entre le 3 et le 5 mai.

Persigny raconte dans ses *Mémoires* qu'il fut le premier confident de la résolution autrichienne de renoncer à la Vénétie. «C'était, dit-il (p. 358-359), vers la fin du mois de mai [la date est ici manifestement inexacte]; je me trouvais par hasard aux courses de Longchamp et ne me doutant guère de la confidence que j'allais recevoir, lorsque le prince de Metternich m'aborda et me dit qu'il était venu aux courses dans l'espérance de voir l'Empereur; que, ne l'y trouvant pas, il me priait d'aller demander pour lui une audience à Sa Majesté. Il ajouta que, pour ne pas perdre de temps, je pouvais d'ailleurs communiquer de suite à l'Empereur la proposition qu'il était chargé de lui faire de la part de son Gouvernement. Or, voici quelle était cette proposition. L'Autriche consentait à céder la Vénétie à l'Italie, à deux conditions : la première, que la France et l'Italie resteraient neutres dans le conflit entre l'Autriche et la Prusse; la seconde, que, si l'Autriche sortait victorieuse de la lutte, elle s'indemniserait par la Silésie de la perte de la Vénétie, sans prétendre à rien de plus; enfin M. de Metternich ajoutait que, quant aux provinces du Rhin, il n'appartenait pas à l'Autriche de disposer d'un territoire allemand en faveur de la France, mais que, comme c'était surtout une question à vider entre la France et la Prusse, si d'une manière ou d'une autre ce territoire venait à tomber dans nos mains, l'Autriche n'y ferait aucune opposition.»

Persigny aurait couru aussitôt chez l'Empereur demander l'audience pour Metternich et faire à Napoléon III la communication dont il était chargé. A son grand étonnement, l'Empereur aurait paru recevoir très froidement la propo-

L'Autriche consentirait à la cession de cette province moyennant une compensation territoriale équivalente qu'elle prendrait sur la Prusse, et à condition que nous lui promettrions notre neutralité et celle de l'Italie dans la guerre qui menace d'éclater prochainement. J'ai fait observer à M. le Prince de Metternich qu'il ne nous appartenait pas de traiter avec l'Autriche des compensations qu'elle pourrait rechercher dans la guerre; la neutralité excluait de notre part l'examen des projets de ce genre. Quant à nous engager au nom de l'Italie, au moment où il était évident qu'un

sition de l'Autriche. Persigny, qui déclare avoir ignoré le rôle joué par l'Empereur dans le traité italo-prussien, aurait conjuré Napoléon d'accepter sans hésiter l'offre autrichienne. Et comme Napoléon, tout en reconnaissant que cette offre était très importante, aurait objecté que ce n'était pas tout, et qu'il y avait autre chose à considérer : «Alors, Sire, répondit Persigny en prenant congé de l'Empereur, et croyant d'après son attitude qu'il avait reçu de la Prusse des engagements encore plus favorables, je vous fais mon compliment; car, si l'offre faite par l'Autriche ne satisfait pas entièrement Votre Majesté, il faut que vous ayez de bien belles cartes dans votre jeu.» (*Ibid.*, p. 361.)

Émile Ollivier (t. VIII, p. 139) place, avec raison, l'ouverture autrichienne à la fin d'avril ou au commencement de mai. Il indique que le Prince Napoléon lui fit connaître la proposition autrichienne le 19 mai au Palais-Royal et lui raconta ses perplexités. «Il n'eût pas été éloigné de suivre l'impulsion de Persigny. Nullement sentimental, peu confiant dans la solidité de l'armée italienne, convaincu de celle de l'armée autrichienne, il croyait que l'Autriche toute seule vaincrait l'Italie et la Prusse. La perspective d'acquérir à coup sûr ce qu'on ne serait pas assuré d'obtenir par les hasards de la guerre le tentait beaucoup. Mais le traité! Il était allé lui-même en Italie en hâter la signature : pouvait-il conseiller de n'en tenir aucun compte? Il crut à la fin avoir trouvé un biais qui tirerait tout le monde d'embarras : l'Autriche céderait la Vénétie avant de posséder la Silésie; elle se dessaisirait immédiatement entre les mains de la France; l'Empereur enverrait quelques troupes en prendre possesssion; les Italiens, obligés de s'arrêter devant elles, n'exécuteraient pas le traité et ne pourraient être accusés de manquer à leur parole. «Garibaldi et mon beau-père «crieront, me dit-il; mais ils se résigneront.» (*Ibid.*, p. 139-140.) Émile Ollivier (p. 140) raconte encore que Fould et, à un certain moment, Rouher furent d'avis de ne pas accepter les avances de l'Autriche. «Ils auraient conseillé de ne se déclarer en faveur d'aucun des rivaux, de leur imposer la paix à tous les deux, de ne pas s'exposer aux conséquences au moins incertaines de l'une des deux victoires, et de maintenir, par la rivalité des deux Puissances, un équilibre duquel dépendait notre sécurité. La préoccupation patriotique qui avait arrêté l'Empereur à Villafranca devait le rendre contraire à l'explosion d'une guerre en Allemagne, d'où sortirait une menace encore plus certaine que celle dont il avait été si vivement ému en 1859. On ne maintiendrait la paix qu'en ne se prêtant à aucune combinaison de quelque côté qu'elle vînt, en se

courant presque irrésistible entraînait cette Puissance à prendre parti dans la lutte, c'était dépasser les limites de la prudence; nous nous trouverions ainsi avoir aliéné notre liberté d'action, tandis que le prix en resterait subordonné aux résolutions d'un tiers. Si nous tenions d'ailleurs à ne pas nous désister à la légère de la faculté d'adopter, par la suite, les décisions que pourrait exiger l'honneur ou la sécurité de la France, cette réserve n'avait rien qui fût de nature à inquiéter la Cour de Vienne. A envisager en effet la situation telle qu'elle se présente en ce moment, nous apercevions entre la France et l'Autriche beaucoup d'intérêts communs et peu d'intérêts contraires, si ce n'est en Italie. Dans la Péninsule même, nous étions heureux de voir diminuer les causes de divergence, puisque d'une part l'Autriche nous avait promis de ne pas disposer sans notre consentement du sort de la Lombardie au cas où la fortune des armes viendrait à remettre cette province en son pouvoir, et que, d'une autre part, elle se déterminait aujourd'hui à nous faire au sujet de la Vénétie des propositions que nous examinerions ensemble.

Je n'ai pu que me féliciter avec M. le Prince de Metternich du point de vue auquel s'était placé son Gouvernement, et, si je devais exprimer le regret de ne pouvoir pas accéder au mode de solution qui nous était proposé, je voyais du moins avec satisfaction que le Cabinet de Vienne avait reconnu l'opportunité d'une entente avec nous en cette circonstance.

prononçant contre celui qui commencerait l'agression. La Vénétie pouvait bien attendre : nous n'étions pas obligés de compromettre nos destinées pour achever celles de l'Italie.»

Quant à Drouyn de Lhuys, d'après Émile Ollivier il aurait proposé, en principe du moins, de prendre en considération la demande autrichienne, sauf à discuter sur les détails, car dans cette proposition il ne s'agissait pas de sortir de notre neutralité, mais d'y entraîner l'Italie. L'Impératrice et Walewski auraient soutenu Drouyn de Lhuys, avec l'arrière-pensée que les circonstances permettraient d'obtenir le rétablissement au moins partiel du domaine pontifical et la restauration du roi de Naples. L'Empereur, avant de prendre un parti, aurait voulu communiquer à l'Italie l'ouverture autrichienne. Il en résulta entre Nigra et La Marmora, et La Marmora, Barral et Govone, un échange de télégrammes et de dépêches, datés du 5 au 11 mai, qui sont reproduits par La Marmora (p. 214-241), et qui nous renseignent sur les raisons de l'attitude de l'Empereur à la suite de la proposition de congrès. (Cf. t. VIII, p. 425, note 1.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

2316. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 93.)

Berlin, 11 mai 1866.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 15 mai.)

[Benedetti apprécie le vote de la Diète sur la motion saxonne[1] et la double déclaration dont l'a fait précéder et suivre l'Envoyé de la Prusse, M. de Savigny[2]. Si on s'en tient à la procédure ordinaire, le vote sera notifié à la Prusse, qu'on mettra ainsi en demeure de se conformer aux dispositions formelles du Pacte fédéral. Le Gouvernement prussien répondra à cette sommation sans rien ajouter à ses déclarations antérieures. Pour être conséquente, la Diète devrait alors décider qu'il y a lieu de recourir à l'article 19 de l'Acte final[3]. Mais une pareille résolution serait envisagée à Berlin comme une déclaration de guerre, et le Gouvernement prussien l'a signifié par l'organe officieux de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 10 mai. Benedetti envoie la traduction de l'article.]

L'appui que le Hanovre et le Brunswick ont prêté à la motion saxonne[4] a causé à Berlin une certaine surprise. Le Gouvernement prussien, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire[5], n'était plus, depuis quelque temps, sans soupçonner le Cabinet hanovrien de s'être rapproché des États du Midi. Ses armements et les dispositions prises pour concentrer l'armée hanovrienne, dont je vous entretenais dans une de mes précédentes dépêches[6], empruntent au vote du Cabinet hanovrien un caractère d'hostilité qu'on ressent vivement ici et qui pourrait provoquer, de la part de la Prusse, des déterminations d'une extrême gravité. Le Gouvernement du Roi Guillaume ne saurait plus conserver aucune illusion sur les dispositions de la plupart de ses Confédérés, et son intérêt me semble commander de ne pas attendre, pour aviser, que dans le Nord comme dans le Midi on ait également

(1) Cf. Forth-Rouen, 9 mai, n° 55, et Reculot, 10 mai.
(2) Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 426 et 430.
(3) Cf. t. VIII, p. 158, note 1.
(4) Cf. Forth-Rouen, 9 mai, n° 55.
(5) Cf. Benedetti, 9 mai, n° 90.
(6) Cf. Benedetti, 8 mai, n° 89, et 9 mai, n° 90.

mis sur pied et en état de participer à une action militaire les forces que les États secondaires peuvent organiser; je ne serais donc pas surpris si l'on en venait à prendre, soit contre la Saxe, soit contre le Hanovre, l'initiative d'une démonstration décisive, dès que la mobilisation sera assez avancée pour le permettre. Il me revient à la fois qu'on discute dans les Conseils du Gouvernement des propositions conçues dans ce sens, et qu'on presse les armements avec un redoublement d'activité; on assure même qu'on aurait résolu d'appeler sous les drapeaux le premier ban de la Landwehr; mais je ne possède encore à ce sujet aucune information dont je puisse garantir l'exactitude. Ce qui est certain, c'est que l'armée prussienne n'est pas encore en état d'entrer en campagne ni d'opérer des mouvements de concentration sans entraver les mesures de mobilisation qui sont en voie d'exécution; mais on présume qu'elle se trouvera, du 20 au 25 de ce mois, sur le pied complet de guerre et prête à se porter partout où le Gouvernement voudrait l'employer.

Je serai reçu ce soir par le Comte de Bismarck, et j'aurai soin de vous transmettre par le télégraphe les informations qu'il pourra me communiquer, si elles me paraissent de nature à devoir vous être envoyées sans retard.

2317. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 11 mai 1866.

[L'attitude du Hanovre[1] a décidé le Gouvernement prussien à former la plupart des bataillons de Landwehr, mais à 586 hommes seulement, au lieu de 1002, comme on l'avait d'abord prévu. Le 20 mai, l'armée prusienne «pourra être considérée comme prête à entrer en opérations».]

[1] Cf. Benedetti, 8 mai, n° 89, 9 mai, n° 90, et 11 mai.

2318. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Particulière et confidentielle. Orig. Saxe, 141, n° 57.)

Dresde, 11 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 15 mai.)

J'ai reçu la dépêche confidentielle que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser au sujet des Conférences d'Augsbourg[1]. J'en ai donné connaissance au Baron de Beust, qui s'est montré extrêmement flatté de son contenu et m'a prié de faire parvenir tous ses remerciements à Votre Excellence. Une nouvelle réunion, plus nombreuse peut-être que la première, doit avoir lieu bientôt, et je ne doute pas que l'approbation du Gouvernement de S. M. l'Empereur n'excite le Ministre saxon à pousser plus loin encore dans la voie qu'il a tracée à ses Collègues. Les succès qu'il vient d'obtenir à Francfort et à Vienne[2] augmentent son crédit, sans que toutefois il songe à donner plus de relief à la position secondaire qu'il a prise dans l'union des Ministres dirigeants des Cabinets allemands. Loin que les dernières tergiversations de M. de Pfordten[3] modifient le moindrement ses idées au sujet de cet homme d'État, le Baron de Beust lui réserve toujours le premier rôle dans l'œuvre de transformation politique de l'Allemagne que le Ministre saxon dirige réellement, avec un esprit pratique et une logique auxquels chacun rend justice aujourd'hui.

En me témoignant toute sa satisfaction de la manière dont Votre Excellence appréciait ce qui s'était ébauché à Augsbourg, le Baron de Beust s'est écrié : « Et mes portraits, quand les aurai-je ? »

2319. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 58.)

Dresde, 11 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 15 mai.)

Votre Excellence connaît actuellement les incidents qui ont accompagné le vote de mercredi à Francfort. On a été étonné

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Forth-Rouen, 3 mai.
(2) Cf., ci-dessous, Forth-Rouen, 11 mai, n° 58.
(3) Cf. Forth-Rouen, 3 et 5 mai, et des Méloizes, 2 mai.

d'entendre le Ministre de Prusse reprocher, à cette occasion, à l'Autriche et à la Saxe de n'avoir pas, *plus tôt*, invoqué l'article 11 du Pacte fédéral[1].

On avait sérieusement espéré à Berlin que la déclaration pacifique de la Prusse[2], lors de la présentation de la motion saxonne, suffirait pour faire retirer cette motion, ou du moins pour engager quelques Gouvernements à s'abstenir de voter en sa faveur. Le fait est que, de plusieurs côtés, la Saxe avait été invitée à ne pas donner suite à sa démarche. M. de Bismarck était parvenu à convaincre les Cours de Munich et de Hanovre[3], par exemple, de la sincérité de ses déclarations à la Diète. La veille même du vote à Francfort, M. de Pfordten et le Comte Platen faisaient exprimer au Baron de Beust le désir qu'il retirât sa motion, et, sur sa réponse négative *et motivée*, ses deux Collègues lui annonçaient qu'ils voteraient pour la Saxe. Tous les deux en effet lui ont donné leur voix, le Ministre de Bavière en formulant assez énergiquement sa manière de voir[4], celui du Hanovre sans entrer dans aucune explication. Le Ministre saxon avait répondu à ses deux Collègues qu'il ne se croyait pas en droit de retirer une motion en faveur de laquelle plusieurs Gouvernements s'étaient déjà prononcés[5]; secondement, que la déclaration prussienne était insuffisante et uniquement rétrospective; et, troisièmement, que c'était le seul moyen de maintenir la paix en Allemagne que de forcer les Gouvernements à s'expliquer sur la situation. Dix voix ont été acquises à la Saxe, tandis que le Mecklembourg, la 15e et la 17e curie, les seuls qui soient restés fidèles à la Prusse, basaient toutefois leur vote sur les déclarations pacifiques de cette Puissance à Francfort, et la Hesse électorale demandait le renvoi de la motion saxonne à un comité spécial. On peut dire qu'aucun Gouvernement du Nord ne s'est prononcé en faveur de la politique de M. de Bismarck, que tous, au contraire, sans excepter les plus fidèles, ceux qui vont chercher à Berlin l'air qu'ils respirent, ont voté contre.

[1] Cf. Forth-Rouen, 9 mai, n° 55, et Reculot, 10 mai.
[2] Dans la séance du 5 mai. Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 422.
[3] Cf. Forth-Rouen, 5 mai.
[4] Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 425.
[5] Cf. Forth-Rouen, 3 et 5 mai.

[Le vote de Francfort aidera-t-il à la paix? On doute que la Prusse se laisse *majoriser*, et jamais elle ne l'a été d'une manière plus complète. Quoi qu'il en soit, le vote reste un grand succès pour la politique de la Saxe. La dépêche de l'Autriche à la Prusse, du 4 mai[1], en est un autre.]

La Cour de Vienne y fait amende honorable et déclare «que l'Autriche doit rester armée pour sauvegarder le territoire fédéral contre une agression de l'étranger, et la Prusse ne saurait trouver mauvais que, en sa qualité de Puissance fédérale, elle veille à la défense des frontières de la Confédération». C'est la plus habile de toutes les dépêches rédigées dans ces derniers temps à Vienne. C'est, il est vrai, la crainte de l'Italie qui la lui a dictée. Cependant, si elle se fût montrée toujours aussi fidèle à ses obligations fédérales, rien de ce qui existe aujourd'hui ne serait arrivé, et, bien que ses conseils soient enfin écoutés, le Baron de Beust ne se console pas qu'ils le soient si tardivement.

[Dans un post-scriptum du 12 mai, le Baron Forth-Rouen annonce que quelques feuilles s'appuient sur les paroles de l'Empereur à Auxerre[2] pour démontrer aux Allemands la nécessité de mettre fin à leurs discordes intérieures.]

2320. Dieudé Defly, Consul général à Milan, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, Milan, 4, n° 242.)

Milan, 11 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[Le Prince Napoléon est arrivé la veille de Bologne et repartira vraisemblablement le surlendemain pour Gênes et la France. En Italie, on persiste à considérer ces voyages «comme le résultat d'une mission politique et spéciale que l'Empereur lui aurait confiée». Le Prince en sourit. «Et, en effet, déclare Dieudé Defly, pour ce qui concerne Milan, je n'ai pas vu jusqu'à présent

[1] Cf. Benedetti, 6 mai, n° 87, et la note 1, p. 30.
[2] Cf. ci-dessus, p. 60, note 1.

qu'aucun homme politique, à l'exception du Général Türr, ait été reçu par lui[1].»

Les troupes italiennes se concentrent entre Crémone, Lodi, Pizzighettone, Bologne et Plaisance. La confiance dans le succès est générale. La nomination de Garibaldi au commandement des volontaires n'aurait pu être retardée sans péril pour l'ordre[2]. «J'ajouterai, écrit Dieudé Defly, que le discours prononcé par l'Empereur à Auxerre a produit ici la plus profonde sensation, et qu'il a laissé chez les Italiens la conviction qu'en cas de revers la France viendrait infailliblement à leur aide[3].» Le Colonel Schmitz croit que les deux adversaires ne sont pas prêts, et que la guerre ne peut éclater avant un mois.]

2321. Le Baron de Belcastel, Ministre à Weimar, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe-Weimar, 10, n° 7.)

Weimar, 11 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[La Thuringe a voté à Francfort pour la proposition de la Saxe[4]. Mais M. de Watzdorff, tout en soutenant de son vote le Ministre saxon, le trouve trop ardent, et n'approuve pas complètement sa conduite vis-à-vis de la Prusse. Le succès des États

(1) Émile Ollivier, qui déclare avoir reçu les confidences du prince Napoléon (cf. ci-dessus, p. 95, note 1), conteste que le prince ait été envoyé en Italie pour conseiller à son beau-père d'accepter les offres de l'Autriche que Metternich avait fait connaître à Paris, à la fin d'avril ou au début de mai (cf. la même note). «L'offre autrichienne, écrit-il, n'a été connue par le Prince qu'à son retour d'Italie, dans les premiers jours de mai. Il me la confiait au Palais-Royal, le 19 mai, en me racontant ses perplexités. Il n'est retourné en Italie qu'après Sadowa.» (*L'Empire libéral*, t. VIII, p. 139, note 1.) Il ressort tout au moins de cette dépêche que le prince n'était pas de retour à Paris dans les premiers jours de mai, qu'il y arriva au plus tôt le 14, et qu'il n'aurait connu que bien tardivement, si la note d'Émile Ollivier est exacte, les propositions de Metternich et les pourparlers du gouvernement impérial avec le gouvernement italien.

(2) Cf. Malaret, 8 mai.

(3) Cf. ci-dessus, p. 60, note 1.

(4) Cf. Forth-Rouen, 9 mai, n° 55.

secondaires ne laisse pas que d'entraîner après lui certaines inquiétudes sur les conséquences qui peuvent en dériver, si, selon toute apparence, la Prusse se refuse à accepter la décision de la Diète. Le Gouvernement grand-ducal voterait contre une proposition d'exécution fédérale, et, si elle était votée, sa position deviendrait à tel point difficile entre la Diète et la Prusse qu'on ne peut prévoir encore le parti qu'il prendrait.]

L'émotion déjà grande produite par les préparatifs de guerre aux portes même de la Thuringe, puisque le corps d'armée d'Erfürt se mobilise, s'est accrue par le discours de l'Empereur à Auxerre[1]. L'opinion publique croit y voir la pensée des frontières du Rhin, dont la Prusse se dédommagerait en Allemagne par des compensations dont chaque petit État craint de faire les frais. J'ai dit à M. de Watzdorff que le sentiment énoncé par l'Empereur n'était pas un incident nouveau, puisque Sa Majesté, il y a trois ans, avait déjà déclaré que les traités de 1815 avaient cessé d'exister, que ce sentiment la France entière le partageait, ce qu'il devait bien savoir, mais que ces paroles n'étaient pas la menace d'une immixtion directe dans les affaires d'Allemagne; que nous désirions pouvoir rester neutres; qu'il devait bien comprendre cependant que, en présence d'une guerre si grave et dont le centre pourrait se trouver déplacé par suite d'événements imprévus, il fût tout naturel que la France fît sentir à l'Europe qu'elle veillait, et que, si les événements la trouvaient inactive, elle ne la trouverait pas indifférente.

2322. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 737, n° 57.)

Paris, 12 mai 1866.

Votre correspondance m'est parvenue jusqu'au n° 99 inclusivement[2]. La dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser

[1] Cf. ci-dessus, p. 60, note 1.

[2] Par sa dépêche, n° 99, du 10 mai, La Tour d'Auvergne accusait réception à Drouyn de Lhuys de deux dépêches, du 2 et du 5 mai, où le ministre lui faisait part des résultats de la séance de la Conférence pour les Principautés, du 2 mai. (Cf. *Arch. diplom.*, 1867, t. II, p. 656-659.

avant-hier[1] répond aux questions que Lord Clarendon vous a posées au sujet de nos ouvertures en vue de faciliter la réunion d'un Congrès.

Je n'ai pas à revenir sur les explications que je vous ai données, mais je tiens à ne pas laisser subsister dans l'esprit du Principal Secrétaire d'État l'impression qu'il vous a manifestée relativement à nos démarches à Saint-Pétersbourg ainsi qu'au discours prononcé par l'Empereur à Auxerre[2].

C'est à la fin d'avril que des allusions à l'idée d'un Congrès se sont produites dans les conversations de Lord Cowley avec Sa Majesté et avec moi. La preuve s'en trouve dans une lettre de Lord Clarendon à Lord Cowley du 2 mai, où il est question des difficultés que pourrait rencontrer l'exécution d'un tel projet, aussi bien que de l'opinion de l'Empereur lui-même sur ce point. Lord Clarendon, en un mot, exposait dans cette lettre les considérations qu'il vous avait également présentées dans l'entretien du 2 dont vous m'avez rendu compte[3]. Nous avions donc fait connaître dès lors nos dispositions au Gouvernement anglais, et c'est le 2 seulement que j'ai écrit pour la première fois à M. le Baron de Talleyrand[4]. Je me bornais à lui dire que plusieurs Diplomates avaient, dans des conversations toutes confidentielles, parlé de l'idée d'un Congrès comme moyen de prévenir la guerre, et je lui recommandais simplement de chercher à savoir quelle serait la manière de voir du Cabinet russe, sans prendre l'initiative d'aucune proposition et sans engager à aucun degré l'opinion du Gouvernement de l'Empereur. C'est le 8 que j'ai transmis à M. de Talleyrand la proposition que vous connaissez, en lui adressant un télégramme identique à celui que vous avez reçu en date du même jour[5]. Il est donc inexact de dire que nos démarches à Saint-Pétersbourg aient précédé les ouvertures que nous avons faites au Cabinet britannique. C'est à lui que nous

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys du 10 mai.

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 9 mai, et ci-dessus, p. 60, note 1.

[3] Cf. La Tour d'Auvergne, 3 mai, n° 93.

[4] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys à Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, Berlin et Florence, du 2 mai.

[5] Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne et à Talleyrand, 8 mai, et p. 53, note 1. — Drouyn de Lhuys ne mentionne pas ici son télégramme à Talleyrand du 5 mai.

avons d'abord communiqué nos vues, et nous ne nous sommes mis en rapport à ce sujet avec le Gouvernement russe qu'après nous être assurés des dispositions de l'Angleterre.

Quant au discours de l'Empereur, il ne renferme aucune donnée nouvelle de nature à justifier l'impression que Lord Clarendon vous a témoignée.

Sa Majesté se trouvait au milieu de populations chez lesquelles s'est conservé dans toute sa force le souvenir de l'époque qu'elle a rappelée, souvenir qui, d'ailleurs, est resté vivant dans le pays tout entier, comme l'attestent, depuis la dernière discussion du Corps législatif, les manifestations de la presse sans distinction de nuances, et plus encore peut-être le langage des organes de l'opposition que celui des journaux qui défendent habituellement le Gouvernement. L'Empereur ne pouvait se montrer indifférent à de pareils sentiments surexcités par de récents débats.

Ce n'est pas la première fois, au surplus, que Sa Majesté parle comme elle l'a fait des traités de 1815. Elle s'est exprimée dans le même sens, il y a déjà quelques années[1]. Cette manière de sentir que l'Empereur n'a jamais dissimulée ne l'a point empêché d'apporter dans sa politique cette haute sagesse et cette modération à laquelle Lord Clarendon rend un éclatant hommage. Ce que l'Empereur a dit à Auxerre n'influera pas davantage sur les vues pacifiques dont Sa Majesté donne un témoignage irrécusable en offrant d'employer tous ses efforts à prévenir la guerre qui menace d'éclater sur le continent.

2323. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 236.)

Paris, 12 mai 1866, 7h 15 soir.

Nous sommes d'accord avec l'Angleterre. Lord Cowley est autorisé à se réunir en conférence avec l'Ambassadeur de Russie et

[1] Le discours du trône du 5 novembre 1863 contenait cette phrase, que le *Constitutionnel* eut soin de rappeler en commentant le discours d'Auxerre (numéro du 8 mai 1866) : «Les traités de 1815 ont cessé d'exister. La force des choses les a renversés ou tend à les renverser presque partout.» C'est dans ce discours du 5 novembre que l'Empereur avait annoncé la proposition d'un Congrès.

moi pour prendre en considération les trois questions qui menacent la paix de l'Europe et qui devront être soumises, dans les termes indiqués par ma dépêche du 8, aux délibérations d'un Congrès appelé à les résoudre[1].

L'assentiment de l'Angleterre me paraît faire tomber l'objection du Prince Gortchakoff[2], et j'espère qu'il n'hésitera pas à s'associer à cet effort tenté dans l'intérêt de la paix. Répondez-moi par le télégraphe.

2324. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 356, n° 94.)

Berlin, 12 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Dans un entretien que j'ai eu hier au soir avec lui, M. de Bismarck m'a appris que l'ordre, ainsi que je vous l'annonçais suivant un bruit que j'avais recueilli dans la matinée[3], avait été donné de mobiliser la Landwehr du premier ban; cette mesure cependant n'a encore été prise que pour la Landwehr de six corps d'armée sur huit; celle des corps de Prusse et du Rhin n'est pas encore requise, mais elle pourrait l'être prochainement. On m'assure que la Landwehr appelée à un service actif comprend soixante-dix-huit bataillons, avec des effectifs de quarante-cinq à cinquante mille hommes.

Il paraîtrait que le Gouvernement ne songeait pas à prendre cette détermination, mais qu'il y aurait été porté par l'attitude du Hanovre, qui pourrait l'obliger à adopter, comme je vous le mandais hier, des résolutions que lui imposerait la nécessité de se couvrir dans le Nord pendant que ses armées combattraient dans le Midi. Le Président du Conseil ne m'a pas dissimulé qu'il a dû faire, dès avant-hier, au Cabinet hanovrien des communications qui ne lui laisseraient aucun doute à ce sujet. Il a chargé toutefois le Ministre de Prusse de s'acquitter de ce soin verbalement, sans donner lecture ni laisser copie de ses instructions.

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 10 mai, et ci-après Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 13 mai.

[2] Cf. Talleyrand, télégramme, 9 mai.

[3] Cf. Benedetti, 11 mai, et Clermont-Tonnerre, même date.

Le Président du Conseil a pensé qu'il convenait d'instruire le Gouvernement du Roi Georges sans lui remettre un document dont il se serait peut-être empressé de saisir la Diète fédérale. Suivant M. de Bismarck, des pourparlers antérieurs justifieraient les mesures qu'il a fait pressentir à M. de Platen. Il aurait été convenu en effet, à la suite des explications échangées entre les deux Cabinets, que le Hanovre observerait la plus stricte neutralité; la Prusse aurait désiré concerter avec lui un accord constant pour toutes les éventualités; mais le Cabinet hanovrien préférant se tenir en dehors de toute complication, le Cabinet prussien dut se contenter, en ayant soin d'en prendre acte, des assurances qui lui étaient données, et il fut entendu que le Hanovre, pour rester fidèle à la ligne de conduite dont il tenait à ne pas s'écarter, s'abstiendrait de tout armement. Telle était la situation respective des deux Gouvernements quand le Hanovre s'est associé à Francfort aux efforts tentés par les États secondaires, de concert avec l'Autriche, en vue d'isoler la Prusse et de procéder contre elle par voie fédérale[1], en prenant comme eux le parti de mettre simultanément son armée sur le pied de guerre. Le Hanovre a-t-il décidé de se joindre, dans toutes les conjonctures, aux Cours confédérées qui semblent prêtes à participer à la lutte contre la Prusse? Si les renseignements que j'ai l'honneur de vous transmettre sont exacts, il faudrait croire que telle est en effet son intention, quelque invraisemblable qu'elle paraisse. A l'heure où j'écris, au surplus, M. le Comte de Platen aura déjà été averti et mis en mesure de s'expliquer; mais, s'il ne devait pas lui être permis de donner à la Prusse des garanties qui lui assurent la libre disposition de ses forces, ce serait peut-être dans le Hanovre et non en Saxe que se produirait la manifestation armée qui, suivant toutes les probabilités, précédera l'ouverture des hostilités. Le corps d'armée de Westphalie a été mobilisé à la première nouvelle des armements du Hanovre, et, s'avançant sur les routes militaires qui réunissent les deux grandes fractions de la Monarchie prussienne, il sera en position de donner à réfléchir aux Conseillers du Roi Georges.

J'ai interpellé M. de Bismarck sur les desseins des États qui

[1] Cf. Forth-Rouen, 11 mai.

ont voté la motion saxonne, et les suites que comporte cette résolution dans l'état actuel de la législation fédérale. Le Président du Conseil m'a répondu qu'il ne possédait pas d'informations précises sur la conduite que tiendra la majorité de l'Assemblée; que, pour rester strictement sur le terrain légal, elle doit, en ce moment, se borner à notifier sa résolution à la Prusse, dont elle est tenue d'attendre les explications avant de prendre aucune autre décision. Le Cabinet de Berlin ne s'empressera pas d'obéir à la sommation qui lui sera faite, préférant laisser ses adversaires dans cette situation, jusqu'au moment au moins où l'armée prussienne sera complètement en état de prendre les armes. M. de Bismarck m'a fait remarquer d'ailleurs que la réponse de la Prusse est connue, qu'elle a été articulée par M. de Savigny dans le vote qu'il a opposé à la proposition de la Saxe. Ce vote motivé a été publié en supplément par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, et j'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint la traduction. L'Envoyé prussien a déclaré en terminant que, «si la Haute Assemblée hésitait à agir de la sorte (à inviter l'Autriche et la Saxe à renoncer aux armements entrepris de leur propre aveu contre la Prusse), ou si la Confédération, constituée comme elle l'est, n'avait pas la force de l'obtenir dans un bref délai, la Prusse se verrait dans la nécessité de s'inspirer en première ligne des exigences de sa propre sûreté et de la conservation de sa position européenne et de faire passer la considération impérieuse de son indépendance avant ses rapports avec une association d'États qui, en contradiction avec ses lois fondamentales et essentielles, met en danger la sécurité de ses membres au lieu de la raffermir[1]».

En appelant mon attention sur cette déclaration, qui a sans doute été délibérée à Berlin, M. de Bismarck m'a dit qu'elle était le véritable programme du Gouvernement du Roi en ce qui concerne ses rapports avec la Diète et la Confédération.

[1] Il s'agit de la première déclaration de Savigny à la séance de la Diète du 9 mai 1866. Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 425-428.

2325. Le Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Turquie, Bucarest, 28.)

Bucarest, 12 mai 1866, 2h 45.

L'Assemblée vient d'ouvrir par la lecture d'un message(1). Des applaudissements répétés ont accueilli les phrases relatives à l'élection et à l'acceptation du Prince Charles(2). Quatre-vingt-dix-huit Députés, dont vingt-quatre de la Moldavie, ont répondu à l'appel nominal. La plupart des autres Moldaves sont en route. On vérifie les pouvoirs dans les sections. Calme complet.

2326. Le Comte de Bondy, Ministre à Cassel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Cassel, 47, n° 22.)

Cassel, 12 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[Le Comte de Bondy annonce le retour à Cassel du Général de Roeder, après un assez long séjour à Berlin. Le bruit a couru qu'il était porteur d'un ultimatum prussien enjoignant au Gouvernement électoral de signer un traité aux termes duquel il promettrait à la Prusse, en échange d'une garantie territorriale, son alliance et un corps de cinq mille hommes destiné à la garnison de Danzig. Ce bruit a été immédiatement démenti, et jusqu'à présent l'Électeur n'est pas sorti de ses indécisions.

Dans la deuxième partie de sa dépêche, le Comte de Bondy fait part de la vive impression causée en Allemagne par le discours d'Auxerre (3). Il est impossible de noter toutes les opinions

(1) Les élections pour la nomination de l'assemblée moldo-valaque chargée de se prononcer sur l'union des deux provinces et sur le choix d'un prince s'étaient terminées le 1er mai. La première séance de l'assemblée avait été fixée au 10 mai.

(2) Un plébiscite en faveur du prince Charles de Hohenzollern avait eu lieu dans les deux provinces entre le 16 et le 21 avril (cf. t. VIII, p. 304, note 1). Sur l'acceptation du prince, cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 3 mai, et la note 3; d'Avril, 5 mai.

(3) Cf. ci-dessus, p. 60, note 1.

qui naissent des préoccupations excessives du moment. Mieux vaut laisser les événements se préciser. Quant à la guerre, on peut encore se demander si elle éclatera «lorsque l'on voit les longues hésitations des deux adversaires et que l'on sait, comme je le sais de source sûre, que, le 7 de ce mois, la Prusse a fait confidentiellement auprès du Cabinet de Vienne une dernière tentative pour régler sans coup férir l'affaire des Duchés. Il est plus que probable que Votre Excellence a déjà été informée de cette démarche, mais je la mentionne à tout hasard, et à titre confidentiel, comme elle m'a été confiée»[1].]

---

[1] La démarche à laquelle Bondy fait allusion ici est évidemment celle d'Antoine de Gablenz, au sujet de laquelle Sybel nous a donné des renseignements assez précis (t. IV, p. 375-390). Au commencement de mai, Bismarck jugeait la situation très incertaine : la Russie, en effet, continuait ses efforts en vue de reconstituer l'alliance des trois Puissances du Nord, et Napoléon III commençait à parler tout à la fois de Congrès et d'acquisitions territoriales (cf. t. VIII, p. 425, note 1, et p. 95, note 1). Bismarck se garda bien d'y opposer un refus formel : «Si l'on attend de nous, télégraphiait-il à Goltz le 3 mai, des propositions équivalentes à celles de l'Autriche, il faut que nous connaissions celles-ci, pour que nous puissions juger si nous pouvons faire les mêmes offres. La demande qui, semble-t-il, doit nous être faite n'a aucune chance de succès; mais, en vue du Congrès, il ne paraît pas prudent de se refuser là-dessus à tous pourparlers.» (*Ibid.*, p. 367.) Bismarck était donc inquiet, lorsqu'il reçut, le 3 ou le 4 mai, le baron Antoine de Gablenz. Celui-ci, qui était le frère du gouverneur autrichien du Holstein, mais possédait des terres en Prusse, où il avait même occupé pendant quelque temps un siège de député, s'était rendu à Vienne et y avait offert son entremise à Mensdorff. Il en rapportait une lettre personnelle d'introduction et un projet d'accord : les Duchés formeraient un État indépendant, mais sous la souveraineté d'un prince prussien; la constitution fédérale serait réformée au double profit de la Prusse et de l'Autriche, qui obtiendraient le commandement suprême, l'une de tous les contingents de l'Allemagne du Nord (y compris ceux des Duchés), l'autre de tous ceux de l'Allemagne du Sud; la Prusse acquerrait le port de Kiel, moyennant une indemnité de cinq millions de thalers à l'Autriche; Rendsbourg deviendrait forteresse fédérale avec garnison prussienne, mais l'Autriche obtiendrait le droit exclusif de tenir garnison dans Rastadt et le contingent fédéral de la principauté de Hohenzollern passerait sous son haut commandement.

Bismarck admit que ces propositions pussent servir de base à des pourparlers nouveaux, et il en avertit Werther, le 4 mai, tandis que Gablenz retournait à Vienne; puis, le 7 mai, il adressa à Werther une dépêche officielle, dans laquelle il répondait enfin à la note autrichienne du 26 avril, et

2327. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 141.)

Dresde, 12 mai 1866, 3h soir.
(Reçu à 6h 20 soir.)

Lundi, nouvelle réunion à Bamberg des Ministres allemands pour décider de la suite à donner au vote de mercredi[1]. Le Comte de Hohenthal prévient le Gouvernement de l'envoi à Dresde d'émissaires prussiens pour provoquer des démonstrations en faveur de la Prusse.

2328. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle et particulière. Déchiffrement. Saxe, 141, n° 59.)

Dresde, 12 mai 1866.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Le Baron de Beust est parti ce soir pour Bamberg, où doivent avoir lieu de nouvelles conférences entre les Ministres allemands précédemment réunis à Augsbourg[2]. Tout en rappelant au Ministre de Saxe que je n'étais pas autorisé à lui communiquer la

une lettre particulière, dans laquelle il avertissait l'ambassadeur qu'il avait surtout pour but, en renouant la négociation, de donner à Gablenz le temps de s'entremettre. Celui-ci put s'entretenir à Vienne, le 5 mai, avec Mensdorff, puis avec l'Empereur, qui exprima le désir que Bismarck fît des propositions précises. Gablenz revint donc à Berlin; il y négocia secrètement avec Bismarck du 13 au 22 et finit par rédiger, d'accord avec lui, un projet que Bismarck lui recommanda de présenter à François-Joseph lui-même. Il y était question du prince Albert de Prusse, frère du Roi, comme futur souverain des Duchés; la Prusse y réclamait, en dehors de Kiel, Düppel et Sonderbourg, et précisait les conditions dans lesquelles les deux grandes Puissances allemandes poursuivraient ensemble la réforme militaire de la Confédération. Ce fut seulement le 22 mai que Gablenz arriva pour la troisième fois à Vienne; il ne fut reçu par François-Joseph que le 25 et ne put vaincre ses défiances. Il était trop tard. Le 28, la négociation officieuse fut close par une lettre de Mensdorff, qui exprimait le regret que la tension des rapports entre l'Autriche et la Prusse rendît désormais impossible une négociation directe.

(1) Cf. Forth-Rouen, 9 mai, n° 55, Reculot, 10 mai, et Forth-Rouen, 11 mai, n° 58.

(2) Cf. Forth-Rouen, 26 et 28 avril.

dépêche chiffrée n° 5 de Votre Excellence[1], je lui ai insinué en même temps qu'il pouvait cependant, dans des limites extrêmement restreintes et de façon à ne pas me compromettre, profiter de mon indiscrétion pour faire connaître à ceux de ses Collègues dont il est le plus sûr les impressions produites à Paris par les projets ébauchés à Augsbourg. Le Baron de Beust, étant intéressé lui-même à ne pas avouer qu'il me tient au courant de ce dont on est convenu de ne pas parler, n'usera qu'avec beaucoup de prudence de l'autorisation que je lui ai donnée.

Des journaux disent que l'Allemagne ne permettra jamais à l'Autriche de traiter de l'abandon de la Vénétie. Il y a longtemps que M. de Beust a fait entendre à Vienne que c'était un des meilleurs moyens de s'assurer l'alliance de la France.

2329. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 60.)

Dresde, 12 mai 1866.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[Le Baron Forth-Rouen annonce le départ de M. de Beust pour Bamberg. Entre autres questions que l'on traitera dans les conférences de Bamberg, il s'agira avant tout de savoir la suite que l'on entend donner au vote en faveur de la motion saxonne[2].]

En manœuvrant ainsi qu'il l'a fait à Francfort, en renvoyant la priorité des armements à ses adversaires contre lesquels il était plus en droit d'invoquer l'article 11, et en faisant entendre la menace que M. de Savigny a formulée, en terminant ses observations, au nom de son Gouvernement, M. de Bismarck a placé les États secondaires dans une véritable impasse. Que feront-ils qui ne puisse être signalé par le premier Ministre de Prusse comme un commencement d'hostilité contre son pays? C'est là qu'il les attend, et il faudra beaucoup d'habileté pour ne pas reculer et ne pas donner gain de cause en même temps à l'adversaire qui n'attend qu'un prétexte. La journée de lundi

[1] Du 3 mai. Cf. Forth-Rouen, 11 mai, n° 57.
[2] Cf. Forth-Rouen, 9 mai, Reculot, 10 mai, et Benedetti, 11 mai, n° 93.

IMPRIMERIE NATIONALE.

prochain sera donc un jour mémorable dans les fastes de l'histoire allemande.

[Le Baron Forth-Rouen analyse, en terminant, un certain nombre d'articles de la *Gazette de Dresde* sur la priorité des armements prussiens et sur l'envoi d'émissaires par la Prusse pour provoquer en Saxe des manifestations en sa faveur.]

2330. LE COMTE DE REISET, MINISTRE À HANOVRE, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Hanovre, 80, n° 24.)

Hanovre, 12 mai 1866.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[Le Comte de Reiset fait part de l'impression très vive produite sur le Corps diplomatique et sur les personnages politiques du Hanovre par le discours d'Auxerre[1]. Autant on s'est montré irrité dans les hautes sphères de la société, autant les paroles de l'Empereur ont été reçues avec satisfaction par la masse des populations, surtout par le parti libéral, qui marche à leur tête. L'idée d'un Congrès a été accueillie avec la plus grande faveur par les peuples. Elle n'a trouvé d'opposition que dans les conseils des Souverains. Seulement on se rend compte que le Congrès ne pourrait aboutir à un résultat certain que si les peuples y étaient représentés par des délégués chargés de faire entendre leur voix.]

2331. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Angleterre, 737, n° 100.)

Londres, 12 mai 1866.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

Je me suis empressé de porter à la connaissance du Principal Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, qui a désiré qu'elle fût également communiquée à ses Collègues, la dépêche

[1] Cf. ci-dessus, p. 60, note 1.

que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 10 sous le n° 56 et qui confirme de tous points la réponse sommaire que Votre Excellence avait bien voulu me transmettre la veille par la voie du télégraphe.

Lord Clarendon m'a de son côté annoncé que, conformément à l'avis particulier qu'il m'avait déjà fait parvenir, le Conseil des Ministres, prenant en considération notre proposition, l'avait autorisé à inviter Lord Cowley à se réunir en conférence avec Votre Excellence et M. l'Ambassadeur de Russie, à l'effet d'arriver à une entente préalable entre les trois Puissances sur les questions qui menacent en ce moment de troubler la paix de l'Europe[1]. Il m'a dit à cette occasion que ses Collègues, auxquels il avait dû faire part de l'entretien qu'il avait eu avec moi le jour précédent, avaient donné au langage qu'il m'avait tenu leur entière approbation, qu'ils avaient pensé comme lui que, pour ménager les susceptibilités de l'Autriche et de la Prusse, il ne conviendrait de donner la dénomination de Congrès à la réunion des Puissances neutres que lorsqu'il serait possible d'y appeler les Puissances directement impliquées dans le conflit actuel, et qu'enfin, dans aucun cas, l'Angleterre ne saurait prendre, en ce qui la concerne, l'engagement de recourir à l'emploi de la force pour faire prévaloir les résolutions qui interviendraient. C'était là, a ajouté Lord Clarendon, un point essentiel sur lequel ses Collègues l'avaient particulièrement chargé d'insister, pour éviter tout malentendu dans l'avenir. J'ai fait remarquer au Principal Secrétaire d'État que, ainsi qu'il avait pu le constater lui-même par la dépêche que je lui communiquais, il n'y avait de notre part aucun plan préconçu d'intervention active dans des affaires qui ne nous touchaient que par leur portée générale, mais que nous estimions qu'on enlèverait d'avance aux délibérations des Puissances l'autorité qu'elles devaient conserver, en déclarant qu'elles excluaient en toute éventualité le recours aux armes des moyens d'assurer l'exécution de leurs décisions. Lord Clarendon n'a d'ailleurs rien objecté aux explications contenues dans la dernière partie de la dépêche de Votre Excellence, et desquelles il résulte que, dans notre opinion, soit que les grandes

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 10 mai.

Puissances de l'Europe se réunissent en Congrès, soit que préalablement la France, l'Angleterre et la Russie préfèrent rechercher ensemble la meilleure solution des questions pendantes, la règle ordinaire suivie dans les délibérations des Puissances devrait être observée, et que, en cas de désaccord, chacune d'elles conserverait, avec son opinion, sa pleine liberté d'action.

J'ai cru comprendre, d'après quelques paroles prononcées par Lord Clarendon, que des communications très fréquentes avaient été échangées dans ces derniers jours entre Londres et Pétersbourg, et qu'une sorte d'entente se serait établie entre ces deux Cabinets, tout au moins en ce qui concerne la manière d'envisager la question de la Vénétie.

P.-S. — Au moment de fermer cette dépêche, j'apprends de Lord Clarendon que la Prusse se dispose à occuper Hambourg, et qu'elle vient de sommer le Hanovre, sous menace d'une occupation militaire, d'avoir à désarmer.

2332. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Autriche, 491, n° 64.)

Vienne, 12 mai 1866.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 16 mai.)

Depuis la date de ma dernière dépêche[1], la situation ne paraît pas s'être sensiblement modifiée; les armements se poursuivent sur une très grande échelle et avec beaucoup d'activité; chacun croit la guerre imminente, l'armée la désire ici comme partout, et le Gouvernement l'attend, bien décidé cependant à ne pas en prendre l'initiative. Je lis dans quelques journaux de Paris que la ville de Vienne ressemble à un camp retranché; mais en vérité on ne peut en faire un tableau plus inexact, car il serait impossible pour un étranger qui ne serait pas au courant des affaires publiques d'y découvrir la moindre trace d'une situation exceptionnelle. C'est plutôt dans les provinces du Sud et

[1] La dépêche de Gramont, n° 63, du 9 mai, arrivée au Cabinet le 11, était relative à une déclaration du gouvernement des États-Unis à Vienne, au sujet des enrôlements faits en Autriche par le Mexique. (Autriche, 491.)

aux frontières de la Bohême que se manifestent, par les mouvements de troupes et les arrivages de matériel, les préparatifs sérieux que le Gouvernement a ordonnés.

D'après ses informations, l'Italie ne peut tarder à entrer en campagne. Le Cabinet de Vienne croit savoir que cette agression n'est pas approuvée par le Gouvernement italien, mais qu'elle est inévitable, et que le Gouvernement est tout à fait incapable d'en arrêter l'essor. La formation de bataillons de volontaires sous le commandement de Garibaldi[1] lui paraît un indice certain de la prépondérance de l'influence républicaine, et cette opinion a été confirmée récemment à Vienne par le rapport de quelques voyageurs qui viennent de parcourir toutes les provinces italiennes. J'ai déjà eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence que l'Archiduc Albert était parti pour son commandement à Vérone[2]; j'apprends qu'on vient de lui adjoindre comme conseiller pour les affaires civiles ou politiques le Conseiller d'Ambassade Comte de Wimpffen, qui a été longtemps en cette qualité à l'Ambassade d'Autriche à Londres et venait d'être récemment envoyé comme Chargé d'Affaires à Copenhague.

Dans une situation aussi tendue et qui peut à chaque heure entrer dans une phase différente, il faut s'attendre naturellement à rencontrer une foule de nouvelles ou de rapports dont il est assez difficile de vérifier toujours l'exactitude. On ne saurait donc admettre sans réserve ceux qu'on n'a pas le moyen de contrôler; cependant, j'en mentionne un qui me paraît être accepté comme vrai ou du moins vraisemblable par le Gouvernement autrichien. Quelqu'un (digne à ce qu'on assure de toute confiance) aurait vu l'instrument d'un traité secret conclu en avril entre la Prusse et l'Italie, et par lequel cette dernière Puissance s'engageait à attaquer l'Autriche dès que les hostilités auraient commencé avec la Prusse, quel que fût l'agresseur. De son côté, la Prusse s'engageait à attaquer l'Autriche dès que celle-ci attaquerait l'Italie; mais par contre le Roi Frédéric-Guillaume se réservait sa liberté d'action si l'Italie attaquait l'Autriche.

[*Déchiffrement*] Le Comte de Mensdorff paraît croire à l'exis-

(1) Cf. Dieudé Defly, 11 mai.

(2) Gramont, télégramme, 22 avril.

tence de ces conventions, et trouve qu'elles s'accordent assez avec d'autres informations qu'il tient pour certaines; cependant, il m'a dit qu'il n'avait aucune preuve de l'existence d'un traité quelconque. D'ailleurs, il est parfaitement décidé que l'Autriche se maintiendra sur la défensive jusqu'à ce qu'elle soit attaquée, et toute rumeur qui tendrait à accréditer le contraire peut être considérée comme dénuée de fondement.

A en juger par le calme et la sagesse avec laquelle M. le Comte de Mensdorff fait dans ses appréciations la part des considérations[1] qui ont dicté notre politique de neutralité, il est permis de croire que le Cabinet de Vienne, de son côté, ne se laissera pas entraîner en dehors des limites qu'il s'est tracées. J'ai rarement vu un Ministre étranger juger avec plus de vérité et jamais avec autant d'impartialité les véritables intérêts de la France, et en déduire plus loyalement la justification de la politique du Gouvernement de l'Empereur. Dans un récent entretien, il s'est pour ainsi dire placé en face des faits, non pas tels qu'il les eût peut-être désirés, mais tels qu'ils sont, et je puis assurer Votre Excellence qu'en l'entendant parler il m'est arrivé plusieurs fois de regretter qu'il n'y eût pas auprès de moi quelques-uns des orateurs de nos Chambres, dont l'esprit de parti irrite et fausse le jugement, pour apprendre d'un Ministre autrichien comment on explique et comment on justifie la politique de leur Gouvernement.

Tout en rendant justice à l'esprit libéral et éclairé de M. le Comte de Mensdorff, je ne voudrais pas cependant, Monsieur le Ministre, que Votre Excellence crût y trouver l'indice certain d'une politique analogue de la part de l'Autriche, et je dois ajouter que souvent, très souvent malheureusement, le Comte de Mensdorff est seul de son avis dans le Conseil des Ministres; c'est notamment ce qui lui est arrivé pour la Convention de Gastein et pour les premiers mouvements de troupes qui ont servi de prétexte aux armements de la Prusse. Mais je crois m'apercevoir que son influence grandit à mesure que la situation devient plus grave, et, selon mon avis, il y aurait lieu de s'en féliciter. Malgré l'extrême tension des rapports réciproques de l'Autriche

[1] Archives de Vienne : «des devoirs et des intérêts».

et de la Prusse, on ne considère ni d'un côté ni de l'autre la discussion comme fermée en ce qui touche la question des Duchés, et il ne serait pas impossible qu'à un moment donné il ne surgisse encore une combinaison acceptable. J'en doute très fort; mais je dois constater qu'il y a des personnages assez importants qui persistent à l'espérer[1].

Je n'ai rien à apprendre à Votre Excellence sur ce qui se passe à Bucarest[2]. Le Cabinet de Vienne commence à s'étonner du mépris que le Gouvernement provisoire des Principautés-Unies témoigne pour les résolutions de la Conférence; il en a des preuves quotidiennes dans les télégrammes qui s'expédient par centaines au Prince de Hohenzollern et qui passent tous par la station de Vienne[3]. J'ajouterai que M. de Mensdorff m'a demandé si mon Gouvernement avait changé sa manière de voir à l'égard de cette candidature[4], et il ne m'a pas caché que cette question était provoquée par un rapport qu'il venait de recevoir de M. le Baron d'Eder. D'après ce qu'écrit l'Agent autrichien, notre Agent paraîtrait encourager le Gouvernement provisoire à persévérer dans sa première résolution, donnant à entendre que la Conférence serait obligée d'accepter les faits accomplis[5]. M. de Mensdorff attacherait beaucoup de prix à être bien renseigné sur les intentions de mon Gouvernemeut, afin de ne pas se compromettre dans un sens contraire. J'ai répondu que je n'étais pas autorisé à dire que nous ayons modifié en quoi que ce soit la politique dont je lui avais récemment exposé la direction.

(1) Cf. ci-dessus, p. 111, note 1.

(2) Cf. d'Avril, télégramme, 12 mai.

(3) Cf. le télégramme du prince de Hohenzollern, cité en note, p. 92.

(4) Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Non.» (Cf. Drouyn de Lhuys à d'Avril, 11 mai, et t. VIII, p. 347, note 2.)

(5) Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Écrire à M. d'Avril.» Cf. Drouyn de Lhuys à d'Avril, télégramme, 16 mai.

2333. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 737, n° 58.)

Paris, 13 mai 1866.

M. l'Ambassadeur d'Angleterre s'est acquitté de la communication que vous m'aviez annoncée[1]. Les observations que Lord Clarendon vous avait présentées et dont vous m'avez rendu compte dans votre dépêche du 9 ont été reproduites par Lord Cowley, et m'ont fourni l'occasion de compléter les explications à la suite desquelles l'entente s'est établie entre nous. M. l'Ambassadeur d'Angleterre a reconnu avec moi que, pour assurer, autant qu'il est possible, l'efficacité de la démarche combinée de la France, de l'Angleterre et de la Russie, et pour en définir exactement le caractère, il convenait d'indiquer aux Puissances qui seraient appelées à en délibérer les questions dont la solution était réservée au Congrès proposé. Les circonstances sont trop graves, les dangers qui menacent la paix sont trop imminents, pour qu'il ne nous ait pas paru indispensable d'écarter les formules générales, et de circonscrire à l'avance le terrain des discussions. Nous n'avons pas pensé, vous le savez, que la voie des simples remontrances ou des conseils pût nous conduire au but auquel nous tendions[2]; mais, sincèrement désireux de l'atteindre, lorsqu'il a été fait allusion à l'idée d'un Congrès, nous avons accueilli cette suggestion, en insistant seulement sur la nécessité de préciser l'objet de sa réunion. Il n'entrait pas plus dans nos intentions que dans celles de l'Angleterre, ni de la Russie, de nous ériger en juges des différends qui mettaient les armes à la main à une partie de l'Europe. Il ne s'agissait donc point de concerter entre nous des solutions que nous aurions ensuite présentées tout élaborées à l'acceptation des Puissances qui y sont plus directement intéressées. Mais il nous paraissait en même temps prudent et loyal, en invitant ces Puissances à se réunir à nous pour tenter de résoudre pacifiquement les ques-

[1] Par le télégramme du 10 mai. Il n'est pas fait allusion, dans la dépêche de Drouyn de Lhuys, à la dépêche de La Tour d'Auvergne du 12, arrivée au Cabinet dans la journée du 13.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 10 mai.

tions qui les divisent, de désigner d'avance expressément celles qui, selon nous, devaient être déférées à l'examen du Congrès. Ces questions sont, de l'aveu de tous, la Vénétie, les Duchés de l'Elbe, la réforme fédérale allemande; les nommer après tout le monde n'est que constater une évidence; toute délibération européenne qui n'aurait pas spécialement pour objet et pour effet de les résoudre serait une tentative vaine, qui laisserait subsister toutes les causes réelles des collisions que nous redoutons.

Si l'on veut préserver la paix de l'Europe, il ne faut pas craindre d'aborder l'examen de ces difficultés avec la ferme intention de les résoudre. Nous n'entendons point par là que la France, l'Angleterre et la Russie, neutres et relativement désintéressées dans la lutte qui se prépare, aient le devoir d'imposer leurs opinions aux Puissances plus directement engagées dans le débat. Notre mission se borne à poser les questions, à appeler ces Puissances à en délibérer et à chercher avec nous les solutions dont les éléments sont dans leurs mains et non dans les nôtres. Si l'accord s'établit, la paix sera assurée et notre but sera atteint; dans le cas contraire, chacun se retrouvera, en présence des événements qu'il n'aura pas été possible de conjurer, libre d'engagements et n'ayant d'autre obligation que d'aviser à ce que lui commanderont sa sûreté et la sauvegarde de ses intérêts.

Après avoir bien constaté, dans mon entretien avec M. l'Ambassadeur d'Angleterre, la conformité de nos vues et de celles de son Gouvernement, je me suis empressé d'en informer par le télégraphe M. le Baron de Talleyrand[1]. Il importait de rectifier le plus promptement possible les informations inexactes que M. le Prince Gortchakoff semblait avoir reçues sur les dispositions du Cabinet de Londres. L'Ambassadeur de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg m'écrivait en effet, le 9 mai[2], que M. le Baron de Brunnow faisait connaître «la résolution inébranlable de Lord Clarendon de n'accepter le Congrès que sous la condition qu'il ne s'agirait pas de cession de la Vénétie, même contre des dédommagements, d'adjonction des Duchés à la Prusse, d'accroissement de pouvoir pour elle par la réforme fédérale... »

En annonçant à M. le Baron de Talleyrand que Lord Cowley

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 12 mai.

[2] Talleyrand, télégramme.

était autorisé à se réunir en conférence avec l'Ambassadeur de Russie et moi pour prendre en considération les trois questions qui menacent la paix de l'Europe et qui devront être soumises aux délibérations d'un Congrès appelé à les résoudre, j'ai ajouté que l'assentiment de l'Angleterre me paraissait faire tomber l'objection du Prince Gortchakoff, et que j'espérais qu'il n'hésiterait pas à s'associer à cet effort tenté dans l'intérêt de la paix.

2334. DROUYN DE LHUYS AU BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG. (Minute. Russie, 236, n° 40.)

Paris, 13 mai 1866.

[Pour compléter son télégramme de la veille, Drouyn de Lhuys envoie au Baron de Talleyrand la dépêche qu'il vient d'adresser au Prince de La Tour d'Auvergne [1].]

2335. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 356, n° 96.)

Berlin, 13 mai 1866.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[Benedetti fait connaître à Drouyn de Lhuys un entretien que l'Ambassadeur d'Angleterre a eu la veille avec M. de Bismarck. Le Comte de Bismarck aurait précisé avec Lord Loftus les vues qu'il venait d'exprimer, dans une conversation avec Benedetti [2], sur le rappel de son Représentant à Francfort, si la Diète persévérait dans la voie où elle s'était engagée, et sur les moyens coercitifs à adopter contre le Hanovre, s'il ne cessait de pactiser avec les États du Midi.

La prochaine convocation des Chambres [3] n'a pas atténué l'âpreté de ton des journaux libéraux. S'ils reflétaient exactement les dispositions des partis dont ils sont les organes, il n'y aurait

(1) Dépêche du 13 mai.
(2) Cf. Benedetti, 12 mai.
(3) Cf. Benedetti, 9 mai, n° 90.

aucune raison de croire que l'opposition dût se montrer dans la nouvelle assemblée moins unie ou moins véhémente contre le Cabinet actuel. Il est d'ailleurs difficile de prévoir l'effet que les événements dont l'Allemagne est menacée de devenir le théâtre avant la session pourront produire sur les esprits[1].]

L'opposition libérale ne se montre nullement disposée à abdiquer ses ressentiments, et jusqu'à ce moment rien n'annonce que le patriotisme des masses vienne seconder la politique et les efforts du Gouvernement pour l'aider à sortir triomphant de la lutte formidable dans laquelle il peut se trouver engagé. Si les officiers de l'armée régulière fondent de fermes espérances sur la solidité de l'organisation militaire et la perfection de l'armement, il ne se manifeste aucun de ces élans qui attestent le concours patriotique du pays, et les hommes de la Landwehr requis pour servir activement, loin de témoigner un grand empressement, semblent regretter, si je suis bien informé, les sacrifices qu'on leur impose. L'inquiétude est plus visible que la confiance dans tous les rangs de la population, et la dépréciation constante et excessive des valeurs prussiennes, que l'on a toujours considérées comme propres à résister aux complications les plus graves, donne la mesure des appréhensions qui se sont emparées des esprits. La situation financière, naguère si florissante en Prusse, est déjà gravement compromise; les gens d'affaires ne cachent pas leurs alarmes, et l'un d'entre eux m'assurait hier qu'il était surtout frappé de la disparition des ressources métalliques, symptôme grave parce qu'il démontre que de toutes parts on songe à s'assurer une réserve monnayée pour des éventualités désastreuses. Dans cet état des esprits, et devant les ressentiments qui divisent les partis, une bataille perdue, un accident pourrait avoir des conséquences de toute sorte, soulever le pays tout entier pour la défense du Trône et de l'indépendance nationale, ou le jeter dans une opposition ardente et passionnée qui ne mettrait aucune mesure à ses entraînements[2]. Ces prévisions répandent une

[1] Dans une dépêche précédente de même date (n° 95), Benedetti avait analysé plusieurs articles de la presse allemande sur la dissolution de l'ancienne Chambre et la convocation de la Chambre nouvelle.

[2] Toute cette partie de la dépêche a été publiée par le Comte d'Harcourt, *Les Quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 231-232.

défiance qui est manifeste chez tous les gens qui touchent à la fortune publique, et elle se maintiendra jusqu'au moment où la guerre, si elle doit éclater, soit assez avancée pour qu'il soit permis d'en prévoir l'issue. Je ne voudrais, Monsieur le Ministre, rien exagérer des impressions que je constate et que je vous signale, mais il me paraît évident que la première rencontre des armées appelées à combattre décidera des tendances de l'opinion et des manifestations auxquelles elle peut se laisser entraîner. J'ai fait quelquefois allusion à cet état de choses dans mes derniers entretiens avec M. de Bismarck; le Président du Conseil ne m'a pas paru en méconnaître la gravité; mais, comme il me l'avait fait pressentir dans d'autres occasions, le Roi, selon lui, dispose d'un remède que pour sa part il n'hésiterait pas à conseiller si les circonstances venaient à l'exiger : ce serait un Ministère libéral, dont l'avènement ne serait pas moins acclamé dans toute l'Allemagne qu'en Prusse comme le signal du prochain triomphe des opinions qu'il représenterait, et qui assurerait à la Monarchie prussienne, en prenant la direction du mouvement national, les satisfactions qu'elle poursuit[1]. Une pareille évolution aurait sans contredit un immense retentissement en Allemagne, et j'incline facilement à penser, pour ma part, qu'elle pourrait conduire à un remaniement radical de la Confédération germanique, non moins digne assurément de l'attention des autres Puissances que les vues ambitieuses du Gouvernement actuel de la Prusse. Mais on s'expose peut-être à de graves mécomptes en supposant qu'on pourrait, devant l'Allemagne armée et en pleine guerre, solliciter sans inconvénient le concours d'un grand parti qu'on a combattu et dont on a méconnu les droits constitutionnels.

Je n'insiste pas davantage sur ces éventualités; il me suffit de les soumettre à la considération de Votre Excellence.

[1] Cf. Benedetti, particulière, 7 mai.

2336. Le Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Turquie, Bucarest, 28.)

Bucarest, 13 mai 1866, 9h 45 soir.

13 mai, 9h soir. Personne n'a demandé la votation séparée (1). Cent quatorze Députés, dont trente-six Moldaves, ont voté pour la déclaration suivante :

« L'Assemblée déclare pour la dernière fois que la volonté immuable des Principautés est de rester pour toujours une Roumanie unie et indivisible, sous la souveraineté héréditaire d'un Prince étranger, et que le Prince héréditaire de la Roumanie est le Prince de Hohenzollern, que l'Assemblée à son tour vient proclamer sous le nom de Charles Ier. »

Six Moldaves se sont abstenus; cinq absents ont adhéré télégraphiquement à la déclaration. Il n'y a eu aucune pression. L'Assemblée a acclamé successivement : Charles Ier, le Sultan et les Puissances garantes.

2337. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 53.)

Florence, 13 mai 1866.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 18 mai.)

La question de savoir si, dans le cas où le Général La Marmora quitterait la Présidence du Conseil, un ou plusieurs membres de la Gauche seraient appelés à faire partie d'un nouveau Cabinet, est encore très controversée (2). Dans la matinée d'hier, les chances d'une combinaison de cette nature paraissaient fort amoindries; aujourd'hui, elles semblent meilleures, en ce sens que le Baron

(1) Cf. d'Avril, télégramme, 12 mai.

(2) Dans une dépêche datée du 9 mai et portant le n° 52, Malaret avait annoncé à Drouyn de Lhuys une modification très prochaine du Cabinet italien. Il indiquait Ricasoli comme l'homme d'État désigné et accepté par tous les partis pour prendre la présidence du conseil, avec le portefeuille de l'intérieur. La question était de savoir si le ministère comprendrait ou non, à côté des éléments libéraux modérés, des radicaux tels que Crispi et Mordini. L'opinion de Malaret était que mieux vaudrait pour l'Italie ne pas les associer au pouvoir. (Italie, 364.)

Ricasoli, que l'on disait résolu à exclure définitivement la Gauche, hésite beaucoup devant la responsabilité d'une décision pareille, et pencherait même, suivant quelques-uns, vers l'opinion contraire.

Au reste, si mes informations sont exactes, l'hésitation serait un peu dans tous les camps. MM. Crispi et Mordini, dans une réunion de Députés de leur parti qui a eu lieu il y a quelques jours, ont consulté leurs amis politiques sur la question de savoir s'ils devaient accepter un portefeuille, dans le cas où il leur serait offert. La réponse n'a pas été encourageante. L'Assemblée a en effet décidé, après délibération, que la Gauche ne pourrait accepter dans le Cabinet une situation inférieure, et qu'elle ne devait consentir à entrer au pouvoir qu'à la condition que ses membres auraient cinq portefeuilles sur neuf, c'est-à-dire la majorité dans le Conseil. D'un autre côté, on a agité dans le parti contraire une combinaison d'après laquelle, en cas de guerre, le Général La Marmora conserverait, quoique absent, le Ministère des Affaires étrangères, qui serait temporairement géré par un de ses Collègues. Le Cabinet resterait ce qu'il est aujourd'hui, sauf le remplacement de M. Chiaves par M. le Baron Ricasoli, qui prendrait avec le Ministère de l'Intérieur la présidence du Conseil. Quoi qu'il en soit, il n'y a encore là que des tâtonnements, et il en sera probablement ainsi jusqu'au jour où les événements ne laisseront plus de place à l'hésitation et aux incertitudes. Je n'ai d'ailleurs rien à ajouter aux considérations que j'ai développées à ce sujet dans ma dépêche n° 52 [1]. Je pense que, pour être réellement fort, le Ministère doit être homogène, et je suis convaincu que, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, l'adjonction d'un certain nombre de membres de la Gauche serait un mal, et un mal sans compensations.

En ce qui touche les grandes préoccupations du moment, la situation ne s'est point modifiée depuis la date des dernières informations que j'ai eu l'honneur de vous transmettre. L'esprit public est toujours belliqueux; les populations sont très calmes à Florence, plus agitées, dit-on, dans les différentes provinces de l'Italie, et particulièrement dans le Nord; mais nulle part

[1] Celle du 9 mai. Cf. la note précédente.

l'enthousiasme populaire n'a dégénéré en désordres sérieux. On commente beaucoup le discours prononcé par l'Empereur à Auxerre[1]. On se préoccupe également de l'attitude de la Prusse, et surtout de la signification que peut avoir dans la pensée de M. de Bismarck la dissolution de la Chambre actuelle et la convocation d'un nouveau Parlement[2]. Sur ces deux points, les appréciations sont si diverses, si confuses et si contradictoires qu'il serait à peu près impossible et certainement inutile de les rapporter ici. Quant aux paroles de l'Empereur, j'ai déjà indiqué à Votre Excellence l'impression qu'elles ont produite en Italie. Cette impression ne s'est point effacée, et l'on veut y voir le gage certain d'une haute sympathie qui suivrait les Italiens dans la guerre, comme elle les a protégés dans la paix.

L'organisation des volontaires suit son cours régulier et heureusement assez lent[3]. Elle n'a donné lieu jusqu'à présent à aucun incident remarquable. Une circulaire du Ministre de la Guerre, corroborée par des instructions envoyées aux préfets, défend les enrôlements, c'est-à-dire l'inscription sur les listes, partout ailleurs qu'au lieu de naissance ou de domicile des enrôlés. Cette mesure me paraît bonne parce qu'elle empêche les agglomérations et permet au Gouvernement d'exercer une surveillance efficace.

[La fin de la dépêche est relative aux questions financières.]

2338. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 80, n° 25.)

Hanovre, 13 mai 1866.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Le Gouvernement hanovrien n'a reçu aucune sommation de la Prusse à l'effet de désarmer, ainsi que quelques journaux l'ont annoncé[4], mais le Prince Isembourg s'est borné à communiquer

(1) Cf. p. 60, note 1.
(2) Cf. Benedetti, 13 mai, n° 96.
(3) Cf. Malaret, 8 mai.
(4) Cf. Benedetti, 12 mai.

au Comte de Platen une dépêche du Cabinet de Berlin, dans laquelle on se montre très froissé et surpris, non seulement du vote de Francfort, mais encore de la mise sur pied d'une partie de l'armée hanovrienne. On s'accorde à penser que M. de Bismarck veut épouvanter le Hanovre par des articles de journaux tels que ceux qui ont paru dans la *Norddeutsche Allgemeine* et dans la *Kreuzzeitung*[1], et qu'il voudrait actuellement le forcer à conclure un accord avec lui, en cas de guerre, ou, du moins, à s'assurer sa complète neutralité. On ne doute pas du reste que le Hanovre qui, par sa situation géographique, est ouvert de toutes parts, ne finisse forcément par s'entendre avec la Prusse, contre laquelle il ne peut se défendre. Stade, qui est le point le plus fortifié des États du Roi, ne pourrait, m'assure-t-on, tenir plus de vingt-quatre heures. Quant à Hanovre, cette ville est exposée encore plus que toute autre aux attaques de l'ennemi. C'est donc assurément à contre-cœur que le Roi se verrait contraint de subir les volontés de la Prusse : mais comment faire autrement? On le dit très inquiet et soucieux des événements, mais ne se faisant plus d'illusions sur leur extrême gravité.

[Jusqu'à présent le Cabinet de Cassel a marché de concert avec celui de Hanovre, mais on assure qu'en cas d'hostilités l'Electeur serait disposé à faire cause commune avec la Prusse, si cette Puissance lui garantissait la couronne sa vie durant[2]. La situation du Hanovre deviendrait alors plus critique encore.

Il y a en Allemagne un grand parti qui persiste à croire à la paix en se fondant sur la nouvelle que les grandes Puissances,

[1] «Dans les circonstances actuelles, déclarait l'article de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* auquel il est fait ici allusion, les armements hanovriens portent le caractère d'une provocation. C'est ce Gouvernement qui a été la cause de la mobilisation des 7ᵉ, 4ᵉ et 1ᵉʳ corps d'armée. Le parti autrichien à la Cour de Hanovre veut empêcher la réforme fédérale. Le Gouvernement du Roi Georges saura donc ce qu'il aura à gagner ou à perdre, s'il devient une des causes de la dissolution de la Confédération, et si, désormais, il place sur la pointe de l'épée les anciens rapports d'amitié qui unissaient les deux pays.» La *Gazette de la Croix* rapportait que toute la Landwehr prussienne avait été appelée sous les drapeaux, et elle regrettait, de son côté, que le dernier vote du Hanovre contre la Prusse fût de nature à lui attirer les plus graves dangers.

Des extraits des deux journaux avaient été communiqués par Reiset dans une dépêche datée du 12 mai, n° 23. (Hanovre, 80.)

[2] Cf. Bondy, 12 mai.

la France en tête, s'occupent activement des moyens de l'assurer. La Bavière ferait des démarches à Vienne et à Berlin pour obtenir le désarmement des deux grandes Puissances. La Russie aurait annoncé à la Prusse qu'elle entendait, le cas échéant, protéger les petites dynasties allemandes dont les Souverains lui sont alliés, et elle aurait engagé très sérieusement M. de Bismarck à ne pas attaquer l'Autriche. La Reine de Wurtemberg (1) userait de toute son influence sur son frère pour l'encourager dans ses bienveillantes dispositions vis-à-vis de l'Allemagne.]

2339. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 13 mai 1866, 4h 52 soir.
(Reçu à 6h soir.)

Le Baron de Budberg reçoit mêmes instructions que Lord Cowley : entrer en conférence à trois, prendre connaissance des vues du Gouvernement français, et en référer à sa Cour (2).

2340. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Déchiffrement. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Vienne, 13 mai 1866.

Je ne puis m'expliquer comment M. le Comte de Blome peut invoquer mon témoignage au sujet des armements de l'Italie, car je n'ai reçu absolument aucune information directe de ce pays, et par conséquent ne lui ai rien dit de semblable (3).

(1) La reine de Wurtemberg était fille de Nicolas Ier.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 12 mai.

(3) Ce télégramme doit répondre à une lettre de Benedetti à Gramont que nous ne possédons pas.

IMPRIMERIE NATIONALE.

2341. LE LIEUTENANT-COLONEL MERLIN, ATTACHÉ MILITAIRE À VIENNE, AU MARÉCHAL RANDON, MINISTRE DE LA GUERRE. (Orig. Mission du Lt-Cel Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 13 mai 1866.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin adresse au Ministre les renseignements qu'il continue à recueillir sur les mesures prises en vue de la mobilisation. Il insiste sur les conditions faciles dans lesquelles celle-ci s'accomplit. Il indique que l'on prépare, pour le cas d'une campagne malheureuse, ce que l'on appelle un second recrutement sur les dix dernières classes de vingt à trente ans, mais que l'on espère ne pas être obligé d'y avoir recours, «à cause du grand nombre de volontaires qui se présente».

Le Lieutenant-Colonel Merlin insiste à nouveau sur les avantages du système adopté en Autriche pour faire passer les troupes du pied de paix au pied de guerre, et il ajoute :]

Cependant je ne puis m'empêcher de conclure, toute réflexion faite, qu'à nombre égal il me semble difficile que nous n'ayons pas toujours l'avantage sur ces troupes-là. Entre Allemands, le succès pourra dépendre d'une supériorité momentanée d'armement, de manœuvre, d'habileté, nous le verrons bien; mais, dans l'armée française, il y a un nerf, une vivacité, une intelligence du soldat qui me paraît ici faire défaut; au risque de passer pour enthousiaste, je n'ai pu m'empêcher d'admirer la promptitude et l'ordre avec lesquels toute chose s'est faite depuis un mois et comment tous les corps ont atteint leur pied de guerre avec d'excellents éléments; mais l'instrument entier me paraît manquer de ressort.

[La dépêche se termine par des détails sur les conditions d'engagement des volontaires.]

2342. Drouyn de Lhuys à Béhic, Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics. (Particulière. Minute. Prusse, 356.)

Paris, 14 mai 1866.

M. l'Ambassadeur de Prusse m'a remis, à titre officieux et confidentiel, une note dont je vous envoie ci-joint copie (1). Comme vous le verrez, il aurait été question récemment d'organiser une fête à l'occasion de l'ouverture du canal des houillères de la Sarre. Je pense que dans les circonstances actuelles une solennité de ce genre serait pour le moins inopportune. Elle pourrait servir de prétexte à des interprétations de toute sorte, et motiver, de la part des populations qui prendraient part à cette fête, des incidents qu'il importe de prévenir. Je crois donc qu'à tous égards il est préférable de ne pas donner suite à l'idée dont il est parlé dans la note de M. le Comte de Goltz, et je vous serais obligé de recommander aux ingénieurs et aux fonctionnaires placés sous vos ordres d'observer dans ces circonstances la plus prudente réserve.

2343. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 80, n° 26.)

Hanovre, 14 mai 1866.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Un conseil de guerre s'est assemblé hier au palais d'Herrenhausen, dans lequel on aurait démontré au Roi l'impossibilité de se défendre contre la Prusse, en cas de conflit, à cause de la position géographique du pays et par suite du mauvais état du matériel de guerre de l'armée royale (2).

(1) Voici le texte de la note, dont copie est jointe :

«Paris, 7 mai 1866. — D'après un rapport de la Régence royale de Trèves, on aurait le désir du côté de la France de donner à l'ouverture du canal des houillères de la Sarre une certaine solennité. Si cette communication était exacte, le Gouvernement du Roi serait très disposé à contribuer de son côté à cette solennité, et l'Ambassade de Prusse serait très reconnaissante si le Ministère des Affaires étrangères voulait bien l'informer confidentiellement de ses projets relativement à cette inauguration.»

(2) Cf. Reiset, 13 mai.

On aurait également fait connaître à Sa Majesté que certaines manifestations de ses troupes donnaient à penser qu'elles étaient peu disposées à en venir aux mains avec les Prussiens.

Dans une telle situation, le bruit court que M. Zimmermann[1] serait parti cette nuit pour Berlin, porteur d'un projet de convention d'après lequel le Hanovre consentirait à garder la plus stricte neutralité, si la Prusse, de son côté, lui garantissait l'intégrité de son territoire.

2344. L. Pillet, Consul général à Venise, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Autriche, Venise, 27, n° 29.)

Venise, 14 mai 1866.
(Cabinet, 19 mai; Dir. pol., 21 mai.)

J'ai déjà constaté dans de précédents rapports la tendance de la plupart des Vénitiens à croire la guerre souhaitée et même conseillée par l'Empereur, malgré les assurances contraires si souvent données en son nom, tant au Corps législatif[2] qu'aux Cabinets étrangers. Je laisse à penser, d'après cela, si le discours d'Auxerre[3] a dû les confirmer dans cette conviction.

Aucun raisonnement ne saurait désormais l'ébranler. Ils tiennent pour certain que la Prusse et l'Italie ne se montrent si belliqueuses que parce qu'elles sont encouragées par l'Empereur, dont elles se sont, au besoin, assuré le concours par la promesse de quelque cession de territoire.

Je n'ai pas besoin, je pense, d'assurer Votre Excellence que, en constatant ce nouveau mouvement de l'opinion, je ne fais que me renfermer dans le rôle d'historien, me bornant à raconter sans émettre de jugement.

J'ajoute que les considérations du *Constitutionnel*[4] sur la confi-

[1] Ministre résident du Hanovre près les Villes hanséatiques et consul général à Hambourg.

[2] Voir, en particulier, la déclaration de Rouher au Corps législatif, à la séance du 4 mai. — Cf. Nigra, 3 mai, et Pillet, 5 mai.

[3] Cf. ci-dessus, p. 60, note 1.

[4] Le *Constitutionnel* avait publié, dans son numéro du 7 mai, un long article de Joncières intitulé *Les Duchés et l'Allemagne*. Joncières y critiquait vivement le discours prononcé par Thiers au Corps législatif dans la séance du

guration géographique de la Prusse furent regardées comme donnant aux paroles de Sa Majesté une telle portée et une telle signification que le doute ne pouvait plus être permis à personne, et que les protestations pacifiques dont elles étaient suivies ne devaient être prises que pour de simples précautions oratoires.

[On est impatient à Venise de voir commencer la guerre, et on appelle de tous ses vœux la flotte italienne. Les armateurs seuls éprouvent quelque inquiétude. On a reçu de mauvaises nouvelles des forts récemment construits par le génie autrichien du côté de Rovigo. Venise est remplie de troupes autrichiennes. Leur attitude est celle d'une résignation froide et triste, qui contraste avec leur empressement joyeux de 1859. Elle prouverait que cette fois la guerre n'est nullement populaire. L'armée semble en outre n'avoir qu'une médiocre confiance dans le commandement de l'Archiduc Albert.]

2345. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 364, n° 33.)

Paris, 15 mai 1866.

La correspondance que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser m'est parvenue jusqu'au 9 de ce mois et au n° 52 [1].

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport dans lequel vous me rendez compte de l'entretien que vous avez eu avec M. le Président du Conseil au sujet de l'éventualité d'un Congrès [2]. Nous ne pouvons qu'applaudir aux dispositions qu'il vous a manifestées, à la sage modération avec laquelle il apprécie la gravité de la situation et comprend combien il serait désirable d'éloigner de son pays les maux de la guerre et ses chances redoutables.

3 mai. Après avoir exposé la politique officielle de la France pendant la guerre danoise, il ajoutait : «Nous aurions encore de nombreuses remarques à faire sur les jugements de M. Thiers à l'égard de la Confédération germanique; nous pourrions rechercher si, comme il le déclare, le Congrès de Vienne a créé un véritable équilibre en Allemagne; si la configuration géographique donnée alors à la Prusse n'est pas une œuvre d'imprévoyance, qui fait forcément de ce pays un élément de perturbation en Allemagne; si les États secondaires, etc.».

[1] Cf. ci-dessus, p. 125, note 2.

[2] Cf. Malaret, 3 mai, n° 48, et 6 mai, télégramme.

Ainsi que je vous l'ai mandé, il y a peu de jours, par le télégraphe[1], l'idée d'un Congrès a fait quelques progrès; nos efforts tendent à en rendre la réalisation possible et profitable à la conservation de la paix, et au règlement des questions qui la mettent en péril. Il est donc du plus haut intérêt pour l'Italie d'éviter tout ce qui l'engagerait irrévocablement et lui fermerait l'une des deux voies qui peuvent la conduire au but qu'elle poursuit. Nous regretterions sincèrement que le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel, se plaçant en quelque sorte sur la pente qui conduit fatalement à la guerre, se laissât entraîner à des démonstrations qui mettraient à sa charge l'initiative et la responsabilité des hostilités[2]. Nous ne pouvons, à ce point de vue, nous empêcher de voir avec une certaine appréhension les mesures tout au moins prématurées qu'il a prises pour l'organisation d'un corps de volontaires qu'il lui sera certainement difficile de maintenir sous les règles de la discipline militaire[3]. Les services que peuvent rendre ces forces irrégulières sont douteux, et ne compensent certainement pas ce que leur emploi a toujours de compromettant. Dans les circonstances actuelles, elles présentent des inconvénients qui ne sauraient échapper à M. le Général La Marmora. En les signalant à son attention, nous avons toutefois la confiance qu'il ne négligera rien pour empêcher les complications qui pourraient être la conséquence de la réunion trop précipitée de ces corps de volontaires.

2346. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 356, n° 97.)

Berlin, 15 mai 1866.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 18 mai.)

[Benedetti annonce que la réponse du Hanovre aux représentations prussiennes n'est pas encore donnée[4]. Bismarck ne

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 11 mai.

(2) La première partie de la dépêche, jusqu'à la fin de cette phrase, a été publiée dans les *Documents diplomatiques*, *Allemagne et Italie*, p. 44-45, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 185.

(3) Cf. Malaret, 8 mai.

(4) Cf. Reiset, 13 mai et 14 mai.

désespère pas de voir le Cabinet hanovrien revenir entièrement sur ses dispositions malveillantes à l'égard de la Prusse. On ne regrette pas, en tout cas, de voir l'incident rester en suspens jusqu'au moment où l'armée sera totalement mobilisée.

Le Président de la Diète a notifié au Ministre de Prusse la résolution du 9 mai sur la motion saxonne [1]; mais M. de Bismarck ne paraît pas disposé à mettre M. de Savigny en mesure de s'expliquer dans la séance ordinaire de jeudi prochain [2], ainsi qu'on doit le présumer à Francfort [3].]

Votre Excellence aura appris que le comité chargé d'examiner la question fédérale a tenu une séance dans laquelle tous ses membres, à l'exception du Représentant de la Prusse, ont été unanimes pour exprimer l'avis qu'il convenait, avant de prendre aucune autre résolution, d'inviter le Gouvernement prussien à exposer les développements que comporte sa proposition, et à préciser notamment les dispositions du Pacte fédéral qu'il y aurait lieu, selon lui, de réviser. M. de Savigny, se conformant à ses instructions [4], a nettement déclaré, suivant ce que m'en a dit M. de Bismarck, qu'il ne s'expliquerait à ce sujet que quand la Diète aurait fixé la date de la réunion du Parlement, ajoutant qu'il serait superflu de continuer la discussion si le comité persistait dans l'opinion qu'il semblait vouloir adopter. La majorité a décidé qu'il en serait référé aux Gouvernements respectifs. Le Président du Conseil m'a paru désirer que la rupture entre la Prusse et ses Confédérés pût éclater sur cette question, et il y emploiera vraisemblablement tous ses soins. La Diète serait ainsi conduite à ordonner des mesures d'exécution contre le Gouvernement prussien qui, dès ce moment, se croirait en situation de décliner la responsabilité des complications ultérieures.

[La dépêche se termine par quelques détails sur la mobilisation prussienne et autrichienne.]

(1) Cf. Benedetti, 11 mai, n° 93.
(2) Le 17 mai.
(3) Cf. Benedetti, 12 mai, n° 94.
(4) Cf. Benedetti, 2 mai, n° 83, et la circulaire de Bismarck, 27 avril.

2347. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Particulière. Orig. Mémoires et documents, Allemagne, 171 [1].)

Berlin, 15 mai 1866.

J'ai trouvé hier M. de Bismarck visiblement alarmé. M. de Goltz lui donne, sur tous les sujets, les plus vives inquiétudes. Pendant que d'une part il lui signale de nouveaux efforts qui seraient tentés de Paris pour déterminer l'Autriche à entrer en arrangements avec le Cabinet de Florence sur la Vénétie, de l'autre il modifie lui-même d'heure en heure ses propres appréciations sur les dispositions personnelles de l'Empereur; de telle façon que le Roi et le Président du Conseil ne savent plus que penser de la valeur ou de l'exactitude des informations qu'il leur transmet [2]. Pour m'en citer un exemple et sans entrer dans plus

[1] Cette dépêche a été publiée par Benedetti, *Ma Mission en Prusse*, p. 155-158.

[2] En dehors des dépêches échangées entre Goltz et Bismarck, auxquelles il a été fait allusion au t. VIII, p. 425, note 1, et ci-dessus p. 111, note 1, Sybel ne cite qu'une dépêche de Goltz à la date du 7 mai (t IV, p. 395-396). L'ambassadeur prussien y rapporte une conversation qu'il a eue avec Drouyn de Lhuys. Ce dernier s'est efforcé de l'amener à formuler des offres de compensations; il a fait allusion à la possibilité de remplacer les avantages territoriaux par l'avantage politique qu'offrirait à la France un groupement nouveau des États allemands (une sorte de nouvelle Belgique à l'ouest de l'Allemagne). C'est à cette conversation que fait vraisemblablement allusion Émile Ollivier (t. VIII, p. 155-156), qui rapporte en ces termes les propos de Goltz et de Drouyn de Lhuys : «Avant d'aller «au Congrès, déclare Goltz, nous voudrions nous entendre avec vous. — Eh «bien! lui dit Drouyn de Lhuys, faites le menu. — La Prusse, répondit Goltz, «peut indiquer ses desseins; mais la France seule peut désigner son mets fa-«vori. — C'est précisément cela que nous voudrions éviter. La France ne désire «aucun agrandissement; mais, si un autre s'agrandit, elle doit obtenir un «équivalent, et cet équivalent doit être désigné par l'État qui s'agrandit. Seu-«lement, laissez-moi vous dire qu'une simple satisfaction d'amour-propre ne «nous suffirait pas; toutefois, il n'est pas nécessaire que cette compensation «constitue un accroissement de pays et de population : on peut imaginer un «terme moyen qui serait considéré par tous les Français comme un avantage «réel, une combinaison qui romprait des groupements anciens inquiétants et «en formerait de nouveaux qui nous fortifieraient et affaibliraient nos adver-«saires.» Goltz ne tira de l'Empereur que des paroles aussi énigmatiques : «Il «désirait un Congrès qui discutât les trois questions en litige, dans le sens de

de détails, M. de Bismarck m'a appris que, sur une indication de M. de Goltz, le Roi a adressé une nouvelle lettre à l'Empereur [1]; cette lettre a été confiée au Major de Burg, qui retourne en Italie et qui avait été autorisé à solliciter une audience particulière de Sa Majesté pour la lui remettre. À l'arrivée de M. de Burg à Paris, M. de Goltz n'a pas trouvé la lettre du Roi suffisamment conçue dans le sens qu'il avait indiqué, et a même télégraphié que la situation des choses ne comportait plus une pareille démarche. J'ai cru comprendre que les contradictions de la correspondance de l'Ambassadeur avaient déterminé le Roi, de l'avis de M. de Bismarck, à écrire à l'Empereur par l'intermédiaire de M. de Burg, auquel il a été évidemment recommandé de ne rien négliger pour provoquer des explications qu'il devait transmettre directement à Berlin et qui auraient servi à contrôler les rapports de M. de Goltz, ou plutôt à en préciser le sens. M. de Goltz a-t-il compris dans quel but on désirait que la lettre du Roi fût remise par M. de Burg, ou a-t-il été simplement blessé de ne pas en avoir été chargé lui-même? Je ne puis vous le dire. Ce qui est certain, c'est qu'il a mandé qu'on ne pourrait obtenir une audience pour cet officier. Quoi qu'il en soit, j'ai pu constater qu'il prête successivement à l'Empereur des vues et un langage qu'il est impossible de concilier; le Roi en serait manifestement troublé, et M. de Burg avait en somme, pour mission, de recueillir de la bouche de Sa Majesté quelques indications plus nettes et plus rassurantes. C'est durant ces derniers jours que tout ceci a dû se passer; en m'en entretenant, M. de Bismarck feuilletait à tout moment plusieurs dépêches télégraphiques datées d'hier et d'avant-hier. Elles n'annonçaient pas encore que M. de Burg aurait pu approcher l'Empereur et que la lettre du Roi serait remise à Sa Majesté.

Je ne puis vous donner d'autres renseignements sur cet incident; j'ignore ce que le Roi a écrit à l'Empereur et ce que

«l'Italie et de la Prusse, et en compensation il ne demandait absolument rien. «Aussi il ne croyait pas qu'il y eût lieu à entente préalable; il ne voulait «donner aucune promesse qui l'engageât; il l'avait refusée à l'Autriche, il ne «pouvait l'accorder à sa rivale.»

[1] Cf., sur la première lettre de Guillaume Ier à Napoléon III, t. VII, p. 389, note 2, et, sur la réponse de Napoléon III, Benedetti, confidentielle, 11 mars.

M. de Burg était chargé de dire verbalement à Sa Majesté. J'ai écouté M. de Bismarck avec la plus grande attention, mais je me suis abstenu avec soin de solliciter des confidences plus étendues que celles qu'il voulait bien me faire spontanément. Dans l'état actuel des choses, je me crois tenu d'observer plus étroitement que jamais la réserve que vous m'avez recommandée.

Parmi les renseignements envoyés par M. de Goltz, il en était qui porteraient à croire que nous renouvelons en ce moment les efforts que nous avons déjà tentés pour déterminer l'Autriche, comme je le dis plus haut, à entrer en arrangements avec le Cabinet de Florence pour la cession de la Vénétie [1]. A moins que M. de Bismarck ne m'ait dit qu'à demi ce qu'il écrit, l'Ambassadeur de Prusse à Paris n'aurait recueilli à ce sujet que des indications assez vagues. Elles avaient cependant frappé le Président du Conseil, parce qu'elles coïncidaient d'une part avec un avis analogue que M. d'Usedom lui avait fait parvenir dans la journée [2], de l'autre avec ce que lui annoncent ses Agents voyageant en Autriche et qui lui mandent que toutes les troupes massées dans les provinces méridionales avaient reçu l'ordre de se diriger vers le Nord; il semblait même, lui écrit-on, qu'on ne laisserait en Vénétie que les forces nécessaires pour occuper et défendre le quadrilatère, et que l'armée autrichienne tout entière sera prochainement réunie en Bohême et en Moravie. Je vous ai dit avant-hier, dans une dépêche, quel est l'état de l'opinion publique en Prusse; vous connaissez les dispositions de l'Allemagne, et vous ne serez pas surpris que l'on soit ici fort attentif à ce qui vient de Paris, et bien près de s'en alarmer. En me montrant ses appréhensions, M. de Bismarck m'a donné à entendre que, si elle était trahie par l'Italie, la Prusse n'était pas encore assez engagée pour que la retraite lui fût fermée [3], et qu'il lui serait facile de l'opérer au moyen d'un changement de

[1] Cf. ci-dessus, p. 95, note 1.

[2] Sybel (t. V, p. 76-77) cite, entre le 13 et le 16 mai, plusieurs dépêches d'Usedom à Bismarck. Usedom lui aurait annoncé qu'il croyait à la possibilité d'une cession de la Vénétie par l'Autriche, qui aurait pu alors transporter en Bohême son armée d'Italie.

[3] Cette phrase a été citée par Émile Ollivier, t. VIII, p. 152.

Ministère. Je ne l'ai pas suivi sur ce terrain, et il n'a pas insisté. Je devais d'autant plus m'en abstenir que, suivant un de mes Collègues qui prétend le tenir de bonne source, vous seriez, depuis le 8 de ce mois, en pourparlers avec l'Angleterre pour combiner une action commune avec la Russie en vue de prévenir la guerre et de résoudre les questions de la Vénétie et des Duchés.

2348. Le Baron de Montgascon, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 46, n° 13.)

Carlsruhe, 15 mai 1866.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 18 mai.)

[Le Baron de Montgascon expose quelle est actuellement l'attitude du Duché de Bade. Le Gouvernement badois ne se sépare pas des États secondaires. Il a voté à Francfort la motion de la Saxe[1], et, le 12, dans une conférence à Bruchsal, le Ministre de la Guerre badois s'est rencontré avec les Ministres de la Guerre de la Hesse grand-ducale et du Wurtemberg[2], qui doivent former avec Bade le 8e corps de l'armée fédérale. Il est néanmoins difficile de prévoir quelle serait en temps de guerre l'attitude du Duché de Bade. Il n'a pas encore appelé ses réserves, et ses préparatifs de guerre ne font que commencer. Il semble qu'il y ait dans les Chambres badoises un très fort parti favorable à la paix, hostile aux armements et décidé à ne pas se laisser compromettre par les votes de la Diète. Ce parti, qui s'appelle lui-même le parti de Gotha, a comme chef dans la seconde Chambre le Baron de Roggenbach, ancien Ministre des Affaires étrangères. Il se flatte de prendre la direction des affaires dans le cas où la guerre éclaterait entre la Prusse et l'Autriche.]

(1) A la séance du 9.
(2) Les généraux Ludwig, de Wachter et Hardegg.

2349. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 80, n° 27.)

Hanovre, 15 mai 1866.
(Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Les négociations entamées entre la Prusse et le Hanovre continuent et rien n'est encore décidé. La Prusse a un intérêt majeur à être parfaitement édifiée sur l'attitude du Hanovre, dont le territoire est tellement enclavé dans le sien qu'il pourrait en cas de guerre, en enlevant seulement quelques rails, couper toute communication avec Minden et les Provinces rhénanes. Malgré les efforts tentés par l'Autriche et les États du Sud pour engager le Roi Georges à faire cause commune dans leur ligue contre la Prusse, ce Souverain, voyant l'impossibilité, en cas d'hostilités, de prêter un secours efficace à son plus sympathique allié, se déciderait à observer la plus complète neutralité [1]. Il aurait encore en vue, en suivant cette ligne de conduite, d'épargner à son pays les malheurs de la guerre, attendu qu'il comprend qu'il ne peut ni se défendre ni être secouru. Bien que le Gouvernement hanovrien soit disposé à rester en dehors de toute lutte, il croit cependant nécessaire de maintenir ses armements, pour être en mesure de repousser, le cas échéant, toute agression brutale faite au mépris des conventions.

[Il y a en ce moment à Hanovre un grand mouvement de troupes. Il part nuit et jour pour Stade des détachements. Cette position semble avoir été choisie pour permettre aux Hanovriens de se mettre en communications avec le corps d'armée autrichien du Holstein. Cette direction donnée à l'armée hanovrienne rendra peut-être un arrangement difficile avec Berlin Tout en maintenant sa neutralité, le Hanovre voudrait se tenir en garde contre les attaques de la Prusse.]

(1) Cf. Reiset, 14 mai.

2350. Baudin, Ministre à La Haye, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hollande, 665, n° 19.)

La Haye, 15 mai 1866.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 18 mai.)

[Baudin signale que l'émotion provoquée par l'imminence de la guerre est toujours très profonde [1]. Toutes les sympathies sont pour l'Autriche. Néanmoins, le Gouvernement néerlandais fera tous ses efforts pour ne pas être entraîné en dehors de la neutralité. La question d'armements préparatoires a été écartée pour le moment. Cependant la Hollande pourra-t-elle conserver son attitude réservée? La Diète peut la sommer de mobiliser le contingent du Limbourg [2]. Or, pour rejoindre son corps [3], ce contingent devrait traverser le territoire prussien. Ce serait pour la Hollande risquer de le sacrifier, et se constituer en état d'hostilité contre la Prusse. D'un autre côté, en refusant le contingent, elle rompt avec la Confédération et se range en fait du côté de la Prusse. Ce dernier parti serait le plus prudent, et c'est probablement celui auquel s'arrêtera le Gouvernement néerlandais. Peut-être aussi cherchera-t-il à sortir d'embarras en demandant à la Diète la révocation de l'arrêté fédéral qui a déclaré le Limbourg territoire de la Confédération [4]. Dans ce cas, il prierait sans doute le Gouvernement de l'Empereur de l'aider de ses bons offices auprès des Gouvernements allemands.

Le Prince d'Orange, qui vient de passer quinze jours à Paris, est attendu dans la soirée à La Haye. Le Roi lui a ordonné de s'arrêter à Bruxelles et d'y rendre visite au Roi des Belges.]

2351. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 737, n° 102.)

Londres, 15 mai 1866.
(Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 17 mai.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, le 12 de ce mois, sous le n° 57. J'ai vu hier le

(1) Cf. Baudin, 31 mars et 15 avril.
(2) Il consistait en un régiment de dragons d'un millier d'hommes.
(3) Le neuvième corps.
(4) Cf. t. VIII, p. 254, note 4.

Comte Clarendon, et je n'ai pas manqué de porter à sa connaissance les détails dans lesquels Votre Excellence a bien voulu entrer avec moi au sujet du discours prononcé par l'Empereur à Auxerre et des démarches que nous avons récemment faites à Pétersbourg en vue de la réunion d'un Congrès. Lord Clarendon a accueilli très amicalement, je m'empresse de le dire, ces explications. Il m'a donné de nouveau l'assurance que, quelque contrarié qu'il ait pu se montrer de ces deux incidents, il n'en demeurait pas moins résolu à travailler, autant qu'il dépendait de lui de le faire, à maintenir entre la France et l'Angleterre une bonne entente qui lui paraissait aussi conforme aux intérêts des deux pays qu'à ceux de l'Europe.

Lord Clarendon a bien voulu me dire qu'il résultait d'une dépêche dont M. le Comte Apponyi était venu lui donner lecture la veille, que l'Autriche, sans repousser formellement l'idée d'un Congrès, manifestait cependant la plus grande répugnance à prendre part à des délibérations qui auraient pour objet la question de la Vénétie. Il a fait, à cette occasion, allusion à une proposition dont M. le Prince de Metternich aurait tout récemment entretenu l'Empereur, et d'après laquelle la Cour de Vienne serait disposée, si la France consentait, en cas de guerre entre l'Autriche et la Prusse, à promettre sa neutralité et l'abstention complète de l'Italie, à remettre après la guerre la Vénétie entre les mains de Sa Majesté, pourvu que l'Autriche pût, de son côté, conserver en sa possession les territoires qu'elle aurait conquis sur la Prusse, et qu'en outre ces territoires représentassent une compensation suffisante pour la cession de la Vénétie [1]. Cette proposition, qui aurait sans doute pour effet de laisser la Prusse amoindrie et d'accroître, au contraire, la puissance de l'Autriche en Allemagne, m'a paru s'accorder parfaitement avec la manière de voir et les sentiments intimes de Lord Clarendon; mais il a dû reconnaître en même temps qu'elle arrivait, comme tout ce qui vient de Vienne, un peu tard, et, sous se rapport, il n'a pu que se rallier à l'opinion que Sa Majesté avait elle-même exprimée à M. l'Ambassadeur d'Angleterre. Lord Clarendon m'a semblé croire toutefois qu'il serait encore possible de tirer parti

[1] Cf. Gramont, confidentielle, 7 mai, et ci-dessus, p. 95, note 1.

de ces dispositions favorables de l'Autriche, et que cette Puissance ne se refuserait peut-être pas à maintenir sa proposition si la France, en retour de la promesse que lui ferait l'Autriche de respecter l'état de choses existant actuellement dans la Péninsule et de se borner à repousser les attaques de l'Italie, s'engageait elle-même à ne pas intervenir dans le cas où, vu les circonstances, elle ne parviendrait pas à faire prévaloir à Florence les conseils de la patience et de la modération. Lord Clarendon avait d'ailleurs reçu de Vienne, m'a-t-il dit, de nouvelles assurances que l'Autriche ne prendrait, en aucun cas, l'offensive vis-à-vis de l'Italie, et que des ordres formels avaient été donnés sur ce point à l'Archiduc Albert.

Le Principal Secrétaire d'État a rectifié l'avis qu'il m'avait communiqué, il y a deux jours, de la prochaine entrée des troupes prussiennes à Hambourg (1). Il considérait, en revanche, d'après ce qu'on lui écrivait de Berlin, l'occupation de la Saxe par la Prusse comme imminente et celle du Hanovre comme assez probable.

2352. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Wurtemberg, 86, n° 18 (2).)

Stuttgart, 15 mai 1866.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 18 mai.)

[Le Comte de Damrémont annonce que le décret royal convoquant les Chambres pour le 23 a paru le 11 au *Journal officiel*. Il envoie également la traduction d'ordonnances émanant du Ministère de la Guerre et concernant les hommes de la Landwehr. L'armée va être immédiatement mobilisée.

M. de Varnbüler est revenu dans la journée de la conférence de Bamberg (3). Il se dit souffrant et est très abattu. Le Comte de

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, 12 mai, post-scriptum.

(2) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Transmettre au Ministre de la Guerre. — *Nota :* Envoyer exactement et sans retard au Ministère de la Guerre tous les renseignements militaires que nous recevons de l'Allemagne.»

(3) Cf. Forth-Rouen, 12 mai, n° 60, et, ci-après, télégramme, 16 mai.

Damrémont pense que, si la conférence s'était prononcée pour une action commune en faveur de l'Autriche, M. de Varnbüler, très dévoué à cette Puissance, se serait empressé de lui en faire part.

On parle beaucoup de l'hésitation qui se produirait dans le Gouvernement du Duché de Bade, et des sentiments prussiens des officiers de ce pays [1].]

2353. Drouyn de Lhuys au Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, Bucarest, 28.)

Paris, 16 mai 1866, 1h soir.

L'article 27 du traité de Paris prévoit le cas où l'ordre légal serait troublé dans les Principautés, et indique dans quelles conditions une intervention armée pourrait être appelée à le maintenir ou à le rétablir. Rappelez ces dispositions au Gouvernement provisoire : nous les rappellerions, s'il y avait lieu, à la Cour suzeraine. Si les Principautés méconnaissaient les conseils que nous dicte un intérêt sincère, ce serait à leurs risques et périls.

2354. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Russie, 236, n° 41 [2].)

[Paris,] 16 mai 1866.

Les Représentants de l'Angleterre et de la Russie se sont réunis hier à moi à l'effet de concerter la démarche que les trois Cours sont convenues de tenter en faveur du maintien de la paix [3]. Nous sommes tombés d'accord pour déterminer les ques-

(1) Cf. Montgascon, 15 mai.

(2) Cette dépêche a été publiée dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 45-46, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 185-186.

(3) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 10 mai; Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 13 mai; Talleyrand, télégramme, 13 mai.

tions sur lesquelles les délibérations devraient porter, et Lord Cowley ainsi que M. le Baron de Budberg ont accepté *ad referendum* le programme que j'ai eu l'honneur de vous indiquer au début de ces pourparlers [1].

J'ai en conséquence préparé une dépêche qui serait adressée par la France, l'Angleterre et la Russie aux Puissances impliquées dans le débat, c'est-à-dire l'Autriche, la Prusse, l'Italie et la Confédération germanique. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint ce projet, que MM. les Ambassadeurs d'Angleterre et de Russie transmettent de leur côté à leurs Gouvernements [2]. Je vous invite à en entretenir sans retard M. le Prince Gortchakoff [3].

En raison de l'urgence des événements, il est important que les trois Cours s'entendent dans le plus bref délai possible, et qu'elles ne perdent pas un instant pour faire parvenir leur communication aux Cabinets auxquels elle est destinée. Nous espérons connaître incessamment la réponse du Gouvernement anglais, et je vous prie de me transmettre par le télégraphe celle du Gouvernement russe [4].

Aussitôt que nous en serons informés, nous expédierons la dépêche concertée entre nous à Vienne, Berlin, Francfort et Florence.

2355. Annexe à la dépêche de Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand et au Prince de La Tour d'Auvergne. (Minute. Angleterre, 737 [5].)

Paris, 16 mai 1866.

Le différend qui a éclaté entre l'Autriche et la Prusse à propos de l'affaire des Duchés prend de jour en jour une extension plus

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 13 mai.

[2] Cf. la dépêche ci-après.

[3] Pour Londres : Lord Clarendon.

[4] Pour Londres : « . . . et je prie M. de Talleyrand de me transmettre par le télégraphe celle du Gouvernement russe. Aussitôt. . . »

[5] Le texte reproduit ici est le projet primitif élaboré par Drouyn de Lhuys. Nous donnons en note les modifications introduites à la demande de l'ambassadeur d'Angleterre et qui sont portées en marge de la minute. L'ambassadeur de Russie obtint que le projet fût encore modifié; ce fut alors seulement qu'il prit forme définitive et devint la circulaire du 24 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

menaçante et devient un grave sujet *d'inquiétude*[1] pour l'Europe. L'opinion publique s'alarme de l'éventualité d'une guerre dans laquelle tant d'intérêts seraient engagés. Les trois grandes Puissances neutres ne pouvaient elles-mêmes envisager *avec indifférence*[2] la possibilité d'une lutte armée qui mettrait aux prises des États envers lesquels elles professent une égale amitié. Les considérations les plus élevées les sollicitaient de rechercher les moyens de conjurer ce péril. La France, la Grande-Bretagne et la Russie se sont consultées à ce sujet dans une pensée de paix et de conciliation, et, après avoir échangé leurs idées, elles sont tombées d'accord pour inviter à des délibérations communes les Gouvernements[3] impliqués dans le débat, savoir l'Autriche, la Prusse, l'Italie et la Confédération germanique pour ce qui touche aux intérêts de l'Allemagne. L'objet de ces délibérations s'impose de lui-même à tous les esprits. *L'affaire de la Vénétie, celle des Duchés, la réforme fédérale, telles sont les trois questions aujourd'hui posées et dont la solution par la voie diplomatique préviendrait les redoutables extrémités dont l'Europe s'effraye avec raison*[4]. La discussion porterait donc *sur la cession de la Vénétie à l'Italie, sous la réserve des compensations que réclamerait l'Autriche et des garanties qui devraient être données pour le pouvoir temporel du Saint-Siège, sur le règlement définitif du sort des Duchés de l'Elbe, et enfin sur la réforme du Pacte*[5] germanique, en tant qu'elle pourrait intéresser l'équilibre européen.

Si les Gouvernements auxquels nous adressons cet appel consentaient à s'y rendre, ainsi que nous en avons l'espoir, leurs Plénipotentiaires pourraient se joindre à Paris à ceux de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie. Quant à la date de la réunion, il serait désirable qu'elle fût aussi rapprochée que possible. On ne saurait trop tôt dissiper les craintes causées par la crise

[1] «D'anxiété.»

[2] «Sans inquiétude.»

[3] Addition : «qui sont ou pourront être.»

[4] «Il s'agit, dans l'intérêt de la paix, de résoudre par la voie diplomatique les questions de la Vénétie, celle des Duchés, et celle de la réforme fédérale.»

[5] «Sur les moyens de résoudre la première par la cession de la Vénétie au Royaume d'Italie, sauf des compensations à rechercher pour l'Autriche, sur les moyens de régler définitivement le sort des Duchés de l'Elbe, et enfin des modifications à apporter au Pacte.»

actuelle, et donner à l'Europe inquiète un gage de sécurité. Les Puissances qui ont fait des préparatifs de guerre verraient d'ailleurs, nous n'en saurions douter, dans l'assentiment des différentes Cours à cette proposition un motif de cesser leurs armements et de se replacer sur le pied de paix. Les négociations offriront d'autant plus de chances de succès qu'elles ne seront pas troublées par le bruit des armes et par les susceptibilités du point d'honneur militaire [1].

Vous êtes invité, Monsieur, *à remettre une copie de cette dépêche à M. . . . . . Les Représentants de l'Angleterre et de la Russie à . . . . . étant chargés de lui faire une communication identique, vous aurez à vous concerter avec eux pour que cette démarche soit accomplie simultanément* [2]. Le Gouvernement de l'Empereur attend avec une sincère sollicitude la résolution à laquelle s'arrêtera le Cabinet de. . . . . [3].

2356. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 356, n° 98.)

Berlin, 16 mai 1866.
(Cabinet, 18 mai; Dir. pol., 24 mai.)

[Benedetti annonce que le Ministre de Hanovre [4] a reçu le matin une dépêche du Comte de Platen, qu'il doit communiquer dans la journée à M. de Bismarck [5]. Le Comte de Platen fait savoir dans cette dépêche que l'intention du Roi Georges est d'observer la plus stricte neutralité en cas d'un conflit entre les

(1) Addition : «Nous avons la confiance que, en adhérant à la proposition des trois Cours, les Puissances qui s'occupent maintenant de préparatifs de guerre se montreraient disposées à les suspendre, lors même qu'elles hésiteraient à rétablir leurs forces sur le pied de paix.»

(2) «Vous êtes invité, Monsieur, à vous entendre avec vos Collègues les Représentants de l'Angleterre et de la Russie, qui recevront de leurs Cours des instructions semblables pour faire une communication simultanée dans les termes de la présente dépêche aux Gouvernements auprès desquels vous êtes accrédité.»

(3) Pour Francfort : «la Confédération germanique.»

(4) Le baron de Stockhausen.

(5) En réponse à la démarche que Bismarck avait fait faire verbalement par le ministre prussien à la cour de Hanovre. Cf. Benedetti, 12 mai, n° 94; cf. également Reiset, 14 et 15 mai.

deux grandes Puissances allemandes, sans cesser toutefois de conserver une entière liberté au sein de la Diète. Cette déclaration est considérée comme un retour définitif du Hanovre à l'alliance prussienne. Le Comte de Bismarck a donc obtenu à Hanovre le succès qu'il poursuivait. Le Ministre prussien près des Villes hanséatiques[1] a fait la veille au premier Syndic de Hambourg et fera sans doute à ceux de Brême et de Lübeck une communication verbale portant que le Cabinet de Berlin compte avec confiance sur l'accession des Gouvernements de ces villes à la politique prussienne, cette union leur garantissant leur indépendance dans toutes les éventualités. Personne ne peut se méprendre à Hambourg sur le caractère de cette démarche, qui contient une menace pour les Villes hanséatiques, si elles se joignaient aux États allemands qui se groupent autour de l'Autriche.

La fin de la dépêche retrace les mouvements militaires de deux divisions de la garde vers Goerlitz et Juterbogk, annonce que le 4e corps se transportera prochainement à Torgau, et relate la conduite du Prince Auguste de Wurtemberg, investi du commandement en chef de la garde. Le Roi de Wurtemberg lui ayant enjoint de rentrer à Stuttgart, le Prince s'est excusé. Le Roi de Prusse, pour lui marquer sa satisfaction, voulait lui confier un commandement plus élevé, mais ses généraux s'y sont opposés.]

2357. Le Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, 367, n° 56.)

Péra, 16 mai 1866.
(Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 26 mai.)

Le Gouvernement ottoman se préoccupe vivement des événements qui se passent en Italie et en Allemagne, et de toutes les conséquences qui peuvent en découler. Déjà il en reçoit le contre-coup, et tous les arrangements financiers à la faveur desquels la Porte espérait traverser l'année courante se trouvent remis en question. D'un autre côté, la perspective d'un débarquement ita-

(1) Le baron de Richthofen.

lien sur les côtes de l'Adriatique l'inquiète singulièrement[1]; car, sans parler du Montenegro, ce sont les populations les plus remuantes de la Turquie qui avoisinent de ce côté les possessions autrichiennes.

Les populations grecques, qui ont l'œil depuis longtemps sur tous les mouvements italiens, s'agitent déjà. Une tentative de débarquement, immédiatement réprimée, a eu lieu du côté de Salonique par une bande d'aventuriers commandés par un certain Boulgari. La Porte croit savoir qu'il y a un dépôt clandestin d'armes et de munitions à Syra.

Dans l'île de Candie, il y a eu des rassemblements sous prétexte de réclamations pacifiques. Le Gouverneur[2] n'a pu encore les dissoudre, et le Consul de Russie[3] semble les avoir encouragés. La Porte expédie vingt-six bâtiments en deux divisions, dont l'une croisera dans l'Adriatique et l'autre se rendra sur les côtes de Candie et portera quatre bataillons dans cette île entièrement dépourvue de troupes.

2358. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 141.)

Dresde, 16 mai 1866, 5h 40 soir.
(Reçu à 7h 15 soir.)

A Bamberg, neutralité armée proposée par Bade repoussée. La Diète interpellera les Puissances sur les motifs qui ne leur permettent pas de désarmer; la raison que donnera l'Autriche à cet égard acceptée d'avance. Le Hanovre a signé sa neutralité[4].

(1) D'après Sybel (t. V, p. 76-77), Usedom, qui croyait à la possibilité d'une cession de la Vénétie par l'Autriche, conseillait alors à Bismarck d'encourager le plan d'un soulèvement hongrois et l'envoi en Dalmatie de Garibaldi avec 35,000 volontaires. Il exposait ces vues dans ses dépêches des 13 et 16 mai.

(2) Ismaïl Pacha.

(3) Dendrino.

(4) Cf. la dépêche ci-après.

2359. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Saxe, 141, n° 62.)

Dresde, 16 mai 1866.
(Cabinet, 19 mai 1866; Dir. pol., 20 avril 1867.)

Le Baron de Beust est arrivé ce matin de Bamberg[1] J'ai pu le voir à sa sortie du Conseil qui a été tenu immédiatement pour qu'il pût rendre compte au Roi, aux Princes et à ses Collègues du résultat de son voyage. Le but principal de la réunion de Bamberg était de s'entendre sur les suites à donner au vote en faveur de la motion saxonne[2]. Dans ma dépêche n° 60[3], je vous exposais l'embarras des États secondaires, qui ne devaient ni reculer, ni cependant avancer de manière à s'exposer à blesser le Roi de Prusse et à fournir à M. de Bismarck un de ces prétextes dont malheureusement il sait faire un si terrible usage. Le Premier Ministre de Prusse avait manœuvré de manière à compromettre la situation de ces États et à rendre leur action très difficile. Ils se sont tirés, je crois, de cette difficulté aussi bien que possible. Une sommation aux deux grandes Puissances d'avoir à désarmer pouvait faire sauter au Roi de Prusse ce fossé «au bord duquel son Ministre l'amène si souvent sans avoir encore pu le décider à le franchir». Elle pouvait aussi être très gênante pour l'Autriche, eu égard à sa situation vis-à-vis de l'Italie. Faire ordonner par la Diète la mise sur le pied de guerre de tous les contingents fédéraux, c'était s'exposer à d'autres dangers, à mettre, par exemple, à la disposition de la Prusse le contingent du Hanovre dont on venait d'apprendre la trahison[4]. Toutes ces considérations étudiées, les États réunis à Bamberg ont décidé à l'unanimité de proposer à la Diète d'interpeller les deux grandes Puissances sur les motifs qui font qu'elles se main-

[1] Cf. Forth-Rouen, télégramme et dépêche, 12 mai. La conférence de Bamberg avait eu lieu le 14 mai.

[2] Le 9 mai. Cf. Forth-Rouen, 9 mai, n° 55, Reculot, 10 mai, et Forth-Rouen, 11 mai, n° 58.

[3] Du 12 mai.

[4] Cf. Benedetti, 16 mai.

tiennent armées lorsque toutes les deux, ainsi que les autres Gouvernements allemands, ont déclaré n'avoir vis-à-vis les uns des autres que des intentions pacifiques. L'Autriche répondra que l'Italie la menace, et cette réponse ne saurait qu'être bien accueillie, surtout en raison de la réapparition sur la scène de Garibaldi, laquelle produit en Allemagne le plus détestable effet [1]. La Prusse ne sera pas non plus embarrassée de répondre, si elle daigne le faire; mais, si elle le fait, elle ne pourra qu'accuser une fois de plus ses projets belliqueux. Les États secondaires, en prenant la résolution que je viens d'indiquer, ont donc non seulement évité l'embûche que leur avait tendue M. de Bismarck, mais ils ont en même temps retourné contre ce Ministre l'arme avec laquelle il espérait bien les atteindre eux-mêmes. En outre des avantages de cette résolution que j'ai indiqués plus haut, elle donne aux Etats secondaires dont les armements ne sont pas tout à fait prêts le temps de les achever [2]. Sur la question des armements, la lutte entre les États représentés à Bamberg a été très vive. Il était naturel que la Prusse, après le vote diétal en faveur de la motion saxonne, mît en œuvre tous ses moyens d'action pour empêcher ce vote de se traduire en une union armée contre elle. Tandis qu'elle employait vis-à-vis du Hanovre la menace, qui lui réussissait si bien [3], elle en appelait à Bade aux liens de famille qui existent entre cette Cour et celle de Berlin. En votant pour la motion saxonne, le Grand-Duc avait assez fait pour témoigner de ses sympathies allemandes : on ne lui demandait que sa neutralité. Lorsqu'il a été question dans la réunion de Bamberg de l'armement des septième et huitième corps de l'armée fédérale, le Baron d'Edelsheim, forcé probablement d'obéir à son Souverain, a exposé un plan longuement élaboré qui constituerait tous les États du Midi de l'Allemagne en une neutralité armée, sans lui attribuer une action quelconque. «C'est-à-dire que vous voulez abandonner la Saxe à la Prusse?» s'est écrié M. von der Pfordten, traduisant dans un langage in-

(1) Le 6 mai, Victor-Emmanuel avait approuvé la formation de vingt bataillons de volontaires. Le 11 mai, Garibaldi en accepta le commandement.

(2) La mobilisation des États secondaires n'avait commencé qu'après le vote du 9 mai.

(3) Cf. Benedetti, 12 mai, n° 94.

digné l'impression de ses Collègues[1]. Le plan badois repoussé à l'unanimité, il a été décidé que l'invasion du territoire saxon serait considérée comme un cas de guerre, et l'on s'est entendu ensuite sur les armements à faire pour, au besoin, combattre la Prusse, le Ministre badois votant les résolutions prises après. On tenait tellement à garder secrètes ces résolutions, que les Ministres des États de la Thuringe ont été invités à se retirer. Il avait été convenu antérieurement que ces États n'armeraient pas.

Au dire du Baron de Beust, qui, *en somme*, est revenu satisfait de ces nouvelles conférences, M. Von der Pfordten, tout en attaquant de nouveau la politique de l'Autriche, aurait montré une extrême énergie dans la discussion des résolutions à prendre pour défendre l'Allemagne contre la Prusse. Le Ministre de Bavière, soutenu cette fois par toutes les fractions du parti libéral et populaire en Bavière, aurait raison de l'opposition prussienne à la Cour de Munich, laquelle essayait ses forces, mais sans jamais pouvoir faire sortir le jeune Roi de son extrême indifférence pour un parti ou pour un autre. Retiré en ce moment à la campagne, il s'occupait de peindre des décors. Le Baron de Beust, causant de la France avec son Collègue de Bavière, n'a pu lui ôter de la tête qu'il y avait quelque engagement secret entre le Gouvernement de l'Empereur et la Prusse.

Sur toutes les autres questions traitées à Bamberg, on n'a fait que confirmer les résolutions prises lors de la réunion d'Augsbourg[2]. Votre Excellence connaît déjà ce qui s'est passé à Francfort à la séance du Comité spécial des neuf[3], et le langage qu'a tenu à cette occasion le Représentant de la Prusse. «J'ai déjà à ma disposition des pierres taillées pour travailler à l'édifice à élever; si seulement on voulait m'aider quelque peu!», a dit M. de Savigny, qui a longuement parlé sans vouloir jamais s'expliquer sur les véritables intentions de son Gouvernement au

[1] Cf. Montgascon, 15 mai.

[2] Cf. Forth-Rouen, 22 avril, n° 46, et 26 avril, n° 47.

[3] Le Comité de neuf membres chargé de discuter la motion de réforme fédérale présentée par la Prusse le 9 avril s'était réuni le 11 mai. Entre le 10 et le 20 mai, aucune dépêche de Reculot ne figure dans la correspondance. La communication faite au nom de la Prusse par Savigny, le 11 mai, a été reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 432-434.

sujet de la réforme, restant avec la facilité qui le distingue dans des obscurités qu'il semblait vouloir parfois éclairer de quelques étincelles aussitôt éteintes. Ce qui a le plus frappé ses auditeurs, c'est le silence qu'il a gardé sur la circulaire prussienne aux États secondaires, concernant la convocation du Parlement et l'époque de cette convocation [1]. On en a conclu qu'à Berlin on reculait quant à la question de fixer avant tout l'époque de l'ouverture de cette Assemblée. Quoi qu'il en soit, à Bamberg, on est convenu de sommer à la première réunion M. de Savigny pour s'expliquer clairement sur les intentions de son Gouvernement, et, s'il s'y refuse, de procéder immédiatement à ce que l'on a arrêté à Augsbourg au sujet de la réforme.

Les Ministres de Hesse-Darmstadt et de Wurtemberg ont confirmé à Bamberg les bruits qui circulent d'une opposition énergique de la Russie au projet de M. de Bismarck. Comme je vous l'annonçais dans le temps, la Reine Olga aurait convaincu son auguste frère des dangers de la politique prussienne et du bon droit de l'Allemagne. Pendant qu'on était réuni à Bamberg, on y recevait la nouvelle que quelques froissements avaient lieu entre Berlin et Florence. «N'allez pas si vite, vous me compromettez», aurait écrit M. de Bismarck au Général de La Marmora, qui aurait répliqué par la même voie, le télégraphe : «C'est vous qui nous avez compromis; vous nous avez poussés de l'avant, et je ne puis plus m'arrêter.» On parle aussi d'une nouvelle lettre de la Reine d'Angleterre suppliant la Princesse royale de Prusse de continuer à combattre une politique qui pouvait être fatale à la Maison de Hohenzollern.

Le Général Alvensleben, le chef du parti belliqueux en Prusse, disait il y a quelques jours : «Nous avons commis une faute irréparable en n'occupant pas la Saxe il y a quatre semaines, ainsi que la chose avait été résolue. Aujourd'hui, si un soldat prussien entre en Saxe, c'est la guerre générale, et nous la devons au Baron de Beust.»

[1] Il s'agit de la circulaire de Bismarck aux agents diplomatiques de la Prusse en Allemagne, du 27 avril. Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 406.

2360. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 54.)

Florence, 16 mai 1866.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

[Le Baron de Malaret informe Drouyn de Lhuys que les journaux et le public discutent chaque jour les chances de probabilité que peut présenter actuellement la réunion d'un Congrès [1]. La plupart des journaux en font ressortir les difficultés, tout en admettant que l'Italie ne saurait se refuser à discuter ses intérêts devant l'Europe, si cette discussion est admise par les Puissances engagées dans le conflit actuel. On n'a qu'une foi très douteuse dans le succès des négociations qui peuvent se produire dans ce but, et, à s'en rapporter aux feuilles publiques, on pourrait croire que la réunion d'un Congrès serait pour les Italiens un mécompte. Mais tel n'est pas dans le fond le sentiment général. Les hommes sensés préféreraient aux chances incertaines des batailles la gloire moins coûteuse de voir triompher dans un Congrès les prétentions italiennes. On a confiance que la question de la Vénétie, qui vraisemblablement tiendrait la première place dans les délibérations d'un Congrès, serait résolue dans le sens des aspirations nationales italiennes. Quoi qu'il en soit, ni le public, ni même le Général La Marmora, à en juger par le langage qu'il tient, n'ont encore de données certaines sur la question de savoir si un Congrès est probable ou simplement possible [2].

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, télégramme, 11 mai.

[2] Cf. ci-dessus, p. 33, note 2, et p. 93, note 3. — La Marmora, dès le 8 mai, avait déclaré verbalement aux ministres d'Angleterre, de France et de Russie, que l'Italie acceptait le Congrès, mais à condition de ne pas suspendre ses armements; le 11 mai, il avait envoyé à ses représentants à l'étranger une circulaire en ce sens. Le 13, un télégramme lui ayant annoncé que le bruit s'était répandu de la cession de la Vénétie à la France, il avait télégraphié le lendemain à Nigra que, si la Vénétie était cédée à l'Italie, elle devait lui revenir par un plébiscite des habitants «et non par une cession à la France, ce qui serait humiliant et ferait un effet déplorable en Italie, ayant plus de trois cent mille hommes prêts à marcher», qu'à une pareille solution il préférerait la guerre (cf., sur l'attitude de La Marmora à propos des pourparlers entre la France et l'Autriche, p. 95, note 1). Le 15, Usedom lui avait

L'esprit public est toujours très bon. L'activité réfléchie de l'Italie fait honneur à sa population et à son Gouvernement.

Pour les modifications ministérielles, tout reste subordonné à la question de paix ou de guerre. Si un Congrès se réunit, il y a apparence que le Cabinet demeurera à peu de chose près ce qu'il est actuellement. Dans le cas contraire, une combinaison avec la Gauche, sous la présidence du Baron Ricasoli, devient de jour en jour plus probable.

Le Baron de Malaret, en terminant, rend compte des débats qui ont eu lieu à la Chambre italienne à propos d'une taxe de huit pour cent dont la commission financière veut frapper les coupons de rente [1]. Au nom du Gouvernement, le Ministre des Finances, M. Scialoja, a combattu la mesure dans un remarquable discours.]

signalé que, dans l'opinion de Bismarck, la France, l'Italie et la Prusse ne devraient pas paraître au Congrès avant de s'être mises d'accord, mais il ne fit aucune allusion aux décisions prises le 11 par La Marmora, ce qui ne laissa pas que d'étonner le ministre italien. Enfin, également le 15 mai, un télégramme de Barral lui fit savoir que l'Autriche refusait le Congrès, et, le 16, il reçut le télégramme suivant de Nigra :

L'entente entre la France, l'Angleterre et la Russie est très probable, mais pas faite.

Ce n'est qu'aujourd'hui que Drouyn de Lhuys communique à Londres et à Pétersbourg la formule de la proposition du Congrès.

La proposition est celle-ci :

Le Congrès se réunirait à Paris, serait composé de Représentants de l'Italie, France, Angleterre, Autriche, Prusse, Russie, et d'un Représentant de la Confédération germanique.

Le Congrès examinerait trois questions : Vénétie, Duchés, et réforme de la Confédération.

Aucune proposition n'est proposée d'avance.

Jusqu'à présent, on ignore encore la réponse de l'Autriche.

Toutes les pièces auxquelles il est fait allusion dans cette note ont été publiées par La Marmora, p. 238-247.

[1] Drouyn de Lhuys avait télégraphié le jour même à Malaret de protester contre l'établissement de cette taxe, la plupart des porteurs de rente étant en France. (Italie, 364.)

2361. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Angleterre, 737, n° 105.)

Londres, 16 mai 1866.
(Cabinet, 18 mai; Dir. pol., 19 mai.)

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 13 de ce mois, sous le n° 58, pour m'annoncer que M. l'Ambassadeur d'Angleterre s'était acquitté auprès de vous de la communication que je vous avais annoncée, et que l'entente entre Votre Excellence et lui s'était établie, aussi bien sur la désignation des questions qui doivent être soumises au Congrès que sur le mode d'après lequel les Puissances directement impliquées dans le débat seraient appelées à prendre part à ces délibérations. Lord Clarendon a bien voulu, de son côté, reconnaître d'une manière générale, dans un entretien que j'ai eu avec lui, la conformité de vues qui existe sur ces différents points entre nos deux Gouvernements; mais il a apporté, je dois le dire, dans ses jugements sur l'ensemble de la situation, certaines réticences que j'aurais préféré ne pas rencontrer, et qui témoignent encore, je le crains du moins, du peu de fermeté de ses résolutions. J'ai pris soin de lui rappeler, au surplus, que, dans le cas où les Puissances ne parviendraient pas à se mettre d'accord entre elles, chacune conserverait, en présence des événements qu'il n'aurait pas été possible de prévenir, son entière liberté d'action.

Quant aux informations inexactes que M. le Baron de Brunnow aurait transmises à Pétersbourg, au sujet des dispositions du Principal Secrétaire d'État, par rapport aux trois questions qui devraient être déférées à l'examen du Congrès [1], elles s'expliquent sans doute par l'importance, peut-être exagérée, que M. l'Ambassadeur de Russie aura attribuée aux appréciations auxquelles Lord Clarendon s'était tout d'abord laissé entraîner, et dont j'ai trouvé moi-même la trace, lorsque j'ai été chargé de lui parler, pour la première fois, de la réunion d'un Congrès. Depuis lors, le Principal Secrétaire d'État a informé le Cabinet de Saint-Pétersbourg de l'accueil favorable que le Gouvernement de la Reine

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 13 mai.

avait fait lui-même à la proposition de l'Empereur, et il a reçu de M. le Baron de Brunnow l'assurance que des instructions conformes à celles qui avaient été envoyées à Lord Cowley seraient adressées sans retard à M. l'Ambassadeur de Russie à Paris [1]. Il est certain d'ailleurs, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'indiquer déjà, que Lord Clarendon, tout en considérant que la cession de la Vénétie serait le seul moyen de conjurer la guerre du côté de l'Italie, n'est pas toujours, sur ce point, aussi net que nous pourrions le souhaiter.

2362. Béhic, Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356.)

Paris, 17 mai 1866.
(Dir. pol., 19 mai.)

En me communiquant avec votre lettre du 14 mai une note de M. l'Ambassadeur de Prusse relative à une fête qu'il serait question d'organiser pour l'ouverture du canal des houillères de la Sarre, vous avez appelé mon attention sur l'inopportunité d'une solennité de ce genre dans les circonstances actuelles, et vous m'avez en même temps prié de recommander la plus grande réserve aux fonctionnaires placés sous mes ordres.

Je partage vos vues, Monsieur le Ministre et cher Collègue, sur cette question, et j'écris à MM. les Préfets de la Meurthe et de la Moselle pour les inviter à prévenir autant que possible les manifestations qu'il serait question d'organiser à l'occasion de l'inauguration du canal de la Sarre, et à faire que, dans tous tous les cas, les manifestations se bornassent exclusivement à la France, et qu'il n'y fût convoqué aucun Représentant à aucun titre des Etats voisins de la France.

[1] Cf. Talleyrand, télégramme, 13 mai.

2363. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 80, n° 28.)

Hanovre, 17 mai 1866.
(Cabinet, 18 mai; Dir. pol., 12 septembre.)

[Le Comte de Reiset confirme ce qu'il a déjà annoncé sur les négociations entre la Prusse et le Hanovre (1). Il est aujourd'hui certain que le Roi Georges conserverait en temps de guerre sa neutralité armée, et que la Prusse lui garantirait à cette condition l'intégrité de son territoire. Le Gouvernement hanovrien serait en pourparlers avec Cassel pour obtenir de l'Électeur la même attitude.

Le Comte de Reiset estime que le seul moyen de remédier à une crise provoquée par une légèreté sans exemple et que compliquent les ambitions et le faux point d'honneur des Souverains, serait la réunion d'un Parlement élu au suffrage universel. Les peuples ne marchent à la guerre qu'à contre-cœur, et il n'y a pas plus d'élan en Prusse qu'en Autriche et dans le reste de la Confédération.]

2364. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 737.)

Londres, 17 mai 1866, 6h 58 soir.
(Reçu à 8h 40 soir.)

Lord Clarendon m'informe par écrit que l'adhésion de l'Angleterre au Congrès est assurée, mais qu'il va nous proposer quelques légères modifications à la lettre d'invitation dont je lui ai communiqué le projet ce matin (2).

(1) Cf. Reiset, 14 et 15 mai.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne, 16 mai, et la pièce annexe.

2365. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 737, n° 106.)

Londres, 17 mai 1866.
(Cabinet, 18 mai; Dir. pol., 19 mai.)

La dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser hier sous le n° 59 [1] m'est parvenue ce matin. Je me suis rendu immédiatement chez Lord Clarendon [2] pour lui communiquer le projet de dépêche que la France, l'Angleterre et la Russie devraient adresser à l'Autriche, à la Prusse, à l'Italie et à la Confédération germanique, dans le but de les inviter à prendre part au Congrès et de préciser d'avance les questions sur lesquelles les délibérations devraient porter. Je lui ai demandé en même temps de me faire connaître, aussi promptement que possible, si le Gouvernement de la Reine donnerait son approbation à ce projet.

Lord Clarendon m'a répondu qu'il avait reçu de Lord Cowley une communication semblable à celle que j'étais chargé de lui faire, et que, aussitôt qu'il aurait consulté ses Collègues, qui devaient dans la journée même se réunir en Conseil, il me ferait connaître son opinion. Il a d'ailleurs exprimé de nouveau l'idée que l'Autriche ne consentirait vraisemblablement pas à s'associer à des délibérations qui auraient pour point de départ la cession de la Vénétie; qu'il était même assez difficile de faire à cette Puissance une pareille proposition sans s'être préalablement mis d'accord sur les compensations qui pourraient lui être offertes; il a contesté, en passant et sans insister, l'opportunité de la présence d'un Représentant de la Confédération germanique au Congrès. Enfin, il m'a parlé, pour la première fois, de la répugnance qu'éprouverait le Gouvernement de la Reine à réclamer des garanties en faveur du pouvoir temporel du

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne, 16 mai.

(2) La suite de la dépêche jusqu'à : «Je n'ai pu voir au surplus...» a été publiée dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 46-47, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 186.

Saint-Père, en ajoutant que c'était là une question qui n'intéressait pas l'Angleterre et dont elle préférait n'avoir pas à se mêler.

Je n'ai pu voir, au surplus, Monsieur le Ministre, Lord Clarendon que quelques instants aujourd'hui; je me réserve donc, lorsque j'aurai causé plus longuement avec lui, et dans le cas où il reviendrait sur les objections qu'il m'a faites, de rendre à Votre Excellence un compte plus développé de notre entretien.

P.-S. — Au moment d'expédier mon courrier, je reçois de Lord Clarendon le billet ci-joint, que je crois devoir vous communiquer à titre confidentiel, et duquel il résulte que l'adhésion de l'Angleterre au Congrès serait assurée, mais qu'elle va proposer quelques légères modifications à la lettre d'invitation dont Votre Excellence m'a chargé de lui communiquer le projet.

2366. Le Comte Clarendon, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Copie. Angleterre, 737.)

17 mai 1866.

Je crois que notre adhésion au Congrès est assurée, mais nous allons proposer quelques légères modifications à la *lettre d'invitation.*

L'extrait de la dépêche que vous avez eu la bonté de me communiquer est arrivé au moment opportun, et m'a été d'une immense utilité [1].

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne, 16 mai.

2367. Lord Clarendon and Lord Cowley. (Copie (1). Angleterre, 737 (2).)

Foreign Office, may 17th, 1866.

The french Ambassador has received from M. Drouyn de Lhuys a despatch dated the 13th instant referring to the communica-

(1) Voici la traduction de ce document :

Foreign Office, 17 mai 1866.

L'Ambassadeur de France a reçu de M. Drouyn de Lhuys une dépêche en date du 13 courant, relative à la communication qui a été faite à ce dernier par Votre Excellence sur l'objet de ma dépêche n° 650, du 10 courant.

Ayant rapporté ce que je viens d'exposer [le contenu de la dépêche de Drouyn de Lhuys] à mes Collègues, j'ai été autorisé par eux à exprimer à l'Ambassadeur de France, et par le canal de Votre Excellence à M. Drouyn de Lhuys, la satisfaction du Gouvernement de Sa Majesté sur la forme et le fond de la dépêche du Ministre français des Affaires étrangères, qui, en levant les objections contre un Congrès qui ont été jusqu'à présent conçues et franchement avouées, mettra à même le Gouvernement de Sa Majesté de coopérer avec celui de l'Empereur dans une tentative pour écarter de l'Europe les calamités de la guerre.

Le Gouvernement de Sa Majesté est d'accord avec M. Drouyn de Lhuys pour penser que les trois questions qui, actuellement, placent l'Europe en face d'un imminent danger de guerre sont celles des Duchés de l'Elbe, de la Vénétie, et de la réforme fédérale, et il ne se dissimule pas que leur solution, plus spécialement celle des deux premières, présente des difficultés d'une rare gravité. Mais elles doivent être abordées avec la plus grande attention et avec la ferme intention de les surmonter, et la méthode suggérée par M. Drouyn de Lhuys s'accorde entièrement avec les vues du Gouvernement de Sa Majesté.

Son Excellence observe justement que ce n'est pas le devoir des trois Puissances neutres d'imposer leurs opinions aux Puissances entre lesquelles ont éclaté ces graves désaccords, mais que c'est leur devoir de convoquer ces Puissances pour délibérer avec l'Angleterre, la France et la Russie, qui sont relativement désintéressés dans le conflit actuel, sur les causes qui ont amené à ces désaccords, et les moyens par lesquels ils peuvent être accommodés. Si cet appel doit être entendu, et qu'un accord entre toutes les Puissances doive en être l'heureux résultat, l'Europe sera redevable au Congrès de l'inestimable bienfait de la paix; mais, si des circonstances échappant au contrôle des Puissances doivent malheureusement rendre cet accord impossible, alors chacun gardera sa propre manière de voir, et chacun sera exempt de toute obligation, et entièrement libre d'adopter telles combinaisons que son souci de la paix, du bien-être de l'Europe, et la défense de son honneur et de ses intérêts lui paraîtront nécessiter.

Sur ces bases, le Gouvernement de Sa Majesté consent volontiers à prendre part au Congrès proposé par le Gouvernement de l'Empereur.

Votre Excellence lira cette dépêche à M. Drouyn de Lhuys et en donnera une copie à Son Excellence, si elle désire en avoir une.

(2) Un billet de lord Cowley à Drouyn de Lhuys, daté du 19 mai, nous apprend qu'il avait lu, le 19 au matin, la dépêche de Clarendon au ministre français, et qu'il lui en avait donné, dans la journée, la copie qui figure ici.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tion made to the latter by Your Excellency of the purport of my despatch n° 650 of the 10th inst [1].

[Lord Clarendon reproduit les parties essentielles de la dépêche de Drouyn de Lhuys du 13 mai.]

Having reported the above to my Colleagues, I was authorized by them to express to the french Ambassador and through Your Excellency to M. Drouyn de Lhuys, the satisfaction of Her Majesty's Government at the tone and tenor of the despatch of the french Minister for Foreign Affairs wich, by removing those objections to a Congress which have hitherto been felt and frankly avowed, will enable Her Majesty's Government to cooperate with the Government of the Emperor in an endeavour to avert from Europe the calamities of war [2].

Her Majesty's Government concur with M. Drouyn de Lhuys in thinking that the three questions which now place Europe in imminent danger of war are those of the Elbe Duchies, Venetia, and Federal Reform, and they do not disguise from themselves that their solution, more especially that of the first two, present difficulties of surpassing magnitude, but they must be grappled with earnestly and with a firm intention to overcome them, and the course of proceding suggested by M. Drouyn de Lhuys is entirely in accordance with the views of Her Majesty's Government.

Her Excellency justly observes that it is not the duty of the three neutral Powers to impose their opinions upon the Powers among whom these serious differences have arisen, but that it is their duty to call upon those Powers to deliberate with England, France and Russia, who are comparatively disinterested in the impending struggle, upon the causes which have led to these differences and the means by which they may be arranged. If this call should be responded to and an agreement among all the Powers should be the happy result Europe will be indebted to the Congress for the inestimable blessing of peace, but if

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, 16 mai.

(2) La réunion des ministres anglais à laquelle Clarendon fait ici allusion eut lieu le 17 mai, dans l'après-midi (cf. La Tour d'Auvergne, 17 mai, n° 106). C'est au sortir de cette réunion que Clarendon écrivit à La Tour d'Auvergne le billet qui est joint à la dépêche de ce dernier.

events beyond the control of the Powers should unfortunately render this agreement impossible, then each will retain its own views, and each will be free of all obligations and at full liberty to adopt that course of policy which its regard for the peace and welfare of Europe and the maintenance of its honor and interest may seem to it to require.

Upon this understanding Her Majesty's Government willingly assent to take part in the Congress proposed by the Government of the Emperor.

Your Excellency will read this despatch to M. Drouyn de Lhuys, and give Her Excellency a copy of it should be desire to have one.

2368. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 241, n° 23.)

Munich, 17 mai 1866.
(Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 25 mai.)

J'ai eu l'occasion de voir hier soir M. le Ministre des Affaires étrangères. Il s'est excusé de ne pouvoir me dire ce qui s'était passé à la nouvelle réunion qui vient d'avoir lieu à Bamberg entre les Ministres des Etats secondaires[1], en alléguant qu'il n'en avait pas encore fait son rapport au Roi. «Je puis vous dire cependant, a-t-il ajouté, que nous sommes tombés d'accord pour suivre une politique conciliante, mais ferme.»

M. le Baron de Pfordten m'a parlé de nouveau de la mobilisation du huitième corps de l'armée prussienne[2], qu'il considère de plus en plus comme une menace à l'adresse de la Bavière[3]. «Nous avons, m'a-t-il dit, d'autant plus lieu de nous en étonner que nous avons adhéré aux réclamations de la Prusse contre la position qui lui est faite par la Constitution fédérale. Dans plusieurs éventualités importantes et notamment dans le cas de

[1] Cf. Forth-Rouen, 16 mai.
[2] Le 8e corps prussien (province rhénane) avait été mobilisé le 6 mai.
[3] Cf. des Méloizes, 8 mai, télégramme, et 9 mai.

guerre, ce sont les États moyens, en raison de la manière dont les voix sont réparties, qui font la majorité. Nous avons reconnu ce qu'une telle disposition a de contraire à la raison. Nous avons déclaré de même que nous considérions comme fondées les prétentions de la Prusse au commandement des forces fédérales du Nord de l'Allemagne. Depuis le commencement, enfin, de la crise actuelle, nous avons ménagé la Prusse au point d'encourir le blâme et les méfiances de nos autres Confédérés. Ces procédés nous autorisaient à compter de sa part sur une juste réciprocité.»

Le Ministre m'a reparlé ensuite de ses préoccupations à l'endroit de la France, de l'impossibilité pour la Bavière de suivre une voie où elle serait exposée à nous rencontrer devant elle, de l'intérêt enfin qu'elle aurait à être éclairée sur nos vues ultérieures. J'ai répondu que la dépêche de Votre Excellence en date du 3 de ce mois, que j'avais cru pouvoir lui communiquer, lui avait clairement fait connaître nos dispositions. Comme je le quittais, «le moment venu, m'a-t-il dit, nous trouverons bien le moyen de nous entendre avec la France».

Tout en envisageant avec une égale appréhension les dispositions militaires adoptées par la Prusse, les Représentants des États moyens se félicitent du moins du changement que ces mesures ont opéré dans les tendances du Ministre bavarois, et ils y voient le gage d'une union plus étroite avec la Bavière. La Légation de Prusse voit naturellement les choses d'un autre œil, et le Prince Reuss n'épargne pas les critiques à la conduite du Baron de Pfordten, «qui, dit-il, paraissait tout d'abord comprendre le rôle que la position de la Bavière l'appelait à jouer en Allemagne, mais y renonce aujourd'hui, en se mettant à la remorque des États de troisième ordre».

Dans son désir de pouvoir faire face à toutes les éventualités, le Gouvernement bavarois vient d'ouvrir la souscription à un emprunt dont il a fixé le chiffre à 45 millions de florins, l'intérêt à 5 % et le taux d'émission à 92. Certain comme il l'est de répondre au vœu du pays, il n'a pas même cru nécessaire d'attendre la réunion des Chambres, malgré la date prochaine de leur convocation. Mais les souscriptions sont lentes à se produire, et l'on prévoit que le Gouvernement pourra être obligé d'y suppléer,

soit en autorisant la banque à émettre des billets, soit en en émettant directement. Les finances du pays sont dans une situation prospère, et l'État a dans ses caisses l'argent nécessaire pour les premiers besoins. On ne se préoccupe donc point d'une difficulté accidentelle qui n'implique aucune atteinte au crédit de l'État.

Le roi Louis Ier est arrivé hier soir de Nice. Sa Majesté n'a pas trouvé à Munich le Roi son petit-fils, parti depuis plusieurs jours pour la résidence de Berg sur le lac de Starnberg. Le départ du Souverain, au milieu des préoccupations générales, a produit une fâcheuse impression. Le bruit public prête d'autre part à ce Prince un éloignement pour toute idée de guerre qui n'est point accueilli avec faveur par l'opinion. L'un des journaux les plus répandus dans tout le pays, le *Messager du Peuple*, n'a pas craint de se faire l'écho de ce bruit en racontant que le jeune Roi opposerait un continuel obstacle aux projets d'armement formés par ses Ministres et leur répéterait sans cesse ces mots : «Je veux la paix.»

Quoi qu'il en soit, les armements n'en sont pas moins poursuivis avec une grande activité, de façon à leur donner, comme me le répétait dernièrement M. de Pfordten, le plus complet développement. On annonce la formation immédiate de trois camps, l'un entre Landau et Germersheim, dans le Palatinat, les deux autres à Lechfeld, près d'Augsbourg, sous le commandement du Général von der Thann, et à Schweinfurt, près de Wurtzbourg, sous les ordres du Général Hagens. Les journaux font connaître d'autre part qu'ils ont reçu l'invitation de s'abstenir désormais de toute publication concernant les armements et les mouvements de troupes.

L'anniversaire demi-séculaire de la réunion du Palatinat à la Bavière a été ces jours derniers l'occasion de protestations contre l'idée d'une rétrocession éventuelle de cette province à la France. Ces protestations ont été formulées notamment dans une adresse au peuple allemand votée à Frankenthal le 13 par une assemblée populaire.

2369. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Colonel Colson, Premier Aide de Camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Mission du L[t]-C[el] Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Munich, 17 mai 1866.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin, qui vient de passer quelques jours à Munich, annonce les renseignements qu'il a pu recueillir sur l'armée bavaroise.]

Je ne saurais assez vous répéter combien je suis heureux de la mission que le Ministre a bien voulu me confier. Je me suis remis parfaitement à mon allemand, je ne lis plus les journaux que dans cette langue. Je suis très touché de la manière dont je suis reçu partout; j'ai une grande liberté d'allure, et un travail qui m'intéresse au plus haut degré. Je ne désire donc qu'une chose, c'est que cela dure le plus longtemps possible. La guerre paraît imminente, et cependant elle ne commence pas! En Autriche, on devient de plus en plus belliqueux, non en vue d'un agrandissement précisément, mais par le désir d'infliger une punition aux fauteurs de désordre et de trouble. Cependant, je suis encore persuadé qu'on n'attaquera pas. Ici, la situation me paraît assez bizarre. On déteste la France, on craint la Prusse, on se méfie de l'Autriche. On rêve je ne sais quelle association avec d'autres États pour faire contrepoids aux deux grandes Puissances; malheureusement, les associations n'ont jamais l'initiative, la fermeté et la résolution qui seraient ici nécessaires.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin sera heureux de recevoir des nouvelles de Paris.]

2370. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Vienne, Berlin (1), Florence et Francfort. (Minute. Autriche, 491, n° 52 (2).)

Paris, 18 mai 1866.

J'ai eu l'honneur de vous adresser, en date du 2 mai, un télégramme par lequel je vous annonçais que M. le Prince de Met-

(1) Cette dépêche ne fut envoyée à Berlin que le 19 mai, sous le n° 36.

(2) Cette dépêche a été publiée dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 47-49, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. I[er], p. 187-188

ternich, M. le Comte de Goltz et Lord Cowley, dans des entretiens sans caractère officiel avec moi, avaient fait allusion à une délibération européenne comme moyen de prévenir la guerre imminente[1]. Disposés à l'avance à prêter notre concours à toute tentative de pacification pouvant offrir des chances probables de succès, nous avons favorablement accueilli ces suggestions. Toutefois, le Cabinet anglais avait pensé que, pour décider les esprits à la paix en Allemagne aussi bien qu'en Italie, il suffirait de faire une démarche en commun à Vienne, Berlin et Florence, en exhortant les trois Cours à désarmer et à régler à l'amiable leurs différends. Le Gouvernement britannique s'en était ouvert confidentiellement avec nous[2]. Nous avons jugé que, réduite à ces termes, la démarche qui nous était proposée resterait inefficace[3]. Quelle influence en effet pourraient exercer sur les dispositions de l'Autriche, de la Prusse et de l'Italie de simples conseils donnés au nom de l'humanité?

Si nous voulions assurer à notre action une portée vraiment pratique, nous devions aider les trois Cours à trouver et à formuler les bases d'un accord sur les questions qui les divisent. Nous avons donc été d'avis qu'il convenait avant tout de rechercher les éléments d'une entente, afin d'avoir à offrir aux Gouvernements impliqués dans le différend un terrain sur lequel ils pourraient se rencontrer pour la discussion. La crise présente tient à trois causes : l'affaire des Duchés de l'Elbe, celle de la réforme fédérale, la question de la Vénétie. Il importe de régler ces trois grandes difficultés si l'on veut préserver la paix, et nous avons proposé au Cabinet de Londres ainsi qu'à celui de Saint-Pétersbourg de se concerter avec nous pour inviter l'Autriche, la Prusse et l'Italie à une délibération commune, en leur indiquant les points sur lesquels elle devrait porter[4]. La Confédération germanique serait aussi appelée à y participer pour ce qui touche aux intérêts de l'Allemagne. Il ne pouvait, ai-je besoin de le dire, entrer dans nos intentions de nous ériger en juges des dissentiments qui ont amené la situation actuelle, ni d'élaborer

[1] Cf. t. VIII, p. 425, note 1.
[2] Cf. Clarendon à Cowley, 2 mai, et La Tour d'Auvergne, 3 mai, n° 93.
[3] Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne et à Talleyrand, 8 mai.
[4] Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne et à Talleyrand, 8 mai.

des combinaisons que nous viendrions ensuite présenter à l'acceptation des Puissances intéressées. Nous n'avons voulu que désigner nettement les questions qu'il est, selon nous, nécessaire d'aborder pour que cette négociation réponde à la gravité des circonstances, et qu'il faut résoudre pour asseoir la paix sur des fondements durables. Telles sont les considérations que nous avons exposées à Londres et à Saint-Pétersbourg. A la suite de cet échange d'idées, MM. les Ambassadeurs d'Angleterre et de Russie ont été autorisés à se réunir à moi à l'effet de concerter les termes d'une dépêche que la France, l'Angleterre et la Russie sont convenues d'adresser à l'Autriche, la Prusse, l'Italie et la Confédération germanique, afin de les inviter à prendre part à des délibérations qui s'ouvriraient à Paris[1].

Je m'empresserai de vous transmettre ce document dès que nous en aurons arrêté la rédaction[2], mais je tenais à vous éclairer dès à présent sur les circonstances de cet incident diplomatique. Les idées que nous suggérons nous sont dictées par le désir sincère de rendre nos efforts vraiment utiles aux Puissances qui semblent aujourd'hui sur le point d'entrer en lutte, et, en dehors de ce programme, nous ne voyons, je dois l'avouer, que des tentatives vaines qui laisseraient subsister toutes les causes de collisions.

2371. Drouyn de Lhuys au Prince J. Ghika, Ministre des Affaires étrangères des Principautés-Unies. (Minute. Turquie, Bucarest, 28.)

Paris, 18 mai 1866.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 16/28 du mois dernier, et par laquelle, en m'annonçant que le peuple roumain venait d'élire, par la voie d'un plébiscite, le Prince Charles-Louis de Hohenzollern-Sigmaringen sous le nom de Charles Ier, vous exprimiez l'espoir que la nomination de Son

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 10 mai, et Talleyrand, télégramme, 13 mai.

[2] Cf. le projet de rédaction, daté du 16 mai, ci-dessus, p. 145.

Altesse obtiendrait l'assentiment des Plénipotentiaires réunis en conférence à Paris [1].

Conformément au vœu que vous m'avez exprimé, j'ai porté votre communication à la connaissance des Représentants des Puissances [2], et ils ont été d'avis qu'il y avait lieu de se référer à la déclaration en date du 2 qui rappelle que c'est à l'Assemblée qu'il appartient de nommer un Hospodar et qu'elle ne doit élire qu'un indigène [3]. La Conférence a décidé en conséquence, dans sa séance du 17 de ce mois, qu'elle ne pouvait reconnaître la validité de l'élection du Prince de Hohenzollern, et elle m'a chargé de vous informer de sa décision [4].

2372. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS.
(Télégr. Minute à chiffrer. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Berlin, 18 mai 1866.

Il résulte pour moi d'un entretien que j'ai eu aujourd'hui avec

[1] Le plébiscite pour l'élection du prince Charles de Hohenzollern avait été clos le 21 avril. Le baron d'Avril en avait indiqué le résultat à Drouyn de Lhuys dans une dépêche datée du même jour. Le 22 avril, la lieutenance princière avait délégué une députation auprès de Charles-Antoine et de Charles-Louis de Hohenzollern, et auprès des Puissances garantes, pour leur notifier le choix des Roumains. Ghika avait en même temps annoncé aux ministres des affaires étrangères des Puissances garantes les résultats du plébiscite. Sa lettre à Drouyn de Lhuys, président de la Conférence de Paris et ministre des affaires étrangères, a été publiée par Démètre STURDZA (t. Ier, p. 125), à la date du 22. Elle se termine ainsi :

En recommandant à votre accueil bienveillant les membres de la députation invités à lui exposer ce fait [l'élection du prince Charles], le soussigné vous prie de vouloir bien, en votre qualité de Président de la Conférence de Paris, en donner communication à MM. les Représentants des Puissances appelées à statuer sur nos vœux. Le soussigné est heureux d'espérer que Votre Excellence et MM. ses Collègues n'y verront rien que de strictement conforme aux stipulations qui garantissent au peuple roumain le libre exercice de son droit intérieur, et que cette solution ne saurait au contraire qu'entraîner leur assentiment si elle doit, d'autre part, comme les Principautés-Unies s'y attendent, avoir pour effet de mettre un terme à un état de choses de nature à porter le trouble dans les esprits et à compromettre une tranquillité à laquelle la Turquie et les Puissances garantes sont intéressées comme nous.

[2] A la séance de la Conférence de Paris du 17 mai.

[3] Cf. t. VIII, p. 426, note 2.

[4] Cf. le protocole n° 8 de la séance du 17 mai dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. II, p. 659-665.

M. de Bismarck qu'il craint que l'Autriche ne soit autorisée d'une part à compter sur notre concours pour négocier la cession de la Vénétie aux Italiens qui manqueraient aux engagements pris à Berlin, de l'autre à exiger une compensation équivalente en Silésie, au besoin par les armes. M. de Bismarck était visiblement ému. Cette double éventualité lui serait signalée par la correspondance de M. le Comte de Goltz et de M. le Comte de Mensdorff (1).

2373. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 99 (2).)

Berlin, 18 mai 1866.
(Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 24 mai.)

En rendant compte à Votre Excellence, dans mes dernières dépêches, de l'état de l'opinion en Prusse, je me suis attaché à faire ressortir à quel point la guerre y était impopulaire. J'ai montré que les journaux ne cessaient de déclamer contre la politique du

(1) Nous n'avons pas de renseignements sur les correspondances de Goltz et de Mensdorff auxquelles il est fait ici allusion. La lettre suivante d'Usedom à La Marmora, publiée par La Marmora (p. 245), montre les inquiétudes que concevait, dès le 15 mai, Bismarck au sujet de la Vénétie :

Florence, 16 mai 1866.

Le Comte de Bismarck m'envoie un télégramme de Goltz, en date d'hier, d'après lequel Cowley, Budberg et Drouyn se seraient réunis hier pour s'entendre sur l'opportunité d'un Congrès chargé de résoudre les questions de la Vénétie, de l'Allemagne et des Duchés de l'Elbe! C'est assez, ce me semble, tandis que nous serions obligés de nous ruiner l'arme au bras. En Prusse, comme Comte de B. m'écrit, nous avons appelé sous les armes, en dehors de toute l'armée de ligne, le 1er ban de la Landwehr et une partie du 2e, total environ cinq cent mille hommes à l'heure qu'il est.

Selon nos notices viennoises, les Autrichiens dégarnissent presque entièrement la Vénétie, pour jeter toutes leurs forces vers le Nord, sauf à y revenir après. Avec cela on veut que nous allions discuter académiquement les trois questions précitées au Congrès futur!

Le Comte de Bismarck demande à Votre Excellence les renseignements qu'on pourrait avoir ici sur les détails de ce dégarnissement de la Vénétie. M. de Lucadou ira les recueillir au Ministère de la Guerre.

(M. de Lucadou était attaché militaire de la légation prussienne à Florence.) Cf. également Benedetti, particulière, 15 mai, et p. 33, note 2.

(2) Des fragments de cette dépêche ont été reproduits par d'Harcourt, dans *Les Quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 233.

Cabinet, que la stagnation des affaires laissait pressentir une crise économique d'une extrême gravité; enfin, que les mesures adoptées par le Gouvernement, et notamment les nouvelles élections, n'étaient qu'un remède dont l'efficacité me semblait fort incertaine. Les événements de ces derniers jours, et les entretiens que j'ai eus avec un grand nombre de personnes occupant les positions les plus élevées, me portent à croire que, loin d'avoir assombri le tableau, j'en ai plutôt adouci les teintes. L'opinion publique, en effet, se prononce ici contre la guerre avec une énergie croissante. Dans les classes où les inconvénients de la mobilisation se font plus vivement sentir, dans la petite bourgeoisie et dans le peuple, le malaise est chaque jour plus sensible. On serait tenté de croire que l'appel des hommes appartenant à la réserve et à la Landwehr, en enlevant à l'industrie des milliers de bras, aurait, du moins, assuré du travail à ceux qui restent : il n'en est rien; dans les grands établissements comme dans les petits ateliers, le travail devient rare, et le prix des salaires diminue. D'autre part, les hommes requis pour un service actif se rendent à leurs corps avec répugnance, et, dans certaines localités, à Magdebourg, à Koeslin, à Goeslin, etc., ces répugnances se sont traduites par des excès. Les officiers de la Landwehr, laissant leurs intérêts en souffrance et leurs foyers désorganisés, sont en général animés de dispositions analogues, et il sera bien démontré cette fois que la constitution des forces militaires prussiennes, excellente pour une guerre défensive et nationale, ne répond pas aux conditions d'une campagne purement politique. La lutte, il est vrai, peut changer ces dispositions, surtout si elle dure quelque temps, car le caractère de ce peuple est, au fond, vigoureux et tenace, et ces qualités se retrouveront sur les champs de bataille; mais, au début, cet état des esprits ne laisse pas que d'être assez inquiétant. Les officiers de l'armée de ligne ne montrent guère plus d'élan. La rivalité qui les animait jadis contre l'Autriche ne se manifeste nulle part. La discipline, le dévouement et l'obéissance au Roi, le sentiment du devoir et de l'honneur, en un mot, les animeront sur le champ de bataille; mais, s'il fallait croire tout ce qui se dit, il leur répugne de se battre contre l'Autriche. Ajouterai-je que beaucoup d'entre eux, appartenant à la noblesse, dont les familles ont contribué à

la souscription ouverte pour envoyer un bouclier au Roi François II en l'honneur de la défense de Gaëte, éprouvent un certain embarras à se trouver les alliés des Italiens et les frères d'armes de Garibaldi? Dans les classes moyennes, l'opposition conserve son caractère politique. Les extraits de journaux que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Excellence vous auront fixé sur l'accueil plein de méfiance que toutes les mesures du Gouvernement y ont rencontré. Je ne parle ici, bien entendu, que des libéraux; quant au jugement des conservateurs, il devient de plus en plus difficile de s'en rendre un compte exact; ils blâment les récentes mesures prises par M. de Bismarck, ils répudient ses alliances, en continuant cependant à lui prêter leur appui.

Les tentatives de rapprochement faites auprès des chefs de la Gauche de l'ancienne Chambre, tentatives que M. de Bismarck n'a pas désavouées dans un de nos derniers entretiens, paraissent ne point avoir abouti. Du moins plusieurs feuilles ont-elles publié des communiqués officiels qui ont été jusqu'à les démentir. Le dernier numéro de la *Correspondance provinciale* déclare que le Gouvernement ne songe en aucune façon à transiger *sur les principes* avec ses adversaires. «Jamais, dit-elle, le Roi n'a contesté à la Représentation nationale ses privilèges en matière de finances; jamais le Gouvernement ne lui a dénié le droit de concourir à la confection du budget et des lois d'emprunt, d'impôt, etc. Ce n'est que la situation de fait provoquée par les votes irréalisables de la Chambre dans la question militaire qui a fait naître *cette fausse apparence*. Aujourd'hui le pays se trouve engagé, il a besoin de son armée *réorganisée*. Que la querelle relative à la réorganisation soit donc considérée comme vidée, et le conflit constitutionnel se trouve écarté; que le dévouement du peuple prussien à remplir sa mission historique en Allemagne ramène les esprits au Gouvernement, que le patriotisme étouffe l'esprit de parti!»

La *Gazette de la Croix* renchérit sur ce langage, en disant que la conduite du Gouvernement depuis quatre ans n'avait d'autre but que de défendre les bases constitutives de la Monarchie prussienne contre les envahissements de la démocratie, et que la Royauté ne trahira pas sa propre cause. Ces déclarations doublent l'ardeur que les journaux libéraux mettent à soutenir la thèse

qu'avant toute chose le pays ne doit pas abandonner ses droits, et elles les portent à déclamer avec plus de passion que jamais contre la guerre *fratricide* qui menace de déchirer l'Allemagne.

Les pourparlers de M. de Bismarck avec les chefs du *Nationalverein* et particulièrement avec M. Benningsen[1], de Hanovre, qui en est le Président, n'ont point été couronnés d'un meilleur succès. Dans une sorte de proclamation, le comité directeur de l'association, en effet, proteste violemment contre *la politique du Cabinet, qui menace*, dit-il, *de couvrir l'Allemagne de ruines, contre la politique arbitraire qui joue avec les destinées de la nation*. Le comité demande, dans ce document, que le Parlement allemand soit convoqué sur-le-champ pour résoudre, comme l'arbitre souverain, la question sleswico-holsteinoise. Il déclare que, le projet émané du Cabinet prussien n'ayant pas su, mieux que son auteur, se concilier la confiance de la nation, le Parlement doit être constitué sur les bases de 1848 et 1849.

Si l'on considère les faits de l'ordre économique, on constate que la situation de la Banque et de tous les établissements de crédit est chaque jour plus embarrassée. J'ai déjà fait remarquer à Votre Excellence que les réserves du Gouvernement en numéraire commencent à s'épuiser. D'un caractère timoré et ne pouvant se résoudre à prendre un parti, écrasé d'ailleurs par le sentiment de sa responsabilité, le Ministre des Finances, M. de Bodelschwingh, n'a pas su saisir le moment opportun pour réaliser les valeurs en portefeuille. On en est venu ainsi à la veille de se trouver en face d'un découvert plus tôt que M. de Bismarck ne le supposait, et on se pose la question de savoir si le Gouvernement trouvera à emprunter. Les personnes les plus compétentes prétendent que le crédit public lui refusera son concours s'il n'obtient lui-même préalablement celui des Chambres. Mais les Députés voteront-ils un emprunt? S'en rapportant au langage des journaux inspirés par l'opposition, la plupart de mes Collègues inclinent à croire que la majorité subordonnera son assentiment à la reconnaissance de ses droits constitutionnels, et même à un changement de Cabinet.

Ces prévisions sont, à mon sens, prématurées. Il ne paraît pas

[1] Cf., sur les entretiens de Bismarck avec Benningsen, d'Harcourt, p. 235, et, ci-après, la dépêche de Benedetti du 21 mai, n° 101.

douteux que la nouvelle Chambre[1] sera composée des éléments de l'ancienne, et qu'elle sera animée des mêmes dispositions à l'égard du Ministère de M. de Bismarck; mais la guerre, si elle éclate, ne saurait manquer d'exercer une influence décisive sur son attitude, et ses résolutions dépendront nécessairement, au moins dans une certaine mesure, des succès ou des revers qui sont réservés à l'armée. Vainqueur ou vaincu, il est vraisemblable que le sort du Gouvernement sera le même sur le champ de bataille et devant la Chambre. Il serait présomptueux, je dirai presque puéril, de vouloir indiquer d'avance quel parti le Gouvernement tirerait d'une victoire éclatante, ou à quelle extrémité il se trouverait réduit par suite d'une grande catastrophe. Je ne pense pas, à la vérité, comme beaucoup de monde y est disposé, qu'une défaite provoquerait nécessairement une révolution à l'intérieur; mais toujours est-il que j'ai peine à croire que le Cabinet actuel y survivrait.

Il me resterait, Monsieur le Ministre, à examiner l'influence que la démission des Conseillers actuels du Roi et l'avènement d'une administration libérale exerceraient sur la situation de la Prusse et de l'Allemagne.

Ici, le champ ouvert aux conjectures s'élargit, et l'on se trouve en présence d'une foule d'éventualités très complexes. Je n'ai pas la prétention de les apprécier; qu'il me soit seulement permis d'appeler votre attention sur certaines combinaisons qu'un avenir prochain pourrait ménager à la Prusse et à l'Allemagne. Je raisonne dans l'hypothèse où le Ministère se retirerait avant l'ouverture des hostilités ou avant la fin de la guerre, car nulle prévision ne peut aller au delà. Les successeurs des Ministres actuels seraient choisis dans le parti constitutionnel proprement dit qui se trouvait aux affaires avant l'avènement de M. de Bismarck. Peut-être offrirait-on deux ou trois portefeuilles aux Députés du Centre gauche, afin de donner plus d'autorité à la nouvelle administration; en tout cas on n'irait pas tout d'abord jusqu'aux progressistes. Dans l'état actuel des esprits, le nouveau Cabinet se verrait sans doute forcé d'entrer en négociations avec l'Autriche pour résoudre la question sleswico-holsteinoise, sur la

[1] La Chambre des Députés avait été dissoute le 9 mai.

base d'une entente avec les États des Duchés, suivant le vœu des sociétés populaires de ces pays et de l'opinion libérale allemande. Mais résulterait-il de là un apaisement sérieux? J'ai peine à le croire. Il resterait en effet la question de la réforme fédérale. Jusqu'ici, l'idée de la convocation d'un Parlement à Francfort a trouvé peu d'écho, à cause de l'impopularité de son promoteur. Mais les libéraux de toutes les nuances n'y ont point renoncé, et il suffirait d'un changement de régime en Prusse pour qu'elle fût reprise avec une ardeur extrême d'un bout de l'Allemagne à l'autre. Sur ce point, le conflit entre la Prusse d'une part, l'Autriche et les États secondaires de l'autre, se rallumerait donc aussitôt, et il prendrait, par la force même des choses, un caractère révolutionnaire qui lui donnerait vraisemblablement plus de gravité que n'en a la rivalité actuelle entre les deux grandes Puissances allemandes. Je considère comme une illusion la croyance si répandue que la chute de M. de Bismarck aplanirait toutes les difficultés. Les Gouvernements secondaires sont, en ce moment, sûrs de leurs populations; ils ne le seraient plus dès qu'un Ministère libéral arriverait aux affaires à Berlin. Le mouvement national et unitaire acquerrait un ressort bien plus grand et bien plus menaçant pour les conditions d'équilibre général auxquelles les grandes Puissances européennes ont à veiller. M. de Bismarck me paraît envisager sans préoccupations personnelles l'éventualité d'un changement de Ministère, et il m'a dit à plusieurs reprises qu'il le conseillerait au Roi quand les circonstances lui sembleraient l'exiger, heureux de penser que sa politique aurait préparé le remaniement national qu'il ambitionne pour la Prusse. Mais le Roi se jettera-t-il ainsi dans l'inconnu? Lui qui hésite encore devant la lutte régulière et armée, affrontera-t-il les orages d'un mouvement populaire prêt à éclater, et qui prendrait immédiatement des proportions immenses? L'abdication serait peut-être, dans cette extrémité, l'expédient qui se présenterait le plus naturellement à l'esprit de Sa Majesté.

2374. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 18 mai 1866.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre apprend d'une personne digne de foi que le Prince Royal commandera l'armée de Silésie. On ne doute pas que le Prince Frédéric-Charles ne commande celle de Saxe. Les mouvements de troupes commencent. En Silésie, les trois dernières années de la Landwehr ont reçu l'ordre de rejoindre les bataillons. «Ce recrutement forcé cause le plus déplorable effet; le mécontentement public s'est même traduit dans plusieurs petites villes, à Goerlitz par exemple, par des scènes de désordre. Jamais guerre n'a été plus impopulaire, même dans l'armée.» Le Comte de Clermont-Tonnerre signale les inconvénients visibles du recrutement régional. — Le Roi a laissé paraître l'intention de prendre le commandement en chef des troupes en campagne. — Le Prince de Wurtemberg quitte le commandement de la garde, «dans la crainte de se trouver entraîné par les vicissitudes de la guerre à porter les armes contre son propre pays[1]».]

2375. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Hesse-Darmstadt, 29.)

Darmstadt, 18 mai 1866, 5h 50 soir.
(Reçu à 8h 10 soir.)

Tentative d'accommodement aura lieu demain à la Diète. Les États demanderont à la Prusse quelles conditions pourraient la désarmer.

[1] Cf. Benedetti, 16 mai, n° 98.

2376. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 28.)

Darmstadt, 18 mai 1866.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai).

M. de Dalwigk vient de me dire que les États d'Allemagne feraient encore une tentative pacifique demain à la séance de la Diète[1]. Ils se proposeraient de pousser la Prusse dans les derniers retranchements de la bonne foi et de la réflexion, et, en lui demandant à quelles conditions elle consentirait encore à désarmer, ils voudraient lui montrer du même coup toute la responsabilité qui pèsera sur elle si elle ne répond à leur bonne volonté que par des prétentions inacceptables.

Je dois avouer que M. de Dalwigk espère peu de cette démarche. Il l'approuve cependant et y participe, «car, me disait-il, le but de nos armements, c'est la paix, et, si la Prusse ne nous attaque pas, il n'y aura pas de guerre. Nous ne sommes pas cause de la position terrible où se trouve l'Allemagne. Elle doit être imputée aux erreurs de la Prusse d'abord et aussi à celles de l'Autriche, car la première a mal jugé la Bavière, et la seconde a précipité mal à propos ses soldats dans la Vénétie.

«La Prusse avait cru pouvoir détacher la Bavière de ses Confédérés, et tout le plan de la Prusse, basé sur cette idée fausse, se trouve faux, comme l'a prouvé notre dernière réunion à Bamberg[2]. Nous y avons été unanimes, moins le Hanovre, aussi coupable aujourd'hui envers la Confédération que la Prusse elle-même[3]; et je dis : *unanimes*, car le Grand-Duché de Bade ne nous échappera pas; nous saurons le maintenir dans le devoir. M. de Bismarck a donc mal calculé en comptant sur notre désunion. Il s'est également trompé en nous croyant capables de faiblesse; pour moi, une fois la guerre commencée, je ferai un appel au peuple, et je mettrai une arme dans la main de chaque Hessois.

(1) Cf., sur la séance précédente de la Diète et sur le vote de la motion saxonne le 9 mai, Forth-Rouen, 9 mai, n° 55, et 11 mai, n° 58.

(2) Cf. Forth-Rouen, 16 mai.

(3) Cf. Reiset, 14 et 15 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

«L'Autriche a donné d'une manière déplorable dans le filet que lui a tendu M. de Bismarck. Celui-ci a vu que la guerre lui échappait : «La paix est faite!» C'est alors que, par un accord entre Berlin et Florence, l'Italie a avancé la main vers le Nord-Est, et l'Empereur François-Joseph de jeter aussitôt toute une armée en Vénétie! L'Autriche ne désarmait donc point, et c'était ce que demandait M. de Bismarck. Nos malheurs viennent de cette précipitation de l'Autriche.»

En résumé, M. de Dalwigk désespère de la paix; et, tout en parlant de l'unanimité des États d'Allemagne, il constate la défection du Hanovre et en même temps l'hésitation de Bade[1], puisqu'il affirme «qu'on en viendra à bout». Il s'appuie, au reste, plus que jamais sur la Bavière, qu'il dit très décidée aujourd'hui. Enfin, je terminerai par cette remarque que M. de Dalwigk, ou du moins l'attitude de M. de Dalwigk, dément la neutralisation des États moyens et petits, en bloc, pendant une guerre austro-prussienne, idée que les journaux d'avant-hier commençaient à répandre.

Quelque contradictoire que cela puisse être avec cette dépêche, il me faut ajouter que l'impression publique tend à la paix. Je rencontre ce sentiment ici, en Nassau, à Francfort. Puis, viennent cependant les heures de panique, et alors c'est contre les Français que la rive droite du Rhin songe avant tout à défendre la rive gauche.

2377. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 737.)

Londres, 18 mai 1866, 4h soir.
(Reçu à 7h 45 soir.)

Les modifications proposées par Lord Clarendon à notre projet d'invitation pour le Congrès[2] seront adressées ce soir à Lord Cowley, et portent seulement sur deux points[3].

[1] Cf. Montgascon, 15 mai.
[2] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 17 mai.
[3] Cf. le projet de Drouyn de Lhuys, daté du 16 mai.

Premièrement, Lord Clarendon propose, en ce qui concerne la question de la Vénétie, que nous nous bornions à admettre, en retour de la cession, le principe d'une compensation pour l'Autriche, sans placer cette Puissance dans la nécessité de réclamer elle-même cette compensation.

Secondement, il demande la suppression du passage qui a rapport aux garanties en faveur du pouvoir temporel du Pape.

Lord Clarendon dit que cette question, n'étant pas de celles qui menacent de troubler la paix de l'Europe, ne doit pas être soumise au Congrès.

Il ajoute que l'Angleterre ne voudrait pas assumer sur elle la responsabilité d'une garantie qu'elle ne saurait, en aucun cas, rendre effective: que, suivant toute apparence, la Russie et la Prusse ne consentiraient pas davantage à prendre des engagements de cette nature, et qu'enfin les garanties dont il s'agit trouveraient plus naturellement leur place dans une convention spéciale entre la France, l'Autriche et l'Italie.

Les objections de Lord Clarendon sur ce point sont, d'ailleurs, puisées dans la nature des choses, et n'ont en aucune façon le caractère d'une protestation contre la pensée exprimée par le Gouvernement de l'Empereur [1].

2378. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Déchiffrement. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Paris, 19 mai 1866.

Si des ouvertures ont été faites à l'Empereur dans le sens indiqué par votre télégramme [2], elles n'ont point été accueillies.

[1] Le contenu de ce télégramme est développé dans une dépêche de même date, qui n'y ajoute rien d'essentiel.

[2] Cf. Benedetti, télégramme, 18 mai, et la note 1, p. 170.

2379. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 491, n° 53.)

Paris, 19 mai 1866.

[Drouyn de Lhuys envoie au Duc de Gramont des renseignements sur les rapports de la Prusse avec le Hanovre[1] et avec les Villes hanséatiques[2], sur la séance tenue par le comité chargé d'examiner le projet prussien de réforme fédérale[3], enfin sur le dépôt d'une nouvelle motion à la Diète, qui lui est annoncé par une dépêche de Darmstadt[4].]

2380. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 100.)

Berlin, 19 mai 1866.
(Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 23 mai.)

[Benedetti fait savoir qu'on ne paraît pas être exactement renseigné à Berlin sur les résultats de la Conférence de Bamberg[5]. La Prusse ne fera aucune réponse à la communication de la résolution diétale sur la motion de la Saxe[6]. Si M. de Savigny est interpellé à ce sujet, au cours de la séance qui doit avoir lieu le jour même, il se bornera à déclarer qu'il a transmis à son Gouvernement la notification qui lui a été adressée de la motion de la Diète[7], et qu'il attend des instructions.

L'Ambassadeur transmet une note du Comte de Clermont-Tonnerre sur les mesures militaires prises en dernier lieu par le Gouvernement prussien : concentration de deux armées en Saxe et en Silésie sous le commandement du Prince Frédéric-Charles

(1) Cf. Reiset, 13, 14, 15 et 17 mai; Benedetti, 15 mai, n° 97.
(2) Cf. Benedetti, 16 mai, n° 98.
(3) Elle avait eu lieu le 11 mai. Cf. Benedetti, 15 mai, n° 97.
(4) Cf. d'Astorg, télégramme, 18 mai.
(5) Cf. Forth-Rouen, 16 mai.
(6) Cf. Benedetti, 12 mai, n° 94, et 15 mai, n° 97.
(7) Cf. Benedetti, 15 mai, n° 97.

et du Prince royal, rappel des corps de la garde dirigés sur Dresde et cantonnement de la garde aux environs de Berlin[1].

Le Prince Auguste de Wurtemberg a retiré sa démission et conserve son commandement dans la garde[2].

On assure que, à la fin du mois, la mobilisation de tous les corps prussiens sera terminée. On croit que l'armée autrichienne ne pourra entreprendre aucune opération sérieuse avant la mi-juin, et que les États du Sud ne seront prêts que dans quatre ou cinq semaines. M. de Bismarck et les généraux voudraient profiter de l'avance de la Prusse.]

2381. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Benedetti, *Ma Mission en Prusse*, chap. iv, p. 151-152.)

Berlin, 19 mai 1866.

Je manquerais assurément à mes devoirs envers vous si je ne vous disais que l'ignorance dans laquelle vous me laissez me place dans une fausse position. La plupart de mes Collègues sont plus ou moins informés, ceux d'Angleterre et de Russie le sont exactement, et vous jugerez aisément combien il m'est dès lors difficile d'accepter un entretien quelconque avec eux. Personne ne voulant admettre ou croire qu'il en soit ainsi, en un moment comme celui-ci, ils s'imaginent tous, et M. de Bismarck avec eux, que je suis en possession de tous vos secrets; seulement ils concluent de mon silence que ces secrets sont de telle nature qu'ils nous commandent de les cacher avec soin à Berlin. Je suis certain que mon mutisme a fait le sujet de plus d'une dépêche et donné lieu à beaucoup de conjectures. M. de Bismarck prétend, à tort ou à raison, que la plupart de nos Ministres en Allemagne ne sont pas aussi discrets, et que partout leur langage est hostile à la Prusse. «Le contraste avec votre réserve, me disait-il hier, est au moins étrange, et comment ne pas penser qu'ils sont autorisés à parler, pendant que vous êtes invité à vous taire?»

[1] La note de Clermont-Tonnerre est jointe à la dépêche.

[2] Cf. Benedetti, 16 mai.

La réponse était facile, et je l'ai faite; je l'ai notamment engagé à se défier de ses Agents et de leurs commérages, au lieu de croire à l'imprudence et à l'indiscrétion des nôtres; et je ne vous rapporte ce détail que pour vous prouver que je ne suis pas mû par une vaine curiosité ou par une susceptibilité déplacée. Je n'ai pas en effet la ridicule prétention de renverser les rôles et d'être informé, au lieu de rester un informateur; mais, à ce titre même, je vous devais de ne pas vous laisser ignorer les inconvénients de ma situation personnelle.

2382. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Orig. Mémoires et documents, Allemagne, 171[1].)

Berlin, 19 mai 1866.

M. de Bismarck m'a annoncé hier que le Major de Burg était revenu à Berlin sans avoir été reçu par l'Empereur et sans avoir remis à Sa Majesté la lettre du Roi[2]. En me donnant cette première information, il ne me cachait pas une certaine inquiétude; j'ai tâché d'en pénétrer les causes, et, notre entretien se continuant, le Président du Conseil m'a successivement appris que M. de Goltz s'était expliqué avec l'Empereur et avec Votre Excellence sur le désir de son Gouvernement de concerter avec nous et avec l'Italie un accord préalable avant d'accéder à la convocation d'un Congrès, mais que, s'il avait été écouté avec bienveillance, il lui avait été impossible cependant de déterminer Sa Majesté à accueillir favorablement cette ouverture[3]; que M. de Goltz avait pu se convaincre en même temps que vous aviez ouvert des pourparlers avec l'Angleterre et la Russie pour com-

(1) La plus grande partie de cette dépêche a été reproduite par Benedetti dans *Ma Mission en Prusse*, p. 158-162.

(2) Cf. Benedetti, particulière, 15 mai.

(3) Nous n'avons aucun renseignement sur ces entretiens de Goltz avec Napoléon III et Drouyn de Lhuys. Cette préoccupation de Bismarck d'un concert préalable de la France, de la Prusse et de l'Italie, se révèle dans la lettre d'Usedom à La Marmora citée p. 154, note 1.

biner un programme de conciliation [1], et que vous en aviez informé confidentiellement l'Autriche [2]. Sans me confier d'où il tenait ce renseignement, M. de Bismarck m'a dit encore que l'Autriche inclinait à céder la Vénétie, pourvu d'être dédommagée en Allemagne [3], et il a ajouté que, suivant ce que M. de Bernstorff lui écrivait de Londres, Lord Clarendon était disposé à admettre que cette compensation devrait lui être offerte en Silésie [4]. Il ne m'a pas indiqué comment la Prusse serait désintéressée à son tour, et il n'a fait aucune allusion aux Duchés. Il m'a avoué enfin que, par *une communication quasi officielle*, ce qui m'a paru vouloir dire par une communication directe de l'Empereur Alexandre au Roi, la Russie avait pressenti la Prusse sur l'accueil qu'elle serait disposée à faire à une proposition tendant à réunir les Puissances en Congrès [5].

Ces diverses informations, M. de Bismarck me les a données comme lui ayant été transmises avec un caractère positif d'authenticité. Se référant en même temps à d'autres renseignements qui lui seraient parvenus de Paris, de Londres et de Florence, sur lesquels d'ailleurs il ne s'est pas expliqué, il se persuadait, en rapprochant toutes ces données, que l'Autriche, renonçant à la Vénétie, ferait la guerre à la Prusse pour lui reprendre la Silésie. Il m'a donné à entendre également que nous n'aurions pas de grands efforts à faire pour déterminer les Italiens à méconnaître leurs engagements, et que le Cabinet de Vienne serait sans doute assuré de notre neutralité si la guerre restait circonscrite entre l'Autriche et la Prusse. En somme M. de Bismarck,

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 12 mai; à La Tour d'Auvergne, 13 mai; Talleyrand, télégramme, 13 mai; Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne, 16 mai; La Tour d'Auvergne, 17 mai; Clarendon à Cowley, 17 mai.

[2] Les seules dépêches, dans la correspondance de Vienne, où Drouyn de Lhuys parle du Congrès sont celles du 2 et du 18 mai.

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, particulière, 11 mai; Benedetti, télégramme, 18 mai; la note 2, p. 138, et la note 1, p. 170.

[4] Il résulte au contraire de la correspondance que lord Clarendon prévoyait les plus grandes difficultés à la reprise de la Silésie (cf. Clarendon à Cowley, 2 mai; La Tour d'Auvergne, 16 et 17 mai.)

[5] Nous n'avons pas trouvé, dans la correspondance, d'allusion à cette démarche de la Russie.

comme je vous l'ai télégraphié, m'a paru s'imaginer que les efforts faits en ce moment pour conjurer la guerre pourraient avoir pour résultat, en admettant que tel n'en soit pas l'objet, de déterminer l'Autriche à abandonner la Vénétie, sans autre garantie que celle de pouvoir se jeter librement sur la Prusse.

Tout ceci m'a été exposé sans amertume apparente, mais non sans regret et non sans douleur. Dans un entretien récent, M. de Bismarck était d'avis que la Prusse pouvait encore, si l'Italie lui refusait son concours, entrer en arrangements avec l'Autriche et renouer ses relations avec elle[1]; il ne pensait plus de même hier, il se montrait au contraire convaincu que l'on voudrait à Vienne faire peser sur la Prusse, de tout son poids, le sacrifice des possessions italiennes. «Si l'Empereur, me disait-il, nous abandonne en refusant de se concerter avec nous, et s'il facilite la cession de la Vénétie aux Italiens, la Prusse reste seule en face de l'Autriche et de ses alliés, et nous serons placés devant cette alternative de désarmer l'Autriche par notre soumission qui lui sera acquise pour longtemps, ou de soutenir une lutte formidable après laquelle peut-être la Prusse aura cessé d'être un contrepoids à la prépondérance de la Maison de Habsbourg en Allemagne. Si le Roi m'écoute, nous combattrons. L'armée est superbe; à aucune époque elle n'a été plus nombreuse, plus solidement organisée ni mieux armée; j'ai la conviction qu'elle triompherait de nos ennemis, ou qu'elle remporterait au moins des succès suffisants pour nous permettre d'obtenir une paix honorable. Nous pouvons, au besoin, appeler au pouvoir le parti libéral, proclamer la constitution allemande de 1849, et entraîner avec nous le sentiment national de Hambourg à Munich.»

Je vous rapporte ce langage du Président du Conseil parce qu'il révèle l'état de son esprit. Si ses conjectures sont exactes, si le Cabinet de Vienne devait enfin être assez bien inspiré pour renoncer à étendre sa domination au delà des Alpes, l'exaspération qui éclate de toutes parts en Autriche ne dit que trop en effet quel prix il en exigerait de la Prusse. Mais je ne partage nullement la confiance de M. de Bismarck dans le résultat d'une guerre que la Prusse soutiendrait seule contre l'Autriche et les

[1] Cf. Benedetti, particulière, 15 mai.

États secondaires. Dans ces conditions, les inquiétudes qu'elle cause déjà et l'aversion qu'elle inspire doubleraient assurément, et atteindraient l'armée elle-même. L'appel qu'on ferait au patriotisme et au concours du parti libéral serait tardif, sinon dangereux. Si elle est abandonnée par l'Italie, il ne reste plus à la Prusse qu'à invoquer l'assistance des Puissances neutres et à chercher un refuge dans un Congrès, ou bien l'Autriche se vengera cruellement, et les petits États, la Saxe notamment, pour être désormais garantis contre son ambition, insisteront violemment pour qu'elle soit notablement réduite. Ce remaniement de la carte germanique, s'il doit avoir lieu, s'accomplira sans nul doute sous le contrôle de l'Europe, qui ne peut permettre à l'Autriche d'en tirer des avantages excessifs, ou bien le Saint-Empire serait reconstitué et l'équilibre rompu entre les grandes Puissances. Si les craintes de M. de Bismarck sont fondées, vous avez certainement prévu cette hypothèse, et je vous demande pardon de m'y être arrêté en passant [1].

Ce que je veux ajouter, c'est qu'il n'est pas démontré que des événements de cette nature puissent se produire sans provoquer des troubles en Prusse; à cet égard, et si j'en juge par l'agitation et les ressentiments que je constate, les vœux sont peut-être plus permis que les espérances; le système et la politique de M. de Bismarck et du Roi avaient besoin, pour triompher et contenir les résistances, du succès ou de la victoire; s'ils aboutissent à un désastre, il n'est plus possible d'en prévoir les conséquences. La moins redoutable des éventualités, en pareil cas, ce serait l'abdication du Roi et l'avènement de son successeur. S'il restait fidèle à ses tendances, et les circonstances lui en feraient impérieusement un devoir, le Prince royal, en montant sur le trône, inaugurerait le régime parlementaire dans toute sa plénitude; l'opinion libérale, satisfaite et triomphante, se grouperait autour du nouveau Souverain, et la Prusse ne songerait qu'à panser ses blessures. Sous un semblable Gouvernement et devant les progrès qu'ont faits partout en Allemagne les idées libérales, elle ne tarderait pas cependant à conquérir sur les esprits un ascendant qui déplacerait le terrain de la lutte et lui permettrait de la sou-

[1] Benedetti n'a publié la dépêche que jusqu'à la fin de ce paragraphe.

tenir avec l'appui du sentiment national qui lui est en ce moment si manifestement hostile. Mais je ne veux pas devancer les événements; c'est déjà trop que d'essayer de vous rendre jour par jour, comme je le fais par mes dépêches, un compte exact d'une situation bien grave et que j'ai cru devoir apprécier aujourd'hui du point de vue où M. de Bismarck s'est placé hier en s'en entretenant avec moi.

P.-S. — Je reçois votre dépêche télégraphique[1]; je verrai s'il convient que j'en fasse usage.

2383. Le Baron de Montgascon, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 46, n° 14.)

Carlsruhe, 19 mai 1866.
(Cabinet, 21 mai 1866; Dir. pol., 13 avril 1867.)

[Le Baron de Montgascon raconte un entretien qu'il a eu avec le Baron d'Edelsheim après le retour de ce dernier de Bamberg[2]. Malgré la réserve de M. d'Edelsheim, il résulte de ses propos qu'il a été, de tous les membres de la Conférence de Bamberg, le moins porté à entrer dans une voie qui pouvait conduire à une lutte ouverte avec la Prusse, qu'il a parlé le premier de neutralité, et que le langage qu'il a tenu est, de tous, celui qui s'éloignait le plus du langage et des propositions de M. de Beust. Mais à Carlsruhe il s'efforce de détourner son Souverain de la politique du parti de Gotha, qui conseille au Grand-Duc de se renfermer dans un rôle d'observation et de ne pas craindre de s'isoler de la majorité des États secondaires de la Confédération[3]. Selon M. d'Edelsheim, le grand résultat des Conférences de Bamberg, c'est que l'union subsiste entre les neuf Gouvernements qui s'y sont fait représenter. Elle doit se traduire dans la séance de la Diète du jour même, par une motion invitant les deux grandes Puissances allemandes à faire connaître à quelles conditions elles consentiraient à un désarmement simultané[4].

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 19 mai.
(2) Cf. Forth-Rouen, 16 mai.
(3) Cf. Montgascon, 8 mai.
(4) Cf. d'Astorg, télégramme, 18 mai.

M. d'Edelsheim considère que, l'invitation, puisqu'elle est aussi adressée au Représentant de l'Autriche, n'a rien de blessant pour la Prusse, et que d'ailleurs, dans la séance du 9 mai, le Gouvernement prussien avait lui-même réclamé l'intervention de la Diète auprès des Gouvernements de Saxe et d'Autriche [1]. Pour ménager les susceptibilités du Gouvernement prussien, il a été décidé à Bamberg que le Gouvernement saxon ne présenterait pas la motion commune. M. d'Edelsheim se fait néanmoins peu d'illusion sur les chances de succès de la médiation des États secondaires; il souhaite qu'elle puisse permettre à celle des grandes Puissances de se produire encore en temps utile.]

2384. Le Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 367.)

Constantinople, 19 mai 1866, 10h soir.
(Reçu, le 20 mai, à 7h matin.)

Les troupes turques sont prêtes [2]; mais Aali Pacha proteste qu'il n'a pas l'idée d'en faire usage en dehors de ce que décidera la Conférence. Seulement, il semble compter que l'enchaînement logique des choses amènera les Puissances à permettre l'occupation. La Russie paraît le pousser dans cette voie.

(1) Cf. Reculot, 10 mai. Le 9 mai, Savigny avait déclaré que le Gouvernement prussien voyait avec surprise les choses renversées dans la motion de la Saxe, et s'attendait à ce que l'Assemblée fédérale déterminât les hauts Gouvernements de Saxe et d'Autriche à suspendre les armements qu'ils avaient faits vis-à-vis de la Prusse, ainsi qu'ils en convenaient eux-mêmes. (*Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 428.)

(2) Par un télégramme chiffré du 15 mai, adressé par Aali Pacha à Safvet Pacha à Paris, la Turquie avait protesté contre le vote de l'Assemblée générale de Bucarest, du 13 mai, en faveur du prince Charles de Hohenzollern. Afin d'épuiser les moyens de conciliation, la Porte proposait cependant la nomination d'un prince indigène, sous le titre de gouverneur et d'hospodar, pour un terme que déterminerait la Conférence (Turquie, 367). D'autre part, elle redoutait que les événements qui se passaient en Allemagne et en Italie n'eussent leur contre-coup dans les Balkans (cf. Moustier, 16 mai).

2385. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 19 mai 1866, 4h 14.

Proposition à la Diète d'inviter les Gouvernements qui ont armé à faire connaître sous quelles conditions ils désarmeront à tel jour fixé par la Diète [1]; on votera jeudi [2]. Déclaration énergique de l'Autriche au sujet de négociations entre la Prusse et le Hanovre [3].

2386. Le Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Turquie, Bucarest, 28.)

Bucarest, [20] mai 1866, 8h 25 soir [4].

M. John Ghika m'annonce que le Prince Charles a débarqué aujourd'hui à Turno-Severin, sur le territoire roumain [5].

---

(1) Cf. d'Astorg, télégramme, 18 mai, et Montgascon, 19 mai.

(2) Le 24 mai.

(3) Cf. ci-après, Reculot, 20 mai.

(4) La feuille transmise au ministère des affaires étrangères par la direction des lignes télégraphiques porte : Bucarest, 16 mai. Aussi Drouyn de Lhuys a-t-il écrit en marge, à l'encre : «Reçue au Ministère des affaires étrangères le *20*», et, en tête, au crayon : «Demander immédiatement à Paris et à Bucarest comment ce télégramme du *16* n'est arrivé à Paris que le *20*.» Mais la date du 16 était évidemment une erreur matérielle, et nous avons rétabli celle, qui est seule possible, du 20.

(5) Le prince Charles, après avoir accepté la couronne de Roumanie (cf. t. VIII, p. 443, note 2, et ci-dessus, p. 92, note 1), communiqua le 7 mai, à Balatchano et à Bratiano venus de Paris, son consentement à partir sans retard pour la Roumanie, en exigeant d'eux le secret le plus absolu. Des indiscrétions commises décidèrent le prince à différer son départ de quelques jours, et ce fut seulement le 11 mai qu'il quitta Düsseldorf. Le 12, il arriva dans l'après-midi à Zurich, où il écrivit au roi de Prusse une lettre accompagnée de sa démission d'officier, en datant les deux pièces de Salzbourg d'où il devait les expédier. C'est également à Zurich, le 13, qu'il écrivit à Napoléon III, au Tsar et au Sultan, pour leur annoncer son acceptation de la couronne de Roumanie. Parti de Zurich le 14, par Saint-Gall, Rorschach,

2387. Le Prince J. Ghika, Ministre des Affaires étrangères des Principautés-Unies, à Balatchano, Agent à Paris. (Télégr. Copie. Turquie, Bucarest, 28.)

Bucarest, 20 mai 1866, 9h 20 soir[1].
(Reçu, le 21 mai, vers 11h.)

Charles Ier est débarqué à Turno-Severin aujourd'hui[2]. Il sera mardi à Bucarest. Il a écrit au Sultan.

M. Golesco[3] est prévenu de la lettre de Son Altesse.

2388. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 141, n° 64.)

Dresde, 20 mai 1866.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

J'ai eu l'honneur de vous transmettre hier la traduction de la motion présentée dans la journée à Francfort, au nom des États réunis en conférence à Bamberg[4]. La Saxe, qui étant en cause n'avait pu naturellement signer cette motion, dont elle était cependant l'auteur principal, s'est empressée de s'y rallier. Son Représentant près la Diète a déclaré «qu'il était chargé d'adhérer au nom de son Haut Gouvernement à tous les points de la motion, et d'annoncer en même temps que le Gouvernement saxon

Lindau, Augsbourg, Munich et Salzbourg, il gagna Vienne le 17 et Baziash le 18. Ce fut le 20 à 4h du soir qu'il arriva sur le sol roumain à Turno-Severin. (Cf. *Aus dem Leben*..., p. 33 à 42, et Démètre Sturdza, *Charles Ier de Roumanie*, p. 159-193.)

[1] Cf. le télégramme précédent du baron d'Avril.

[2] D'après une dépêche de l'agent consulaire de France à Ibraïla, en date du 22 mai, Charles de Hohenzollern aurait débarqué à Turno-Severin le 19 mai, à 5h 1/2 du soir, et non le 20. Pourtant Démètre Sturdza donne la date du 20 (cf. p. 188, note 5).

[3] C'est l'agent des Principautés à Constantinople. (*En note dans le texte.*)

[4] Le texte de la motion qu'avait envoyé Forth-Rouen le 19 a été reproduit dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 441-442. Cette motion était présentée par la Bavière, le Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt, Nassau, Saxe-Weimar, Saxe-Meiningen et Saxe-Cobourg-Gotha.

est prêt à ramener ses forces au pied de paix, aussitôt que les Hauts Gouvernements d'Autriche et de Prusse se seront entendus sur le désarmement réciproque». On pensait que l'Autriche, qui avait eu à l'avance connaissance de la motion, y adhérerait également, en faisant la réserve contenue au sujet de l'Italie. Le Cabinet de Vienne a cru devoir s'abstenir encore, tout en rappelant qu'il n'avait cessé de déclarer qu'il était prêt à se conformer à l'article 11 [1] et à toutes ses conséquences. Son Représentant près la Diète a profité de la circonstance pour appeler l'attention de l'Assemblée fédérale sur les bruits qui couraient au sujet d'engagements séparés passés entre la Prusse et le Hanovre, et il a exprimé l'espoir que ces deux Puissances avaient eu soin, dans leurs arrangements, de ne pas s'écarter des obligations de la Constitution fédérale [2].

J'ai fait connaître à Votre Excellence quelles étaient les intentions des États de Bamberg en faisant une démarche qui n'était que la conséquence forcée de leur vote en faveur de la motion saxonne [3]. On ne saurait contester le caractère pacifique de cette démarche. Il n'est pas possible d'en fausser le sens. On a voulu agir sur l'esprit du Roi de Prusse et le bien convaincre qu'on ne nourrit contre lui, ni contre son pays, ni contre personne, aucun projet hostile. On connaît déjà la réponse que fera l'Autriche à cette motion; mais que fera la Prusse? Les déclarations pacifiques de ses Confédérés sont trop précises, trop catégoriques pour que le Gouvernement prussien puisse se maintenir vis-à-vis d'eux sur le même terrain et continuer à les accuser de songer à l'attaquer. M. de Bismarck prétextera peut-être, pour s'abstenir de répondre, des négociations pendantes au sujet d'un Congrès.

En attendant, c'est le 25 de ce mois que les militaires prussiens appelés à commander en chef les différents corps d'armée réunis sur les frontières d'Autriche et de Saxe doivent être rendus à leurs postes, et on croit que les opérations commenceront immédiatement. Si les informations venues de Berlin sont exactes, du 20 au 25 soixante-dix à quatre-vingt mille hommes doivent

[1] Cf. t. V, p. 71, note 1, et p. 242, note 3.

[2] La déclaration de l'Autriche, à la séance du 19 mai, figure dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 442-443.

[3] Cf. Forth-Rouen, 16 mai.

se trouver réunis à Roederau, le point de la frontière prussienne le plus rapproché de Dresde, celui où le chemin de fer de Berlin à la capitale de la Saxe vient rejoindre la voie entre cette dernière ville et Leipzig.

[*Déchiffrement*] Il s'agissait d'abord pour les Saxons, après avoir tant bien que mal soutenu le premier choc de l'armée prussienne, de se retirer par les montagnes sur la Bavière. Ce plan deviné par les Prussiens, ces derniers ont manœuvré en conséquence et beaucoup appuyé sur leur droite, vers la Bavière, de manière à couper la retraite de ce côté aux troupes saxonnes, avec l'espoir de renouveler la fameuse affaire du camp de Pirna en 1756 : alors les Saxons, complètement enveloppés par les Prussiens, furent contraints de mettre bas les armes. Les Prussiens devinés à leur tour, on s'est décidé à Dresde, si l'on était forcé de battre en retraite, à prendre la grande route au lieu de celle des montagnes, et à se retirer du côté de l'Autriche. Cette opération ne sera rien moins que populaire : on aura l'air de quitter son caractère de Puissance fédérale pour prendre fait et cause pour l'Autriche, que l'on n'aime pas plus que la Prusse. On aurait préféré beaucoup pouvoir joindre son drapeau à celui des Bavarois. En temps de guerre, on n'a pas toujours le choix des moyens, et il faut que, dans la circonstance actuelle, la nécessité soit bien impérieuse pour qu'on ne craigne pas de heurter l'opinion publique. Les Saxons n'ont que vingt-huit mille hommes en ligne, et non trente-six mille comme on l'avait assuré. Ils s'étendent, couvrant Dresde, de Meissen par Freyberg jusqu'à Peterswalde, touchant la frontière autrichienne. L'esprit de l'armée est excellent. Le Prince royal justifie complètement l'idée que l'on avait de sa capacité militaire, mais les officiers manquent. Pour y suppléer, on a pris dans les administrations des Douanes, des Postes et même de la Justice, des agents ayant quelques connaissances militaires. L'armée bavaroise se massera entre Nuremberg et Rothenbourg pour recevoir les Prussiens dans le cas où ils déboucheraient par les forêts de la Thuringe.

Ainsi, Monsieur le Ministre, dans le cas où les ouvertures au sujet d'un Congrès n'arrêteraient pas les Prussiens, la Saxe serait à la veille d'être envahie et sa capitale occupée, à moins que les Autrichiens ne devancent leurs adversaires sur un terrain straté-

gique qui présente toujours de grands avantages au premier occupant. Quand on se rappelle toutes les misères de la guerre de Sept Ans, dont la Saxe eut à supporter la plus forte part, on ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse, en pensant que ce beau et bon pays est peut-être au moment de subir les mêmes épreuves. M. de Bismarck aurait convaincu quelques personnes que la Saxe pouvait éviter le sort qui l'attend, que sa politique aurait pu être moins provocante [1], moins agressive, que son Roi aurait pu, au dernier moment, imiter celui de Hanovre [2]. *La Gazette de la Croix* a consacré plusieurs grands articles au Baron de Beust, accumulant mensonges sur mensonges, n'épargnant pas même la vie privée du Ministre saxon. Une matrone prussienne dont tous les enfants ont été appelés pour le service de la Landwehr écrivait ces jours-ci au Baron de Beust «que tout le sang allemand versé retomberait sur sa tête, et qu'elle espérait bien le voir un jour écartelé».

Sans rappeler ses déclarations au commencement de la crise sur l'impossibilité du Gouvernement saxon de rester neutre et sur la nécessité où il se trouvait de se ranger du côté de la Prusse, M. de Bismarck n'a jamais dissimulé ses projets de conquête au sujet de la Saxe. Il y a bien des années, lorsqu'il n'était encore que Ministre à Francfort, à la suite d'une discussion importante à la Diète, sortant avec son Collègue de Saxe, M. de Nostitz, il lui disait : «Je tiens peu à la rive du Rhin; si jamais j'arrive aux affaires à Berlin, j'en ferai volontiers l'abandon à la France; mais il me faudra la Saxe, et rappelez-vous que je l'aurai.» Il faut être dominé par le sentiment de la peur, comme le sont quelques Saxons, ou bien être mû par des considérations d'un tout autre ordre, pour acquiescer un instant à toute la fantasmagorie mise en jeu à Berlin, ou on croit pouvoir en imposer à tout le monde. On n'a pas fait du Don Quichottisme en Saxe; on y a simplement été logique, et c'est la force de la logique qui gêne les Prussiens. Je ne suis pas en Saxe pour justifier la conduite du Gouvernement saxon, ni celle d'aucun de ses Ministres, quel qu'il soit; ce n'est pas mon affaire. Je ne suis en Saxe que pour dire à Votre Excellence la vérité sur les hommes

[1] Le déchiffrement se termine ici.

[2] Cf. Reiset, 17 mai.

et les choses de ce pays, et les faits sont trop nombreux, trop palpables, pour qu'on puisse soutenir un moment que le Cabinet de Dresde avait le choix dans la conduite à suivre au milieu des circonstances critiques suscitées par l'ambition de M. de Bismarck. Il ne pouvait qu'arborer les couleurs de la Prusse, ou bien faire, ce qu'il a fait, de sa cause la cause fédérale. On ne parle que du Baron de Beust; on ne parle ni du Roi, ni des Princes ses fils, ni des autres Ministres, dont l'un surtout, celui des Finances, a voté toujours pour la politique la plus accentuée; et cependant il voit ses caisses, qui regorgeaient, se vider pour toute autre chose que pour le développement de l'industrie nationale, pour la construction de chemins de fer et pour l'abaissement des impôts. Le Baron de Friesen se disposait, aux prochaines Chambres, à proposer la suppression de celui des routes et un abaissement considérable sur celui du timbre. Tant de beaux projets, longuement mûris, se trouvent indéfiniment ajournés, et l'homme qui y avait consacré ses veilles, qui y mettait toute sa gloire, dépenserait volontiers aujourd'hui jusqu'à son dernier sou pour la défense du pays et de son Roi. Je demande pardon à Votre Excellence de m'être un peu trop longuement étendu sur ce sujet, mais je voulais l'épuiser, pour n'y jamais revenir.

Avec tout autre Ministre que le Baron de Beust, le Roi et ses fils auraient plutôt fait l'abandon de leurs droits que de ne pas remplir leurs devoirs fédéraux. Le Roi Jean est moins lié avec le Roi actuel de Prusse qu'avec l'auguste défunt. Cependant Leurs Majestés se tutoient. Lors de la réponse du Gouvernement saxon à la mise en demeure de M. de Bismarck d'avoir à désarmer[1], le Roi de Saxe crut devoir accompagner la dépêche de son Ministre d'un mot particulier au Roi Guillaume, dans lequel il lui disait : «Tout ce que mon Ministre écrit aujourd'hui à Berlin est l'exacte et pure vérité. Nous n'avons fait ni plus ni moins que ce que Beust affirme. Tu me connais, et tu ajouteras foi à ma parole. Ne te laisse pas influencer par des suggestions intéressées.» Le lendemain du jour où ce billlet était parvenu à Berlin, M. de Bismarck, qui recevait le Ministre de Saxe, avait eu

[1] Cf. Forth-Rouen, télégrammes, 2 mai. — La réponse de Beust à la dépêche prussienne du 27 avril a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 412.

soin de le mettre (le billet) en évidence dans son Cabinet. Le Roi Guillaume s'empressa de répondre à son auguste ami dans les termes les plus affectueux et les plus pacifiques. Il disait «qu'il n'avait pour l'Allemagne en général, pour chacun de ses Confédérés et pour la Saxe en particulier, que des sentiments d'attachement sincère et tout à fait désintéressés. Il ne rêvait qu'au bonheur de l'Allemagne, au développement de toutes ses prospérités», et il ajoutait : «Mais, au lieu de me rendre justice, on ne nourrit contre moi que des projets hostiles; on en veut à ma Couronne, à mon Pays; on me réduit à me défendre contre les périls dont on cherche à m'entourer», et il terminait en conseillant au Roi Jean de surveiller plus attentivement son Premier Ministre, qui, disait-il, «avait fait tout son possible pour forcer l'Autriche à déclarer la guerre à la Prusse, allant jusqu'à menacer le Cabinet de Vienne de se ranger, avec tous les États secondaires, du côté du Gouvernement prussien dans le cas où il se refuserait à recourir aux armes». «Mon Ministre, a répliqué le Roi de Saxe, n'écrit pas une ligne qui ne me soit soumise à l'avance et qui ne soit expédiée avec mon approbation. Il cesserait d'être mon Ministre, s'il en était autrement.» Le Roi de Prusse n'a pas encore répondu à cette réplique, et il est probable que la correspondance s'arrêtera là.

Votre Excellence sait ce qui s'est échangé entre M. de Bismarck et le Comte Platen. Ce dernier, à la suite de communications venues de Berlin, s'est empressé de faire savoir au Premier Ministre de Prusse que, du moment où la guerre viendrait à éclater entre les deux grandes Puissances allemandes, le Pacte fédéral cesserait d'être en vigueur; qu'en conséquence, les obligations découlant de cet acte pour chacun des Etats fédéraux n'existant plus, le Hanovre, en particulier, se croyait parfaitement en droit de régler sa conduite sur ses véritables intérêts, lesquels, dans les circonstances actuelles, lui commandaient la neutralité, qui serait strictement observée par lui, avec l'espoir qu'il en serait de même de la part de la Prusse[1]. — J'ai signalé plus haut l'observation de l'Autriche à la Diète au sujet des arrangements entre les Cours de Berlin et de Hanovre. On songeait,

[1] Cf. Benedetti, 16 mai, n° 98.

à ce qu'il paraît, à Vienne, à faire entendre un langage menaçant au Roi Georges. Il s'agissait de lui déclarer qu'on était résolu, lors de la signature de la paix, à le traiter comme *vassal* de la Prusse, s'il se conduisait comme tel, mais au contraire de lui garantir son indépendance pleine et entière dans le cas où il accomplirait ses devoirs de Prince fédéral. Je ne sais si le Gouvernement autrichien fera encore cette démarche. Il n'est peut-être plus temps. Une déclaration de la nature de celle projetée à Vienne était destinée à vivement frapper l'esprit du Roi Georges.

[*Déchiffrement*] Ce ne serait pas la seule défection que l'on craindrait. Je vous ai mandé que le Ministre de Bade, ayant vu repousser son projet de neutralité armée, s'était rangé à l'avis de la majorité (1). Mais depuis, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse-Darmstadt ont poussé leurs armements avec une extrême vigueur, tandis qu'à Bade on n'a encore rien fait. La Reine de Prusse, qui s'y trouve en ce moment, paralyserait les efforts du Ministre de son auguste gendre. Il est une Puissance intéressée à ce que le Grand-Duc n'accomplisse pas complètement ses devoirs fédéraux. Votre Excellence n'ignore pas que la Bavière a toujours considéré le Grand-Duché comme devant lui revenir un jour. «Ce saucisson», (faisant allusion à la configuration territoriale de ce pays), «ce saucisson nous appartient», disait dernièrement M. von der Pfordten. Le Hanovre d'un côté, le Grand-Duché d'un autre, payeraient les frais de la guerre (2).

P.-S. — La *Gazette de Dresde* d'aujourd'hui dément de nouveau le bruit d'un traité entre l'Autriche et la Saxe, assurant à cette dernière, en cas de victoire, un accroissement territorial. Ce bruit est mis en circulation par les feuilles de Berlin, qui ajoutent que le Gouvernement prussien aurait placé les preuves de cet arrangement sous les yeux de Votre Excellence. Il n'est pas vrai non plus que M. de Mensdorff ait jamais fait demander aux Etats secondaires quelle serait leur conduite en cas de guerre entre l'Autriche et la Prusse, et, en aucune circonstance, pas plus à Augsbourg qu'à Bamberg, M. de Beust n'aurait prononcé de discours hostiles à la Prusse.

Enfin, il n'est pas exact que deux Italiens servant dans un ré-

(1) Cf. Forth-Rouen, 16 mai.

(2) Le déchiffrement se termine ici.

giment autrichien sur la frontière aient déserté, qu'ils aient été saisis en Saxe, livrés aux Autrichiens et fusillés. En donnant un démenti indigné à cette calomnie, la feuille officielle de Dresde ajoute qu'un déserteur autrichien a été arrêté en Prusse et livré par l'autorité militaire prussienne, en lui faisant traverser la Saxe, aux autorités militaires autrichiennes, conformément aux traités réglant la matière.

Enfin, d'après une feuille prussienne, M. de Beust compromettrait également les intérêts industriels de la Saxe. « Ce Ministre a oublié, dit cette feuille, que toutes les marchandises entrant en Saxe traversent les douanes prussiennes, et que son pays prélève annuellement une somme considérable sur les revenus de la Douane. » « C'est au contraire la Saxe, fait encore observer la *Gazette de Dresde*, qui prélève sur ses propres recettes une somme considérable pour la rapporter à la masse du Zollverein », et c'est la vérité.

2389. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 842, n° 77.)

Francfort, 20 mai 1866.
(Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 23 mai.)

Six des États représentés à Bamberg, c'est-à-dire la Bavière, le Wurtemberg, Bade, la Hesse Grand-Ducale, le Nassau et les Duchés de Saxe, se fondant sur les déclarations antérieures de l'Autriche, de la Saxe et de la Prusse affirmant le caractère purement défensif de leurs armements, ont proposé hier à la Diète de demander aux Gouvernements allemands qui ont armé s'ils consentiraient à mettre simultanément leurs troupes sur le pied de paix dans un délai fixé par la Diète, et à quelles conditions ils le feraient[1]. L'Assemblée fédérale a décidé qu'elle voterait jeudi[2] sur cette motion. La Saxe avait préalablement annoncé qu'elle était prête à désarmer immédiatement, si on pouvait lui garantir qu'elle ne serait pas attaquée[3].

[1] Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 441.
[2] Le 24 mai.
[3] Cf. Forth-Rouen, 20 mai.

Le Ministre d'Autriche a fait ensuite une déclaration inattendue concernant les négociations qui avaient eu lieu récemment entre la Prusse et le Hanovre au sujet des armements de ce dernier État. M. de Kübeck a dit que le Cabinet de Berlin, au lieu de traiter directement cette affaire, aurait dû s'adresser à la Diète [1]. Mais M. de Savigny a repoussé la compétence de la Haute Assemblée, et déclaré que les États avaient une entière liberté d'action à cet égard. M. de Heimbruch s'est associé à cette manière de voir.

En faisant cette démarche, l'Autriche a évidemment voulu montrer au Hanovre qu'elle était prête à le soutenir, et l'on ne croit pas ici que le Gouvernement du Roi Georges, pas plus que celui de l'Électeur de Hesse, consente à se lier définitivement avec la Prusse dans le cas d'une guerre. Du reste, les Représentants de quelques-uns des Gouvernements qui ont été à Bamberg ne craignent pas de dire que, si le parti autrichien avait le dessus, comme on le croit généralement, tous les États qui auront voulu garder la neutralité seront traités en ennemis.

A la fin de la séance, le Ministre des Pays-Bas a demandé à la Diète d'annuler la décision fédérale du 5 septembre 1839 et de permettre ainsi au Limbourg, dont les intérêts et les habitudes, selon M. de Scherff, n'ont rien de commun avec l'Allemagne, de sortir de la Confédération germanique [2]. On fixera dans une prochaine séance le mode de procédure à suivre pour cette motion.

D'après ce que j'apprends, M. de Beust avait été d'avis, à la conférence de Bamberg, que l'on proposât immédiatement à la Diète la mobilisation de l'armée fédérale; mais la majorité a voulu laisser une dernière porte ouverte à la Prusse en formulant sa motion dans un sens très modéré, et aussi, en cas de résistance de sa part, la mettre complètement dans son tort, en la forçant d'avouer des engagements pris avec une Puissance étrangère contre l'un de ses confédérés [3]. En tout cas, cette concession ne diminuera en rien la résistance que les États moyens alliés à l'Autriche sont décidés à opposer à l'ambition de la

[1] Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 442.

[2] Cf. Baudin, 15 mai, et *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 440.

[3] Cf. Forth-Rouen, 16 mai.

Prusse, et, si cette Puissance ne répond pas d'une manière entièrement satisfaisante, l'on m'assure que l'on votera sans plus de retard contre elle l'exécution fédérale.

Ce qui prouve d'ailleurs l'esprit de désordre et de confusion qui semble s'être emparé de l'Allemagne, c'est que les Gouvernements qui ont pris pour programme le maintien des lois fédérales contre les empiètements de la Prusse se sont mis eux-mêmes en contradiction avec ces lois en armant presque tous sans une décision préalable de la Diète. En outre, c'est l'Autriche qui reproche à la Prusse de négocier séparément avec le Hanovre, au moment où elle vient elle-même de former une véritable alliance avec six ou sept États allemands!

Du reste, Monsieur le Ministre, on est persuadé que maintenant l'Autriche, qui a dépensé des sommes énormes pour ses armements, veut en finir une fois pour toutes avec les prétentions prussiennes, donner les Duchés au Prince d'Augustenbourg, reprendre la Silésie, reconquérir en Allemagne tout le terrain qu'elle a perdu depuis vingt ans, et trouver ainsi une ample compensation au sacrifice qu'elle devra faire, tôt ou tard, du côté de l'Italie et auquel, d'après quelques indices, elle semblerait préparée.

On assure aussi que Francfort, point stratégique très important, sera vivement disputé par les Prussiens aux septième et huitième corps de l'armée fédérale, qui doivent se concentrer aux environs de cette ville dans le but de s'emparer de Mayence.

Une observation qui trouve naturellement sa place ici, c'est qu'il est incontestable que depuis huit jours la Prusse a beaucoup perdu en Allemagne au double point de vue militaire et financier. On s'aperçoit que la réorganisation si vantée de l'armée prussienne, qui impose de si grandes charges au pays en temps de paix, ne répond nullement aux espérances qu'on avait mises en elle, et le mécontentement qui règne parmi les trois cent mille hommes arrachés à leurs foyers donne à Berlin de sérieuses inquiétudes sur le résultat d'une grande guerre qui s'engagerait dans de telles conditions. L'irritation est immense, surtout dans les provinces qui avoisinent le Rhin.

Quant aux ressources financières, l'émission des vingt-cinq millions de thalers en bons du Trésor et la perte que subissent

les billets de Banque prouvent que le Trésor de l'armée, accumulé avec tant de soin depuis cinquante ans, sera bientôt épuisé, et que le crédit de la Prusse n'est pas aussi solide qu'on le croyait [1].

Aujourd'hui, de dix heures à trois heures, a eu lieu le Congrès des Députés convoqué à Francfort par le Comité des Trente-Six [2]. Une motion demandant la neutralité des États moyens et la convocation d'un Parlement élu d'après la loi du 12 avril 1849 a été votée après des discussions passionnées. Ce résultat n'est pas étonnant, car l'Assemblée se composait en grande partie de Députés membres du Nationalverein, et l'Autriche ne s'y trouvait pas représentée.

Ce qui domine dans tous les discours qui ont été tenus pour ou contre, c'était d'abord et avant tout la peur que la France ne profite des dissensions intérieures de l'Allemagne pour s'emparer de tout ou partie des provinces rhénanes, et ensuite la crainte que le triomphe définitif de l'Autriche n'amène une réaction politique et religieuse dans toute la Confédération.

P.-S. — Je reçois à l'instant la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 7 [3].

Lundi 21 mai, au matin. — Hier, dans la soirée, a eu lieu une grande assemblée populaire qui, contrairement à ce qui s'est passé au Congrès des Députés, s'est prononcée à une grande majorité contre la neutralité des États moyens et pour leur alliance avec l'Autriche.

(1) Cf., sur les embarras du gouvernement prussien, Benedetti, 18 mai, n° 99.

(2) A la suite de la proposition de réforme fédérale déposée par la Prusse à la Diète le 9 avril, trente députés des deux Chambres de Nassau avaient fait appel au Comité des Trente-Six (cf. t. Ier, p. 24, note 1) pour convoquer à Francfort un nouveau congrès des députés, analogue à celui qui s'était tenu au mois d'octobre 1865 (cf. Reculot, 1er octobre 1865). Le nouveau congrès devait discuter la question allemande, inséparable de celle du Sleswig-Holstein (cf. Reculot, post-scriptum de la dépêche du 10 avril, daté du 14). C'est ce congrès qui se réunit à Francfort le 20 mai.

(3) Il s'agit de la dépêche de Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Florence et Francfort.

2390. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 356.)

Paris, 21 mai 1866, 2h 45 soir.

Le Prince Charles de Hohenzollern, qui, d'après les journaux, aurait obtenu du Roi un congé indéfini, est arrivé le 16 dans les Principautés moldo-valaques[1]. Sachez s'il y a, dans cette affaire, connivence soit entre le Roi et le Prince[2], soit même entre la Prusse et la Russie.

2391. Drouyn de Lhuys au Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, Bucarest, 28.)

Paris, 21 mai 1866.

L'Autriche vous reproche d'avoir encouragé par votre attitude et votre langage l'élection d'un Prince étranger[3]. Je nie le fait, car il serait trop contraire à vos instructions[4].

2392. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, et au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Angleterre, 737, n° 60.)

Paris, 21 mai 1866.

Une dépêche télégraphique de Bucarest qui porte la date du 16 mai et que j'ai reçue seulement hier soir[5] m'annonce

(1) C'est en réalité le 20 mai que le prince Charles arriva sur le territoire roumain (cf. p. 188, note 5).

(2) Cf. t. VIII, p. 347, note 2, et p. 443, note 3.

(3) Cf. Gramont, 12 mai.

(4) Cf. Drouyn de Lhuys à d'Avril, 11 mai, et, sur l'attitude de Drouyn de Lhuys, t. VIII, p. 347, note 2. La correspondance ne nous renseigne pas sur la façon dont la Cour de Vienne en vint à soupçonner la véritable attitude de Napoléon III dans l'affaire Hohenzollern. Rappelons seulement le passage du prince Stirbey à Vienne au début de mai (cf. Gramont, 4 mai).

(5) Cf. ci-dessus, p. 188, note 4.

que le Prince de Hohenzollern a débarqué à Turno-Severin, petit port du Danube situé sur le territoire roumain, non loin de la frontière de l'Autriche. D'un autre côté, d'après des journaux allemands, ce jeune Prince, lieutenant dans l'armée prussienne, aurait obtenu du Roi Guillaume un congé illimité.

Vous savez quel a été jusqu'ici le langage de M. de Bismarck au sujet de la candidature mise en dernier lieu en avant dans les Principautés. Le Cabinet de Berlin s'est toujours défendu d'y voir une affaire regardant la Prusse et engageant sa politique à un degré quelconque[1]. M. le Comte de Goltz s'est constamment exprimé dans le même sens au sein de la Conférence, et, s'il ne s'est pas élevé avec la même vivacité que plusieurs autres Plénipotentiaires contre le système du Prince étranger, il s'est cependant associé complètement à la déclaration qui a été adoptée[2]. Ce n'est donc pas sans surprise que j'apprends l'arrivée du Prince de Hohenzollern en Valachie. D'autre part, Son Altesse est membre de la Famille royale et occupe un grade dans l'armée. Je ne m'explique pas que le Prince ait pu, surtout dans les circonstances présentes, s'éloigner de la Prusse sans l'autorisation formelle du Roi; et, si en effet elle a été accordée, nous devrions croire que la Cour de Berlin serait aujourd'hui disposée à favoriser les vues des Moldo-Valaques. Dans l'état des choses, cette politique aurait une portée particulière, et je dois me demander si, en présence des protestations réitérées de la Russie contre toute idée d'un Prince étranger, le Cabinet de Berlin se serait prêté à cette démarche du Prince de Hohenzollern sans être assuré de la tolérance ou du concours du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Je vous prie d'entretenir M... de cet incident, et je vous serai obligé de vouloir bien me faire connaître comment il l'envisage.

[1] Cf. Benedetti, 6 avril, n° 59, et 16 avril.

[2] A la séance du 17 mai. Cf. Drouyn de Lhuys à J. Ghika, 18 mai, et la note 4, p. 169.

2393. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 356.)

Berlin, 21 mai 1866, 6h soir (1).

M. de Bismarck a déclaré aujourd'hui à M. d'Oubril que le Prince de Hohenzollern, qui était en effet en congé en 1860 (2), s'est rendu dans les Principautés sans l'assentiment et à l'insu du Roi, et l'a prié d'en donner l'assurance à Saint-Pétersbourg (3). Mon Collègue est venu spontanément me faire part de son entrevue avec le Président du Conseil, et, à ma grande surprise, il ne m'a pas paru douter de la sincérité des déclarations qui lui ont été faites.

Je vous ai écrit aujourd'hui.

2394. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 101.)

Berlin, 21 mai 1866.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

J'ai eu l'honneur de vous mander que M. de Bismarck avait reçu M. Benningsen, de Hanovre (4). J'aurais pu ajouter que j'ai succédé au Président du Nationalverein dans le Cabinet du Président du Conseil, qui, en me le nommant, m'a appris qu'ils venaient de se rencontrer pour la première fois et qu'ils s'étaient séparés après s'être convaincus qu'il ne leur serait peut-être pas impossible de tomber d'accord sur les questions qui troublent l'Allemagne. Votre Excellence sait par ma correspondance que le parti national est loin, au contraire, de se montrer disposé à se rapprocher du Cabinet prussien, dans le cas même où celui-ci consentirait à lui faire des concessions de principe.

(1) Ce télégramme est résumé en une phrase et sans aucune indication précise par Emile Ollivier, t. VIII, p. 85.

(2) Il y a sans doute ici une erreur de déchiffrement. C'est en tout cas le 19 avril 1866 que le prince Charles obtint un congé du roi de Prusse pour se rendre à Düsseldorf.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 21 mai.

(4) Cf. Benedetti, 18 mai, n° 99.

J'ai obtenu d'ailleurs d'une personne en position d'être bien renseignée, des informations que je crois dignes de foi sur l'entrevue de M. de Bismarck avec M. de Benningsen, et je m'empresse de vous les transmettre.

Leur entretien a eu deux questions pour objet, celle qui touche au conflit constitutionnel en Prusse et celle de la réforme fédérale. M. de Bismarck a exposé à son interlocuteur, en se plaçant sur le terrain des intérêts généraux de l'Allemagne, les motifs qui ont divisé le Cabinet et la majorité de la Chambre. Le Cabinet ou plutôt M. de Bismarck lui-même, suivant son dire, n'a jamais eu en vue que de préparer le remaniement de la Confédération dans le sens des aspirations nationales, et, se croyant appelé à seconder la *transformation,* expression dont il a fait usage en français, de la société germanique, il avait cru de son devoir de ne négliger aucun effort pour en assurer les moyens et l'autorité au Gouvernement qu'il servait et qui était destiné, dans son opinion, à en être le promoteur et l'instrument. L'Opposition, a-t-il dit, ne s'est pas inspirée des mêmes sentiments; elle a méconnu notre politique et ses devoirs; elle a rigoureusement revendiqué l'entier exercice de ses droits et contesté au Roi des prérogatives, mal définies peut-être, mais dont la Couronne ne faisait usage que pour développer et raffermir les forces matérielles du pays. Entre la Chambre et nous, il n'y a eu qu'un malentendu, sur lequel il nous était impossible de part et d'autre de nous expliquer publiquement; elle n'a voulu voir dans la réorganisation de l'armée qu'un moyen de réaction que le Gouvernement se ménageait contre l'opinion que le parti libéral représente, tandis que nous l'avons uniquement poursuivie dans le but de l'employer pour la régénération de l'Allemagne.

Sans méconnaître les louables intentions du Gouvernement prussien, M. Benningsen a fait remarquer que le Président du Conseil s'était placé à un point de vue que le parti libéral devait nécessairement repousser. « Vous jugez, lui a-t-il dit, l'emploi de la force utile et nécessaire; nous le croyons superflu et dangereux. Vous pensez que la réforme ne peut aboutir qu'au moyen de la contrainte, et vous vous êtes préparé à employer la violence : nous avons la confiance qu'il suffit de recourir à la propagande des idées et de faire appel à l'opinion, au sentiment de

tous les peuples allemands. Nous sommes convaincus qu'il suffirait d'un Gouvernement puissant et franchement parlementaire pour réduire toutes les résistances locales des petites Cours et les contraindre à accepter sans lutte une union intime et populaire sous un régime libéral. Dans cette persuasion, la majorité de la Chambre ne pouvait que condamner hautement votre politique, quel qu'en fût le véritable objet.»

Poursuivant cet ordre d'idées, les deux interlocuteurs en sont venus à soutenir, l'un que la Prusse armée était en mesure, si elle était secondée par l'opinion libérale, d'émanciper l'Allemagne des traditions qui la condamnent à l'impuissance, l'autre, que les armements de la Prusse ont créé une situation pleine de périls, et ils ont été ainsi conduits à examiner les éventualités diverses d'une guerre entre les deux grandes Puissances germaniques. Je me bornerai à vous rapporter, sur ce point, que M. Benningsen, après avoir prévu le cas d'une défaite des armées prussiennes dont le résultat inévitable serait le triomphe des idées absolutistes qui dominent à Vienne, a supposé l'Autriche vaincue : «Dans ce cas, a-t-il dit, la Prusse devient, par les armes, une Puissance formidable, et la France ne peut le tolérer; comment l'apaiserez-vous? Je ne veux pas le savoir, mais vous devez avoir prévu cette nécessité et vous être préparé à y satisfaire, car vous ne pourrez songer à opposer aux armées françaises des forces qui se seront épuisées à battre celles de l'Autriche [1].»

M. de Bismarck n'aurait fait aucune réponse sérieuse à cette apostrophe, et le Président du Nationalverein se serait retiré, m'assure-t-on, frappé de l'embarras dans lequel il croyait avoir laissé M. de Bismarck.

Votre Excellence aura remarqué que la motion discutée hier à Francfort, au Congrès des Députés [2], où s'est rendu M. Benningsen en quittant Berlin, n'est pas moins conçue contre toute cession éventuelle d'une partie du territoire germanique que contre la guerre, et que ces deux idées y sont reproduites comme corollaires l'une de l'autre. Je ne serais pas surpris si M. Ben-

[1] Ce sont ces propos de Benningsen qui ont été reproduits par le comte d'Harcourt, *Les Quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 235.

[2] Cf. Reculot, 20 mai.

ningsen avait conseillé d'insister sur cette rédaction après les explications qu'il a échangées avec le Président du Conseil. Il m'a paru, dans tous les cas, utile de ne pas vous laisser ignorer un entretien qui vous permettra d'apprécier, d'une part les efforts faits par M. de Bismarck pour se rapprocher du parti national et les vues qu'il développe dans ce but, de l'autre la manière dont les chefs de ce parti jugent sa politique et les véritables tendances dont ils sont les organes.

2395. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 102.)

Berlin, 21 mai 1866.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

[Benedetti signale les embarras financiers de la Prusse et les mesures prises par le Gouvernement pour y remédier : création de banques de prêts dans les principales villes du Royaume et émission d'un nouveau papier-monnaie.]

2396. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Prusse, 356, n° 103.)

Berlin, 21 mai 1866.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Le Ministre de Russie m'apprend que M. de Bismarck, l'ayant prié de passer ce matin au Ministère des Affaires étrangères, lui a communiqué un télégramme de Bucarest annonçant l'arrivée dans cette ville du Prince Charles de Hohenzollern [1]. Le Président du Conseil, en faisant part de cette nouvelle à mon Collègue, lui en a témoigné sa surprise et ses regrets. Le Prince, lui a-t-il dit, avait obtenu un congé pour aller en Suisse rejoindre son frère le Prince héréditaire, et c'est sans l'assentiment du Roi qu'il s'est rendu dans les Principautés [2]. Le Roi étant aujourd'hui à Potsdam, M. de Bismarck n'avait pas pu prendre ses ordres; mais il a cru pouvoir donner à M. d'Oubril l'assurance

[1] Cf. d'Avril, télégramme, 20 mai, Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 21 mai, et Benedetti, télégramme, 21 mai.

[2] Cf. t. VIII, p. 443, note 3, et p. 188, note 5.

que le Gouvernement de Sa Majesté ne se séparerait pas des autres Cabinets dans cette affaire, et qu'il déclinerait toute solidarité avec l'entreprise du Prince Charles, malgré les liens de parenté qui l'unissent à la Famille royale.

[*Déchiffrement*] En m'entretenant de son entrevue avec M. de Bismarck, mon Collègue ne m'a pas paru disposé à douter de la sincérité des déclarations qui lui ont été faites, et, suivant le désir du Président du Conseil, il s'est empressé de les transmettre à son Gouvernement par le télégraphe; ce qui semblait le surprendre, c'est que le Prince ait pu traverser l'Autriche et descendre le Danube sans que son passage ait été nulle part constaté par les agents de l'administration autrichienne.

Pour mon compte, je ne puis m'empêcher d'avouer combien j'ai peine à croire que le Prince ait pu soustraire son dessein au Roi et à son Premier Ministre. Officier de cavalerie et servant activement dans un régiment en garnison à Berlin, le moment était au moins inopportun pour s'absenter, et il lui aurait été difficile de justifier le voyage qu'il aurait demandé à faire en Suisse quand on requiert les officiers de la Landwehr pour suppléer à l'insuffisance de ceux de l'armée. M. d'Oubril l'a assurément remarqué comme moi, et il ne semble pas néanmoins en avoir fait l'observation à M. de Bismarck.

P.-S. — Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Excellence que M. de Bismarck a, plus d'une fois, engagé le Prince à ne se préoccuper ,s'il était disposé à déférer aux vœux des Moldo-Valaques, que de l'assentiment de la France et de la Russie.

2397. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 356, n° 104.)

Berlin, 21 mai 1866.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser avant-hier sous le n° 36 [1], et je m'empresse de

[1] Dépêche du 19 mai.

la remercier des informations qu'elle a bien voulu me donner sur les pourparlers ouverts pour prévenir la guerre.

Ainsi que M. de Bismarck me l'avait appris[1], le Ministre de Russie m'a confié qu'il avait été chargé par son Gouvernement de pressentir le Président du Conseil sur la manière dont il envisageait la communication éventuelle qui pourrait être faite au Gouvernement du Roi de la part des trois Cours, et qu'il avait été autorisé à annoncer à Pétersbourg qu'elle serait favorablement accueillie. Un télégramme du Comte de Stackelberg[2] en date d'hier donne lieu de croire à M. d'Oubril que l'Autriche témoigne des dispositions non moins conciliantes, et que, en agréant l'ouverture qui lui sera adressée, elle se bornera à exprimer le désir de voir la question de la Vénétie venir en dernier lieu dans l'ordre des délibérations de la Conférence. Mon Collègue se croyait donc autorisé à penser que les Plénipotentiaires seraient peut-être en mesure de se réunir le 1er juin, ainsi que vous en auriez manifesté le vœu.

2398. Baudin, Ministre à La Haye, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Hollande, 665, n° 22.)

La Haye, 21 mai 1866.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

[La première partie de la dépêche de Baudin est relative à la chute du Ministère[3], renversé la veille à la seconde Chambre au cours de la discussion de la loi sur le régime des cultures à Java. Le Roi n'a encore fait aucune démarche pour la formation d'un nouveau Cabinet.]

Le dernier acte de celui qui quitte les affaires aura été une proposition formelle qu'il a fait présenter avant-hier à la Diète de Francfort en vue d'obtenir la sortie du Limbourg de la Con-

(1) Cf. Benedetti, particulière, 19 mai.
(2) Ministre de Russie à Vienne.
(3) Le ministère tout entier se solidarisa avec le ministre des colonies, Fransen van der Putte, qui avait soutenu la discussion.

fédération[1]. J'ai fait pressentir, il y a quelques jours[2], à Votre Excellence cette démarche, qui paraît n'avoir été décidée qu'après qu'un entretien de M. le Comte de Bismarck avec le Ministre des Pays-Bas à Berlin[3] a donné lieu au Gouvernement néerlandais de compter, en cette circonstance, sur l'appui de la Prusse. Quel que soit le succès de cet effort, la Hollande maintient son [*Déchiffrement*] attitude pacifique, et je suis en mesure de confirmer à Votre Excellence ce que j'avais dernièrement l'honneur de lui mander des fins de non-recevoir opposées par ce Gouvernement à des propositions plus ou moins accentuées parties de Bruxelles et ayant pour but une alliance entre les deux Royaumes[4]. On considère qu'une pareille alliance, outre qu'elle pourrait donner de l'ombrage au dehors, ne serait d'aucune utilité à la Hollande si sa sécurité venait à être compromise, et que, dans le cas où elle aurait à redouter une agression prussienne, elle pourrait compter avec confiance sur le secours de la France et de l'Angleterre.

2399. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 737, n° 108.)

Londres, 21 mai 1866.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

La Reine a daigné m'inviter avant-hier à venir dîner en petit comité au château de Windsor. Sa Majesté, dont la santé ne laisse

[1] Cf. le compte rendu de la séance de la Diète du 19 mai dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 440-441. La motion de la Hollande était ainsi formulée : «La résolution fédérale du 5 septembre 1839 sera rapportée, et la Diète germanique agrée la sortie du Duché de Limbourg de la Confédération germanique.» On décida de fixer au cours d'une prochaine séance la date de la discussion.

[2] Cf. Baudin, 15 mai.

[3] Le comte de Bylandt.

[4] Ces propositions de la Belgique avaient fait objet d'une lettre particulière de Baudin, en date du 20 avril, qui ne se rouve pas dans la correspondance. Le 26 avril, Baudin avait télégraphié : «La proposition belge, rapportée dans ma lettre particulière du 20, n'est pas acceptée par le Roi. On espère encore le décider si le secret est gardé.» (Hollande, 665.)

rien à désirer, m'a demandé avec le plus grand empressement des nouvelles de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince impérial. La Reine m'a parlé, d'une manière générale, des inquiétudes et de la tristesse que lui inspirait la situation de l'Allemagne, ainsi que du peu d'espoir qu'elle conservait de voir la guerre conjurée, du moins du côté de l'Italie. Elle n'est entrée d'ailleurs à cet égard dans aucun détail qui mérite d'être rapporté à Votre Excellence. Lord Clarendon, qui se trouvait à Windsor en même temps que moi, ne m'a fait part non plus d'aucune information nouvelle. Il m'a dit seulement qu'il continuait à craindre, d'après le langage que lui avait tenu le Comte Apponyi, comme d'après celui que l'on prêtait à M. le Prince de Metternich à Paris, que l'Autriche n'acceptât pas le Congrès sur la base d'une cession de la Vénétie. Il m'a paru persuadé qu'une guerre entre l'Italie et l'Autriche était désormais inévitable, et j'ai cru comprendre que ses efforts tendaient surtout, en ce moment, à localiser et à circonscrire autant que possible cette guerre. L'attitude que le Gouvernement de l'Empereur pourrait être amené à prendre durant une pareille lutte, si elle venait à éclater, semble le préoccuper beaucoup. J'ai lieu de supposer également qu'il agit activement à Vienne pour amener l'Autriche à nous donner, par rapport à l'état de choses existant actuellement en Italie, des assurances de nature à désintéresser la France.

En ce qui concerne la Prusse, on croit volontiers ici que le Roi, personnellement, ne serait peut-être pas éloigné de tenir compte dans une certaine mesure des manifestations unanimement pacifiques qui se produisent autour de lui, mais que les choses sont trop avancées aujourd'hui pour lui permettre de reculer. En attendant, il vient, m'assure-t-on, d'écrire à la Reine Victoria, qui avait fait de nouveau appel dans une lettre particulière à sa prudence et à sa modération, qu'il souhaitait sincèrement le maintien de la paix, mais qu'il ne pouvait se soustraire à la pression de son peuple, qui se sentait offensé par les provocations de l'Autriche et réclamait impérieusement l'annexion des Duchés de l'Elbe à la Prusse. Bien que cette réponse ne puisse être considérée ni comme très satisfaisante, ni même comme entièrement d'accord avec les faits, je sais de bonne source que

IMPRIMERIE NATIONALE.

quelques-uns des Représentants des États secondaires de l'Allemagne conseillent encore au Gouvernement de la Reine de profiter des dernières hésitations du Roi Guillaume pour faire à Berlin un nouvel effort en faveur de la paix. Lord Russell, me dit-on, n'aurait pas absolument repoussé ces insinuations; mais il y a lieu de supposer que Lord Clarendon, qui est d'ordinaire plus circonspect dans sa conduite, ne se prêterait pas à une démarche qui, au point où en sont les choses, demeurerait vraisemblablement sans résultat.

Les correspondances qui sont adressées d'Italie au Foreign Office signalent depuis quelque temps déjà une assez grande agitation dans les provinces napolitaines. Lord Clarendon paraît croire que, dans le cas d'une guerre entre l'Autriche et l'Italie, cette situation ne manquerait pas de s'aggraver au point de devenir pour le Gouvernement italien une cause d'embarras et même de dangers très sérieux.

2400. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 21 mai 1866, 10h soir.

Le Prince Gortchakoff verra l'Empereur Alexandre demain et me rendra réponse mercredi[1]. Personnellement il objecte à votre rédaction, d'accord avec l'Angleterre, qu'il ne peut garantir le pouvoir temporel. Quant à la Vénétie, il est prêt à discuter sur la base de la cession; mais il serait préférable selon lui, pour ne pas heurter l'Autriche, de ne pas mentionner la cession, ni la compensation territoriale, sur laquelle personne n'est d'accord. La phrase pourrait être ainsi modifiée : «Les Duchés de l'Elbe, la réforme fédérale, le différend italien.» Si vous pouvez me donner des instructions télégraphiques avant mercredi, j'espère que l'entretien sera décisif.

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne, 16 mai.

2401. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Mission du L^t-C^el Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 21 mai 1866.

Veuillez me permettre, dans une lettre plus confidentielle [1], de vous faire part de mes impressions personnelles pendant mon court séjour à Munich. Au point de vue politique, le pays paraît être dans une situation assez embarrassante. Comme il est d'usage, un homme qui a des torts vis-à-vis d'un autre, et qui lui doit de la reconnaissance, ne manque pas d'en vouloir à ce dernier; les Bavarois détestent donc la France et cherchent à le prouver dans toutes les occasions. Ils sentent qu'en cas de rupture avec nous le Palatinat leur échappera, et ce danger les rend encore plus injustes à notre égard. Ils craignent du côté de la Prusse les allures annexionnistes de M. de Bismarck, et, bien que le pays, par ses mœurs et sa religion, soit autrichien, on n'y aime pas l'Autriche et on s'en méfie, cette Puissance ayant, dans les dernières années, fait assez bon marché des Etats du Sud de l'Allemagne. On se tourne donc à Munich vers ces États, le Wurtemberg, Bade, etc., avec lesquels on voudrait former une troisième Puissance dans la Confédération.

Les Bavarois sont attachés à leur dynastie, quoique sans aucune affection pour leur jeune Roi, qui, il faut l'avouer, ne fait rien pour la gagner. Abandonnant complètement le soin des affaires publiques à ses Ministres, auxquels, au besoin, il oppose un entêtement remarquable, il ne voit personne, vit retiré, livré à l'influence exclusive de son Secrétaire particulier et des artistes dont il s'entoure. Du reste, poli pour tout le monde, il mène une vie contemplative, très pure de mœurs; il a les femmes en horreur, ainsi que les obligations du monde et de la société. On aimerait mieux le voir mener une vie plus dissipée et moins rêveuse, qui le met dans la dépendance de rêveurs comme Wagner, le musicien de l'avenir, qui avait pris un tel empire sur son

[1] Cette lettre plus confidentielle accompagnait une autre lettre, de même date, dans laquelle le lieutenant-colonel Merlin adressait au Ministre les renseignements qu'il avait pu réunir sur l'armée bavaroise.

esprit que le pays s'en est ému et que l'artiste a dû quitter la Bavière.

Depuis qu'il est sur le Trône, le Roi n'a pas vu les troupes une seule fois, il n'a passé aucune revue, et ne s'occupe, dit-on, d'aucun intérêt militaire; il en résulte qu'il n'est ni aimé ni apprécié dans l'armée. Or une armée qui n'a pas d'enthousiasme pour son Souverain manque du premier ressort de sa force, et je crois que c'est le cas chez les Bavarois. Si la guerre ne se fait pas entre les Puissances, elle aura lieu, dit-on, contre la Révolution, qui lève la tête en Allemagne. En ce cas, la position du Roi pourrait devenir difficile; heureusement pour lui, les Bavarois sont royalistes, peu républicains, peu ardents, et l'élévation d'un centime sur le prix de la bière serait beaucoup plus dangereuse qu'une émotion politique.

J'ai vu à Munich M. le Prince de Reuss, qui m'a prié de le rappeler à votre bon souvenir et à celui de Madame la Maréchale. Il m'a paru inquiet des complications qui se préparent, et je crois qu'il souffre de la situation pénible et difficile qui est faite dans ces pays-ci aux Agents de M. de Bismarck. Le Général de Tann, aide de camp du Roi, est appelé à jouer un rôle important si la guerre éclate. Il a été Attaché militaire à la Légation de Bavière à Paris. Il connaît bien notre armée et l'apprécie beaucoup. Il m'a également prié de le rappeler à votre souvenir. Il a été, en 1843, pendant une huitaine de jours dans une colonne sous vos ordres au camp de fourrageurs sur la frontière de Tunis, et en a gardé le meilleur souvenir. Il a été on ne peut plus obligeant pour moi. On me l'avait signalé comme ayant des tendances très prussiennes, et je m'en suis aperçu dès ma première visite, par l'opinion peu favorable qu'il émettait sur l'armée autrichienne. J'ai cru devoir rectifier ses appréciations à cet égard, et on a signalé à notre Ministre, M. des Méloizes, une de nos anciennes connaissances de Paris, le changement qui s'était fait à ce sujet dans les idées du Général, depuis mon arrivée à Munich.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin ajoute, en terminant, quelques mots sur son retour à Vienne.]

2402. Le Baron de Belcastel, Ministre à Weimar, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe-Weimar, 10, n° 8.)

Weimar, 21 mai 1866.
(Cabinet, 25 mai; Dir. pol., 29 mai.)

[Le Baron de Belcastel indique que son Collègue de Prusse [1] est revenu une seconde fois sur la question qu'il avait déjà posée au Cabinet de Weimar, au sujet de l'attitude que comptait prendre le Gouvernement grand-ducal dans la querelle de la Prusse et de l'Autriche [2]. Il n'a pas laissé ignorer à M. de Watzdorf les graves conséquences qui pourraient résulter de sa détermination au cas où le théâtre de la guerre serait transporté en Thuringe. M. de Watzdorf a répondu qu'il était aux ordres de la Diète. Mais il n'est que médiocrement rassuré sur les suites de sa fidélité au statut fédéral. Aussi considère-t-il avec une grande satisfaction les démarches du Gouvernement impérial tendant à la réunion d'un Congrès, et, à la nouvelle erronée de sa réunion qui lui avait été télégraphiée de Dresde [3], il avait témoigné d'une joie sincère. M. de Watzdorf fonde aussi quelque espérance sur la proposition que les États réunis à Bamberg viennent de faire à la Diète [4], mais il craint que l'Autriche ne réponde qu'elle veut bien désarmer au Nord, mais non au Midi, ce qui ramènerait la question au point où elle était il y a trois semaines.]

2403. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 356, n° 38.)

Paris, 22 mai 1866.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n° 97 inclusivement [5]. Vous me transmettez sur tous les incidents du conflit qui divise la Prusse et l'Autriche des

[1] Le baron de Pirch.
[3] Cf. Belcastel, 11 mai.
[2] Cf. Forth-Rouen, 22 mai.
[4] Cf. Reculot, télégramme, 19 mai, et 20 mai.
[5] Du 15 mai.

informations dont l'abondance égale l'exactitude, et vous êtes trop bien renseigné sur l'ensemble et sur les détails de la situation de l'Allemagne pour que je puisse vous communiquer beaucoup de détails dont vous n'ayez point déjà connaissance. Vous lirez toutefois avec intérêt, je n'en doute pas, les appréciations de M. le Duc de Gramont sur l'état actuel du débat des deux grandes Cours allemandes, et je vous envoie ci-joint un extrait de l'une de ses dernières dépêches[1]. Vous remarquerez que, d'après ce que m'écrit l'Ambassadeur de Sa Majesté, on ne considérerait pas à Vienne la discussion comme fermée, en ce qui touche la question des Duchés de l'Elbe. Il me revient aussi de Cassel que, le 7 de ce mois, la Prusse aurait fait confidentiellement auprès du Gouvernement autrichien une dernière tentative pour régler cette affaire sans coup férir[2]. Je ne sais ce qu'il pourrait y avoir de bien fondé dans cette information; je ne la signale pas moins à votre attention particulière.

Les rapports que m'adressent les Agents de l'Empereur en Allemagne témoignent des vives inquiétudes et de l'agitation des États secondaires. La dépêche ci-jointe du Ministre de Sa Majesté à Darmstadt donne une juste idée de leurs préoccupations[3]. Les Cabinets de Hanovre et de Cassel paraissent surtout livrés aux perplexités les plus grandes. Il aurait été question d'un traité aux termes duquel la Prusse, en échange d'une garantie que recevrait l'Électeur pour sa souveraineté et pour l'intégrité de son territoire, se serait assuré l'alliance de la Hesse électorale, qui aurait à lui fournir dès à présent cinq mille hommes destinés à la garnison de Danzig[4]. Mais la nouvelle de cette convention ne semble pas se confirmer, et M. le Comte de Bondy me mande, à la date du 17[5] de ce mois, que l'Électeur est

[1] L'extrait n'est pas joint dans la correspondance à la dépêche de Drouyn de Lhuys. Il s'agit vraisemblablement de la partie chiffrée de la dépêche de Gramont du 12 mai.

[2] Cf. Bondy à Drouyn de Lhuys, 12 mai, et la note.

[3] Il s'agit vraisemblablement de la dépêche d'Astorg du 18 mai.

[4] Cf. Bondy, 12 mai.

[5] «Lorsqu'on regarde le fond des choses, écrivait Bondy le 17 mai, on n'y voit que de la faiblesse, de la lenteur dans toutes les résolutions, de l'aveuglement, et parfois on serait tenté de croire que le parti auquel on s'arrêtera sera le même que celui adopté par le grand-père de l'Électeur, à l'époque des

toujours aussi indécis sur la ligne de conduite qu'il doit suivre.

Je n'ai rien appris d'officiel sur les résolutions qui ont pu être adoptées par les Puissances représentées à la dernière conférence de Bamberg[1]. Vous savez qu'elles se sont engagées à garder le secret sur leurs délibérations. On m'écrit cependant que le Ministre des Affaires étrangères de Bade aurait exposé un plan tendant à constituer pour tous les États du midi de l'Allemagne une neutralité armée, mais que ce projet aurait rencontré une opposition unanime.

2404. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 356, n° 39.)

Paris, 22 mai 1866.

J'ai eu l'honneur de vous informer, par ma dépêche du 19, des pourparlers que nous avons ouverts avec l'Angleterre et la Russie en vue d'inviter la Prusse, l'Autriche, la Confédération germanique et l'Italie à porter leurs différends devant une Conférence qui s'ouvrirait à Paris. Nous avons soumis aux Cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg le projet d'une communication dans laquelle, ainsi que je vous l'ai également mandé, nous indiquons les points qui, selon nous, devront faire l'objet des délibérations[2]. Le Gouvernement anglais a donné son assentiment à notre projet, en proposant quelques modifications qui n'avaient rien d'essentiel à nos yeux[3] et auxquelles nous n'avons point fait difficulté d'adhérer.

Le Cabinet de Saint-Pétersbourg nous a de son côté présenté ses observations[4], et nous en avons tenu compte. J'adresse aujourd'hui par le télégraphe à M. le Baron de Talleyrand un nouveau projet sur lequel nous sommes entièrement d'accord

guerres avec la France. Ce Prince, pour échapper à la tourmente qui sévissait autour de lui, n'avait rien imaginé de plus ingénieux que de faire placer aux confins de la Hesse des barrières où l'on voyait, écrits en très grosses lettres, les mots *territoire neutre*. Inutile de demander si ces barrières effrayèrent assez nos troupes pour les faire reculer.» (Hesse-Cassel, 47.)

[1] Cf. Forth-Rouen, 16 mai.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne, 16 mai.

[3] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 18 mai.

[4] Cf. Talleyrand, télégramme, 21 mai.

avec le Gouvernement anglais et qui obtiendra aussi, je n'en doute pas, l'adhésion de la Russie : nous n'attendons que d'en être instruits pour adresser notre communication aux parties intéressées.

Mon télégramme du 2 mai vous avait signalé les premières allusions faites à cette idée d'une délibération européenne dans les entretiens confidentiels de plusieurs Ambassadeurs étrangers, et notamment de M. le Comte de Goltz, avec moi. Aussitôt que nous avons eu des raisons de penser que l'accord pouvait s'établir entre l'Angleterre, la Russie et nous sur une démarche collective, je me suis empressé de vous en donner avis[1]. Je me fais un plaisir autant qu'un devoir de vous transmettre toutes les informations qui me paraissent de nature à vous éclairer et à vous être utiles dans vos rapports avec M. le Comte de Bismarck. Je ne crois pas toutefois nécessaire de relever les combinaisons recueillies à des sources peu autorisées ou accréditées par la presse et qui ne reposeraient que sur des appréciations erronées[2]. C'est ainsi qu'il ne m'a pas semblé nécessaire de vous entretenir d'allégations qui ont eu cours sur de prétendues négociations engagées entre l'Italie et nous au sujet de la cession de la Vénétie. Il est naturel qu'en présence de la crise actuelle les idées du Cabinet de Vienne sur sa position dans la Péninsule italienne tendent à se modifier. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la possession du pays vénitien est regardée en Autriche par de bons esprits comme un fardeau pour les finances de l'Empire et comme un embarras pour sa politique, et les circonstances présentes ne sauraient manquer de donner à cette opinion plus de consistance et plus de force dans les conseils même du Gouvernement. Mais vous avez compris que nous n'avions point à entamer pour le moment de négociations avec l'Autriche sur la cession de la Vénétie. Notre but est de provoquer une entente générale en vue d'une délibération commune, et il ne pouvait dès lors entrer dans nos vues d'entreprendre de régler par des arrangements particuliers l'une des questions dont nous avons expressément réservé la solution éventuelle à la Conférence.

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Francfort et Florence, 18 mai.
(2) Cf. les deux dépêches particulières de Benedetti du 19 mai.

2405. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin.
(Minute. Prusse, 356, n° 40.)

Paris, 22 mai 1866.

J'ai reçu la dépêche télégraphique que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier au sujet de l'arrivée du Prince de Hohenzollern dans les Principautés[1].

M. le Comte de Bismarck s'est toujours défendu de voir dans l'élection de ce Prince une affaire regardant le Cabinet de Berlin et engageant sa politique à un degré quelconque[2]. M. le Comte de Goltz s'est constamment exprimé dans le même sens au sein de la Conférence, et, s'il ne s'est pas élevé avec la même vivacité que plusieurs autres Plénipotentiaires contre le système du Prince étranger, il s'est associé à la déclaration qui a été adoptée[3]. Ce n'est donc pas sans surprise[4] que l'on a appris l'arrivée du Prince de Hohenzollern sur le territoire roumain. Son Altesse étant membre de la Famille royale de Prusse et occupant un grade dans l'armée, on avait été porté à croire sa résolution encouragée ou tolérée par le Roi Guillaume. Vous m'annoncez que M. de Bismarck a renouvelé des assurances contraires à cette interprétation.

D'un autre côté, M. d'Oubril ne vous a pas paru accueillir cet incident avec la vivacité qu'on aurait pu attendre du Représentant de la Russie, en raison de l'attitude adoptée par le Gouvernement russe sur la question du Prince étranger. La facilité avec laquelle M. d'Oubril paraît avoir admis les déclarations de M. le Comte de Bismarck ne serait-elle pas l'indice d'une modification dans la ligne de conduite du Cabinet de Saint-Pétersbourg? Le Prince de Hohenzollern aurait-il quelques motifs d'espérer que l'opposition de la Cour de Russie serait moins absolue, et qu'une entente pourrait intervenir au sujet des affaires des Principautés entre l'Empereur Alexandre et la Cour de Berlin?

Dans l'état des choses, cette politique aurait une portée particulière, et vous comprenez combien je dois attacher de prix à

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 21 mai.
[2] Cf., en particulier, Benedetti, 16 avril, n° 69.
[3] Cf. Drouyn de Lhuys à Ghika, 18 mai, et les notes.
[4] Cf. t. VIII, p. 242, note 1.

connaître exactement les symptômes qui peuvent me fixer sur les rapports actuels des deux Cabinets. C'est une situation que vous observez avec le plus grand soin, et je continuerai à lire avec un vif intérêt les détails et les appréciations que vous êtes en mesure de me transmettre sur les relations des deux Gouvernements.

2406. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Particulière. Benedetti, *Ma Mission en Prusse,* chap. iv, p. 153.)

Paris, 22 mai 1866.

Vous savez aujourd'hui tout ce que l'on peut savoir au sujet de la Conférence projetée[1]. Il m'est impossible de vous entretenir des velléités et des faux germes; je dois attendre qne les choses aient pris quelque consistance avant d'en faire l'objet d'une communication même particulière.

Quant au soi-disant projet d'échange de la Vénétie contre la Silésie, mon télégramme vous en dit tout ce qu'on peut dire[2].

Je ne vois dans la correspondance de nos Agents aucun indice qui me fasse croire qu'ils violent leurs instructions en rompant la neutralité contre M. le Comte de Bismarck. Il faut mettre en quarantaine tous ces commérages diplomatiques.

Nous nous sommes entendus avec l'Angleterre pour la Conférence, et nous sommes sur le point de nous mettre d'accord avec la Russie.

2407. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 236.)

Paris, 22 mai 1866, 4h 45 soir.

Puisque le Prince Gortchakoff est prêt, ainsi que l'Angleterre et nous, à discuter dans la Conférence des sept Puissances sur la

(1) Cf. Benedetti, particulière, 19 mai, et Drouyn de Lhuys à Benedetti, 22 mai, n° 39.

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 18 mai, et Drouyn de Lhuys, télégramme, 19 mai.

base de la cession de la Vénétie, il nous paraissait plus franc de le dire[1]. Mais, étant d'accord tous les trois sur les choses, nous ne discuterons pas sur les mots, et nous acceptons la modification proposée par le Vice-Chancelier. Nous nous sommes entendus avec l'Angleterre pour proposer au Cabinet de Saint-Pétersbourg le projet suivant de lettre de convocation[2]. Si la Russie l'accepte, les trois Cours pourraient l'adresser sur-le-champ à leurs Agents. Il y a urgence : faites-moi savoir par télégraphe la réponse définitive.

2408. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 236, n° 42.)

Paris, 22 mai 1866[3].

Vous aurez appris les détails de l'arrivée imprévue du Prince de Hohenzollern en Valachie[4]. Le Cabinet de Berlin s'est toujours défendu de voir dans l'élection de ce Prince une affaire regardant la Prusse et engageant sa politique à un degré quelconque. M. le Comte de Goltz s'est constamment exprimé dans le même sens au sein de la Conférence, et, s'il ne s'est pas élevé avec la même vivacité que plusieurs autres Plénipotentiaires contre le système du Prince étranger, il s'est cependant associé complètement à la déclaration qui a été adoptée. D'autre part, le Prince étant membre de la Famille royale de Prusse et occupant un grade dans l'armée, on avait été porté à croire que sa résolution avait été encouragée ou du moins tolérée par le Roi Guillaume[5]. Ma première pensée a été d'inviter par le télégraphe M. Benedetti à me faire savoir quelles pouvaient être sur ce point les vues de la Cour de Prusse. Par une dépêche télégraphique en

[1] Cf. Talleyrand, télégramme, 21 mai.

[2] Un premier projet avait été adressé à la Russie le 16 mai (cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne et à Talleyrand, 16 mai). Pour le projet auquel il est fait ici allusion, cf., ci-après, Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 23 mai.

[3] Cf. la dépêche de même date à Benedetti.

[4] Cf. d'Avril, télégramme, 20 mai, et Benedetti, télégramme, 21 mai.

[5] Cf. t. VIII, p. 242, note 1.

date d'hier, l'Ambassadeur de Sa Majesté m'annonce que M. le Comte de Bismarck a déclaré à M. d'Oubril que le Prince de Hohenzollern, en congé depuis 1860 [1], s'est rendu dans les Principautés sans l'assentiment et à l'insu du Roi, et a prié le Représentant de la Russie d'en transmettre l'assurance à Saint-Pétersbourg. M. d'Oubril est venu spontanément faire part à M. Benedetti de son entrevue avec le Président du Conseil, sans paraître témoigner aucune irritation. La facilité avec laquelle il semble avoir accueilli les déclarations du Comte de Bismarck serait-elle l'indice d'une modification dans les idées du Cabinet de Saint-Pétersbourg sur la question du Prince étranger, et devrait-on y voir le symptôme d'un rapprochement plus ou moins prochain de la Russie et de la Prusse en faveur du Prince de Hohenzollern ? Dans l'état des choses, cette politique aurait une portée particulière, et je lirai avec le plus grand intérêt les détails et les appréciations que vous seriez en mesure de me transmettre au sujet de ce nouvel incident des affaires des Principautés.

2409. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 236, n° 44.)

Paris, 22 mai 1866.

Le Cabinet de Londres nous a communiqué ses observations sur le projet de dépêche que nous lui avons présenté et que nous proposons d'adresser à l'Autriche, la Prusse, la Confédération germanique et l'Italie en vue d'amener une délibération européenne [2]. L'ensemble de nos idées avait obtenu le complet assentiment du Gouvernement de S. M. Britannique. Pour ce qui est des détails, les modifications suggérées par Lord Clarendon portaient sur deux points. Le Principal Secrétaire d'État nous avait demandé, en ce qui concerne la question de la Vénétie, d'admettre simplement, en retour de la cession, le principe de

[1] Cf. le texte du télégramme de Benedetti, 21 mai, 6h soir, et la note 2, p. 202.

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 18 mai.

dédommagements pour l'Autriche, sans dire qu'elle réclamerait elle-même cette compensation. Il avait désiré aussi qu'il ne fût point parlé, dans la dépêche des trois Cours, des garanties qui pourront être stipulées en faveur du pouvoir temporel du Pape; cette question, n'étant pas de celles qui menacent en ce moment de troubler la paix de l'Europe, ne ferait pas partie du programme que nous traçons comme devant fournir la base essentielle des délibérations, et serait réservée pour les arrangements spéciaux qui pourraient être pris entre la France, l'Autriche et l'Italie. Désirant faciliter autant qu'il est en nous l'entente que nous avons proposée et écarter tout ce qui serait de nature à la retarder, nous n'avions fait aucune difficulté de tenir compte des vœux du Cabinet de Londres. J'avais en conséquence modifié dans cet esprit le projet que j'ai eu l'honneur de vous communiquer.

J'ai reçu depuis lors votre télégramme du 21, et j'y ai immédiatement répondu [1]. Puisque le Gouvernement russe, vous ai-je dit, est prêt ainsi que l'Angleterre et nous à discuter dans la conférence des sept Puissances sur la base de la cession de la Vénétie, il nous paraissait plus franc de le dire. Mais, étant d'accord sur les choses, nous ne discuterons pas sur les mots, et nous accepterons les modifications proposées par le Vice-Chancelier. Je me suis entendu à ce sujet avec M. l'Ambassadeur d'Angleterre, et le projet ci-joint que je vous ai déjà transmis par le télégraphe a l'entier assentiment du Gouvernement de S. M. Britannique. Je ne doute pas qu'il n'obtienne celui du Cabinet russe.

M. le Prince Gortchakoff, au surplus, envisage la situation actuelle d'un point de vue trop élevé pour ne pas juger comme nous que, en présence de concentrations de troupes qui d'un instant à l'autre peuvent amener un conflit, les Cabinets ne sauraient s'attacher à des nuances. Nous n'avons pas à préciser les termes d'un traité de paix, ni même d'un acte de préliminaires. Nous devons nous borner à indiquer d'une manière générale l'objet des négociations, et il suffit d'en marquer le but à grands traits. Nous devons surtout, dans l'intérêt de notre dignité comme

[1] Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 22 mai.

dans celui de la mission pacifique que nous avons acceptée, faire tout ce qui dépend de nous pour arriver à Vienne, à Berlin et à Florence avant que la lutte soit engagée. Tel sera aussi, je ne doute pas, l'avis de M. le Prince Gortchakoff, et j'espère que vous serez incessamment en mesure de m'annoncer son adhésion. Je vous serai obligé de me la faire connaître par le télégraphe.

2410. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Particulière et confidentielle. Déchiffrement. Archives de l'Ambassade de Vienne, 71.)

Paris, 22 mai 1866.

Une lettre particulière adressée dernièrement par M. le Comte de Mensdorff au Prince de Metternich, et dont cet Ambassadeur m'a lu quelques passages, fait allusion à des indiscrétions qui auraient été commises à Paris au sujet de nos pourparlers confidentiels concernant l'éventualité d'une cession de la Vénétie. Nous avons nous-mêmes d'autant plus regretté ces bruits, d'ailleurs fort inexacts, qu'ils étaient de nature à nous porter préjudice, en faisant supposer que nous provoquions l'Autriche à la conquête de la Silésie, et qu'ainsi nous manquions à l'impartiale neutralité dont le Gouvernement de l'Empereur s'est fait une règle dans la phase actuelle à l'égard des différentes parties engagées dans le débat.

Ces rumeurs pouvaient au contraire servir les intérêts de la Cour de Vienne, car elles devaient alarmer le Cabinet de Berlin. Aussi m'a-t-on écrit de cette capitale qu'elles avaient été propagées par les Agents de l'Autriche, et que le Comte de Bismarck s'en était ému [1].

Je n'ai pas eu néanmoins un seul instant la pensée que M. le Comte de Mensdorff en eût autorisé la circulation : je vous prie de vouloir bien lui en donner de ma part l'assurance.

[1] Cf. Benedetti, particulière, 19 mai.

2411. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Minute à chiffrer. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Berlin, 22 mai 1866.

Le Général Govone est revenu à Berlin [1]. Ni lui, ni M. de Bismarck n'ont pu me donner une explication satisfaisante de ce retour inopiné. J'ai eu connaissance de la présence du Général Govone en le rencontrant au Ministère des Affaires étrangères, où il venait d'avoir une conférence avec le Président du Conseil [2].

2412. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 356, n° 105.)

Berlin, 22 mai 1866.
(Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 25 mai.)

J'ai reçu hier la dépêche télégraphique que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser [3], et je me suis empressé de vous transmettre les informations que mon Collègue de Russie venait de me donner au sujet de la détermination prise par le Prince Charles de Hohenzollern [4]. J'ai été reçu dans la soirée par M. de

[1] À la suite d'un télégramme et d'une dépêche confidentielle de Nigra, du 5 mai, annonçant les intentions autrichiennes relatives à une cession de la Vénétie (cf. LA MARMORA, p. 214 et 219, et ci-dessus, p. 95, note 1), La Marmora avait donné l'ordre à Govone de se rendre à Paris pour y conférer avec Nigra, et éventuellement avec l'Empereur (cf. GOVONE, *Mémoires*, p. 198-199). Le 8 mai, Govone rédigea, sur la question de la cession de la Vénétie offerte par l'Autriche, un mémoire qu'il communiqua à Nigra, puis qu'il porta à Florence à La Marmora (cf. LA MARMORA, p. 226 et suiv., et GOVONE, p. 477-483). Après avoir pris les instructions de son Gouvernement, Govone repartit pour Paris, où il arriva le 16 ou le 17 mai (cf. le télégramme de Nigra, 17 mai, dans LA MARMORA, p. 248), et de là pour Berlin, où il arriva le 20 au soir (cf., dans LA MARMORA, le télégramme de Nigra, du 19 mai, p. 251, et la dépêche de Govone, du 12 mai, p. 253). — Dans le déchiffrement de ce télégramme (Prusse, 356), le général Govone est désigné sous le nom de «baron de Rosenberg».

[2] Cette conférence est relatée dans la dépêche de Govone, du 22 mai (cf. GOVONE, p. 483-487).

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 21 mai.

[4] Cf. Benedetti, télégramme, 21 mai, 6h soir.

Bismarck, et je n'ai pas besoin de vous dire qu'il m'a exprimé la même surprise qu'il avait témoignée à M. d'Oubril. Sans mettre en doute la sincérité de ses assurances, je lui ai fait remarquer qu'on croira difficilement que le Prince ait pris sur lui, dans les circonstances présentes, d'abandonner le service du Roi pour se rendre dans les Principautés, sans s'être préalablement assuré de la volonté de Sa Majesté; je lui ai rappelé que le Prince son père avait fait, il y a deux semaines environ, une apparition à Berlin, qu'il avait été reçu au Palais, qu'il avait rendu visite au Président du Conseil lui-même [1], et j'en ai conclu qu'il avait dû mettre d'autant plus de soin, dans ces entrevues, à pressentir les dispositions de ses interlocuteurs que son fils, en partant pour les Principautés, se constituait à l'état de déserteur.

M. de Bismarck a persisté à m'assurer que le Prince Charles n'a pas consulté le Roi avant de prendre sa résolution, qu'il l'a exécutée sans l'assentiment de Sa Majesté.

« Le Prince avait obtenu, m'a-t-il dit, un congé pour se rendre à Düsseldorf, et a même été autorisé à aller en Suisse dans les terres de sa famille. J'avais soupçonné, pour ma part, qu'il tenait à résider auprès de son père, à une journée du siège de la Conférence, afin de pouvoir se mettre plus promptement en rapports avec les Plénipotentiaires des Puissances; j'ai pensé également que son voyage en Suisse pouvait avoir été imaginé pour dissimuler soit une excursion à Paris, soit une visite que le Prince se disposait à faire en Italie à la Grande-Duchesse Marie de Leuchtenberg [2], dont il espérait l'appui auprès de l'Empereur Alexandre, mais je n'ai pas pu présumer qu'il se déciderait à courir les chances d'une pareille aventure avant de savoir que son élection serait agréée par les Cabinets. » M. de Bismarck m'a annoncé d'ailleurs que, le Consul général de Prusse à Bucarest lui ayant demandé ses instructions en lui apprenant l'arrivée du Prince, il lui avait répondu de s'unir à ses Collègues et de ne tenir aucun compte des liens de parenté qui existent entre la Fa-

(1) Cf. t. VIII, p. 242, note 1.

(2) La princesse Marie de Leuchtenberg, mariée au prince Guillaume de Bade, était la fille du duc Maximilien de Leuchtenberg, fils du prince Eugène, et de la grande-duchesse Marie-Nicolaievna, fille aînée de l'empereur Nicolas.

mille des Hohenzollern et la Maison royale, le Gouvernement du Roi ne voulant assumer à aucun titre une part quelconque de responsabilité dans ce nouvel incident. Pour me démontrer que le Roi n'avait pas été consulté, ou que du moins il n'avait pas accordé son autorisation, le Président du Conseil m'a donné lecture de deux lettres du Prince Charles, datées de Salzbourg, l'une officielle, par laquelle il prie le Roi d'accepter sa démission d'officier de l'armée prussienne, l'autre particulière, par laquelle il annonce et explique sa détermination, en conjurant Sa Majesté de ne pas le blâmer et de lui conserver son affection paternelle[1].

Le Président du Conseil a tenu à constater, durant notre entretien, que le Prince a traversé l'Autriche dans toute sa largeur sans avoir été reconnu, ou plutôt sans qu'il ait été mis obstacle à son voyage dans un moment où il est devenu totalement impossible aux Agents de la Prusse de faire la plus petite excursion dans les provinces de l'Empire. Il a voulu en déduire que, grâce aux cordiales relations que son père entretient avec la Cour de Vienne, le Prince était peut-être assuré d'avance de pouvoir voyager librement.

Le Ministre de Turquie, M. d'Aristarchi, a demandé hier un entretien à M. de Bismarck, et lui a remis une protestation écrite et officielle contre l'avènement du Prince Charles. Rappelant les assurances qui lui ont été données au nom du Roi, assurances dont j'ai fait mention dans ma dépêche n° 75 [2], et se refusant, d'autre part, à croire que le Prince ait pu se résoudre à méconnaître les intentions de Sa Majesté, le Représentant de la Porte n'a pas dissimulé au Président du Conseil que sa bonne foi avait été surprise. Il s'est expliqué dans des termes qui ont déterminé M. de Bismarck à lui déclarer qu'il se retirerait, s'il persistait dans ses appréciations. Le document laissé par M. d'Aristarchi au Ministre des Affaires étrangères semble annoncer l'intention de son Gouvernement d'occuper les Principautés si le Prince Charles prend possession du pouvoir à Bucarest.

(1) Cf. ci-dessus, p. 188, note 5. — Le texte des deux lettres a été publié par Démètre Sturdza, p. 171-173.

(2) Du 22 avril.

IMPRIMERIE NATIONALE

2413. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 356, n° 106.)

Berlin, 22 mai 1866.
(Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 25 mai.)

[Benedetti annonce qu'il a demandé à M. de Bismarck, à propos de la motion faite le 19 à la Diète par les États secondaires[1], quel serait le vote du Représentant de la Prusse. M. de Bismarck a paru admettre «qu'on ne pourrait se refuser à laisser poser aux États confédérés la question qu'on se propose de leur soumettre»[2]. Il est donc probable que la motion réunira l'unanimité des voix. Mais la Prusse se montrera-t-elle disposée à désarmer? Le Comte de Bismarck ne s'est pas expliqué à ce sujet. Il est vraisemblable que la Prusse subordonnera la démobilisation de son armée à des conditions qu'il sera difficile de combiner. Au surplus, à côté des négociations entamées à Paris pour la réunion d'un Congrès, celles de Francfort apparaissent-elles comme secondaires. Benedetti ajoute que, depuis la défection du Hanovre, on n'est plus si convaincu de l'entente entre les Cours secondaires, et que même, pour quelques personnes, la Bavière encouragerait les dispositions pacifiques des États, tout en témoignant ouvertement de sa fidélité à ses devoirs fédéraux.]

2414. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Particulière. Déchiffrement. Mémoires et documents, Allemagne, 171.)

Berlin, 22 mai 1866.

Malgré les dénégations de M. de Bismarck[3], je ne puis admettre, pour ma part, que le Prince de Hohenzollern se soit embarqué, sans s'être muni de l'autorisation au moins tacite du Roi, dans l'aventure qu'il a été courir à Bucarest, et, pour que le Président du Conseil ne se méprenne pas sur ma manière de

(1) Cf. Reculot, 20 mai.

(2) «S'ils consentiraient à mettre simultanément leurs troupes sur le pied de paix, dans un délai fixé par la Diète, et à quelles conditions?»

(3) Cf. Benedetti, 22 mai, n° 105.

voir, je lui ai rappelé qu'il avait déclaré lui-même au Prince qu'en pareille occurence on ne prenait conseil de personne quand on avait de l'ambition, propos que je tenais de M. de Bismarck lui-même. Quant à savoir s'il y a connivence, à un degré quelconque, avec la Russie[1], je ne puis que me référer à l'impression que m'a laissée l'entretien que j'ai eu hier avec M. d'Oubril et dont je vous ai rendu compte[2] : au lieu de se montrer défiant et irrité, mon Collègue ne m'a témoigné ni surprise ni mécontentement. Les déclarations que lui a faites M. de Bismarck et qu'il est venu me rapporter avec un empressement qui n'est pas dans ses habitudes ont-elles été calculées pour dissimuler une entente, et M. d'Oubril ne me les a-t-il communiquées que pour qu'elles vous fussent connues sans retard? Je ne saurais vous le dire; mais, si le Cabinet de Pétersbourg n'exige pas que les Puissances se concertent pour obtenir l'éloignement immédiat du Prince de Hohenzollern, il faudra peut-être en conclure que son avènement à Bucarest se concilie avec les vues de la Russie.

Le Baron de Rosenberg[3], qui était retourné en Italie depuis trois semaines pour prendre le commandement d'une division, est revenu à Berlin avant-hier[4]. Son retour ne m'a pas été annoncé par le Comte de Barral, et je ne l'ai appris qu'en rencontrant cet officier général, hier soir, au moment où il sortait du Cabinet de M. de Bismarck. J'ai interrogé le Général Govone sur l'objet de son nouveau voyage; il m'a fait une réponse évasive; le Président du Conseil, de son côté, a également évité de me donner une explication satisfaisante. Il est évident qu'il y a un mystère et qu'on tient à me le cacher. De quelle nature est-il? Je l'ignore. Si on voulait uniquement ajouter quelques clauses supplémentaires au traité[5] et d'une nature à ne pas nous mécontenter, on ne me témoignerait pas une pareille défiance. Vous vous rappelez que les engagements contractés par les

[1] Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 21 mai.

[2] Cf. Benedetti, télégramme, 21 mai, et dépêche, même date, n° 103.

[3] Il s'agit du général Govone, qui a été déjà désigné dans le déchiffrement du télégramme du 22 mai sous le même nom de «baron de Rosenberg». Nous rétablirons désormais son nom.

[4] Cf. ci-dessus, p. 223, note 1.

[5] Entre la Prusse et l'Italie, signé à Berlin le 8 avril.

deux parties ne s'appliquent qu'au cas où la guerre éclaterait entre l'Autriche et la Prusse. Le Cabinet de Florence cherche-t-il à les étendre au cas où les hostilités commenceraient de l'autre côté des Alpes, et veut-il pouvoir en prendre l'initiative avec la garantie du concours des armes prussiennes ? Vous déciderez s'il convient d'interpeller M. Nigra. Ce qui me semble certain, c'est que le Général Govone ne peut avoir quitté son commandement et être revenu à Berlin que pour un objet important sur lequel on évite de me renseigner. Un Secrétaire de la Légation d'Italie devait partir ce soir en courrier, mais j'apprends que son voyage est ajourné.

M. de Bismarck [1] ne me cache pas seulement ses pourparlers avec les Agents du Gouvernement italien ; je constate que, depuis quelques jours, il affecte une réserve excessive et à laquelle il ne m'avait pas habitué. J'ai voulu hier savoir s'il avait reçu de nouvelles informations de Paris. «Le Comte de Goltz, m'a-t-il répondu, m'a fait connaître par le télégraphe la substance de la dépêche préparée par M. Drouyn de Lhuys de concert avec Lord Cowley et le Baron de Budberg [2], mais d'une façon si sommaire que je ne puis pas m'en rendre un compte exact.» A ce propos, il m'a fait remarquer avec humeur que la Prusse était de toutes les Puissances celle à laquelle nous mesurions notre confiance avec le plus de parcimonie; il m'a rappelé qu'il n'était disposé à conseiller au Roi d'accepter le Congrès que sur une entente préalable avec nous [3], et que nous ne semblions tenir aucun compte de cette ouverture : je ne lui ai pas dit qu'il avait autorisé M. d'Oubril à écrire à Pétersbourg que l'assentiment de la Prusse était acquis d'avance à une réunion de Plénipotentiaires. Il ne s'est pas montré plus gracieux sur d'autres sujets, notamment sur l'at-

[1] Toute cette partie de la dépêche, jusqu'à : «Je ne dois pas omettre», a été publiée par Benedetti, *Ma Mission en Prusse*, p. 162-163.

[2] Il s'agit du projet de lettre pour la convocation des puissances soumis, le 16 mai, par Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne et à Talleyrand, et remanié après les observations des gouvernements anglais et russe. — Cf. La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, 18 mai; Drouyn de Lhuys à Benedetti, 22 mai, n° 39; Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme et dépêche, n° 44, 22 mai.

[3] Cf. Benedetti, particulière, 3 mai.

titude qu'il comptait observer à Francfort [1], et sur la distribution des commandements dans l'armée prussienne; à toutes mes questions, il a répondu de façon à ne pas me permettre d'insister. Est-ce bien, comme il me l'a donné à entendre, au peu d'empressement que nous aurions mis à entrer en communication avec lui qu'il faut attribuer ce changement dans ses rapports avec moi? Je tâcherai de savoir, à la prochaine occasion, ce que je dois en penser.

Je ne dois pas omettre de dire que M. de Bismarck combattra vivement le choix du Baron de Beust comme Représentant de la Confédération au Congrès, et qu'il m'a paru disposé à accueillir la nomination de M. de Pfordten.

2415. Le Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, Bucarest, 28.)

Bucarest, 22 mai 1866, 1h soir.

Vous pouvez nier [2]. Le plébiscite était voté avant ma gérance [3], le Gouvernement provisoire et la nation définitivement engagés. Personne ne put ni encourager, ni décourager (voir mon n° 17 [4]). Le Baron d'Eder [5] a été le premier à constater notre impuissance.

(1) Cf. Benedetti, 22 mai, n° 106.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 21 mai.

(3) Le plébiscite fut terminé le 20 avril. Tillos avait fait la remise du service à d'Avril le 19; mais d'Avril se trouvait déjà à Bucarest. Cf. p. 16, note 1.

(4) La dépêche de d'Avril n° 17 est du 12 mai. Il y signalait que les agents des puissances se faisaient renseigner à tout instant sur les péripéties de la séance de l'assemblée générale qui avait lieu le même jour, et se préparaient à se rendre à l'assemblée dès que les députés passeraient au vote sur l'union et sur l'élection du prince (cf. d'Avril, télégramme, 12 mai). Il ajoutait : «Nous reconnaissons que nous n'avons aucun moyen d'empêcher les Roumains de voter pour le Prince de Hohenzollern.» (Bucarest, 28.)

(5) Agent et consul général d'Autriche à Bucarest.

2416. Le Comte de Bondy, Ministre à Cassel, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Hesse-Cassel, 47, n° 24.)

Cassel, 22 mai 1866.
(Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 25 mai.)

[Le Comte de Bondy envoie à Drouyn de Lhuys des détails sur les progrès des sentiments anti-prussiens dans l'Électorat. Le Général d'Ende a été brusquement disgracié à cause de l'exagération avec laquelle il appuyait l'alliance prussienne (1), et le Général de Roeder (2) a fait à son sujet une scène violente à M. d'Abée (3). Il a trop laissé voir tout ce qu'il attendait du Ministre disgracié. L'irritation du Roi contre lui s'est clairement manifestée; elle a encore été accrue par une lettre fort vive que M. de Roeder a écrite au Prince Guillaume de Hanau (4), pour lui reprocher des propos qu'il avait tenus contre la Prusse. A cette attitude maladroite du Ministre prussien s'opposent les prévenances autrichiennes. Le Comte Scholai, fils d'un premier mariage de la Princesse de Hanau, vient d'être nommé colonel d'un des plus beaux régiments de cavalerie de l'armée autrichienne. L'Électeur est de jour en jour mieux disposé pour l'Autriche. Il a eu avec le Ministre d'Autriche (5) deux entrevues secrètes qui semblent avoir servi de préliminaires à une autre négociation dont serait chargé le Colonel autrichien Comte de Wimpffen, arrivé la veille, sous prétexte d'arrangements relatifs au passage à travers le territoire électoral de troupes autrichiennes qui vont revenir du Holstein. Le Colonel autrichien est porteur d'une lettre de l'Empereur François-Joseph.

Dans les circonstances présentes, le Gouvernement électoral ne peut avoir une confiance entière dans la Bavière. Un soutien lui manque aussi du côté du Hanovre. Il est obligé de patienter,

(1) Le général d'Ende, ministre de la guerre, avait été disgracié le 16 mai. Bondy signale aussi, comme cause de son renvoi, son penchant pour le jeu. Il fut remplacé par le général de Meyerfeld.

(2) Ministre de Prusse à Cassel.

(3) Ministre de la maison du Prince-Électeur et des affaires étrangères.

(4) Fils de l'Électeur et de la princesse de Hanau.

(5) Le comte Paar.

et d'attendre que la ligue fédérale se dessine davantage pour y entrer. La Prusse considère l'Electorat comme un terrain politique lui appartenant si particulièrement qu'elle s'emporterait plus que partout ailleurs si on voulait l'en déloger.]

2417. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 65.)

Dresde, 22 mai 1866.
(Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 25 mai.)

Hier, dans la matinée, le Baron de Beust a reçu du Comte Hohenthal, Ministre de Saxe à Berlin, une dépêche télégraphique ainsi conçue : «Le Congrès est unanimement accepté; la première séance aura lieu à Paris vendredi prochain.»

Le Gouvernement saxon, très satisfait de cette nouvelle et voulant faire partager à la population la joie qu'il éprouvait de voir la paix assurée, s'est empressé de publier cette dépêche dans un supplément extraordinaire de la *Gazette officielle de Dresde*. Ce supplément s'est vendu par milliers, et l'enthousiasme a été général.

Le Ministre des Finances, Baron de Friesen, un des premiers prévenu, s'est rendu immédiatement chez son Collègue pour conférer avec lui, en présence d'une pareille nouvelle, sur le plus ou moins d'opportunité de convoquer les Chambres cette semaine. Le Baron de Beust, avant de prendre une décision à ce sujet, a télégraphié à Paris, à Vienne et à Berlin, pour avoir la confirmation de la dépêche du Comte Hohenthal. Il lui a été répondu de Paris que les invitations pour prendre part au Congrès allaient être expédiées [1], et de Vienne qu'aucune décision n'avait encore été prise. Le Comte Hohenthal lui a fait savoir de Berlin qu'il tenait la nouvelle d'un des Collègues de M. de Bismarck, auquel ce dernier l'avait donnée, et qu'il avait cru pouvoir y ajouter foi.

Le désappointement a été grand, non seulement parmi les membres du Gouvernement saxon, mais aussi dans la population tout entière, qui voyait dans la réunion du Congrès plus qu'un

[1] Les invitations furent expédiées le 24. Cf., ci-après, la circulaire de Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Florence et Francfort, du 24 mai.

espoir de paix. L'empressement avec lequel le Baron de Beust a mis cette nouvelle en circulation et la mortification qu'il éprouve aujourd'hui de l'erreur commise par son Ministre à Berlin montreront au moins, à ceux de ses adversaires qui accusent l'homme d'État saxon de pousser à la guerre, son vif désir de voir la situation actuelle se détendre et les difficultés pendantes se résoudre par une pacification générale.

2418. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig., avec déchiffrement. Autriche, 491, n° 69.)

Vienne, 22 mai 1866.
(Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 25 mai.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 19 de ce mois et au n° 54[1].

M. le Comte de Mensdorff, que j'ai vu hier, est fort au courant des diverses circonstances qui ont accompagné les projets de médiation auxquels Votre Excellence a concouru avec Lord Cowley et le Baron de Budberg. Il connaît le programme de la dépêche que la France, l'Angleterre et la Russie sont convenues d'adresser à l'Autriche, la Prusse, l'Italie et la Confédération germanique pour les inviter à prendre part à des délibérations qui doivent s'ouvrir à Paris[2]. Il m'en a parlé avec une certaine inquiétude, ne voyant pas encore, disait-il, comment il lui serait possible d'en accepter les bases. Bien que cet entretien n'ait pas un caractère définitif, puisque le document auquel il se rapporte est encore inconnu, je crois cependant qu'il est bon que Votre Excellence en soit immédiatement informée.

La question des Duchés et celle de la réforme fédérale ne soulèvent aucune difficulté, et le Cabinet de Vienne est prêt à venir négocier à Paris en apportant aux négociations l'esprit le plus conciliant.

[1] Dans sa dépêche n° 54, du 19 mai, Drouyn de Lhuys rendait compte à Gramont de la séance tenue le 17 par la Conférence de Paris.

[2] Cf. le projet de Drouyn de Lhuys, 16 mai; La Tour d'Auvergne, télégramme, 18 mai; Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 22 mai.

Quant à la question de la Vénétie, il ne l'admet pas. Pour l'Autriche, il n'y a pas de question vénitienne. La Vénétie, dit le Comte de Mensdorff, appartient à l'Autriche en vertu de traités parfaitement réguliers; elle lui a été remise en échange des Pays-Bas; la possession est aussi ancienne que légitime[1].

La Vénétie est à l'Autriche comme la Lorraine est à la France[2]. Suffit-il de la convoitise d'un État voisin, de l'Italie, qui veut prendre cette province, pour poser aux yeux de l'Europe la question de la Vénétie? L'Autriche ne peut pas l'admettre[3]. Si elle l'admettait, il se lèverait aussitôt à ses frontières d'autres questions semblables. En Transylvanie, par exemple, l'usage de la langue roumaine est à peu près général, et si, se fondant sur cette similitude de langage, la Roumanie témoignait le désir de prendre la Transylvanie, la question transylvanienne se poserait devant l'Europe au même titre que la question vénitienne.

M. le Comte de Mensdorff comprenait fort bien l'adhésion au Congrès des Puissances auxquelles on ne veut rien prendre, et il avait appris sans surprise que le Cabinet de Berlin s'y montrait assez favorablement disposé. «En effet, disait-il, la Prusse ne peut avoir aucune objection à ce que nous perdions la Vénétie et que l'Italie la reçoive.

«Cependant, comme évidemment il ne pouvait être question de proposer à l'Autriche une cession gratuite ou une compensation pécuniaire, il cherchait en vain la combinaison pacifique qui devait rendre libre un territoire capable de compenser cette province, et si, dans des communications confidentielles avec le Gouvernement de l'Empereur, il avait déclaré vouloir entrer dans ce système d'échange territorial, il lui paraissait impossible d'y donner d'avance un consentement officiel et manifeste aux yeux de toute l'Europe, attendu que cela équivaudrait à une renonciation morale anticipée. Ce sentiment lui avait dicté la réponse

(1) Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys: «On disait aussi à Vienne, avant la guerre d'Italie: «Il n'y a pas de question italienne.» Ce sont les événements, la force des choses qui posent les questions.»

(2) Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys: «L'union de la Lorraine à la France ne tient pas en échec la paix de l'Europe.»

(3) Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys: «Que disaient donc l'Autriche et la Prusse en envahissant les Duchés de l'Elbe?»

qu'il avait faite avant-hier au Ministre de Russie, en lui déclarant que, si la Russie ne reconnaissait pas l'existence d'une question polonaise, elle devait trouver tout naturel que l'Autriche n'admît pas celle d'une question vénitienne[1].

« Si toutes les Puissances veulent déclarer qu'elles ne recherchent aucun accroissement de territoire, il n'est plus besoin d'armer. L'Autriche est prête à en faire la déclaration immédiate; que les autres suivent cet exemple, et la paix est assurée[2].

« Mais si une ou plusieurs Puissances veulent absolument s'agrandir aux dépens des intérêts et du territoire d'une autre, il sera bien difficile d'empêcher la guerre, si on n'obtient pas des Puissances qui veulent s'agrandir de renoncer à leurs projets. »

[*Déchiffrement*] *P.-S.* — Le Comte de Mensdorff a ajouté que, si, officiellement et publiquement, il ne pouvait pas admettre un abandon anticipé de la Vénétie, il ne retirerait cependant rien des ouvertures confidentielles qu'il m'avait faites à ce sujet[3] et que le Prince de Metternich vous avait aussi communiquées[4].

2419. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 737, n° 61.)

Paris, 23 mai 1866.

Ainsi que vous me l'aviez annoncé[5], Lord Cowley a été chargé de s'entendre avec moi au sujet de la communication que nous avons proposé d'adresser à Vienne, Berlin, Francfort et Florence. Il a reproduit les observations que Lord Clarendon vous avait présentées; je n'ai point fait difficulté d'en tenir compte, voulant avant tout contribuer, autant qu'il est en notre pouvoir, à faciliter l'entente des trois Cours. J'ai en conséquence arrêté le

(1) Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : « L'Autriche avait admis qu'il y avait une question polonaise. »

(2) Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : « Pourquoi l'Autriche n'a-t-elle pas demandé à la Prusse une telle déclaration, au moment de l'invasion des Duchés du Sleswig et du Holstein ? »

(3) Cf. Gramont, confidentielle, 7 mai.

(4) Cf. ci-dessus, p. 95, note 1.

(5) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 18 mai.

projet que vous trouverez ci-joint sous le n° 1 et que M. l'Ambassadeur d'Angleterre a transmis immédiatement au Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique[1]. Lord Cowley a été invité à me faire connaître que ce projet avait reçu l'entière adhésion de son Gouvernement.

Je recevais en même temps un télégramme de M. le Baron de Talleyrand m'annonçant que le Cabinet de Saint-Pétersbourg s'associait à l'objection du Gouvernement anglais relativement au pouvoir temporel du Pape[2].

Quant à la Vénétie, ajoutait M. de Talleyrand, la Russie est prête à discuter sur la base de la cession, mais il lui paraît préférable, pour obtenir plus aisément l'adhésion de l'Autriche, de ne pas mentionner cette condition, et par suite de garder le silence sur les dédommagements territoriaux. Le Prince Gortchakoff proposait de substituer à notre formule primitive les mots de *différend italien*.

Le Gouvernement russe devant, ainsi que l'Angleterre et nous, délibérer dans la Conférence sur la base de la cession de la Vénétie, il eût mieux valu, selon nous, le déclarer sans détour; mais, les trois Puissances se trouvant d'accord sur les choses, nous n'avons pas jugé nécessaire de discuter sur les mots, et nous avons pensé que les modifications proposées par le Cabinet de Saint-Pétersbourg devaient être acceptées.

J'ai voulu toutefois m'en entendre préalablement avec Lord Cowley, et je lui ai communiqué le projet ci-annexé sous le n° 2[3]. M. l'Ambassadeur d'Angleterre, en présence de M. Layard[4] qui assistait à notre entretien, m'a dit que l'assentiment du Cabinet de Londres ne pouvait être douteux, et qu'il prenait sur lui de m'en donner l'assurance.

A la suite de notre conversation, j'ait fait savoir à M. de Talleyrand, par le télégraphe[5], que nous étions tombés d'accord

[1] Ce projet ne se trouve pas dans la correspondance. C'était évidemment le projet primitif, modifié après les observations du gouvernement anglais. Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne, 16 mai, pièce annexe.

[2] Cf. Talleyrand, télégramme, 21 mai.

[3] Le projet n° 2 ne figure pas non plus dans la correspondance. Il devait être conforme au texte définitivement adopté, c'est-à-dire à la circulaire du 24 mai.

[4] Sous-secrétaire d'État des affaires étrangères dans le ministère anglais.

[5] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 22 mai.

pour adopter cette nouvelle rédaction, et je lui en ai transmis simultanément le texte, en appuyant sur l'urgence d'une résolution définitive.

Je lui ai adressé hier une dépêche conçue dans le même sens[1]. Les concentrations de troupes qui s'opèrent aujourd'hui dans de si grandes proportions sur les frontières austro-prussiennes pouvant d'un instant à l'autre amener un conflit, les Cabinets ne sauraient s'attacher à des nuances d'expression. Nous n'avons pas à préciser les termes d'un traité de paix, ni même d'un acte de préliminaires. Nous devons nous borner à indiquer avec netteté l'objet des négociations, et il suffit d'en marquer le but à grands traits. Nous devons surtout, dans l'intérêt de notre dignité comme dans celui de la mission pacifique que nous avons acceptée, faire tout ce qui dépend de nous pour arriver à Vienne, à Berlin et à Florence avant que la lutte soit déjà engagée. Telles sont les considérations sur lesquelles j'insiste avec l'Ambassadeur de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg. Je l'invite en même temps à m'informer par le télégraphe de l'adhésion du Cabinet russe. Aussitôt que nous en aurons connaissance, nous comptons sans plus de retard expédier notre dépêche à sa destination.

J'aurai soin de vous en donner avis par la voie télégraphique, et Lord Clarendon jugera sans doute utile d'adresser également sans perte de temps aux Agents de S. M. Britannique la communication du Gouvernement anglais.

2420. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 236.)

Paris, 23 mai 1866, midi 50.

Faites-moi connaître l'impression produite à Saint-Pétersbourg par l'arrivée du Prince Charles de Hohenzollern dans les Principautés[2], ainsi que les résolutions que ce fait peut provoquer de la part du Gouvernement russe.

Vous pouvez affirmer hautement que le Prince est parti à notre

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, 22 mai, n° 44.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 21 mai, à La Tour d'Auvergne et à Gramont, 21 mai, à Talleyrand, 22 mai.

insu et que notre langage à Berlin a été exactement conforme à celui que nous avons tenu dans la Conférence[1].

2421. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Particulière. Déchiffrement. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Berlin, 23 mai 1866.

Le Comte de Barral m'a garanti sur sa parole d'honneur, qu'il m'a donnée spontanément, qu'il ne se négociait rien entre son Gouvernement et le Gouvernement prussien, et que le Général Govone, qui avait été rappelé en Italie en toute hâte pour y recevoir le commandement d'une division, est revenu à Berlin uniquement pour prendre congé du Roi, dont il avait reçu en toute occasion l'accueil le plus gracieux[2]. Je conserve néanmoins mes doutes[3]. Les Italiens redoutent, au moment suprême, une défaillance du Roi[4]; M. de Bismarck n'est pas lui-même sans appréhension à ce sujet; il craint d'autre part que le Cabinet de Florence ne soit désintéressé par la résolution soudaine de l'Em-

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, 22 mai, n° 40, et t. VIII, p. 347, note 2.

[2] Cf. Benedetti, télégramme, 22 mai, et la note.

[3] L'entretien de Bismarck et de Govone, le 21 mai au soir, nous est connu par une longue dépêche de Govone du 22 (cf. GOVONE, p. 483-487, et LA MARMORA, p. 253-258). Il porta sur les dispositions des puissances allemandes, sur celles de la France, sur la question des Principautés danubiennes, sur la situation militaire de la Prusse, de l'Autriche et de l'Italie. Le lendemain (22 mai), Govone s'entretint avec Moltke sur le plan de guerre préparé contre l'Autriche. Il ne fit, d'après son rapport, aucune ouverture ou proposition particulière à Bismarck ou à Moltke. La Marmora, mis au fait de la conversation avec Bismarck par un télégramme de Govone du 22, que reprend et développe sa dépêche de même date, eut l'impression que Govone se mêlait trop des questions militaires ou politiques de la Prusse, et lui télégraphia le 22 :

> Reçu votre télégramme.
> Ne vous mêlez pas trop de ce qui regarde la Prusse, et surtout des dispositions militaires. Cela nous donnerait une responsabilité qu'il ne nous convient pas de prendre. (LA MARMORA, p. 253.)

[4] Le début de cette lettre, jusqu'à : «M. de Bismarck n'est pas lui-même sans appréhension...», a été publié, avec quelques modifications dans les termes qui n'en changent pas le sens, par BENEDETTI, *Ma Mission en Prusse*, p. 122.

pereur François-Joseph de lui céder la Vénétie, résolution que nous solliciterions; je vous ai dit avec quelle inquiétude il envisage cette éventualité, qui laisserait la Prusse seule en face de l'Autriche et des États secondaires. Le Président du Conseil estime enfin que le Congrès, sans l'entente préalable qu'il désirait concerter avec nous et avec les Italiens, sera conduit à consacrer des arrangements dont la Prusse ne tirera aucun des avantages qu'on lui a fait espérer, et je ne serais pas surpris si M. de Bismarck désirait, avant d'y paraître, combiner un accord quelconque avec le Gouvernement italien. Dans cet état de choses on peut supposer, sans pousser trop loin la défiance, qu'on échange au moins des idées entre Florence et Berlin. Je vous ai dit plus haut que les dispositions personnelles du Roi portaient à croire qu'il pourrait encore fléchir devant l'immense responsabilité que ferait peser sur lui une guerre entreprise contre le vœu du sentiment public. Il me revient en effet que le Roi est, depuis quelques jours, dans un état nerveux dont il a souffert lors du couronnement, et qui se traduit par des larmes involontaires. On me dit également qu'il s'est fait remettre les adresses des villes et des corporations qui l'ont conjuré de sauver la Prusse des calamités dont elle est menacée, et qu'il ne veut pas les restituer au Ministre compétent. — M. d'Oubril, que je viens de voir, n'avait encore reçu aucune réponse au télégramme qu'il a adressé avant-hier à son Gouvernement à la suite de son entretien avec M. de Bismarck au sujet du Prince de Hohenzollern[1], ni reçu l'ordre de faire aucune communication au Gouvernement prussien. Ce silence surprend mon Collègue lui-même.

2422. Le Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, Bucarest, 28, n° 22.)

Bucarest, 23 mai 1866.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 31 mai.)

[Le Baron d'Avril retrace l'enthousiasme des Roumains à la nouvelle du débarquement du Prince Charles à Turno-Severin,

[1] Cf. Benedetti, télégramme, et dépêche n° 103, 21 mai.

le 20 mai[1]. Il raconte en détail l'entrée du Prince à Bucarest, le 22 mai, et la scène de prestation du serment. La joie à Bucarest est universelle[2].]

2423. LE BARON D'AVRIL, AGENT INTÉRIMAIRE À BUCAREST, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Turquie, Bucarest, 28, n° 23.)

Bucarest, 23 mai 1866.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 1er juin.)

[Le Baron d'Avril signale que, depuis l'arrivée du Prince Charles[3], personne ne pense plus à se soumettre aux injonctions de la Conférence[4], et qu'on envisage avec calme toutes les conséquences d'un refus.]

Les nouvelles de Constantinople ne sont pas rassurantes. Fuad Pacha, qui ignorait sans doute alors l'arrivée du Prince Charles, a télégraphié au Gouvernement provisoire que la Porte offrait comme dernière concession la nomination d'un Caïmacan temporaire qui serait choisi par le Sultan avec l'agrément des Puissances garantes. On attendra ici l'effet produit à Constantinople par la lettre du Prince au Sultan. Son Altesse a aussi télégraphié au Grand Vizir.

[L'Assemblée a conféré la grande naturalisation au père du Prince Charles, avant que ce dernier ait prêté le serment. La Lientenance princière a cessé d'exister.

En terminant, le Baron d'Avril indique la très grande réserve des Consuls depuis l'arrivée du Prince Charles sur le territoire roumain.]

(1) Cf. d'Avril, télégramme, 20 mai.

(2) Voir, sur l'arrivée du prince Charles en Roumanie, *Aus dem Leben...*, p. 43 et suiv., et D. STURDZA, p. 193 et suiv.

(3) Cf. la dépêche précédente.

(4) Cf. Drouyn de Lhuys à Ghika, 18 mai, et les notes.

2424. Le Comte de Bondy, Ministre à Cassel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Cassel, 47, n° 25.)

Cassel, 23 mai 1866.
(Cabinet, 25 mai; Dir. pol., 29 mai.)

[Le Comte de Bondy annonce à Drouyn de Lhuys que les inquiétudes de l'Électeur au sujet de la Prusse viennent encore d'être augmentées par la nouvelle que cinquante mille hommes de troupes venant des provinces du Rhin et se repliant vers la Prusse centrale allaient traverser l'Électorat. Cet événement peut avoir de l'influence sur le résultat de la mission du Comte de Wimpffen[1]. Le fait même de cette mission est confirmé, mais la réserve du Ministre d'Autriche[2] est telle que le Comte de Bondy n'a rien pu en pénétrer. Par contre, le Général de Roeder lui a fait des confidences sur les deux entretiens de l'Electeur et du Comte Paar, dans le parc de Wilhelmsböhe[3], entretiens qui ont eu lieu à l'insu de M. d'Abée, et sur lesquels M. d'Abée aurait fait à son Souverain des observations fort mal accueillies. La froideur de l'Électeur étant de plus en plus marquée à son égard, le Général de Roeder a chargé le Ministre de déclarer à l'Electeur que, si les choses continuaient de la sorte, il aurait le droit d'en concevoir de légitimes défiances et le devoir d'en faire rapport à son Souverain.]

Il va sans dire que ledit rapport avait été expédié à Berlin dès les premiers jours et que M. de Roeder avait reçu l'autorisation d'appuyer par écrit les observations qu'il avait déjà fait passer à l'Électeur. Mon Collègue s'est acquitté de cette partie de sa tâche par un long mémoire, dans lequel il m'a assuré qu'il avait mis tous ses soins à ne pas risquer un mot qui pût froisser les susceptibilités de l'Electeur, insistant sur le respect du Cabinet de Berlin envers l'indépendance de la Hesse électorale et de son Souverain, n'exigeant rien quant à la conclusion d'une alliance entre les deux pays, mais faisant ressortir leur position géographique, soutenant avec fermeté que la Prusse a tout lieu de compter que

(1) Cf. Bondy, 22 mai.

(2) Le comte Paar.

(3) Cf. Bondy, 22 mai.

la Hesse électorale, quoi qu'il arrive, conservera vis-à-vis d'elle une neutralité *non armée.* C'est là, d'après ce qu'il m'en a dit lui-même, le sens de la note que M. le Général de Roeder a fait mettre sous les yeux de l'Électeur et dont il attend la réponse avec une anxiété qui n'a fait que s'accroître par suite de la mission du Comte de Wimpffen. Comprenant bien que c'est beaucoup par sa faute qu'il s'est aliéné l'Électeur, je n'ai aucune peine à croire que, dans le nouvel incident qui nous occupe, le Général de Roeder aura cherché à faire prendre patience à son Gouvernement, et qu'il aura voulu, par le ton modéré de sa note à M. Abée, tenter de ramener doucement l'Électeur et d'éviter tout éclat. Mais ce calme d'emprunt ne change rien au fond des choses, ainsi que j'ai pu m'en convaincre par quelques questions que je me suis permis d'adresser à mon Collègue. «Vous avez profité de cette occasion, lui ai-je dit, pour assurer l'Électeur du respect que vous portiez à son indépendance de Souverain; mais, s'il voulait en user pour annoncer dès à présent qu'il lui convient de s'appuyer sur l'Autriche, que feriez-vous en ce cas?» Comme je m'y attendais, le Général m'a répondu qu'une telle conduite de la part du Cabinet de Cassel serait le signal de l'entrée immédiate des troupes prussiennes en Hesse électorale. Ce premier point réglé, d'une manière rien moins que satisfaisante pour l'indépendance politique de l'Électeur, j'ai demandé ensuite à mon Collègue si la neutralité qu'on exige de ce Prince serait respectée assez scrupuleusement pour éviter, pendant la guerre, de se servir de son territoire afin de favoriser des mouvements de l'armée prussienne. Cette seconde question touchant la neutralité de l'Electorat n'a pas été résolue par le Général d'une façon plus avantageuse que celle de son indépendance, car, en conservant à son langage le caractère d'une conversation intime, il m'a répondu sans hésitation que, si la guerre sévissait dans ces pays-ci, on ne pourrait demander à l'armée prussienne de pousser le respect de la neutralité de la Hesse électorale jusqu'à se faire battre en évitant d'y prendre des positions militaires exigées peut-être pour son salut.

[Le Comte de Bondy signale que, si le Général de Roeder agit avec ménagement vis-à-vis de l'Electeur, il n'en est pas de même pour M. d'Abée, qu'il cherche à impressionner par des propos

IMPRIMERIE NATIONALE.

significatifs. Il a été si peu habitué à rencontrer sur son chemin des obstacles provenant de l'Autriche, qu'il ne sait comment expliquer la mission du Comte de Wimpffen. En terminant, le Comte de Bondy insiste sur le peu de liberté du Gouvernement électoral et sur sa situation critique.]

2425. Le Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, 367, n° 57[1].)

Péra, 23 mai 1866.
(Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 1er juin.)

J'ai eu l'autre jour une conversation toute amicale avec Aali Pacha[2], qui, à part une insinuation très légère sur le droit que pourrait avoir la Porte de ne prendre conseil que de l'urgence des circonstances, m'a affirmé de nouveau que le Gouvernement ottoman ne voulait rien faire, ni occuper les Principautés, que d'accord avec les Puissances. Il ne m'a pas caché cependant que cette occupation était dans les vœux de la Sublime Porte, et nous avons examiné si les Russes, qui poussent la Turquie dans cette voie, n'auraient pas l'arrière-pensée, après l'avoir rendue impopulaire par cette occupation, de s'offrir aux populations roumaines comme libérateurs, ce qu'une guerre entre la Prusse et l'Autriche pourrait leur rendre possible.

Aali Pacha n'aime pas à prévoir les choses de si loin, et semble n'avoir rien de plus pressé et de plus important que de châtier l'outrecuidance des Roumains.

Sur ces entrefaites, est arrivée la nouvelle de l'entrée du Prince de Hohenzollern sur le territoire des Principautés[3], au moment où la Porte, sur des assurances venues de Berlin, croyait à un refus définitif.

[1] Cette dépêche a été publiée, incomplètement, dans les *Documents diplomatiques de 1867, Principautés-Unies*, p. 159, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 257.

[2] Ministre des affaires étrangères en Turquie.

[3] Le 20 mai (cf. d'Avril, télégramme, 20 mai).

L'Agent des Principautés à Constantinople[1] était muni d'avance d'une lettre pour le Sultan, qu'il ne devait remettre que sur un ordre télégraphique. Cet ordre est arrivé hier au moment même où le Prince faisait son entrée solennelle à Bucarest[2]. Le télégraphe apportait en même temps pour le Grand Vizir la communication dont je joins ici copie[3]. Le Grand Vizir a dit ce matin au premier Drogman de l'Ambassade que cette [communication] avait bouleversé le Gouvernement, et que le Conseil des Ministres se réunirait aujourd'hui pour délibérer. Fuad Pacha semblait plus troublé qu'irrité.

L'Envoyé de Russie, qui sortait de chez Aali Pacha, racontait que ce Ministre lui avait demandé s'il croyait que le Prince Charles pourrait se maintenir; à quoi le Général aurait répondu en riant que le Prince était officier de dragons, et qu'il saurait certainement se tenir en selle mieux que le Prince Couza, qui était dans l'infanterie. Le ton général des conversations témoigne que de tout côté dominent l'étonnement et l'irrésolution.

J'ai demandé avant-hier à Aali Pacha ce que lui disait l'Ambassadeur d'Angleterre; il a répondu : «rien, absolument rien», déplorant le rôle réservé que le Gouvernement anglais affectait de plus en plus en toutes choses. Aali Pacha est revenu avec moi sur cette pensée que la séparation absolue des Principautés serait préférable à ces luttes incessantes. Je lui ai fait observer qu'il se plaçait toujours dans les extrêmes; que, s'il eût déféré dès 1858 et aux conseils de la France et aux vœux des Principautés, toutes ces luttes n'auraient pas eu lieu[4], que, s'il eût écouté nos ré-

[1] M. Golesco.

[2] Cf. d'Avril, 23 mai, n° 23.

[3] Il s'agit du télégramme suivant du prince Charles : «Appelé par la Nation roumaine à être son Prince, j'ai cru de mon devoir d'écrire à S. M. I. le Sultan pour lui exprimer mes sentiments de dévouement et la ferme décision que j'ai de respecter les droits de la Sublime Porte. Je prie Votre Altesse d'être auprès de S. M. Impériale l'interprète de ces sentiments, et de bien vouloir faciliter à M. Golesco, l'Agent des Principautés, l'occasion de remettre ma lettre au Suzerain. Signé : Charles Ier.» (Turquie, 367.)

[4] Aux Conférences de Paris de 1858, la France se montra favorable à la réunion de la Moldavie et de la Valachie sous un prince étranger, et au maintien de la suzeraineté du Sultan. Les puissances se contentèrent de préparer

centes suggestions[1], il n'eût pas repoussé le Prince étranger sous prétexte que cela menait directement à l'indépendance, et qu'il m'était difficile de comprendre pourquoi l'indépendance absolue lui semblait aujourd'hui préférable à un Prince étranger acceptant la suzeraineté du Sultan. Sur tout cela, comme le voit Votre Excellence, les Turcs n'apportent pas une grande suite dans leurs idées, et, ce qui domine dans leur esprit, c'est un grand désir de rabattre l'orgueil des Roumains, qui leur font l'effet de se moquer d'eux.

2426. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 737, n° 109.)

Londres, 23 mai 1866.
(Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 25 mai.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser, le 21 de ce mois, sous le n° 60, au sujet du débarquement sur le territoire roumain du Prince Charles de Hohenzollern. J'ai entretenu ce matin Lord Clarendon de cet incident, et je l'ai trouvé disposé à apprécier très sévèrement la conduite du Gouvernement prussien dans cette circonstance. Il m'a dit qu'il avait déjà eu l'occasion de s'en expliquer avec M. l'Ambassadeur de Prusse, et qu'il ne lui avait pas caché combien il avait lieu d'être surpris que le Roi, après les assurances qu'il avait fait parvenir à Londres, et aussi après la déclaration de la Conférence de Paris, à laquelle le Comte Goltz s'était associé sans réserves[2], ait cru pouvoir autoriser le Prince de Hohenzollern à quitter la Prusse pour se rendre dans les Principautés. M. le Comte de Bernstorff aurait répondu que le Prince de Hohenzollern avait agi tout-à-

l'union de la Moldavie et de la Valachie, mais rejetèrent l'idée d'un prince étranger. Cf. la Note pour le Ministre, t. VII, p. 352, et la circulaire de Drouyn de Lhuys du 16 mars.

[1] Cf. les circulaires de Drouyn de Lhuys, des 3 et 18 avril, et ses dépêches à Moustier, des 20 et 27 avril.

[2] Cf. ci-dessus, p. 169, note 3.

fait à l'insu du Roi et sous sa propre responsabilité, qu'il avait simplement demandé un congé pour se rendre à Düsseldorf, congé que Sa Majesté n'avait pu lui refuser[1]. Lord Clarendon est convaincu que la démarche du Prince de Hohenzollern, à laquelle il paraît croire que M. de Bismarck n'est pas demeuré étranger, n'obtiendra ni le concours ni même la tolérance de la Russie, dont la manière de voir dans cette question n'aurait, suivant lui, subi aucune modification.

Le Principal Secrétaire d'État m'a annoncé que M. l'Ambassadeur de Turquie était venu à cette occasion lui rendre visite, et lui avait donné à entendre que les troupes turques entreraient sans retard dans les Principautés afin d'y faire respecter les droits du Sultan[2]. Il a ajouté qu'il avait représenté à M. Musurus les complications qu'une pareille intervention ne manquerait pas de provoquer, mais que très probablement la Porte, au point où en étaient les choses, ne se laisserait pas arrêter par ces considérations.

2427. Le Prince Gortchakoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, au Baron de Budberg, Ambassadeur à Paris. (Traduction. Russie, 236[3].)

Saint-Pétersbourg, 11/23 mai 1866.

L'Ambassadeur de France m'a communiqué la nouvelle rédaction des lettres de convocation, conforme aux observations que nous avions faites au texte primitif[4]. J'ai annoncé à M. de Talleyrand que nos lettres de convocation seraient incessamment expédiées.

(1) Cf. le langage de Bismarck, dans Benedetti, 22 mai, n° 105.
(2) Cf. d'Avril, 23 mai, n° 23, et Moustier, 23 mai.
(3) En tête, note de la main de Drouyn de Lhuys : «Pièce remise par M. le Baron de Budberg le 24 mai.»
(4) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 22 mai.

2428. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 24 mai 1866, minuit 15.
(Reçu à 10h matin.)

L'accord est complet (1); les lettres d'invitation de la Russie partiront vendredi pour Berlin, Vienne, Francfort et Florence.

Malgré le mécontentement causé par l'arrivée du Prince de Hohenzollern, la Russie s'abstiendra de toute mesure violente. Le Prince Gortchakoff m'a dit : «Le bruit de l'entrée de nos troupes en Moldavie ne mérite pas d'être démenti. C'est à la Conférence d'agir. Si elle accepte le fait accompli, je proposerai sa dissolution. La Russie se retirera.»

Il y a urgence de m'envoyer de nouvelles tables de chiffres par le plus prochain courrier.

2429. Drouyn de Lhuys à Baudin, Ministre à La Haye. (Minute. Hollande, 665, n° 8.)

Paris, 24 mai 1866.

[Drouyn de Lhuys signale la démarche de la Hollande, relative au Limbourg, à la séance de la Diète du 19 mai (2). Il n'a reçu aucune communication officielle ou autre sur cette démarche (3), et n'a par conséquent aucune opinion à exprimer sur la proposition hollandaise. Étant donné les sentiments amicaux du Gouvernement de l'Empereur à l'égard de celui des Pays-Bas, la France ne se refusera pas, si la Hollande le lui demande, à lui prêter son appui auprès des Cabinets allemands.]

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 22 mai.

(2) Cf. Baudin, 15 mai, Reculot, 20 mai, et *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 440.

(3) A la séance du 24 mai, la Diète, sans qu'aucune opposition ait eu lieu, désigna un comité chargé d'étudier la motion hollandaise (cf., ci-après, Reculot, 24 mai).

2430. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute. Angleterre, 737.)

Paris, 24 mai 1866, 1h 25 soir.

L'accord est complet avec Saint-Pétersbourg [1]. Les lettres d'invitation de la Russie partiront demain pour Vienne, Berlin, Francfort et Florence. Les nôtres partent aujourd'hui. Veuillez en prévenir Lord Clarendon.

2431. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute. Russie, 236.)

Paris, 24 mai 1866, 6h 18 soir.

Je fais partir aujourd'hui nos lettres d'invitation [2].

2432. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Vienne, Berlin, Francfort et Florence. (Télégr. Minute. Autriche, 491.)

Paris, 24 mai 1866, 1h 1/2 soir.

Je vous adresse aujourd'hui la dépêche identique par laquelle la France, l'Angleterre et la Russie invitent l'Autriche, la Prusse, la Confédération germanique et l'Italie à prendre part à une Conférence sur les affaires qui menacent de troubler la paix de l'Europe.

Accusez-moi réception, par le télégraphe, de la dépêche que je vous annonce.

(1) Cf. le télégramme de Gortchakoff à Budberg, du 23 mai, et le télégramme de Talleyrand, du 24 mai, minuit 15, reçu le jour même à 10 h.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, télégramme, 24 mai.

2433. Circulaire de Drouyn de Lhuyn aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Vienne, Berlin, Florence et Francfort. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126[1]).

Paris, 24 mai 1866.

Le différend qui a éclaté entre l'Autriche et la Prusse à propos de l'affaire des Duchés prend de jour en jour une extension plus menaçante et devient un grave sujet d'anxiété pour l'Europe. L'opinion publique s'alarme de l'éventualité d'une guerre dans laquelle tant d'intérêts seraient engagés. Les trois grandes Puissances neutres ne pouvaient elles-mêmes envisager sans inquiétude la possibilité d'une lutte armée qui mettrait aux prises des États envers lesquels elles professent une égale amitié. Les considérations les plus élevées les sollicitaient de rechercher les moyens de conjurer ce péril. La France, la Grande-Bretagne et la Russie se sont consultées à ce sujet dans une même pensée de paix et de conciliation, et, après avoir échangé leurs idées, elles sont tombées d'accord pour inviter à des délibérations communes les Gouvernements qui sont ou pourront être impliqués dans le débat, savoir : l'Autriche, la Prusse, l'Italie, et la Confédération germanique.

L'objet de ces délibérations s'impose de lui-même à tous les esprits. Il s'agit, dans l'intérêt de la paix, de résoudre par la voie diplomatique la question des Duchés de l'Elbe, celle du différend italien, enfin celle des réformes à apporter au Pacte fédéral, en tant qu'elles pourraient intéresser l'équilibre européen.

Si les Gouvernements auxquels nous adressons cet appel consentaient à s'y rendre, ainsi que nous en avons l'espoir, leurs Plénipotentiaires pourraient se joindre à Paris à ceux de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie. Quant à la date

[1] La minute porte en tête : «Projet (définitif) de circulaire.» — Le projet primitif, élaboré par Drouyn de Lhuys, avait été modifié deux fois, d'abord à la demande de l'ambassadeur d'Angleterre, puis à la demande de l'ambassadeur de Russie (cf. p. 145, note 5, et p. 219, note 2). Le texte définitif a été publié dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 49-50, et dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 453-454.

de la réunion, il serait désirable qu'elle fût aussi rapprochée que possible. On ne saurait trop tôt dissiper les craintes causées par la crise actuelle, et donner à l'Europe inquiète un gage de sécurité. Les négociations offriront d'autant plus de chances de succès qu'elles ne seront pas troublées par le bruit des armes et par les susceptibilités du point d'honneur militaire. Nous avons la confiance que, en adhérant à la proposition des trois Cours, les Puissances qui s'occupent maintenant de préparatifs de guerre se montreraient disposées à les suspendre, lors même qu'elles hésiteraient à rétablir leurs forces sur le pied de paix.

Vous êtes invité à vous entendre avec vos Collègues les Représentants de l'Angleterre et de la Russie, qui recevront de leurs Cours des instructions semblables, pour faire une communication simultanée dans les termes de la présente dépêche au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Le Gouvernement de l'Empereur attend avec une sincère sollicitude la résolution à laquelle s'arrêtera le Cabinet de...... [1].

2434. Aali Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, à Safvet Pacha, Ambassadeur à Paris. (Télégr. Copie. Turquie, 367.)

Constantinople, 24 mai 1866.

Malgré les traités, malgré les décisions si positives de la Conférence, malgré les déclarations réitérées de la Sublime Porte, le Prince de Hohenzollern vient d'entrer dans les Principautés [2].

Cette manière d'agir du Gouvernement provisoire ne saurait être justifiée d'aucune façon; elle constitue non seulement une violation flagrante des traités, mais aussi un affront à la dignité de la Sublime Porte, comme à celle des Puissances.

Le Gouvernement de notre Auguste Souverain croit devoir, en conséquence, prévenir les Hautes Cours garantes qu'il ne voit plus d'autre moyen, pour faire respecter les actes internationaux et les décisions de la Conférence, que l'occupation militaire.

C'est donc au nom de ces actes, à ceux des droits et de la

(1) Pour Francfort : «...la Confédération germanique».

(2) Cf. d'Avril, télégramme, 20 mai, 23 mai, n° 23, et Moustier, 23 mai.

dignité, que nous recourons avec regret à cette mesure extrême, dont toute la responsabilité retombera sur le Gouvernement provisoire, à qui la Conférence et la Puissance suzeraine ont offert toutes les facilités pour entrer dans la voie de la légalité.

2435. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 24 mai 1866, 4h 20 soir.

La Diète a accepté la proposition de la Bavière[1]. Renvoi à la prochaine séance des déclarations des Puissances relatives aux conditions du désarmement. On veut attendre la Conférence.

2436. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 842, n° 78.)

[Francfort,] 24 mai 1866.
(Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 29 mai.)

[Le Comte de Reculot transmet le texte allemand et la traduction de la motion présentée à la Diète par le Ministre du Roi des Pays-Bas, M. de Scherff, dans la séance du 19 mai, au sujet de la sortie du Limbourg de la Confédération[2]. Il estime que la question du Limbourg pourrait bien avoir une solution satisfaisante pour les Pays-Bas. La Diète vient en effet de nommer un comité[3] *ad hoc* sans qu'aucune protestation ait eu lieu.]

J'ai déjà annoncé à Votre Excellence le résultat de la séance de ce jour[4]. L'Assemblée fédérale a été unanime pour adopter la motion faite par la Bavière au sujet du désarmement. Les différents membres de la Diète ont donné des déclarations dont je

[1] Cf. Reculot, télégramme, 19 mai, et 20 mai.
[2] Cf. Baudin, 15 mai, et Reculot, 20 mai.
[3] A la séance du 24 mai.
[4] Cf. Reculot, télégramme, 24 mai, et *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 13-14.

crois inutile de parler ici en détail, attendu qu'elles ne sont pas définitives et que ce sera seulement dans la séance du vendredi 1er juin que les Gouvernements feront connaître officiellement les conditions auxquelles ils consentiraient à mettre leurs troupes sur le pied de paix. Pour le moment, chacun s'est de nouveau déclaré prêt à désarmer, à la condition que les autres États en feraient autant. Il est évident que l'on a voulu attendre, avant de prendre une résolution définitive, le résultat des négociations qui ont lieu au sujet de la réunion d'une Conférence à Paris. Je dois seulement signaler à Votre Excellence les récriminations du Ministre de Prusse contre les armements de l'Autriche et de la Saxe[1]. Selon M. de Savigny, ces deux Puissances ont fait preuve de tact en ne s'associant pas à la motion de la Bavière, car ce sont elles qui encourent la responsabilité de l'état de choses actuel. M. de Savigny a ajouté qu'il s'étonnait que le Wurtemberg se fût joint aux auteurs de la motion, puisque cet État est l'un de ceux qui ont le plus poussé à la guerre. On voit que la Prusse continue à ménager le Cabinet de Munich; car il est clair que la Bavière, en mettant cent mille hommes sur pied, a fait, toute proportion gardée, des armements plus considérables que le Wurtemberg. La conclusion du Ministre de Prusse était destinée à produire du retentissement au dehors : il a solennellement déclaré qu'il recommandait avec insistance à l'Assemblée fédérale l'acceptation de sa motion du 9 avril[2] concernant la réforme fédérale et, avant tout, la convocation d'un Parlement, parce qu'en elle seule se trouve le salut de l'Allemagne. Mais les arguments de la Prusse en faveur de son projet produisent encore moins d'effet au sein de la Diète que dans le public, M. de Savigny continuant à tenir dans le comité *ad hoc*[3] un langage embarrassé chaque fois qu'on lui demande la communication du plan de réforme. Il parle, il est vrai, de la nécessité de consolider

[1] Cf. la déclaration de la Prusse à la séance du 24 mars, dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 15-16.

[2] Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 381-382, et Reculot, télégramme, 9 avril.

[3] Le 21 avril, la motion de la Prusse du 9 avril avait été transmise à une commission spéciale de neuf membres. Cette commission fut élue le 26 avril et se réunit le 11 mai.

l'organisation militaire de la Confédération, de créer une marine fédérale, en un mot de grandir l'action de l'Allemagne sur les affaires européennes; mais il n'entre jamais dans les détails que tout le monde veut connaître avant de s'occuper de la convocation d'un Parlement. Les discussions du comité continuent donc à tourner dans un cercle vicieux.

[Le Comte de Reculot signale ensuite la proposition de l'Oldenbourg[1] de faire régler la question de succession dans le Holstein par un tribunal des austrègues[2]. Il indique la déclaration faite au nom du Hanovre par M. de Heimbruch, qui proteste de la fidélité avec laquelle son Gouvernement observe les lois fédérales[3]. Tout ce qui a été dit du changement survenu dans la politique du Hanovre à l'égard de la Prusse était donc au moins très exagéré.]

2437. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 737.)

Londres, 24 mai 1866, 4h 45 soir.

Lord Clarendon approuve la modification proposée par la Russie et à laquelle Lord Cowley avait déjà adhéré[4]. Il demeure d'ailleurs entendu, pour Lord Clarendon, que les mots de *différend italien* qui doivent être substitués à la formule primitive s'appliquent à la *Vénétie*, en laissant, ainsi qu'il a été convenu, en dehors des délibérations du Congrès la question des garanties tout d'abord demandées en faveur du pouvoir temporel du Pape[5]. Lord Clarendon enverra à destination la dépêche anglaise aussitôt que vous m'aurez avisé de l'expédition de la nôtre. Il pense que, du moment où l'adhésion du Cabinet de Saint-Pétersbourg nous sera

(1) Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 15.

(2) Cf. t. VI, p. 226, note 4.

(3) A la séance du 19 mai, le ministre d'Autriche avait fait une déclaration concernant les négociations qui avaient eu lieu entre la Prusse et le Hanovre au sujet des armements de ce dernier État. Savigny avait repoussé la compétence de la Diète sur la question; Heimbruch s'était alors associé à cette manière de voir (cf. Reculot, 20 mai, et *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 442).

(4) Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 23 mai.

(5) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 18 mai.

parvenue, les Représentants de la France et de l'Angleterre pourraient, pour gagner du temps, être invités à s'acquitter immédiatement de leur mission auprès des Cours intéressées, sans attendre l'arrivée des communications russes. Il croit aussi que, si les Ministres des Affaires étrangères doivent assister eux-mêmes au Congrès, il serait bon que le Prince Gortchakoff fût dès à présent prié de faire ses préparatifs de départ.

Les nouvelles que Lord Clarendon a reçues ce matin de Vienne par le télégraphe l'autorisent à espérer que l'Autriche, mieux conseillée, ne refusera pas de prendre part au Congrès.

2438. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 737.)

Londres, 24 mai 1866, 6h10 soir.
(Reçu à 8h 1/2 soir.)

Lord Clarendon espère que les lettres d'invitation de l'Angleterre pourront être expédiées ce soir même pour Vienne, Berlin, Francfort et Florence. En tout cas, elles partiront certainement demain matin.

2439. Drouyn de Lhuys au Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 367, n° 34[1].)

[Paris,] 25 mai 1866.

[Drouyn de Lhuys fait connaître au Marquis de Moustier les résultats de la Conférence qui vient d'avoir lieu[2].

Safvet Pacha a déposé aux actes de la Conférence une protestation contre l'entrée du Prince de Hohenzollern sur le territoire valaque. Les Plénipotentiaires, après en avoir entendu la lecture,

[1] Cette dépêche a été publiée dans les *Documents diplomatiques de 1867, Principautés-Unies*, p. 160, et reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 258.

[2] Cf., dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. II, p. 665 et suivantes, le protocole n° 9 de la conférence du 25 mai.

en ont donné acte à l'Ambassadeur de Turquie. Ils ont en outre décidé que les Agents résidant à Bucarest ne pourraient entretenir avec le Gouvernement du Prince de Hohenzollern que des relations sans caractère officiel.

Safvet Pacha a ensuite officiellement communiqué à la Conférence un télégramme sur les intentions du Gouvernement ottoman d'occuper militairement les Principautés[1]. Cette communication n'a donné lieu qu'à un simple échange d'observations. Elle a cependant permis aux membres de la Conférence de déclarer à l'unanimité que la Porte ne pourrait en aucun cas intervenir sans un accord préalable avec les Cours garantes, aux termes des articles 27 du traité de Paris[2] et 8 de la convention du 19 août 1858[3].

Drouyn de Lhuys espère que la Turquie s'expliquera sur ses intentions avec toute la clarté désirable, et qu'on comprendra à Constantinople la gravité des complications auxquelles on s'exposerait en prenant l'initiative de mesures non concertées entre les Puissances.]

2440. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 236.)

Paris, 25 mai 1866, 6h50 soir.

Nos lettres d'invitation sont parties hier[4]; celles de l'Angleterre aujourd'hui[5]. Lord Clarendon a dit au Prince de La Tour

(1) Cf. Aali Pacha à Safvet Pacha, télégramme, 24 mai.

(2) L'article 27 du traité de Paris était ainsi formulé : «Si le repos intérieur des Principautés se trouvait menacé ou compromis, la Sublime Porte s'entendra avec les autres Puissances contractantes pour les mesures à prendre pour maintenir ou rétablir l'ordre légal. Une intervention armée ne pourra avoir lieu sans un accord préalable entre ces Puissances.»

(3) Le passage de l'article 8 de la convention du 19 août 1858, auquel il est fait ici allusion, est le suivant : «La Cour suzeraine combinera avec les Principautés les mesures de défense de leur territoire, en cas d'agression extérieure; et il lui appartiendra de provoquer, par une entente avec les Cours garantes, les mesures nécessaires pour le rétablissement de l'ordre, s'il venait à être compromis.»

(4) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 24 mai.

(5) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 24 mai, 6h10 soir.

d'Auvergne et a probablement télégraphié à M. Buchanan que, dans le cas où les Ministres des Affaires étrangères assisteraient eux-mêmes aux Conférences, il serait bon que le Prince Gortchakoff fût prié de faire dès à présent ses préparatifs de départ[1].

2441. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 356.)

Berlin, 25 mai 1866, 9h35 soir.

Le Ministre de Turquie a adressé aujourd'hui à M. de Bismarck une note annonçant la résolution de la Porte d'occuper les Principautés[2]. M. d'Oubril est toujours sans instructions[3], et M. de Bismarck m'a assuré qu'il n'a été fait aucune communication au Ministre de Prusse à Saint-Pétersbourg.

2442. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 107.)

Berlin, 25 mai 1866.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 29 mai.)

[Benedetti informe Drouyn de Lhuys que la Diète a voté la veille, à l'unanimité, la motion des États secondaires[4]. Il constate qu'il devient de plus en plus difficile de suivre l'Assemblée fédérale dans ses évolutions.]

La motion de la Saxe, votée à la majorité de dix voix[5], et à la grande satisfaction des États qui l'ont appuyée, est restée sans

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 4h45 soir.

(2) Cf. Aali Pacha à Safvet Pacha, télégramme, 24 mai, et Drouyn de Lhuys à Moustier, 25 mai.

(3) Cf. Benedetti, particulière, 23 mai.

(4) Cf. Reculot, télégramme et dépêche, 24 mai.

(5) Il s'agit de la motion de la Saxe déposée à la séance du 5 mai et réclamant l'appui de la Confédération contre la Prusse. La motion avait été votée le 9 mai, par dix voix contre cinq. Cf. Reculot, 10 mai, et Forth-Rouen, 11 mai, n° 58.

effet. Convertie en résolution, elle a été notifiée à la Prusse[1], qu'elle avait pour objet de mettre dans l'obligation de reconnaître, en s'expliquant sur ses armements, ses devoirs de Puissance confédérée, et le Cabinet de Berlin a gardé le silence, considérant les déclarations faites par son Envoyé, lors de la présentation et du vote, comme parfaitement suffisantes[2]. La Diète elle-même ne l'a pas requis de déférer à sa résolution. Au contraire, par la motion concertée à Bamberg[3] et votée hier à Francfort, elle a admis implicitement qu'il n'y avait aucune suite à donner à sa décision antérieure, en statuant d'une part qu'il n'y avait plus lieu de s'arrêter à la question de la priorité des armements, de l'autre qu'il convenait d'inviter tous les États dont les préparatifs militaires ont excédé l'état de paix à désarmer et à déclarer à quelles conditions et dans quel terme ils consentiraient à y procéder. Cette motion, en effet, généralise, si je puis m'exprimer ainsi, celle de la Saxe, en adressant à toutes les Cours confédérées qui ont armé une invitation qui, en premier lieu, avait été faite uniquement à la Prusse. Quel sera le sort de cette nouvelle détermination de l'Assemblée fédérale? Tout ce qu'on peut en dire, c'est que la Prusse, par l'organe de son Représentant, a fait connaître dès hier l'accueil qu'elle lui réservait[4]. Votre Excellence aura sans doute été instruite de la déclaration dont M. de Savigny a accompagné son vote et par laquelle il a annoncé que, dans l'opinion de son Gouvernement, le meilleur et l'unique remède que comporte la situation actuelle consisterait dans la réunion d'un Parlement allemand élu et réuni suivant la proposition qu'il a soumise à l'examen de ses Confédérés. C'était dire à la Diète que la Prusse ne se croirait pas autorisée à désarmer si son ouverture était repoussée par l'Assemblée, ou indiquer d'avance la condition à laquelle il subordonnait son assentiment définitif au vœu contenu dans la résolution diétale. Les autres Etats sont donc informés, dès à présent, des intentions du Gouvernement prussien, et, comme il est peu probable qu'ils consentent à adopter

(1) Cf. Benedetti, 15 mai, n° 97.
(2) Cf. Benedetti, 12 mai, n° 94, et 15 mai, n° 97.
(3) Cf. Forth-Rouen, 16 mai, n° 62.
(4) Cf. la déclaration prussienne à la séance du 24 mai, dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 15-16.

la motion du Cabinet de Berlin touchant la réforme fédérale, telle qu'il l'a présentée, il est à présumer que le vote exprimé hier à Francfort conduira uniquement à mettre en plus complète évidence l'impossibilité de trouver au sein de la Diète les termes d'un accord ou d'un rapprochement. Cet incident vidé, les Cours secondaires s'entendront-elles pour déposer une motion d'une nature plus décisive? Proposeront-elles de substituer aux armements particuliers de chaque Etat la mobilisation des contingents fédéraux, afin de donner à leurs préparatifs militaires un caractère régulier? Cette mesure serait nécessairement combattue par la Prusse et prise contre elle; le Cabinet de Berlin y verrait un acte d'agression; et les parties seraient ainsi mises en état de guerre. Devant les généreux efforts tentés à Paris pour conjurer cette éventualité, il n'est pas vraisemblable que la majorité des Puissances confédérées consentent à risquer une si grave complication, et il est permis de penser dès lors que, pour le moment, les choses en resteront à Francfort au point où elles se trouvent.

[A cette occasion, Benedetti signale l'accord qui semble s'établir entre les Députés libéraux de tous les États allemands pour refuser à leurs Gouvernements les crédits nécessaires aux armements. Cet expédient aurait été imaginé dans des réunions à Berlin auxquelles a assisté M. Benningsen[1], qui se serait empressé d'en faire une motion au comité des Députés réuni la semaine précédente à Francfort[2].

La fin de la dépêche est consacrée aux armements militaires prussiens, qui se poursuivent avec beaucoup de célérité et de secret.]

2443. Le Comte de Bondy, Ministre à Cassel, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Hesse-Cassel, 47, n° 26.)

Cassel, 25 mai 1866.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 29 mai.)

[Le Comte de Bondy analyse un article d'un journal prussien semi-officiel, la *Neue Allgemeine Zeitung;* l'article est attribué à

[1] Cf., sur le séjour de Benningsen à Berlin, Benedetti, 18 mai, n° 99, et 21 mai, n° 101.

[2] Cf. Reculot, 20 mai, et la note 2, p. 199.

IMPRIMERIE NATIONALE.

un prétendu patriote hessois qui formule des conseils et des vœux dans le sens du Cabinet de Berlin. Il résulte de cet article que le Gouvernement prussien renonce à un traité d'alliance qu'il a dû proposer au Cabinet de Cassel, auquel il ne demande plus que la neutralité. Il compte l'obtenir de la sagesse des Ministres, qui l'emporteront, espère-t-il, sur une coterie autrichienne qui ne représente pas le sentiment national de la Hesse électorale. Cet article est un avertissement, poli encore dans la forme, mais qui ne fera peut-être que précéder des ouvertures plus directes du Gouvernement prussien.]

Tout en faisant mes réserves, je me crois néanmoins fondé à penser que la mission du Comte de Wimpffen [1] auprès de l'Électeur a dû être circonscrite dans les données suivantes : on aura engagé le Gouvernement électoral à déployer comme les autres son drapeau d'Etat indépendant, en ordonnant l'utile mesure de précaution de mobiliser ses troupes. On aura cherché à lui faire comprendre que, dans le présent, la chose est praticable pour lui parce que, tant que la Diète existe, il est à même de se mettre sous sa protection à l'exemple de la Saxe [2], si, comme il est probable, la Prusse le menace à cause de sa mobilisation. Plus tard, il n'aura plus ce recours à la Diète, si elle périt en conséquence des événements. Au milieu de la tourmente qui est si près de se déchaîner sur l'Allemagne, le Gouvernement électoral en appellera alors inutilement à l'Autriche, occupée ailleurs comme elle le sera, et peut-être ne trouvera-t-il plus d'alliés dans la ligue fédérale des États moyens qu'il aura d'avance désertée. Sans même pouvoir défendre sa neutralité tout illusoire, il restera en ce moment isolé et désarmé en face de la Prusse, qui sera d'autant moins bien disposée pour lui qu'elle aura parfaitement compris que la crainte seule aura empêché sa défection. En y réfléchissant bien et d'après des indices de conversation que j'ai rapprochés, tel a dû être le sens de la mission qu'est venu remplir à Cassel le Colonel Comte de Wimpffen et à la réussite de laquelle je suis sûr que le Gouvernement impérial et royal, ici comme à Hanovre, attachait de l'importance. J'ai, avec cela, tout lieu de penser qu'il a cependant échoué auprès des deux

(1) Cf. Bondy, 22 et 23 mai.

(2) Cf. Forth-Rouen, 5 mai, n° 63.

Cours, car je sais positivement que le Roi Georges V a écrit récemment à l'Électeur qu'il se décidait à la neutralité non armée. La Prusse se contentera très bien d'un tel résultat à Cassel, et c'est bien probablement celui qu'elle y obtiendra, parce que cette négation de toute pensée politique sert aussi bien les indécisions de l'Électeur que celles de son Ministre M. Abée.

[En terminant, le Comte de Bondy résume un article d'un journal dévoué à l'Autriche, la *Postzeitung* de Francfort, qui soutient la thèse contraire, c'est-à-dire que la neutralité de la Hesse électorale serait de nature à attirer sur elle les plus grands malheurs.]

2444. Le Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 367.)

Péra, 25 mai 1866, 2h 15.

Le Conseil des Ministres vient d'avoir lieu. On est très irrité de se trouver bafoué, et l'on voudrait entrer dans les Principautés, tout en ne se dissimulant aucun des inconvénients de cette mesure [1]. La question d'amour-propre domine en ce moment toutes les autres. Cependant on ne fera rien avant d'en avoir référé à la Conférence de Paris [2].

2445. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Déchiffrement. Saxe, 141, n° 69.)

Dresde, 25 mai 1866.
(Cabinet, 28 mai; Dir. pol., 30 mai.)

Je suis en mesure d'ajouter encore aux informations que j'ai eu déjà l'honneur de transmettre à Votre Excellence au sujet des

[1] Cf. Aali Pacha à Safvet Pacha, télégramme, 24 mai, et Benedetti, télégramme, 25 mai.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Moustier, 25 mai.

conférences de Bamberg[1]. Je vous ai mandé que le Ministre de Bade, ayant, au nom de son Gouvernement, proposé une neutralité armée dans le sud de l'Allemagne, avait été énergiquement combattu par tous ses Collègues et particulièrement par M. von der Pfordten, qui avait déclaré que la première conséquence de la proposition serait, si elle était adoptée, l'abandon de la Saxe à la Prusse. A l'appui de sa manière de voir, M. le Baron d'Edelsheim s'est servi d'un argument dont il a été fait usage également quelques jours plus tard à Francfort, lors de la réunion, dans cette ville, des deux cent cinquante Députés allemands[2]. Il a dit que la *neutralité armée* permettrait aussi de parer aux plus grands dangers résultant nécessairement d'une guerre entre les deux grandes Puissances, c'est-à-dire l'immixtion de la France, à laquelle il fallait s'attendre aussitôt que l'Autriche et la Prusse se seraient épuisées mutuellement. Cet argument du Ministre de Bade, qui très probablement ne s'en est servi que comme d'une machine de guerre, n'a trouvé aucun crédit parmi ses Collègues allemands, qui tous ont repoussé la proposition badoise, en la déclarant contraire aux obligations fédérales incombant à chacun des Gouvernements fédéraux, dangereuse pour l'indépendance de beaucoup d'entre eux et excitant, au lieu de les calmer, les deux grandes Puissances à se faire la guerre. Il ne s'agissait pas pour le moment, a-t-on dit, de se prononcer ni pour ni contre l'Autriche ou la Prusse, mais bien de se mettre en mesure d'obéir aux ordres de la Diète, lorsque l'Assemblée fédérale, saisie de la question par une des parties, aurait déclaré de quel côté était l'agresseur; qu'il n'était permis à aucun de se soustraire aux devoirs résultant des articles 11 du Pacte fédéral et 19 de l'Acte final[3], et que tous devaient armer sans nourrir l'arrière-pensée de pouvoir un jour rester neutres. La neutralité armée, a-t-on fait encore observer, est un point de vue négatif, paralysant la communauté d'action; le pays qui veut rester neutre, s'il n'est pas plus fort que les parties belligérantes, est exposé, à la paix, à se voir traiter «*non pas en personne morale, mais simplement en objet*»;

(1) Cf. Forth-Rouen, 16 mai, n° 62.

(2) Cf. ci-dessus, p. 199, note 2.

(3) Cf. t. V, p. 71, note 1, et p. 242, note 3, et t. VIII, p. 158, note 3.

on espérait enfin que le Gouvernement badois abandonnerait son idée, et qu'il se mettrait en mesure d'obéir fidèlement à la Diète, lorsqu'elle aurait ordonné. Je vous ai fait savoir les espérances qu'on nourrit à Munich dans le cas où la Cour de Carlsruhe se soustrairait, comme le Hanovre, à ses devoirs fédéraux.

Relativement aux armements, après avoir constaté que le contingent saxon déjà sous les armes était prêt à entrer en campagne, et qu'avant quinze jours quatre-vingt-dix mille hommes se trouveraient dans les mêmes conditions au sud de l'Allemagne, il a été décidé à l'unanimité que Nassau, qui forme ordinairement avec la Saxe et la Hesse électorale le neuvième corps de l'armée fédérale, ferait partie du huitième corps (le Wurtemberg), lequel se réunirait au septième corps (Bavière), et que le commandement en chef de cette armée serait déféré à la Bavière. Tout en votant en faveur de cette mesure, le Ministre badois s'en est référé à la décision ultérieure de son Gouvernement. Une entente doit s'établir entre les Gouvernements formant le huitième corps, et, le fait accompli, des conférences militaires s'ouvriront à Munich, auxquelles assisteront des représentants de la Saxe et du Duché de Nassau. On s'occupera surtout de la constitution de l'état-major général, et chaque Gouvernement voudra naturellement y compter un certain nombre d'officiers.

J'oserai rappeler à Votre Excellence que les informations qui précèdent me viennent de source *très confidentielle*, mais sûre.

2446. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 25 mai 1866, 4^h^ soir.
(Reçu à 5^h^ soir.)

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au sujet de la Conférence[1].

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Francfort et Florence, 24 mai.

2447. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 80, n° 29.)

Hanovre, 25 mai 1866.
(Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 29 mai.)

[Le Comte de Reiset signale que le Roi de Hanovre a eu à combattre tour à tour les influences de l'Autriche et de la Prusse, mais qu'il ne s'est pas laissé entraîner. Le Roi veut garder une neutralité telle que sa liberté d'action dans l'avenir ne soit pas complètement enchaînée [1]. L'opinion publique se préoccupe particulièrement de la situation des Duchés en temps de guerre, et, au cas où le Gouvernement autrichien serait dans l'intention d'évacuer le Holstein, du passage du corps d'occupation par le Hanovre. Si l'on veut éviter au Hanovre des embarras très graves avec la Prusse, il faut que cette évacuation soit effectuée avant le commencement des hostilités. On parle d'autre part du projet de neutraliser les armées austro-prussiennes qui occupent les Duchés.]

2448. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 737, n° 110.)

Londres, 25 mai 1866.
(Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 29 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne relate le premier entretien qu'il a eu la veille avec le Comte Clarendon au sujet de la modification que le Gouvernement russe propose d'apporter au texte des lettres d'invitation; il a envoyé, à la suite de cet entretien, son télégramme daté de quatre heures [2]. Il a eu une seconde conversation avec Lord Clarendon après la réception du télégramme de Drouyn de Lhuys du 24, après-midi [3]; c'est alors qu'il a expédié son télégramme de six heures [4].]

[1] Cf. Reiset, 17 mai.

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 24 mai, 4h 45 soir.

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, télégramme, 24 mai, 1h 25 soir.

[4] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 24 mai, 6h 10 soir.

Les nouvelles que Lord Clarendon avait reçues, dans la matinée, concernant le changement favorable qui se serait produit dans les dispositions de l'Autriche par rapport aux Conférences projetées [1], changement qu'il attribuait, en partie du moins, aux efforts qu'il avait faits pour démontrer à la Cour de Vienne la grave responsabilité qu'elle assumerait sur elle vis-à-vis de l'opinion publique en refusant d'entendre les propositions qu'on pouvait avoir à lui soumettre en vue d'un arrangement pacifique, ne semblent pas confirmées de tous points. Un second télégramme de Lord Bloomfield, que Lord Clarendon a bien voulu me communiquer, donne en effet à entendre que l'Autriche acceptera de prendre part à la Conférence si, dans la lettre d'invitation qui doit lui être adressée, il n'est pas parlé de la Vénétie, mais que, une fois la Conférence assemblée, elle déclinera de même toute discussion sur ce sujet [2]. Quoi qu'il en soit, Lord Clarendon, sans espérer beaucoup des délibérations qui vont s'engager, paraît cependant considérer aujourd'hui la réunion du Congrès comme probable. Il incline également à penser que la présence à Paris des Ministres des Affaires étrangères peut être, sinon indispensable, du moins très utile, et, pour hâter autant que possible leur réunion, il a cru devoir engager confidentiellement le Prince Gortchakoff à faire dès à présent ses préparatifs de départ. Enfin, il semble croire qu'il conviendrait, toujours pour gagner du temps et prévenir, si faire se peut, le commencement des hostilités, d'autoriser les Représentants de la France et de l'Angleterre à s'acquitter auprès des Cours intéressées des communications dont ils sont chargés, sans attendre celles de la Russie, dont l'arrivée, vu la distance, sera nécessairement un peu retardée.

P.-S. — Je reçois à l'instant un mot de Lord Clarendon, qui m'annonce que les lettres d'invitation de l'Angleterre n'ont pu être expédiées hier soir [3], mais qu'elles partiront aujourd'hui.

(1) La Tour d'Auvergne, télégramme, 24 mai, 4h 45 soir.

(2) Cf. Gramont, 22 mai, et Mensdorff à Metternich, 25 mai.

(3) La Tour d'Auvergne, télégramme, 24 mai, 6h 10 soir.

2449. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 491, n° 70.)

Vienne, 25 mai 1866.
(Cabinet, 28 mai; Dir. pol., 29 mai.)

M. le Duc de Gramont est parti hier pour Paris et aura sans doute déjà vu Votre Excellence lorsque cette dépêche lui parviendra. Je me bornerai donc à résumer l'entretien que l'Ambassadeur a eu, le jour même de son départ, avec M. le Comte de Mensdorff au sujet de l'arrivée imprévue du Prince de Hohenzollern dans les Principautés [1].

M. le Ministre des Affaires étrangères n'a pas semblé disposé à attribuer cette sorte de coup de tête du Prince à une influence plus ou moins concertée de la Prusse et de la Russie. L'acquiescement de cette dernière Puissance à un plan si peu en harmonie avec le point de vue auquel elle s'est placée relativement à la nouvelle organisation des provinces danubiennes lui paraît peu vraisemblable. Le Ministre de Prusse à Vienne désavoue toute participation de son Gouvernement à la résolution qui a conduit le jeune Prince en Valachie. M. de Bismarck, selon le Baron de Werther, aurait appris la nouvelle de son débarquement à Turno-Severin par la dépêche qui a annoncé ce fait inattendu. Le Cabinet de Berlin ne changerait rien à l'attitude qu'il a prise dans le sein de la Conférence, et maintiendrait son adhésion à la déclaration adoptée par les Plénipotentiaires [2]. Le Ministre de Russie, de son côté, s'exprime très vivement sur le déplaisir avec lequel son Gouvernement envisage un semblable mépris des décisions arrêtées d'un commun accord par les Puissances garantes pour l'administration future des Principautés.

L'opinion publique, du reste, consent difficilement à ne voir dans cette entreprise aventureuse du Prince de Hohenzollern qu'un acte d'initiative personnelle. On accuse généralement la Prusse d'avoir inspiré la résolution du jeune officier, membre de la Famille royale, dans l'espérance que les divisions et les agitations auxquelles donnerait lieu sa présence dans les Princi-

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne et à Gramont, 21 mai.
[2] A la séance du 17 mai. Cf. ci-dessus, p. 169, note 4.

pautés seraient de nature à créer pour l'Autriche un surcroît de graves difficultés. On en revient également à l'idée, assez accréditée il y a quelque temps, que la Prusse voulait mettre la main sur les provinces danubiennes en y établissant un Prince de sa Maison souveraine, afin de pouvoir, dans des circonstances données, trouver dans l'abandon de ce territoire une base de compensations pour la cession des Duchés de l'Elbe.

On attend ici après-demain la Reine de Wurtemberg[1], qui doit passer quatre jours au Palais impérial. Sa Majesté revient de Saint-Pétersbourg et se rend à Stuttgart par Vienne, au lieu de suivre la route ordinaire qui la conduit par Berlin. Cette visite emprunte une signification particulière aux circonstances actuelles. On connaît en outre l'influence que cette Princesse exerce sur l'Empereur son frère, et la vivacité avec laquelle elle condamne la politique de la Prusse.

Le Général Benedek part dans trois jours pour la Bohême. Les armements de l'Autriche sont à la veille d'être terminés, et le moment paraît arrivé où le Commandant en chef de l'armée du Nord va opérer les concentrations définitives des troupes placées sous ses ordres.

2450. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Colonel Colson, Premier Aide de Camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Mission du Lt-Ccl Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 25 mai 1866.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin explique l'irrégularité inévitable de sa correspondance. Il parle de la visite qu'il a faite au Général Benedek, et de ses projets d'installation. On a en ce moment à Vienne l'impression que le conflit austro-prussien pourrait être encore réglé pacifiquement.]

Quoi qu'il en soit, soyez bien persuadé que l'armée d'ici est belle, solide, disciplinée, et d'un moral excellent; que le chef de l'armée du Nord est plein d'énergie, de vigueur et de résolution.

[1] La reine Olga de Wurtemberg était fille du tsar Nicolas Ier. Elle avait quitté Stuttgart le 10 mars pour se rendre à Saint-Pétersbourg.

Avec de pareils éléments, j'aurai bien de la peine à croire que la Landwehr prussienne n'ait pas un très mauvais quart d'heure à passer.

2451. Le Comte de Mensdorff-Pouilly, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Copie. Autriche, 491 [1].)

Vienne, 25 mai 1866.

Les trois Cours de France, d'Angleterre et de Russie continuent à s'occuper activement de l'idée de réunir un Congrès, ou une Conférence, dans l'espoir de résoudre pacifiquement par ce moyen les difficultés pendantes [2]. Les divers télégrammes que j'ai adressés à Votre Altesse sur ce sujet indiquent le peu de confiance que nous inspire ce projet. Nous doutons qu'il atteigne le but désiré, surtout si on maintient le programme que Votre Altesse nous a fait connaître. Nous admettons fort bien que la question du sort définitif des Duchés de l'Elbe, sur la souveraineté desquels personne n'a aujourd'hui des droits positifs et incontestables, puisse former un objet de délibération pour les Puissances. Nous comprenons aussi que les Cours qui ont participé aux actes constitutifs de la Confédération germanique puissent réclamer le droit d'être consultées dans la question d'une réforme fédérale qui modifierait profondément les conditions d'existence de la Confédération. Mais nous ne voyons pas comment la question de la Vénétie pourra être portée directement devant un Congrès. Nos titres à la possession de cette province sont incontestables au point de vue du droit public de l'Europe : nos adversaires eux-mêmes sont obligés de le reconnaître. Le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel n'a aucun objet de compensation à nous offrir pour nous engager à nous désister de nos droits; il se borne à vouloir nous arracher cette province qu'il convoite. Aussi longtemps que nous nous sentirons en état de repousser une invasion par les armes, nous garderons ce qui nous appartient. Cette

[1] En tête, note de la main de Drouyn de Lhuys : «Communiquée à titre de lecture seulement par le Prince de Metternich, le 28 mai.»

[2] Cf. le projet de Drouyn de Lhuys, du 16 mai; La Tour d'Auvergne, télégramme, 18 mai; Drouyn de Lhuys à Talleyrand, 22 mai.

question, si on peut l'appeler ainsi, entre l'Autriche et le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel, en est donc une de force matérielle, et ce n'est point un de ces litiges qui peuvent être résolus diplomatiquement. Il est certes fâcheux pour l'Europe que le maintien de la paix soit toujours menacé de ce côté; mais nous n'y voyons pas de remède tant qu'il reste admis qu'un peuple, ou un Gouvernement, peut afficher hautement la prétention de conquérir à la première occasion favorable une province voisine qui se trouve être à sa convenance. Si un Congrès peut mettre fin à cet état de choses anormal, en refoulant des aspirations si incompatibles avec la tranquillité générale, nous nous féliciterons les premiers d'un pareil résultat. Nous doutons cependant que cela soit praticable.

De plusieurs côtés, on nous donne le conseil de ne point rejeter l'invitation de venir au Congrès pour y entendre au moins les propositions qu'on aurait à nous faire. Nous désirons donner dans cette circonstance une preuve de plus de nos intentions conciliantes en ne repoussant pas cette tentative, quelque illusoire qu'elle nous semble. Mais nous risquerions, je crois, d'encourir une responsabilité tout aussi grande, si nous laissions les Puissances en doute sur nos sentiments, et si nous les exposions à fonder des espérances de paix sur de prétendues concessions que nous serions disposés à faire. Nous ne connaissons pas encore le programme de Congrès formulé par les Puissances. Nous ne pourrons nous prononcer positivement qu'après en avoir pris connaissance et après avoir reçu l'invitation formelle d'adhérer à ce projet. Nous pouvons cependant dire dès à présent que nous ne repoussons pas en principe l'idée du Congrès, mais nous nous trouverons peut-être dans le cas de subordonner notre assentiment à certaines conditions. L'Autriche ne demande pour elle-même ni un accroissement de puissance, ni un agrandissement territorial. Si chaque Puissance était prête à donner une déclaration pareille, l'œuvre de paix serait bien facilitée, et la tranquillité de l'Europe ne serait pas mise en péril comme elle l'est aujourd'hui. Mais, si nous ne poursuivons pas de vues ambitieuses et intéressées, nous voulons tout aussi peu subir un affaiblissement afin de satisfaire les convoitises d'autrui. Nous ne saurions donc, en aucun cas, admettre comme un article du programme

le principe de la cession de Venise. Nous devons ensuite faire observer que c'est la question des Duchés de l'Elbe qui a été la cause directe d'un état de choses menaçant pour le maintien de la paix. Il serait donc nécessaire, selon nous, de donner à cette question la première place dans les délibérations du Congrès. Si une solution satisfaisante de cette question était assurée, on pourrait procéder à l'examen des causes qui rendent la situation de la Péninsule italienne un sujet d'alarme pour l'Europe. Sous cette forme, nous aurions moins à objecter à ce que la question de Venise fût abordée. Si de cette façon une solution des difficultés italiennes peut être mise en corrélation avec une solution des difficultés allemandes, sans qu'il soit porté atteinte à la dignité et à la puissance matérielle de l'Autriche, nous ne refuserons pas d'écouter ce qu'on aura à nous proposer; mais nous ne voulons pas prendre maintenant un engagement qui nous lierait d'avance, et nous déclarons hautement que, si des sacrifices doivent être faits pour assurer le maintien de la paix, nous ne consentirons pas à être les seuls à les supporter.

D'après votre dernier télégramme, les dépêches portant l'invitation au Congrès sont en route [1]. En attendant que nous donnions notre réponse officielle, vous pourrez vous énoncer dans le sens des observations qui précèdent.

2452. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Carlsruhe, Stuttgart, Munich, Dresde, Darmstadt, Cassel, Weimar, Hanovre, Hambourg et La Haye. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126 [2].)

Paris, 26 mai 1866.

Ainsi que l'annonce le *Moniteur* de ce jour [3], le Gouvernement de l'Empereur s'est mis d'accord avec les Cabinets de Saint-

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Francfort et Florence, 24 mai, et La Tour d'Auvergne, 25 mai.

[2] Cette circulaire a été reproduite dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 50-51, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 188-189.

[3] La note du *Moniteur* a été reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 17. Elle était ainsi rédigée : «La France, l'Angleterre et la Russie,

Pétersbourg et de Londres à l'effet de tenter une démarche en faveur de la paix auprès des Puissances impliquées dans le différend qui a éclaté en Allemagne.

Animés du sincère désir de contribuer à prévenir un conflit armé dont la seule éventualité a jeté déjà tant de trouble dans les esprits, nous sommes entrés en pourparlers à ce sujet avec l'Angleterre et la Russie dès que nous avons entrevu la possibilité de rendre nos efforts utiles aux parties intéressées. Nous avons pensé, au reste, que pour atteindre ce but il ne suffisait pas de leur porter de simples exhortations à la concorde et des conseils pacifiques. Nous avons donc proposé aux deux grandes Puissances neutres dont nous recherchions le concours préalable de s'entendre avec nous, pour déterminer autant que possible les causes de collision et fournir une base aux délibérations. Il ne pouvait entrer dans nos intentions de nous ériger en juges des dissentiments qui ont amené la situation actuelle, ni d'élaborer des combinaisons que nous viendrions ensuite présenter à l'acceptation des Puissances allemandes et de l'Italie. Nous n'avons voulu que désigner les questions qu'il est, selon nous, nécessaire d'aborder pour que cette négociation réponde à la gravité des circonstances, et qu'il faut résoudre pour rasseoir la paix sur des fondements durables. Notre avis a été partagé par les Cours d'Angleterre et de Russie, et les trois Cabinets se sont entendus sur les termes d'une dépêche identique qui vient d'être expédiée à sa destination[1]. Nous invitons l'Autriche, la Prusse et l'Italie à venir délibérer de concert avec la France, l'Angleterre et la Russie sur l'affaire des Duchés de l'Elbe, celle du différend italien, enfin celle des réformes fédérales, en tant qu'elles pourraient

étant tombées d'accord pour s'efforcer de prévenir le conflit qui est près d'éclater en Allemagne et en Italie, ont pensé que, afin de donner à leur démarche un caractère vraiment utile, elles devaient proposer d'ouvrir une Conférence, en indiquant dès à présent les questions qui lui seront soumises. Ces questions portent sur l'Italie, les Duchés de l'Elbe et la réforme de la Constitution germanique. En conséquence, chacun des trois Gouvernements vient d'envoyer à ceux d'Autriche, de Prusse, d'Italie et à la Confédération germanique, des lettres de convocation à une Conférence qui se réunira à Paris le plus promptement possible.»

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Florence et Francfort, circulaire, 24 mai.

intéresser l'équilibre européen. Nous avons tenu aussi à ce que la Confédération germanique fût représentée dans ces négociations dont le résultat peut être si important pour ses propres destinées. Nous lui avons donc adressé la même invitation. Aussitôt que la Légation de Russie à Francfort aura reçu les instructions qui doivent lui arriver incessamment, les Agents diplomatiques des trois Cours feront au Président de la Diète la communication dont elles sont convenues. Les Envoyés des États allemands à l'Assemblée fédérale vont en conséquence être saisis de cette proposition sous très peu de jours, et ils ne manqueront pas de la transmettre à leurs Gouvernements. Je crois utile de vous en donner dès à présent connaissance, et je vous en envoie ci-joint copie pour votre information.

2453. Le Vicomte de Botmiliau, Consul général à Belgrade, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, Belgrade, 16, n° 194.)

Belgrade, 26 mai 1866.
(Cabinet, 7 juin; Dir. pol., 11 juin.)

[Le Vicomte de Botmiliau vient d'apprendre par le Consul général d'Angleterre à Belgrade[1] que M. Marinovitz[2] s'est rendu à Londres pour y démontrer que la Turquie devrait abandonner les forteresses qu'elle occupe encore en Serbie. Il a sollicité à ce propos l'appui de Lord Clarendon. Il a fait probablement une démarche analogue à Paris. Mais l'accueil qu'il a reçu à Londres n'a pas été favorable. M. de Botmiliau n'en est pas surpris; il aurait déconseillé la démarche s'il en avait eu connaissance; mais on ne lui en avait rien dit.]

M. Garaschanine m'a, au contraire, longuement entretenu des affaires de Valachie, et il ne cache pas l'inquiétude qu'elles lui font éprouver. Il désire par-dessus tout que l'union puisse être maintenue, qu'il n'y ait d'occupation ni turque ni russe, et, puisque le Prince de Hohenzollern est arrivé à Bucarest[3], il

(1) J.-A. Longworth.
(2) Président du Sénat.
(3) Le 22 mai.

pense qu'il serait de l'intérêt de la Porte elle-même, pour éviter des complications très graves, d'accepter le fait accompli, et de demander à la Conférence de reconnaître ce Prince comme Prince de Roumanie[1].

2454. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 356.)

Berlin, 26 mai 1866, 3h 56 soir.
(Reçu à 4h 1/2 soir.)

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez expédiée avant-hier[2]. Lord Napier et M. d'Oubril attendent demain matin celles qui leur sont destinées, et nous nous réunirons dans la journée pour nous concerter.

2455. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 108.)

Berlin, 26 mai 1866.
(Cabinet, 28 mai; Dir. pol., 29 mai.)

[Benedetti rappelle et développe son télégramme de la veille[3] sur la note adressée par la Turquie à la Prusse. La démarche de la Turquie a été connue par tous les membres du Corps diplomatique à un dîner offert par l'Ambassadeur d'Angleterre à l'occasion de la fête de la Reine; elle a provoqué une impression générale de surprise et de regret.]

M. de Bismarck, qui assistait à la réunion de l'Ambassade d'Angleterre, s'est borné à me dire à ce sujet que la Porte se méprenait en supposant que le Gouvernement du Roi attachait du prix au succès de l'élection du Prince Charles de Hohenzollern, et que la Prusse ne modifierait en aucune façon la position qu'elle a prise dans l'affaire des Principautés. Il m'a appris

(1) Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «C'est également notre avis. Liés par la convention de 1858, nous avons dû, etc... mais, etc.»

(2) Il s'agit de la circulaire de Drouyn de Lhuys du 24 mai.

(3) Cf. Benedetti, télégramme, 25 mai.

toutefois que le Roi avait accepté la démission du Prince, qui a cessé ainsi d'appartenir à l'armée prussienne. Lord Loftus, dans un entretien qu'ils avaient eu la veille, avait fait remarquer au Président du Conseil que le Gouvernement du Roi, pour décliner toute responsabilité dans l'incident, lui semblait tenu de désavouer publiquement la conduite du Prince; M. de Bismarck lui a répondu qu'on ne pouvait exiger du Roi de lui infliger un blâme par voie de publicité, mais que le Représentant de Sa Majesté à la Conférence serait mis en mesure de donner aux Plénipotentiaires des autres Puissances des explications pleinement satisfaisantes.

M. d'Oubril m'a appris, de son côté, qu'il avait enfin reçu une réponse du Prince Gortchakoff (1). Le Vice-Chancelier de l'Empire se borne à lui annoncer, m'a-t-il dit, que l'on a donné l'ordre au Consul général de Russie (2) d'observer la plus stricte réserve, et qu'on attendrait, avant d'apprécier la démarche du Prince Charles, de savoir comment elle serait appréciée par la Conférence.

[La fin de la dépêche est consacrée à des nouvelles militaires.]

2456. Le Baron de Reinach, Chargé d'Affaires à Berne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Suisse, 594, n° 15.)

Berne, 26 mai 1866.
(Cabinet, 28 mai; Dir. pol., 30 mai.)

[Le Baron de Reinach signale les mesures militaires prises par la Confédération pour faire respecter la neutralité suisse; on ne croit pas que le Congrès puisse empêcher la guerre.]

Le discours prononcé par l'Empereur à Auxerre (3) doit avoir occasionné parmi les membres du Conseil fédéral les plus vives inquiétudes, et, aujourd'hui, ce serait moins la volonté de faire respecter sa neutralité que la crainte d'une diminution de terri-

(1) Cf. Talleyrand, télégramme, 24 mai.
(2) Baron d'Offenberg.
(3) Cf. ci-dessus, p. 60, note 1.

toire qui détermine la Suisse à prendre des mesures qui lui permettraient de procéder, dans un court délai, à des armements considérables.

2457. Le Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 367.)

Péra, 26 mai 1866, 11h matin.

Le Conseil des Ministres a décidé hier qu'il y avait lieu de demander aux Puissances d'autoriser l'occupation militaire des Principautés. Des télégrammes pour les différents Cabinets sont partis (1). Ce n'est pas cependant sans un grand sentiment d'inquiétude qu'on envisage cette mesure, tout en se disposant à la prendre. Aali a dit qu'après tout il préférerait voir l'Autriche à Bucarest. Puis il a ajouté : « Pourquoi le Prince Charles a-t-il fait la faute de ne pas passer par Constantinople? Il nous eût embarrassés beaucoup, et le Sultan se serait décidé à le reconnaître. »

Malgré les assurances formelles d'Aali Pacha que le Gouvernement turc remplira tous ses engagements financiers pour le 1er juillet, on craint généralement que ces nouvelles dépenses ne lui fassent une nécessité et peut-être ne lui fournissent un prétexte pour ne pas payer le prochain coupon.

2458. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 26 mai 1866, 2h 55 soir.

Le Prince Gortchakoff, avant de prendre les ordres de l'Empereur, désire savoir si les autres Puissances seront représentées par les Ministres des Affaires étrangères (2). Je le crois très dis-

(1) Cf. Aali Pacha à Safvet Pacha, télégramme, 24 mai, et Benedetti, télégramme, 25 mai.

(2) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 24 mai, 4h 45 soir, et Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 25 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

posé à se rendre à Paris, mais il y a opposition dans l'entourage de l'Empereur. Veuillez m'informer le plus tôt possible.

2459. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Mission du L^t-C^el Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 26 mai 1866.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin n'a pu obtenir du Général de Crenneville aucun renseignement sur la composition des armées qui seront commandées par l'Archiduc Albert et le Général Benedek. Il a fait part à celui-ci de son désir d'être admis à l'État-Major de l'armée du Nord, mais le Général lui a déclaré que, en acceptant le commandement, il avait prié l'Empereur de n'autoriser aucun officier étranger, quel que fût son rang, à suivre le quartier-général. Il se fera d'ailleurs un plaisir de présenter au Lieutenant-Colonel Merlin, à titre tout personnel, son armée lorsqu'elle sera formée et groupée. «J'ai donc été, ajoute le Colonel, très satisfait de mon entretien avec le Général Benedek, qui m'a paru très résolu, d'une volonté très énergique, et, malgré une certaine emphase, due à sa nature hongroise et qui se reflète dans son ordre du jour à l'armée du Nord, il est modeste quand il s'agit de l'avenir. Je ne crains que deux choses, m'a-t-il dit en me congédiant : que ma santé ne vienne à me faire défaut, et qu'on n'en arrive à une mauvaise paix (einen faulen Frieden).»

Suivent quelques détails sur les cantonnements.]

Quant à la manière dont la guerre sera conduite, je pense, d'après certaines conversations, que l'Autriche, décidée qu'elle est à ne point jouer le rôle de l'agresseur, ne pourra pas s'emparer à temps des points stratégiques (en Saxe) qui lui permettraient de livrer une grande bataille au début de la campagne, mais que, usant de la connaissance qu'on a ici de la composition de l'armée prussienne, on manœuvrera le plus longtemps possible sans en venir à des engagements qui pourraient soutenir le moral des landwehrs. Les bivouacs prolongés, les alertes, les privations

pourraient bien alors démoraliser profondément ces bons pères de famille, dont l'esprit d'indiscipline s'est déjà signalé.

Quant aux questions politiques qui préoccupent le plus l'opinion publique, se présente en première ligne celle du Congrès. On doute fort qu'il puisse aboutir; si ses décisions sont exécutives, c'est la guerre dans toute l'Europe; si elles sont formulées à titre de conseil, la situation actuelle n'en sera pas changée. L'Autriche exerce ses droits de possession sur la Vénétie en échange de l'abandon des Pays-Bas; des traités bien plus anciens que ceux de 1815 ont consacré cet état de choses. Si aujourd'hui, dans l'intérêt de la conservation de la paix, on lui en demande la rétrocession volontaire, elle est disposée, dans cet intérêt seulement, à examiner quelle compensation territoriale à sa convenance on peut lui offrir. Il n'en existe guère, en tout cas aucune n'est indiquée. Or un Empire composé de tant de races différentes ne peut admettre le principe des nationalités, qui pourrait le réduire à néant; il ne peut davantage admettre le principe, dissolvant pour son organisation, du suffrage universel dans le Sleswig-Holstein. On pense donc que la question ne peut être tranchée que par la force des armes. On s'inquiète aussi du sort de la brigade autrichienne Kalik, qui occupe le Holstein, et des bruits propagés par quelques journaux au sujet du rappel de cette brigade. On proteste vivement contre une pareille mesure, qui d'ailleurs n'a jamais été mise sérieusement en question. Il est vrai que cette troupe n'opposerait qu'une résistance de peu de durée aux forces bien supérieures de la Prusse, mais elle représente l'Autriche, qui a mis sur pied une armée de cinq cent mille hommes pour la soutenir. On dit que, si la Prusse touchait à un soldat autrichien sur les bords de l'Eider, l'Autriche saurait prendre sa revanche sur les bords de la Sprée. Cette brigade représente donc le droit d'existence des Duchés, le droit de la Confédération germanique et du peuple allemand en général, et toute attaque contre elle est une attaque à tous ces droits. On va plus loin : on dit que, en occupant le Holstein, l'Autriche a contracté l'obligation d'administrer et de protéger le pays; que, dans les circonstances présentes, il est de son devoir de procéder à la réunion du contingent fédéral holsteinois, qui peut s'élever, dit-on, à quarante mille hommes, et qui trouverait dans la bri-

gade Kalik un point d'appui pour la défense du pays. Si au contraire la brigade se retirait, les Prussiens occuperaient le pays, y introduiraient le régime des maisons de correction, et livreraient l'administration aux créatures de M. de Bismarck. La Prusse aurait ainsi conquis, sans tirer l'épée, l'objet de ses convoitises, et elle justifierait cette occupation par son droit de possession en commun avec l'Autriche, droit devenu personnel à la Prusse par la retraite de l'autre Puissance. La Prusse adopterait évidemment alors dans les Duchés une politique défensive qui forcerait à son tour l'Autriche à l'attaquer, ce qui ferait perdre à celle-ci les avantages qu'elle a acquis jusqu'à présent par sa fermeté à soutenir la politique du droit et des traités.

[La dépêche se termine par une assez longue citation d'un journal de Vienne et par des détails sur les rassemblements de troupes en Vénétie.]

2460. Drouyn de Lhuys au Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 367.)

Paris, 27 mai 1866.

Une occupation militaire des Principautés serait, à nos yeux, le plus grave danger pour la Porte, et pour l'Europe la plus fâcheuse complication. Faites tous vos efforts pour détourner le Divan de cette pensée[1].

2461. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 236.)

Paris, 27 mai 1866.

N'ayant encore reçu aucune réponse à nos lettres d'invitation, nous ne pouvons avoir aucune donnée positive sur les intentions des Gouvernements quant à la désignation des personnages qui

[1] Cf. Aali Pacha à Safvet Pacha, télégramme, 24 mai, et Drouyn de Lhuys à Moustier, 25 mai.

devront les représenter[1]. Nous connaissons seulement comme vous les dispositions de Lord Clarendon. M. de Metternich et M. de Gramont pensent que M. de Mensdorff viendra. M. de Goltz me dit qu'il engage M. de Bismarck à se rendre également à Paris. Quant à l'Italie, je crois qu'elle fera comme les autres Puissances.

L'Empereur me charge de vous dire qu'il accueillerait avec le plus grand plaisir M. le Prince Gortchakoff.

2462. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 27 mai 1866.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre rend compte de la revue d'une partie de la garde par le Roi. A l'issue de la revue, le Roi a réuni les officiers supérieurs et leur a adressé une courte allocution. «Sa Majesté aurait annoncé que les circonstances l'appelleraient bientôt à les conduire à l'ennemi; elle aurait exprimé la plus entière confiance dans le dévouement de ses officiers. Les paroles royales ont été chaleureusement accueillies.» — Le Comte de Clermont-Tonnerre envoie au Ministre et commente un «état des troupes de la garde» en garnison à Berlin et à Potsdam.]

2463. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 58.)

Florence, 27 mai 1866.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 31 mai.)

Tout l'intérêt de la situation se concentre en ce moment sur les chances de succès que peut présenter la réunion d'une Con-

(1) Cf. Talleyrand, télégramme, 26 mai. — Les lettres d'invitation de la France (cf. Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Francfort et Florence, circulaire, 24 mai) avaient été expédiées le 24 mai (cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, télégramme, 24 mai, 1h 25).

férence. Je comptais recevoir par le courrier d'hier la dépêche identique dont Votre Excellence m'a annoncé l'envoi par son télégramme du 24; elle me parviendra sans doute ce soir, et, conformément à vos ordres, je ne manquerai pas de vous en accuser réception par le télégraphe [1].

Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous en informer, la presse et le public n'ont que très peu de foi dans les résultats pratiques d'une Conférence ou d'un Congrès. On énumère avec une certaine complaisance les difficultés malheureusement très réelles contre lesquelles les Puissances qui aspirent à épargner à l'Europe le fléau de la guerre auront certainement à lutter, et, par une singulière anomalie, il semble que la presse italienne ait pris à tâche de rassurer l'opinion contre l'éventualité d'une solution pacifique. Cette disposition du journalisme et d'une fraction considérable du public s'explique de différentes manières. Elle a pour cause principale l'opinion généralement accréditée en Italie que l'Autriche ne saurait consentir à traiter sérieusement et sincèrement de la cession de la Vénétie, et, en admettant même que le Cabinet de Vienne se résolût à renoncer à ses possessions italiennes moyennant une compensation territoriale, on ne voit pas où cette compensation pourrait être trouvée sans violer sur quelque point de l'Europe les principes sur lesquels l'Italie s'appuie elle-même pour revendiquer la possession de Venise. J'ajoute que, pour un assez grand nombre d'Italiens, la certitude d'avoir une armée considérable, bien organisée, et capable sans doute de soutenir dignement l'honneur du pays sur les champs de bataille, a tout le charme d'une agréable surprise. Sous l'empire d'une excitation naturelle et de sentiments très respectables, il ne manque pas de gens qui croient l'occasion venue pour l'Italie de s'affirmer comme puissance militaire et qui, en admettant que le résultat fût égal, préfèreraient une victoire italienne à un Congrès européen.

Les dispositions du Gouvernement italien ne sont pas moins patriotiques, mais elles sont moins aventureuses. Le Général La Marmora se rend compte comme tout le monde des difficultés qui rendent problématique le succès d'une Conférence; mais,

[1] Malaret reçut en effet la dépêche identique du 24 dans la soirée, et il en accusa réception par un télégramme à 11h 15 du soir.

connaissant par expérience les maux et les hasards de la guerre, il fait des vœux sincères pour que ces difficultés puissent être résolues, et attend avec impatience l'arrivée du document que vous m'avez annoncé [1].

Depuis la date de ma dernière dépêche [2], les enrôlements de volontaires ont été provisoirement suspendus. Cette mesure se fonde sur le chiffre des enrôlés déjà assez considérable pour remplir, et au delà, les cadres des vingt bataillons dont la formation a été récemment décrétée. Elle est, cela va sans dire, assez mal accueillie par les journaux de la gauche, et a donné lieu, dit-on, à des discussions assez vives dans le sein de la commission. Le Général La Marmora n'en persiste pas moins dans la décision qu'il a prise. Au point de vue militaire comme au point de vue politique, il ne s'est jamais dissimulé et il ne dissimule à personne les inconvénients des volontaires, et il paraît résolu, au moins jusqu'à nouvel ordre, à ne pas en augmenter le nombre. Je ne voudrais cependant pas répondre qu'il résistera toujours aux obsessions de ceux qui, sur ce point, ne pensent pas comme lui.

[La fin de la dépêche est relative aux débats de la Chambre sur les lois de finance, ainsi qu'au mode de payement du semestre de la rente italienne.]

2464. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 737, n° 113.)

Londres, 27 mai 1866.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol.; 30 mai.)

Une dépêche télégraphique de Vienne, parvenue hier dans la journée au Comte Clarendon, annonce que, à la suite des modifications introduites dans les lettres d'invitation qui viennent d'être expédiées [3], l'Autriche se montrait disposée à prendre

[1] Sur l'attitude de La Marmora, dans la question du Congrès, jusqu'au début de juin, on trouvera les pièces essentielles dans La Marmora, chap. xiii, xiv et xv.

[2] La dépêche précédente de Malaret était datée du 23 mai. Elle était consacrée aux débats de la Chambre des Députés et aux dispositions de l'opinion relativement à l'impôt sur la rente. (Italie, 364.)

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 23 mai, et La Tour d'Auvergne, télégramme, 24 mai, 4h 45 soir.

part à la Conférence. Cette nouvelle, jointe aux impressions très favorables que M. Layard a rapportées des entretiens qu'il a eu l'honneur d'avoir avec l'Empereur et avec Votre Excellence [1], a causé ici, dans les régions officielles, une vive satisfaction. On paraissait croire en revanche que la Prusse serait peut-être moins empressée qu'on ne le supposait d'abord à venir soumettre à la Conférence les questions qui la touchent plus spécialement, et l'on prêtait à M. de Bismarck le désir d'arriver, même au prix d'assez grands sacrifices, à se mettre d'accord directement avec l'Autriche, avant la réunion de la Conférence, sur l'affaire des Duchés de l'Elbe. On croyait aussi que la Confédération germanique éprouverait quelque répugnance à se faire représenter dans la Conférence. Le Comte Russell, qui me faisait part lui-même, ce matin, de ce dernier bruit, ne semblait pas penser que l'abstention de l'Allemagne dût être un obstacle à la réunion des autres Plénipotentiaires.

Sans se flatter beaucoup que les délibérations qui vont s'ouvrir puissent conduire, quant à présent, à un arrangement pacifique, le Premier Lord de la Trésorerie considérait qu'elles auraient, du moins, l'avantage d'empêcher la guerre de prendre de trop grandes proportions, en même temps qu'elles prépareraient pour l'avenir le terrain sur lequel la négociation pourrait être reprise.

[La fin de la dépêche est relative à la célébration de l'anniversaire de la Reine Victoria.]

2465. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 491.)

Vienne, 27 mai 1866, midi 53.
(Reçu à 2h soir.)

Je reçois à l'instant seulement la dépêche de Votre Excellence du 24, n° 56 [2].

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 23 mai.
[2] C'est la circulaire du 24 mai.

2466. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 491.)

Vienne, 28 mai 1866, 12h 1/2 matin (1).

L'Ambassadeur d'Angleterre et le Ministre de Russie attendant une expédition de leurs Gouvernements, la démarche simultanée n'a pas eu lieu aujourd'hui. Je pense qu'elle se fera demain 28. L'acceptation ne paraît pas douteuse.

2467. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Mission du Lt-Cel Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 27 mai 1866.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin est obligé, pour envoyer ses lettres, d'attendre les occasions, parce que les lettres confiées à la poste risqueraient d'être ouvertes en Bavière. Il a grand'peine à se procurer les renseignements qu'il désirerait.]

Le Général de Crenneville, habituellement si froid, a été on ne peut plus gracieux pour moi. Il avait annoncé ma visite au Général Benedek, et je crois devoir à cette recommandation le très cordial accueil du Général. A la fin de ma visite, le Général de Crenneville m'accompagna vers la porte et me dit : «Mon cher Colonel, je ne parle pas souvent politique, et je ne m'adresse pas en ce moment à l'Attaché militaire français, mais, entre nous, de vous à moi, tout ce que nous désirons aujourd'hui, c'est de marcher avec vous !» Dans la bouche d'un homme aussi considérable et aussi renfermé que le Général, ces paroles ont une certaine valeur. Elles m'avaient été déjà dites en d'autres termes par le Maréchal de Hess. Veuillez considérer ceci, Monsieur le Maréchal, comme très confidentiel; sont-ce des paroles méditées

(1) Ce télégramme est daté du 27, sans indication d'heure, sur la minute conservée dans les archives de l'Ambassade, à Vienne. Il a dû être écrit à la fin de la soirée et expédié à minuit et demi. Ainsi s'expliquent les mots : «demain 28».

d'avance ou échappées dans la confiance d'une conversation, je n'en sais rien, mais elles ont été, pour moi, prononcées dans ce sens. Quant au Général Benedek, il est impossible d'exprimer les bonnes paroles dont il s'est servi à l'égard de notre armée, de notre esprit militaire et loyal. Mais, en échange, il est extrêmement net en ce qui touche les prérogatives de son commandement. Il a positivement déclaré à l'Empereur qu'il ne consentait à assumer la responsabilité du commandement à l'armée du Nord qu'à la condition d'être le maître absolu de la distribution des commandements des différents corps, à l'exclusion de tout Archiduc et de tout grand seigneur ne joignant pas à sa position de solides qualités militaires.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin annonce, en terminant, que l'on commence des travaux de fortification sur la rive gauche du Danube.]

2468. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Florence. (Minute. Angleterre, 737, n° 64.)

Paris, 28 mai 1866.

Les Agents diplomatiques de la Porte auprès des Cours signataires du traité de Paris ont reçu une dépêche télégraphique en date du 24 de ce mois impliquant la possibilité d'une occupation des Principautés de Moldavie et de Valachie par les troupes ottomanes.

Dans ce télégramme, qui m'a été communiqué par Safvet Pacha [1], la Turquie semble croire qu'il lui appartient de prendre une décision à ce sujet de sa propre initiative, et qu'il lui suffit, pour rester dans les limites de son droit, d'informer les Puissances de ses déterminations. Cette manière de voir est entièrement contraire à la lettre aussi bien qu'à l'esprit des actes qui ont réglé la conduite à suivre dans l'éventualité en présence de laquelle se placent les Ministres du Sultan.

L'article 27 du traité de Paris porte qu'une intervention armée

[1] Cf. Aali Pacha à Safvet Pacha, télégramme, 24 mai.

ne pourra avoir lieu sans un accord préalable entre les Puissances contractantes [1]. La même stipulation se trouve reproduite en substance dans l'article 8 de la convention du 19 août 1858 [2]. Enfin, le protocole du 6 septembre 1859, qui a tracé la procédure applicable en cas d'infraction aux traités, a établi de nouveau que la Porte devrait, avant de recourir aux moyens coercitifs, se concerter avec les Représentants des Puissances sur les mesures qu'il y aurait lieu d'arrêter [3]. Ainsi, tous les actes intervenus jusqu'ici entre les Cours garantes et la Porte excluent formellement la pensée d'une intervention armée qui n'aurait pas obtenu l'assentiment des Cabinets; leur opinion n'a jamais varié à cet égard, et, dans la dernière réunion de la Conférence, les Plénipotentiaires ont été unanimes pour déclarer que la Porte ne pourrait en aucun cas occuper militairement les Principautés sans s'être mise avant tout d'accord avec les Puissances. L'entrée des troupes ottomanes en Moldo-Valachie serait donc, dans l'état des choses, en opposition avec les stipulations que la Turquie invoque. Nous y verrions en même temps un grave danger et une source de complications qui viendraient encore aggraver les embarras de la situation générale et que toutes les Cours ont un égal intérêt à prévenir. C'est un point sur lequel j'ai invité M. de Moustier, par le télégraphe, à appeler la sérieuse attention du

[1] Cf. ci-dessus, p. 254, note 2.

[2] Cf. ci-dessus, p. 254, note 3.

[3] Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 166-168. Le texte auquel il est fait allusion est le suivant : «Comme les Puissances signataires de la Convention du 19 août ont résolu de ne souffrir aucune infraction aux clauses de cette Convention, la Sublime Porte, dans le cas d'une violation de cet acte dans les Principautés, après avoir fait des démarches et demandé les informations nécessaires auprès de l'administration hospodarale, portera cette circonstance à la connaissance des Représentants des Puissances garantes à Constantinople, et, une fois le fait de l'infraction constaté d'un commun accord avec eux, la Cour suzeraine enverra dans les Principautés un commissaire *ad hoc*, chargé de requérir que la mesure qui a donné lieu à l'infraction soit rapportée; le commissaire de la Sublime Porte sera accompagné par les délégués des Représentants à Constantinople, avec lesquels il procédera de concert et d'un commun accord. S'il n'est pas fait droit à cette réquisition, le commissaire de la Sublime Porte et les délégués signifieront à l'Hospodar que, vu le refus d'y obtempérer, il sera avisé aux moyens coercitifs à employer. En ce cas, la Sublime Porte se concertera sans délai avec les Représentants des Puissances garantes à Constantinople sur les mesures qu'il y aura lieu d'arrêter.»

Gouvernement ottoman[1], en recommandant à l'Ambassadeur de Sa Majesté de faire tous ses efforts afin de détourner les Ministres du Sultan d'un projet dont l'exécution n'aurait que des inconvénients pour la Turquie et pour l'Europe elle-même.

Je vous prie d'entretenir M. . . . . des vues qu'indique le télégramme adressé aux Représentants de la Porte. Le Cabinet de. . . . en aura eu comme nous connaissance, et je vous serai très obligé de me faire savoir le plus tôt possible comment il envisage les intentions manifestées par le Gouvernement ottoman.

2469. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 356.)

Berlin, 28 mai 1866, 3h 20 soir.
(Reçu à 4h soir.)

J'ai fait aujourd'hui avec mes Collègues d'Angleterre et de Russie la communication qui nous a été prescrite[2]; nous avons donné lecture et remis copie de la dépêche identique à M. de Bismarck. Le Président du Conseil nous a déclaré qu'il prendrait les ordres du Roi et qu'il nous ferait part de la résolution de Sa Majesté, en nous donnant connaissance des dépêches qu'il adressera en conséquence aux Représentants de la Prusse près de nos Cours. Il a ajouté qu'il avait lieu de croire que la réponse qu'il serait chargé de faire à notre ouverture pourrait être conforme au vœu qui l'a suggérée.

Le départ de la garde est ajourné.

2470. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 109.)

Berlin, 28 mai 1866.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 31 mai.)

J'ai reçu avant-hier la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 24 de ce mois pour me prescrire

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Moustier, télégramme, 27 mai.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Florence et Francfort, télégramme et circulaire, 24 mai.

d'inviter, de concert avec les Représentants d'Angleterre et de la Russie, le Gouvernement prussien à des délibérations communes pour rechercher les moyens de conjurer la guerre.

Je me suis entendu hier avec mes Collègues, et, suivant le désir qu'ils m'en ont exprimé, j'ai demandé pour eux et pour moi une entrevue à M. de Bismarck, qui a bien voulu nous recevoir aujourd'hui à une heure.

Ainsi que nous en étions convenus, j'ai fait part au Président du Conseil de l'objet de notre démarche, et je lui ai donné lecture de votre dépêche; Lord Loftus et M. d'Oubril ont pris la parole après moi pour déclarer à Son Excellence qu'ils étaient chargés de lui faire une communication identique; après quoi, chacun de nous lui a remis une copie de la dépêche de sa Cour.

M. de Bismarck nous a répondu qu'il s'empresserait de prendre les ordres du Roi; que, connaissant cependant les sentiments de Sa Majesté, il pensait qu'il serait vraisemblablement autorisé à faire un accueil favorable à l'ouverture des trois grandes Puissances neutres.

A titre purement confidentiel, il a cru devoir ensuite nous présenter deux observations, l'une sur la rédaction de la dépêche identique, l'autre sur la proposition même qui en fait l'objet. Il a relevé que l'état actuel des choses ne procédait pas exclusivement de la question des Duchés; que cette affaire, en devenant le sujet d'un dissentiment entre l'Autriche et la Prusse, n'était pas de nature à provoquer un conflit, et que la guerre n'est devenue une éventualité probable qu'à la suite des dispositions militaires prises et des armements successivement ordonnés par le Cabinet de Vienne et par d'autres États allemands; que le Gouvernement du Roi a été ainsi amené à pourvoir à sa défense et à couvrir la capitale du Royaume, en appelant d'abord sous les armes une faible partie de ses réserves et en mobilisant ensuite son armée.

Il nous a fait remarquer, d'autre part, que la Confédération lui aurait paru suffisamment représentée à la Conférence par les Plénipotentiaires des deux grandes Puissances qui en font partie, et que la présence d'un négociateur spécial pouvait devenir un obstacle à une prompte solution des difficultés pendantes; que ce négociateur sera en effet tenu, à chaque incident qui n'aura pas

été prévu par ses instructions générales, d'en référer à la Diète, dont les membres ne pourront se concerter sur les directions nouvelles qu'il s'agira de lui donner qu'après avoir eux-mêmes provoqué les ordres de leurs Cours respectives, et que, à supposer que ces ordres fussent identiques ou faciles à concilier, on n'était pas moins, dans tous les cas, exposé à des retards compromettants pour le succès de la tâche confiée aux Plénipotentiaires. Il a toutefois reconnu qu'il n'y avait plus lieu de revenir sur la détermination prise à ce sujet par les trois Cours. Quant à la première de ses observations, il a admis, avec mes Collègues et avec moi, qu'il n'avait pu entrer dans les intentions de nos Gouvernements de rien préjuger, et qu'il ne s'agissait plus aujourd'hui de revenir sur le passé, mais uniquement de prévenir une lutte dont toutes les Puissances intéressées déclinaient également la responsabilité.

J'ai appelé l'attention du Président du Conseil sur les considérations développées dans votre dépêche et qui doivent porter toutes les parties à hâter la réunion de la Conférence. Son Excellence a répondu que le Gouvernement du Roi en comprenait toute la valeur, et qu'il désirait même insister pour qu'il en fût tenu compte. La Prusse, selon lui, satisfaisant exactement à toutes les charges que font peser sur le trésor public et sur le pays les développements qu'elle a été contrainte de donner à ses moyens de défense, ne saurait rester indéfiniment dans la situation qui lui a été faite, et il est urgent, a-t-il ajouté, que toutes les Puissances se montrent également empressées à se réunir et à rechercher les moyens propres à mettre promptement un terme à une situation qui ne saurait se prolonger.

Le Président du Conseil a constaté que notre communication ne s'expliquait pas sur le caractère et le nombre des Plénipotentiaires qui devraient prendre part à la Conférence, et nous a demandé si nous n'avions pas quelques explications à lui donner à ce sujet. Le Ministre de Russie lui a, comme moi, répondu qu'il ne possédait aucune indication qui lui permît de satisfaire au désir qu'il nous exprimait; l'Ambassadeur d'Angleterre a déclaré de son côté qu'il était, à cet égard, sans instructions; il a ajouté cependant qu'il croyait savoir que, dans l'opinion de son Gouvernement, il convenait de donner à la Conférence l'autorité

et les pouvoirs qui lui étaient nécessaires pour triompher rapidement des obstacles qu'elle pouvait rencontrer, et qu'il était peut-être désirable, dans ce but, que chaque Puissance y fût représentée par son Ministre des Affaires étrangères. Lord Loftus a demandé à M. de Bismarck s'il était, pour sa part, disposé à adhérer à cette combinaison. Son Excellence a répondu que, en sa qualité de Président du Conseil, il avait d'autres attributions que celles qui sont attachées au Ministère qui lui est confié, qu'il lui serait difficile, dans les circonstances actuelles, de s'absenter pendant longtemps, et il nous a donné à entendre que, s'il était tenu de se rendre à Paris, il ne croyait pas pouvoir participer personnellement aux travaux de la Conférence jusqu'à la complète élaboration des arrangements qu'elle sera chargée de conclure.

M. de Bismarck ne s'expliquant pas sur le vœu exprimé par les Puissances neutres de voir les Cours qui ont ordonné des préparatifs militaires se décider à les suspendre, sinon à rétablir leurs forces sur le pied de paix durant la période des négociations[1], je me suis permis de l'interroger à ce sujet. Le Président du Conseil a rappelé que le Roi ne s'était jamais refusé à prendre une pareille détermination, mais que Sa Majesté avait toujours été obligée de la subordonner aux garanties qui lui étaient dues, c'est-à-dire que la Prusse devait être assurée, par le désarmement des Puissances limitrophes, qu'elle ne serait plus exposée à une agression. « Si donc, lui ai-je dit, l'Autriche désarme, le Gouvernement du Roi n'hésitera pas de son côté à réduire son état militaire ? » M. de Bismarck ne m'a pas désavoué; il a paru toutefois indiquer que la Prusse, n'ayant pas pris l'initiative, n'était pas tenue à un désarmement simultané.

Avant de nous retirer, nous avons enfin demandé au Président du Conseil à quel moment et dans quel mode il croyait pouvoir faire part à nos Gouvernements de l'accueil que rencontrera leur proposition. Il nous a répondu que le Roi ne voudra pas perdre un instant pour communiquer sa résolution, et que ses Représentants à Paris, à Londres et à Saint-Pétersbourg seraient chargés de la notifier à nos Cours respectives, que nous serions toute-

[1] Cf. la circulaire du 24 mai.

fois réunis au Ministère pour en prendre connaissance, et que nous serons probablement convoqués après-demain à cet effet.

Je ne saurais terminer cette dépêche sans ajouter qu'il n'a échappé ni à mes Collègues ni à moi que nos instructions ne nous autorisaient pas explicitement à communiquer à M. de Bismarck la dépêche identique qui nous a été adressée; mais Votre Excellence voudra bien admettre, j'espère, que, dans une occasion de cette importance, il ne nous était pas permis de nous en abstenir. Il nous a paru que nous ne pouvions nous empêcher de faire connaître, dans les termes mêmes où elle a été concertée entre nos trois Cours, l'ouverture que nous avions à lui soumettre. Nous avons donc été unanimes pour décider que nous devions non seulement donner communication au Président du Conseil de nos dépêches, mais encore lui en laisser copie. J'ose espérer que Votre Excellence voudra bien accorder son approbation à la manière dont j'ai cru devoir, de concert avec mes Collègues, m'acquitter de vos ordres.

2471. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 70.)

Dresde, 28 mai 1866.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 4 juin.)

[Le Baron Forth-Rouen envoie à Drouyn de Lhuys le texte et la traduction du discours que le Roi a prononcé[1] en présence des États réunis dans la salle du Trône. L'Envoyé de Prusse a assisté à la séance royale en même temps que les autres membres du Corps diplomatique. A la suite du réquisitoire prononcé par la Prusse à la séance du 24 contre les États secondaires[2] et en raison du ton de la presse prussienne, il s'est opéré dans les dispositions du peuple saxon un changement notable; réaction contre l'attitude prussienne, approbation de la politique de M. de Beust, dévouement au Roi, telles sont actuellement ses dispositions.]

[1] Le jour même. Le discours est reproduit dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 24.

[2] Cf. ci-dessus, p. 251, note 1.

L'opinion générale des États secondaires est que tout ce qui concerne la question des Duchés et celle de la réforme ne peut plus être traité qu'à Francfort, et non directement entre Berlin et Vienne; que, si l'Autriche est résolue à faire des concessions quant à l'une et l'autre de ces deux affaires, c'est à ses confédérés, réunis à la Diète, qu'elle doit les soumettre, et non à la Prusse isolément. Cette opinion, très défendue, n'a pas empêché M. de Pfordten d'inviter le Cabinet autrichien à ouvrir de nouvelles négociations avec la Prusse, en se montrant disposé à la satisfaire sur plusieurs points. Cette démarche du Ministre bavarois a causé autant de surprise que de mécontentement à Vienne, et on l'a fait sentir dans la réponse que l'on a adressée à Munich.

En revanche, le Hanovre, qui dans la séance du 24 à Francfort, en réponse aux observations de l'Autriche, a fait déclarer «qu'il a pleinement la conscience de ce qui, d'après les lois fondamentales de la Confédération, constitue les droits et les devoirs des Etats confédérés, et qu'il est résolu, dans la situation actuelle, à observer strictement ces devoirs», le Hanovre regrette de s'être lié vis-à-vis la Prusse, et demande à ses Confédérés de le retirer de ce mauvais pas.

2472. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 59.)

Florence, 28 mai 1866.
(Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 1er juin.)

J'ai reçu hier au soir la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 24 du courant et le n° 38[1]. Mes Collègues d'Angleterre et de Russie attendent d'un moment à l'autre les instructions semblables qui doivent leur être adressées par leurs Cours respectives. Aussitôt qu'elles leur seront parvenues, je ne manquerai pas de me concerter immédiatement avec eux pour faire au Gouvernement du Roi la communication simultanée dont Votre Excellence veut bien me dicter les termes.

[1] C'est la circulaire du 24 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

2473. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 28 mai 1866, midi 50.

Le Ministre de Russie[1] et Sir A. Mallet ont reçu leurs instructions, et les trois notes seront remises dans la journée au Président de la Diète[2].

2474. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 80, n° 30.)

Hanovre, 28 mai 1866.
(Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 1er juin.)

[Le Comte de Reiset annonce le passage à travers le Hanovre de troupes prussiennes venant des provinces du Rhin pour se rendre en Silésie. Cette partie de l'armée prussienne « se montre très peu satisfaite de la guerre. D'autre part, les dispositions de la Landwehr deviennent de plus en plus mauvaises ».

Le Comte de Reiset accuse ensuite réception à Drouyn de Lhuys de sa circulaire du 26 mai; depuis longtemps il s'était entretenu avec le Comte de Platen sur l'éventualité de l'intervention des trois grandes Puissances pour prévenir la guerre entre la Prusse, l'Italie et l'Autriche.]

Je crois devoir aujourd'hui faire part à Votre Excellence de l'opinion de ce Ministre touchant les arrangements qu'il y aurait à conclure selon lui pour le maintien de la paix, s'il y a encore quelque chance de l'espérer. « Je n'ai jamais eu connaissance, m'a-t-il dit, de la prétendue circulaire que M. de Mensdorff, d'après les journaux, aurait adressée à ses Agents diplomatiques, et dans laquelle il se serait prononcé avec une certaine aigreur, sur les instances de la France, de l'Angleterre et de la Russie, pour que l'Autriche abandonnât ses possessions italiennes. Je crois au contraire savoir que le Cabinet de Vienne adhérerait à

(1) Le baron d'Ungern-Sternberg.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Francfort et Florence, télégramme et circulaire, 24 mai.

la cession de la Vénétie si, en compensation, on lui accordait *un territoire allemand*, composé par exemple des Principautés de Hohenzollern et d'une grande partie de la Silésie. Au moyen d'un pareil échange, et si l'Italie consentait en outre, avec la Prusse, à lui donner une indemnité pécuniaire, un accord pourrait se faire par lequel la Vénétie serait cédée aux Italiens, et les Duchés de l'Elbe à la Prusse. En dehors de cette combinaison, je ne vois rien de possible, attendu que l'Autriche ne se soumettrait à sortir de la Vénétie que si on lui facilitait le moyen d'augmenter son influence dans la Confédération par un accroissement de populations allemandes. Les États moyens sont aussi de l'avis qu'elle ne doit abandonner ni la Vénétie ni les Duchés sans acquérir une plus grande prépondérance en Allemagne, afin d'être en mesure de lutter désormais pied à pied contre les envahissements de la Prusse.» La France a le même intérêt que nous, m'a dit souvent M. de Platen. «Elle ne doit pas vouloir plus que nous l'unité de l'Allemagne, et sa politique devrait donc à cette heure, au prochain Congrès, avoir en vue de relever l'influence de l'Autriche en Allemagne. Cette influence ne pourra se rétablir que si l'Autriche gagne en Allemagne ce qu'elle aura perdu en Italie.»

«Mais vous, comme Hanovrien, ai-je dit au Comte de Platen, pouvez-vous admettre que la Prusse s'empare des Duchés, sans avoir à redouter plus tard de grands dangers pour votre propre existence? — Non, m'a-t-il répondu; dès le moment que l'Autriche serait maîtresse d'une grande partie de la Silésie, et qu'elle se trouverait plus à même de nous secourir, nous n'aurions plus rien à craindre de notre ambitieux voisin. Si, comme tout porte à le croire, la Prusse, d'une manière ou d'une autre, est mise en possession des Duchés, elle s'occupera très activement de se créer une marine; mais je puis vous assurer à l'avance qu'elle fera de grands sacrifices d'argent sans aboutir à un résultat sérieux : elle ne trouvera, d'un côté, que des ressources insuffisantes pour la formation de ses marins, et, de l'autre, elle aura à surmonter les obstacles presque invincibles que lui oppose la nature.»

En écoutant avec attention les considérations de M. de Platen, je me suis permis de lui faire observer qu'il me paraissait diffi-

cile que la Prusse consentît à la perte de la Silésie, autrement qu'à la suite de grands désastres. «Je ne le pense pas, a répliqué M. de Platen, et je crois même pouvoir vous certifier que le ton de la Prusse est bien modifié depuis quelques jours. En rassemblant ses armées, elle s'est convaincue de leurs fâcheuses dispositions, et même de leur insuffisance matérielle pour lutter avec avantage contre les forces considérables que sa rivale a mises sur pied et qui seraient sans doute encore appuyées par celles de la Confédération. Dans cet état de choses, je ne doute pas que, si les grandes Puissances exerçaient sur elle une forte pression, elle ne finisse par accepter des conditions qui seraient toujours meilleures avant qu'après une guerre suivie de revers. Jusqu'à présent, la Prusse a annoncé à grand bruit que jamais elle ne se dessaisirait d'aucune des conquêtes de Frédéric II; mais il faut bien qu'elle se persuade que le grand capitaine n'est plus là pour commander ses armées, et que l'Autriche, aidée des Souverains secondaires, n'est pas disposée à subir plus longtemps ses exigences ambitieuses.»

Comme j'abordais avec M. de Platen la dernière question qui doit être discutée au Congrès, celle de la réforme, j'ajoutais que la Prusse, dans ce conflit, chercherait sans aucun doute à obtenir, pour le moins, le commandement supérieur des forces militaires du Nord de l'Allemagne, ainsi que la direction politique. Ce Ministre m'a répondu qu'une concession de ce genre entraînerait l'anéantissement de la souveraineté des petits États, pour aboutir infailliblement à l'unité, à laquelle s'opposent les intérêts bien entendus de la France. «Il me paraît donc impossible, a continué M. de Platen, que les concessions à faire à la Prusse puissent jamais s'étendre jusque-là.»

Quelques journaux ayant annoncé qu'un grand parti allemand ne souffrirait jamais l'ingérence des Puissances européennes dans les affaires intérieures de l'Allemagne, j'ai demandé au Comte Platen ce qu'il pensait de cette explosion du sentiment patriotique. «Il n'est pas à redouter, a-t-il repris en souriant. Comment, en effet, n'être pas reconnaissant à la France et aux deux autres grandes Puissances de s'occuper de nous, lorsque depuis trois ans, par les fautes de chacun, l'Allemagne a, comme toujours, discuté sans trouver aucune issue à ses interminables

débats? En ce qui touche le choix d'un Plénipotentiaire de la Diète, c'est chose délicate; la Prusse ne voudra pas assurément de M. de Beust, qui n'a déjà que trop envenimé nos affaires; le choix restera donc entre MM. de Kübeck et de Pfordten.»

Tel est, Monsieur le Ministre, le résumé des derniers entretiens que j'ai eus avec M. de Platen, qui passe à juste titre pour un des esprits les plus sages de l'Allemagne et le plus au courant des affaires qui s'y agitent, mais qui, je dois le dire, ne me semble pas faire en ce moment assez la part du mouvement populaire de l'Allemagne, qui tend à vouloir enfin une sérieuse réforme des institutions qui la régissent. Quant à ces tendances générales de l'opinion publique, je m'en réfère à ce que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence dans mes dépêches n[os] 24 et 28, en ce qui touche le parti avancé, qui, sentant ne pouvoir par lui-même arriver au but de ses désirs, accepterait le projet de réforme, tel que je l'ai fait connaître dès l'origine à Votre Excellence, des mains mêmes de M. de Bismarck. Grandir l'Autriche en Allemagne aux dépens de la Prusse, dans la mesure indiquée par M. de Platen, me paraît donc aller dangereusement à l'encontre des aspirations libérales de l'Allemagne.

[Le Roi n'a pas reçu le Corps diplomatique à l'occasion de son anniversaire. La session des Chambres est ouverte.]

2475. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Russie, 236, n° 49.)

Saint-Pétersbourg, 28 mai 1866.
(Cabinet, 2 juin; Dir. pol., 4 juin.)

J'ai eu l'honneur de vous faire savoir par le télégraphe quelles avaient été les premières impressions du Prince Gortchakoff en apprenant l'arrivée et l'installation à Bucarest du Prince de Hohenzollern[1]. Les renseignements que j'ai pu recueillir ne me donnent pas à penser que le Cabinet de Saint-Pétersbourg ait depuis lors modifié son attitude.

[1] Cf. Talleyrand, télégramme, 24 mai, minuit 15.

Le Vice-Chancelier a tenu à tous mes Collègues le même langage qu'à moi : « La proclamation du Prince de Hohenzollern est une insulte aux Puissances représentées à la Conférence. Mais la Russie n'a pas à intervenir; c'est à la Conférence d'aviser. Si elle accepte le fait accompli, la Russie demandera sa dissolution, comme n'ayant pas répondu aux devoirs qui lui incombaient, et elle donnera à son Représentant l'ordre de se retirer de cette réunion diplomatique. » Le Consul général de Russie à Bucarest a reçu pour instructions de traiter le Gouvernement du Prince de Hohenzollern comme la Lieutenance princière, c'est-à-dire en pouvoir illégalement constitué, et le Vice-Chancelier déclare qu'il tient dorénavant le Prince Charles comme personnellement responsable de tout ce qui se passera dans les Principautés danubiennes.

Le mécontentement contre la Prusse, soupçonnée d'avoir favorisé l'accession au Trône hospodaral d'un Prince appartenant à la Maison royale, a été très vif, et si M. d'Oubril, vis-à-vis de l'Ambassadeur de l'Empereur à Berlin, n'a pas témoigné de l'irritation de son Gouvernement, je sais qu'il a dû l'exprimer en termes fort sévères au Comte de Bismarck[1].

Je ne crois pas que le Prince Gorchakoff veuille aller au delà d'un blâme nettement formulé. Trop habile pour envenimer en ce moment des discussions déjà de nature fort irritantes par elles-mêmes, il se résout à une modération relative qui, pour moi, est plutôt un symptôme de prudence qu'une tendance à se rapprocher de la politique prussienne dans les Principautés du Danube. La consolidation du pouvoir du Prince de Hohenzollern n'est pas d'ailleurs un fait auquel il puisse refuser toute possibilité de probabilité, et si, pour le moment, il ne renonce pas à la combattre par des moyens pacifiques, je ne suis pas éloigné de croire qu'il se renfermera volontiers dans l'inaction, une fois la dignité de sa diplomatie sauvegardée : il recule devant l'idée d'une intervention quelconque, pensant que celle de la Russie entraînerait la nôtre dans un sens contraire, et redoutant que l'intervention de la France ne force la Russie à de compromettantes démarches, ou ne l'humilie en frappant ses protestations d'inefficacité.

[1] Cf. Benedetti, 26 mai, n° 108.

Avant-hier, le Prince Gortchakoff me disait en riant : «Le Chargé d'Affaires de Turquie s'est fait annoncer chez moi; il vient me demander ce que j'ai à lui dire sur les affaires des Principautés; eh! mon Dieu, *je n'ai rien à lui dire,* voulez-vous accepter mes pleins pouvoirs pour le recevoir? Je ne les donne pas à l'Ambassadeur de France, mais au Baron de Talleyrand.» J'ai dû refuser, en alléguant l'impossibilité où je me trouvais de me dédoubler ainsi dans le Cabinet du Ministre des Affaires étrangères.

Le Prince de Hohenzollern a écrit une lettre à l'Empereur Alexandre pour lui annoncer son arrivée en Roumanie, où l'appelait le suffrage des populations[1]. L'effet n'a pas été heureux; on a trouvé que le nouvel Hospodar le prenait de bien haut, et qu'il affectait de traiter de Puissance à Puissance en parlant d'envoyer à Saint-Pétersbourg un Ambassadeur pour notifier son avènement. Le Vice-Chancelier lui a fait parvenir indirectement le conseil de ne pas donner suite à ce projet, s'il ne voulait exposer le messager au désagrément de n'être pas reçu. Je ne manquerai pas de tenir Votre Excellence au courant de tous les faits qui parviendraient à ma connaissance et me paraîtraient de nature à modifier la situation actuelle de cette difficile question.

P.-S. — Je sors de chez le Vice-Chancelier, qui m'a lu un télégramme adressé par le Baron de Budberg après la Conférence du 26[2], et un autre contenant la réponse qui lui a été faite. Le Prince Gortchakoff paraissait irrité contre l'Ambassadeur de Russie, qui s'était contenté d'une déclaration d'illégalité et n'avait point insisté pour obtenir une *résolution plus efficace* contre la proclamation du Prince de Hohenzollern. En conséquence, il vient de charger le Baron de Budberg de proposer la dissolution de la Conférence. — Le Ministre prétend ne rien savoir d'une occupation des Principautés par les troupes turques, qu'une dépêche télégraphique de Vienne nous donne comme un fait accompli à l'heure qu'il est.

[1] La lettre, qui fut envoyée après l'entrée du prince Charles en Roumanie, avait été écrite à Zurich, le 13 mai. Elle a été publiée par Démètre Sturdza, t. Ier, p. 181.

[2] La Conférence s'était réunie en réalité le 25 (cf. Drouyn de Lhuys à Moustier, 25 mai).

2476. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Orig. Mémoires et documents, Russie, 46.)

Saint-Pétersbourg, 28 mai 1866.

J'ai lu aujourd'hui au Prince Gortchakoff le télégramme que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier, et je puis vous dire que l'assurance du bon accueil de l'Empereur l'a vivement flatté : il a immédiatement écrit à l'Empereur Alexandre, à Tsarskoë Selo, pour lui faire savoir que son Ministre serait vu avec grand plaisir à Paris. Comme je vous l'ai déjà mandé[1], il souhaite ardemment de figurer au Congrès, et si, depuis quelques jours, il se montre plus discret à cet égard, c'est à l'opposition que rencontre son voyage chez plusieurs des Conseillers de l'Empereur qu'il faut s'en prendre. On objecte que *tous* les Ministres des Affaires étrangères ne se rendront probablement pas au rendez-vous; que si, comme on le suppose, le Congrès n'aboutit pas, chaque Ministre en particulier se trouvera atteint par l'échec général. On redoute l'influence qu'il serait aisé d'exercer à Paris sur le Prince, une fois sa vanité en jeu, et l'on se demande s'il n'est pas un peu tôt, après notre démêlé au sujet de la Pologne, d'envoyer en France le Vice-Chancelier de l'Empire. Enfin, il n'est pas jusqu'aux inconvénients que présenterait la compagnie de sa nièce (je vous en ai déjà parlé, elle brûle du désir d'aller à Paris), que l'on n'exploite pour dissuader l'Empereur de consentir au départ du Prince Gortchakoff. Malgré ces nombreux prétextes, plus ou moins heureusement choisis, il est certain pour moi qu'il ira à Paris si Lord Clarendon et les Comtes de Bismarck et de Mensdorff se décident à y venir.

Il m'a dit avec beaucoup de feu que les questions à débattre étaient trop importantes pour être remises aux mains inhabiles qui avaient mené les affaires de Russie, d'Autriche et de Prusse à la Conférence, que le Congrès devait être lestement conduit, que les recours aux Gouvernements occasionneraient de déplorables retards, etc., etc., en un mot tout ce que j'aurais pu dire si j'avais eu à le convaincre.

[1] Cf. Talleyrand, télégramme, 26 mai.

Dans le courant de l'entretien, je me suis placé à un autre point de vue, celui de la nécessité d'une entente entre l'Empereur, vous et lui sur les graves questions qui doivent surgir sous peu ailleurs qu'en Allemagne, si l'on en croit les signes précurseurs; il a complètement abondé dans mon sens. Je l'ai assuré que l'on ferait grand cas à Paris de son esprit et de sa haute raison, et qu'il y trouverait des dispositions à prévenir par un sincère et complet échange d'idées les surprises et les difficultés que les événements tiennent en réserve.

Il m'a répondu avec beaucoup de développements qu'il s'y prêterait très volontiers, qu'il serait heureux de s'ouvrir vis-à-vis de l'Empereur, et de contribuer à faire disparaître les dernières traces de préventions qui peuvent exister encore ici depuis les événements de Pologne, etc., etc. J'ai cru devoir relever que ces préventions n'étaient pas unilatérales, et qu'elles exigeraient une double action pour être effacées. En un mot, mon cher Ministre, si le Prince Gortchakoff ne va pas au Congrès, c'est que d'autres Chefs de Cabinet s'y seront refusés, et que le Congrès aura été baptisé «Conférence»; car, je crois pouvoir le répéter, ses dispositions personnelles sont bonnes en ce moment, et toutes favorables à une rencontre avec vous.

Je veux, avant de terminer, vous citer un mot du Prince Gortchakoff qui m'a paru caractéristique et qui m'a été répété il y a peu de jours : «On ne me tient pas assez compte en Russie de ce que me coûte l'obligation où je suis de subordonner la politique extérieure de mon pays aux exigences de sa politique intérieure.» Quand on habite Saint-Pétersbourg, on comprend la douloureuse sincérité d'un semblable regret, et on estime celui qui l'exprime.

2477. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Colonel Colson, Premier Aide de Camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Mission du L^t^-C^el^ Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 28 mai 1866.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin transmet quelques renseignements d'ordre militaire. — «On est ici dans une certaine anxiété

au sujet du Congrès. On ne croit pas à sa réussite, et on ne voudrait pas mettre de la mauvaise volonté à en examiner les bases; mais elles sont vraiment impossibles à concilier avec l'honneur du pays.» — Le Lieutenant-Colonel Merlin a toujours grand'-peine à se renseigner. «Ils sont bons enfants, mes Autrichiens, mais mystérieux et discrets en diable.»]

2478. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Berlin, Florence, Londres, Saint-Pétersbourg et Vienne. (Télégr. Déchiffrement. Archives de l'Ambassade de Berlin [1].)

Berlin, 29 mai 1866.

Sa Majesté vous charge de dire à M. le Comte de Bismarck [2] que, dans l'intérêt de l'œuvre de pacification qu'elle poursuit, elle verrait avec plaisir les Ministres des Affaires étrangères prendre part aux Conférences.

2479. Projet d'allocution pour l'ouverture du Congrès. (Minute. Autriche, 491.)

[Paris,] 29 mai 1866.

En prenant la parole pour exprimer son opinion sur la tâche dévolue à la Conférence, le Plénipotentiaire de l'Empereur ne saurait avoir la pensée d'exposer les conditions d'une entente, ni même de tracer le programme des délibérations. Le Gouvernement de Sa Majesté s'est mis d'accord avec les Cours d'Angleterre et de Russie pour indiquer les questions qui, de l'aveu unanime, sont devenues aujourd'hui des causes de conflit, et dont le règlement est nécessaire au raffermissement de la paix; mais il ne lui appartient pas de préciser les arrangements qui pourraient intervenir. Les parties intéressées sont seules en position de connaître les concessions mutuelles au prix desquelles elles consentiraient

(1) Ce télégramme a été publié dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 52, et reproduit dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 189.

(2) M. le Général La Marmora; Lord Clarendon; le Prince Gortchakoff; M. le Comte de Mensdorff.

à se déclarer satisfaites. Le Plénipotentiaire de l'Empereur ne peut donc que se borner en ce moment à des considérations générales. Sous cette réserve, il croit de son devoir d'exposer franchement sa pensée.

La communication identique adressée aux Cours d'Autriche, d'Italie et de Prusse ainsi qu'à la Confédération germanique[1], et à laquelle ces quatre Puissances ont adhéré[2], les appelle à résoudre par la voie des négociations la question des Duchés de l'Elbe, celle du différend italien, enfin celle des réformes à apporter au Pacte fédéral en tant qu'elles pourraient intéresser l'équilibre européen.

Le dissentiment dans l'affaire des Duchés porte principalement sur le point de savoir à qui sera déférée la souveraineté des deux territoires cédés par S. M. le Roi de Danemark à LL. MM. l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse et administrés provisoirement aujourd'hui l'un par l'Autriche, l'autre par la Prusse, à titre de possession commune. Ici, des intérêts très complexes se trouvent engagés; mais l'équité demande, comme la politique, que la vérité des situations soit avant tout prise en considération. La Prusse aspire à donner à ses établissements maritimes l'extension que comporte la position qu'elle occupe dans la Baltique, et à se mettre en communication directe avec la Mer du Nord. Les Duchés de l'Elbe ont donc, pour le Gouvernement prussien, une importance qu'ils ne présentent pour aucun autre État de la Confédération germanique. Les efforts du Cabinet de Berlin en vue de former avec le Sleswig et le Holstein des liens aussi étroits que possible semblent d'accord sur ce point avec les aspirations nationales de la Prusse, et il est sage d'en tenir compte si l'on veut créer dans le nord-ouest de l'Allemagne un ordre de choses de nature à désintéresser cette Puissance et offrant ainsi les conditions de la stabilité et de la durée. Le règlement du sort des Duchés pourrait donc être recherché dans une juste appréciation de ces intérêts, qui n'ont rien d'incompatible avec ceux des populations elles-mêmes.

Il resterait à résoudre différentes questions subsidiaires, telles

(1) Le 24 mai.

(2) Cf. les télégrammes de Mosbourg, de Benedetti et de Reculot, 28 mai; de Malaret et de Mosbourg, 29 mai.

que la définition des rapports du Sleswig avec la Confédération germanique. Elles devraient être examinées dans le même esprit de conciliation et avec le même désir de faire disparaître pour l'avenir toute cause de malaise et de conflit.

Cet examen pourrait suggérer le moyen de faire droit aux préoccupations que cause au Gouvernement des Pays-Bas la position du Roi Grand-Duc comme membre de la Confédération, et qui se sont traduites récemment dans la Diète par une motion de l'Envoyé néerlandais demandant la rupture des liens qui unissent le Limbourg à l'Allemagne [1].

La question de la réforme fédérale embrasse l'ensemble des relations formées par le Pacte de 1815 entre les divers États germaniques. Les Puissances non allemandes ne sauraient avoir l'intention de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Confédération. Aussi, en plaçant cette question au nombre de celles que la Conférence est appelée à traiter, elles ont elles-mêmes limité sa compétence aux modifications pouvant intéresser l'équilibre européen, dont le maintien est placé sous la sauvegarde de tous dans l'intérêt de chacun. C'est donc uniquement sous ce point de vue que le Gouvernement de l'Empereur envisage l'histoire de la Confédération germanique durant les dernières années. Les négociateurs de 1815 ont fondé les institutions fédérales sur le principe de l'égalité des droits entre tous les membres dont ce grand corps politique est formé. En fait, l'influence dirigeante s'est partagée entre les deux Puissances que l'étendue de leurs territoires, leurs ressources, leur organisation militaire ont placées au premier rang. Il est résulté en outre, de la conformation géographique de la Prusse, que certains États se sont trouvés entraînés jusqu'à un certain point dans sa sphère d'action. Cette Puissance a été conduite à chercher les moyens de les rattacher à sa politique par d'autres liens que ceux que le Pacte fédéral a lui-même établis. Elle a conclu ainsi avec plusieurs d'entre eux des conventions militaires qui assimilent et réunissent leurs contingents à l'armée prussienne.

Enfin, en cas de difficultés graves entre les deux principales

[1] Cette motion fut présentée à la séance du 19 mai (cf. Baudin, 15 mai, et Reculot, 20 mai). A la séance du 24, la Diète désigna un comité pour l'examiner (cf. Reculot, 24 mai).

Cours germaniques, la force des choses, ainsi que nous le voyons aujourd'hui, amène presque nécessairement la Prusse à essayer de généraliser ces sortes d'alliances en les étendant à tous les États du Nord de l'Allemagne.

D'un autre côté, les différentes souverainetés du Midi, obéissant de même à une loi de leur situation, ont toujours tendu avec plus ou moins de suite et de volonté, selon les circonstances, à unir leurs efforts, à combiner leurs démarches de manière à exercer une action qui leur fût propre, soit lorsque les deux grandes Puissances allemandes marchaient de concert, soit lorsqu'elles étaient divisées. Cette tendance a pris un caractère plus marqué et mieux défini encore dans les conjonctures actuelles, et là aussi, comme dans le Nord, les nécessités politiques ont amené la formation d'un groupe auquel semblent se rallier en ce moment tous les États moyens du Midi.

Le Pacte fédéral domine tous les intérêts particuliers; les liens qu'il a créés ne sauraient être affaiblis sans préjudice pour l'ensemble de la Confédération; mais ne serait-ce pas en raffermir l'autorité que de régulariser les situations qui se sont constituées ainsi sous l'action successive du temps? Ces alliances sont plus ou moins contraires au vœu du Pacte; elles semblent toutefois conformes à la nature des choses, puisque nous les voyons se reproduire invariablement dans toutes les grandes crises, sous la pression des événements. Ne serait-ce donc pas consolider les bases de la Confédération germanique et introduire dans ses institutions une réforme vraiment utile que de s'attacher à mettre sur ce point les faits d'accord avec le droit?

Reste la question du différend italien. La cause en est trop connue pour que le Plénipotentiaire de l'Empereur ait besoin de la préciser ici. Par un enchaînement de circonstances qui sont du domaine de l'histoire, la Vénétie est devenue un obstacle au rétablissement de rapports de confiance entre l'Autriche et l'Italie, et un sujet de continuelles inquiétudes pour la paix générale. Les droits de l'Autriche reposent sur les traités et ne sauraient être mis en doute. Aussi est-ce seulement sur la haute raison, sur l'esprit généreux de cette grande Puissance que le Gouvernement de l'Empereur fonde l'espoir de la voir accepter l'idée d'une transaction qui ferait disparaître cette source de difficultés et de périls.

On ne saurait d'ailleurs méconnaître que, en renonçant dans l'intérêt de l'Europe à la possession de la Vénétie, l'Autriche s'imposerait un sacrifice considérable. Elle perdrait sur le littoral de l'Adriatique des positions importantes pour son commerce et sa marine, et, afin de conserver intacte la situation qu'elle occupe dans cette mer, il serait peut-être désirable qu'elle pût trouver de ce côté, en partie du moins, les dédommagements territoriaux auxquels elle aurait droit. Mais il serait essentiel aussi que, dans les plans auxquels s'arrêteraient à ce sujet les Puissances, les intérêts des tiers fussent partout respectés. L'Europe ne saurait demander en ce moment à aucun de ses membres de s'imposer pour le bien commun des sacrifices qui resteraient sans compensation; une pareille pensée serait contraire aux sentiments de concorde et d'équité qui ont provoqué la réunion de la Conférence.

Il y aurait donc lieu de rechercher une combinaison qui permît de concilier avec les intérêts généraux ceux de la Puissance à laquelle la Conférence demanderait de fournir les éléments d'un accord acceptable pour l'Autriche.

Les Cabinets considèrent avec raison la prospérité de l'Empire ottoman comme l'un des plus légitimes objets de leur sollicitude et comme une condition de tranquillité pour l'Europe. Mais le progrès auquel tendent les efforts si louables de son Gouvernement est entravé à chaque moment par l'état de ses finances. Le premier de tous les intérêts pour la Porte, c'est le rétablissement de son crédit. Les territoires ne manquent point à cette immense Monarchie qui embrasse tant de riches provinces dans les trois Continents; mais sa situation financière l'empêche d'en tirer parti, et, faute des ressources qui lui manquent sous ce rapport, il ne lui est pas possible d'exploiter les richesses accumulées sur son sol et de reprendre le degré de puissance et de force auquel l'Europe désirerait la voir atteindre. Le Gouvernement ottoman trouverait donc un grand avantage à se prêter à un arrangement qui, en désintéressant l'Autriche dans la question des territoires, lui apporterait à lui-même, sans aucun affaiblissement réel de ses frontières, une large compensation pécuniaire, et lui permettrait d'imprimer l'impulsion la plus féconde à l'œuvre de régénération d'où dépendent sa prospérité et sa grandeur futures.

L'Autriche pourrait donc être dédommagée des pertes qu'elle aurait faites par une délimitation qui donnerait plus de profondeur à ses possessions dans le bassin de l'Adriatique, et la Turquie recevrait une indemnité à laquelle seraient naturellement appelés à contribuer les Gouvernements qui auraient gagné en population à ces changements territoriaux.

L'Autriche a naguère acquis la Vénétie par voie d'échange, et le Gouvernement de l'Empereur espère que cette Puissance n'aura pas en principe d'objection à déférer à l'appel adressé à sa magnanimité au sujet de cette province. La Conférence aurait, dans ce cas, à se mettre en rapport avec la Porte ottomane pour lui exprimer les vœux des Cabinets, et l'Europe, qui s'est imposé de si grands sacrifices, en tant de circonstances, pour venir en aide à la Turquie, pourrait légitimement attendre d'elle que, par un noble mouvement de gratitude, elle voulût à son tour contribuer au bien commun, en se prêtant à une combinaison si conforme à l'intérêt général.

En terminant cet exposé, je répéterai que le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas entendu présenter à la Conférence des idées arrêtées devant servir de bases aux délibérations; mais il a jugé de son devoir de faire connaître les considérations que lui suggèrent les difficultés soumises à la haute sagesse des Plénipotentiaires, et il est prêt à appuyer tout projet d'arrangement qui aurait pour but de résoudre les trois questions au règlement desquelles le maintien de la paix paraît subordonné.

2480. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Télégr. Déchiffrement. Prusse, 356.)

Berlin, 29 mai 1866, 4h 41.

M. de Bismarck, déférant au désir de l'Empereur, se rendra à Paris pour participer aux travaux de la Conférence, si les Ministres des Affaires étrangères des autres Puissances sont également autorisés à y assister[1]. Le Président du Conseil vient de

[1] Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 29 mai.

me communiquer son projet de réponse à votre dépêche; elle contient une acceptation sans réserve ni restriction, avec une simple observation dont l'objet est d'établir que la situation actuelle a été créée par les armements non provoqués de l'Autriche et nullement par l'affaire des Duchés [1]. Il pense pouvoir l'expédier ce soir.

2481. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Confidentielle. Déchiffrement. Prusse, 356, n° 110 [2].)

Berlin, 29 mai 1866.
(Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 4 juin.)

J'ai eu hier l'honneur de vous rendre compte de l'entrevue que mes Collègues et moi nous avions eue avec le Président du Conseil [3]; je voudrais vous dire aujourd'hui, autant que je le le puis savoir, comment le Roi d'un côté, et M. de Bismarck de l'autre, envisagent la réunion d'un Congrès.

Appréciant l'état des choses avec ses dispositions habituelles, et pénétré d'un sentiment toujours profond, mais souvent imparfait, de sa responsabilité, le Roi n'a pas cessé de redouter la guerre pour l'histoire de son règne et pour le bien de son peuple, sans pouvoir cependant se résoudre à résister aux entraînements d'une politique qui séduit l'ambition traditionnelle de sa race. Il a donné ainsi son approbation à des mesures qui lui ont, en quelque sorte, fermé toute retraite, avec la conviction qu'elles ne rendaient pas tout arrangement impossible. Depuis que ces mesures ont reçu leur entière exécution, il lui arrive de ne plus méconnaître les dangers auxquels elles exposent la paix, et cette révélation lui cause une émotion qu'il ne parvient pas toujours à dissimuler à son entourage. Dans cette disposition, il ne pouvait manquer de considérer le Congrès comme une chance heureuse d'éviter un conflit armé, et il me revient qu'il s'est déjà exprimé dans ce sens. On m'assure que toujours Sa Majesté admet qu'il

[1] Cf. Benedetti, 28 mai, n° 109.

[2] Cette dépêche a été publiée, sauf les deux derniers paragraphes, par Benedetti, *Ma Mission en Prusse*, p. 123-129.

[3] Cf. Benedetti, 28 mai, n° 109.

lui serait permis, sans préjudice pour l'honneur de sa Couronne, de faire à l'Europe des concessions qu'il ne lui eût pas été possible d'accorder à l'Autriche en présence des deux armées, et qu'elle s'entretient des négociations futures en exprimant sa confiance dans un résultat satisfaisant, quelque générale que soit l'incrédulité de ses Conseillers. Si ces renseignements sont exacts, comme j'ai tout lieu de le croire, nous pouvons donc espérer que la proposition faite à la Prusse de participer à des délibérations communes sera accueillie sans réserve par le Roi, ainsi que le Président du Conseil nous l'a d'ailleurs fait pressentir hier.

Je ne surprendrai pas assurément Votre Excellence en lui annonçant que M. de Bismarck ne semble pas partager les vues de son Souverain. J'ai eu trop souvent occasion de vous exposer le véritable objet auquel ont constamment tendu tous ses efforts pour le rappeler avec quelque développement; je me bornerai à constater que, en poursuivant l'annexion des Duchés, comme en proposant à la Diète de réunir un Parlement, il s'est efforcé et uniquement proposé de rompre au profit de la Prusse l'équilibre germanique constitué en 1815 pour assurer à l'Autriche la prépondérance en Allemagne. Après avoir usé de tous les expédients pacifiques, il a accepté la guerre comme le suprême et le meilleur moyen d'atteindre ce but, et Votre Excellence sait l'habileté qu'il a déployée pour y contraindre non seulement ses adversaires, mais bien aussi le Roi lui-même.

Le Congrès et la paix renverseraient tous ses projets au moment où il se croit à la veille de les réaliser. M. de Bismarck n'est pas de ces esprits qui se font aisément illusion, et il est persuadé que, devant les Puissances réunies en Conférence, sa politique ambitieuse serait tenue en échec et réduite à abdiquer. La Prusse obtiendrait-elle les Duchés, ce qui ne lui est nullement démontré, qu'elle devrait encore se résigner à les acquérir au prix de certains sacrifices auxquels le Président du Conseil n'a pas certainement préparé le pays, et une pareille transaction, dans l'état actuel des choses et des esprits, en démentant les espérances qu'il avait autorisées, entraînerait avec la ruine de tous ses plans celle de sa situation personnelle. M. de Bismarck, néanmoins, a compris qu'il ne pouvait décliner le Congrès offert par les Puissances, et qu'il tenterait en vain, d'autre part, de dé-

IMPRIMERIE NATIONALE.

tourner le Roi de son intention de s'y faire représenter. Il conseillera donc à Sa Majesté d'y participer; mais je ne crois pas me tromper en supposant qu'il ne fera aucun effort pour en assurer le succès, s'il ne trouve pas l'occasion d'y mettre obstacle.

Il est un point sur lequel il est en parfait accord avec le Roi et que je dois signaler particulièrement à l'attention de Votre Excellence, parce qu'il pourrait lui fournir des prétextes plausibles pour déterminer le Roi à prendre des résolutions regrettables. Le Roi et le Président du Conseil sentent tous les deux que, en se prolongeant, la situation respective des Puissances armées se modifierait sensiblement au préjudice de la Prusse. Des considérations diverses, mais également déterminantes, exerceraient en effet une influence fâcheuse à tous égards s'il survenait dans la réunion des Plénipotentiaires et dans leurs délibérations des retards prolongés. Vous connaissez l'organisation militaire de la Prusse, et j'ai eu l'honneur de vous mander que tous les intérêts tenus en souffrance par la levée de la Landwehr ne permettent pas de la garder indéfiniment sous les drapeaux dans l'attente d'événements ultérieurs, sans s'exposer à provoquer un mécontentement et peut-être des troubles qui seraient d'autant plus probables qu'elle n'a témoigné, jusqu'à présent, aucun enthousiasme pour la cause qu'elle est appelée à servir.

D'autre part, les charges que comporte la mobilisation totale de l'armée épuisent rapidement les ressources du Trésor, et ses réserves ne sauraient dispenser le Gouvernement de recourir avant peu au crédit public, à moins de manquer à ses engagements. Or il ne serait pas aisé au Cabinet actuel de contracter un emprunt sans le concours de la Représentation nationale, et il n'a que trop de raisons pour craindre qu'elle le lui refuse si, au moment de la prochaine convocation des Chambres, les négociations sont encore pendantes. La majorité exigera, dans tous les cas, que le Ministère s'explique, et les discussions qui s'ensuivront ne pourront aboutir qu'à la retraite du Cabinet ou à la prorogation de l'assemblée : double éventualité qu'on est dans la nécessité d'éviter également, et qu'on croirait pouvoir conjurer si les hostilités étaient ouvertes avant la réunion des Chambres.

Enfin, tous les préparatifs pour entrer en campagne sont ou vont être terminés en Prusse. On a lieu de penser que ceux de

l'Autriche ne sont pas encore aussi avancés; mais, ce qui ne paraît pas douteux, c'est que la plupart des États du Midi n'auront pas complété leurs armements avant plusieurs semaines, et qu'ils ne seront pas, jusque-là, en mesure de prendre une part active à la guerre. Or ces États ne manifestent que trop l'intention de prêter l'appui de leurs armes à l'Autriche, et la Prusse a un intérêt de premier ordre à ne pas perdre ce temps si précieux pour elle.

Ces considérations fournissent à M. de Bismarck des moyens tout-puissants pour exercer sur l'esprit du Roi une influence qui pourrait être d'autant plus décisive qu'il serait secondé par tous les chefs de l'armée. Les Généraux, qui ont déjà regretté les retards que Sa Majesté a mis à ordonner la mobilisation, déploreront hautement ceux qu'ils imputeront à la diplomatie, et le Président du Conseil sera mis ainsi à même de peser activement sur les résolutions souveraines. J'apprends que M. de Bismarck se propose déjà d'insister auprès des Puissances intervenantes pour la prompte réunion de la Conférence, et qu'il en demandera la convocation sans attendre, au besoin, que la Confédération ait statué sur le choix de son Représentant. Mais, quelque inexacte que puisse être cette information, Votre Excellence voudra bien me permettre d'ajouter qu'il est d'une extrême urgence d'assembler les Plénipotentiaires et d'amener les Cours engagées dans le différend à débattre et à accepter les bases définitives des négociations.

Vous aurez remarqué que M. de Bismarck, en recevant hier notre communication, ne nous a pas caché qu'il s'abstiendrait de participer personnellement aux travaux du Congrès, ou qu'il ne consentirait à y faire qu'une courte apparition. Son dessein est de ne pas quitter le Roi, les exigences de sa situation et le caractère de Sa Majesté lui en font un devoir; il pense sans doute que son opinion prévaudra plus aisément s'il peut l'appuyer lui-même auprès du Roi que s'il devait l'exprimer de Paris par le télégraphe ou dans des rapports; on présume également qu'il préfère ne pas se trouver en présence des Plénipotentiaires des autres Puissances, et soutenir à Berlin ses prétentions, en laissant au Comte de Goltz le soin de les défendre à la Conférence. Il est probable, en outre, qu'il craint de faciliter par son absence le succès d'in-

fluences occultes qui n'ont pas renoncé à amener un rapprochement entre les deux Souverains des deux grandes Puissances allemandes; ces efforts ne semblent pas devoir réussir pour le moment; mais, s'il s'éloignait, on pourrait parvenir à surprendre le consentement du Roi à une entrevue avec l'Empereur d'Autriche, et il lui importe de surveiller soigneusement lui-même les avenues du Palais. Ses préoccupations à cet égard sont tellement éveillées qu'il se propose, assure-t-on, de suivre le Roi en campagne, si la guerre vient à éclater.

Le Prince royal s'est rendu à son quartier général à Breslau; mais, conformément au désir du Roi, il ne tardera pas à revenir à Berlin, Sa Majesté ne voulant pas que l'on puisse supposer que l'armée prussienne est à la veille d'opérer un mouvement offensif. Pour le même motif, et se plaisant à compter sur les garanties de paix offertes par la prochaine réunion des Plénipotentiaires, elle a, comme je vous l'ai mandé par le télégraphe [1], suspendu le départ de la Garde, qui avait reçu l'ordre de se mettre en marche pour s'avancer sur la frontière de Saxe.

Le Général Govone, qui n'était revenu de Florence, disait-on, que pour obtenir une audience de congé du Roi, se trouve toujours à Berlin [2]. Un Colonel d'État-Major qui lui avait été attaché à l'origine de sa mission est parti seul, retournant directement en Italie [3].

2482. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Déchiffrement. Mémoires et documents, Allemagne, 171.)

Berlin, 29 mai 1866.

Ma dépêche de ce jour était chiffrée quand j'ai reçu votre télégramme de ce matin. Malgré son empressement à déférer au désir que je viens de lui exprimer au nom de l'Empereur, je ne crois devoir rien retrancher à ce que je vous mande au sujet de

[1] Cf. le télégramme précédent.

[2] Cf. ci-dessus, p. 223, note 1. — La correspondance de Govone, publiée dans ses *Mémoires* (p. 488-490), ne contient, pour les derniers jours de mai, que des informations relatives à la situation militaire.

[3] Le colonel Driquet. Cf. Govone, *Mémoires*, p. 489.

M. de Bismarck. Il ne croit pas au succès des Conférences, et, si elles devaient se prolonger, il est toujours probable qu'il ne continuerait pas à y prendre part personnellement.

Ce qu'il m'est pénible d'ajouter, c'est que le Président du Conseil est encore l'objet des haines du parti des assassins : il lui revient que l'on espère l'atteindre pendant son voyage de Berlin à Paris. Votre Excellence jugera peut-être utile de faire inviter la police à exercer une surveillance active à la gare du Nord le jour de son arrivée.

2483. Le Comte de Bismarck, Président du Conseil des Ministres de Prusse, au Comte de Goltz, Ambassadeur à Paris. (Copie. Prusse, 356[1].)

Berlin, 29 mai 1866.

MM. les Représentants de la France, de l'Angleterre et de la Russie sont venus me trouver hier pour me communiquer les dépêches identiques par lesquelles leurs Cours respectives invitent le Gouvernement du Roi à prendre part à des délibérations qui, selon leur intention, auraient lieu prochainement à Paris dans le but de résoudre les différentes questions qui menacent en ce moment la paix de l'Europe[2].

Je me suis empressé de placer cette communication, dont Votre Excellence trouvera ci-joint une copie[3], sous les yeux du Roi, notre Auguste Souverain, et Sa Majesté, s'associant pleinement aux sentiments qui ont inspiré cette démarche aux trois Cours, a daigné me charger de leur annoncer qu'elle acceptait volontiers la proposition qui lui était faite, et que ses Plénipotentiaires se réuniraient à Paris à ceux des autres Puissances.

Le Gouvernement du Roi croit devoir consigner dans cette communication une observation que lui suggère la rédaction de l'invitation. Il ne saurait admettre que ce soit l'affaire des Duchés de l'Elbe qui menace la paix de l'Europe; le Gouvernement du

(1) En tête, note de la main de Drouyn de Lhuys : «Remise par M. le Comte de Goltz, le 31 mai.» — Cette dépêche fut également envoyée à Vienne et à Saint-Pétersbourg. — Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 27-28.

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 28 mai.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys, circulaire, 24 mai.

Roi au moins n'a jamais eu l'intention de résoudre cette question par une lutte armée. Il envisage au contraire l'attitude menaçante et les préparatifs militaires de l'Autriche et d'autres Gouvernements allemands comme le véritable point de départ des complications qui depuis ont pris des proportions de plus en plus alarmantes[1]. Désirant cependant contribuer autant qu'il dépend de lui à écarter tous les motifs de l'inquiétude qui pèse sur l'Europe, il consent volontiers à soumettre cette question, ainsi que les deux autres mentionnées dans la communication des trois Cours, à des discussions communes.

Le Gouvernement du Roi partage du reste entièrement l'opinion des trois Gouvernements que la réunion de la Conférence doit être hâtée autant que possible, dans la conviction que tout retard ne peut que compromettre les chances du succès.

Je vous invite, Monsieur le Comte, à communiquer cette dépêche à M. Drouyn de Lhuys, et je profite de cette occasion pour vous renouveler l'assurance, etc.

2484. Mavrojéni, Ministre des Affaires étrangères des Principautés-Unies, à Balatchano, Agent à Paris. (Télégr. Copie. Turquie, Bucarest, 28[2].)

Bucarest, 29 mai 1866.

L'Agent des Principautés-Unies à Constantinople annonce que la résolution de la Porte d'occuper la Roumanie a été notifiée à chaque Puissance séparément[3]. La Turquie a demandé si elle pouvait compter sur l'appui moral des Puissances. L'Ambassadeur de Russie pousse la Porte en sous main, malgré les dires contraires. Les Turcs n'oseront pas entrer avant d'avoir reçu la réponse de Paris[4]; mais il y a un parti dans le Gouvernement ottoman qui projette d'intercepter cette réponse pour pouvoir faire interpréter le silence des Cabinets en faveur de l'occupation.

(1) Cf. Benedetti, 28 mai, n° 109.

(2) En tête, note à l'encre : «Copie a été envoyée directement au Ministre.»

(3) Cf., pour le texte de cette résolution, Aali Pacha à Safvet Pacha, télégramme, 24 mai.

(4) Cf. Drouyn de Lhuys à Moustier, télégrammes, 25 et 27 mai.

2485. Le Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 367.)

Péra, 29 mai 1866, 9h soir.

L'occupation semble, il est vrai, au Gouvernement ottoman le seul moyen qui s'offre pour résoudre la question et sauver sa dignité; mais, si la Conférence lui en suggérait un autre, il serait bien aise d'échapper ainsi à la nécessité des mesures dont il sent parfaitement toute la gravité[1]. Je n'ai cessé de faire mes efforts pour amener la Porte à cet ordre d'idées plus pacifiques, et je suis heureux que Votre Excellence approuve et fortifie mon langage.

2486. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 31.)

Darmstadt, 29 mai 1866.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 2 juin.)

[Le Comte d'Astorg signale que, d'après la correspondance Havas, plusieurs Gouvernements allemands seraient disposés à protester contre la discussion de la réforme fédérale au sein de la Conférence de Paris[2], cette discussion constituant selon eux une immixtion dans les affaires intérieures de l'Allemagne. Il donne ensuite quelques détails sur l'état de l'opinion en Hesse-Darmstadt. Il ne semble pas que, dans les régions gouvernementales, il ait été sérieusement question de neutralité. Au contraire, un nombre considérable de Députés se prononcent pour la neutralité et organisent une forte opposition contre la demande de subsides que le Gouvernement va présenter aux Chambres. Cette opposition se traduira soit par un refus formel, qui pourrait entraîner la dissolution, soit par un refus de la moitié des 4,105,000 florins. L'existence des troupes sur le pied de guerre serait dans ce cas assurée pour trois ou quatre mois, et le Gouvernement se contenterait vraisemblablement de ce demi-succès.]

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Moustier, télégrammes, 25 et 27 mai.
(2) Cf. Drouyn de Lhuys, circulaire, 26 mai.

2487. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 364.)

Florence, 29 mai 1866, 5h 35 soir.

La dépêche russe relative à la Conférence n'est pas encore arrivée(1); l'acceptation du Gouvernement italien n'est pas douteuse.

2488. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 842, n° 79.)

Francfort, 29 mai 1866.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 31 mai.)

Sir Alexandre Malet et M. le Baron d'Ungern-Sternberg ayant reçu leurs instructions(2), nous avons remis hier à M. le Baron de Kübeck l'invitation adressée par les trois Cours neutres à la Confédération germanique au sujet de la Conférence qui doit se tenir à Paris(3). La Diète se réunira aujourd'hui en séance extraordinaire pour recevoir communication de ce document, et l'on espère qu'une décision quelconque sera prise par elle vendredi prochain, date à laquelle, comme Votre Excellence le sait, les différents Gouvernements ont promis de faire connaître à quelles conditions ils désarmeraient.

M. de Kübeck m'a dit qu'il ne pouvait pas pressentir la décision de l'Assemblée fédérale, attendu que les divers Représentants, ignorant les intentions de leurs Gouvernements, avaient gardé jusqu'à présent un silence absolu à cet égard; mais qu'il pensait que, sauf quelques réserves sur le point qui concerne la réforme, la Confédération germanique répondrait à l'appel qui lui est fait. Le Président de la Diète s'est du reste plu à recon-

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Francfort et Florence, télégramme et circulaire, 24 mai; Malaret, télégramme, 27 mai, et ci-dessus, p. 278, note 1.

(2) Cf. Reculot, télégramme, 28 mai.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Francfort et Florence, télégramme et circulaire, 24 mai.

naître que la phrase qui concerne la réforme était parfaitement correcte, même au point de vue exclusivement allemand; mais il ne paraît pas conserver beaucoup d'illusions sur le succès de la tentative pacifique des trois grandes Puissances.

Quant au Plénipotentiaire de la Confédération, on pense que, en cas de refus de M. de Pfordten qui est indisposé et en congé, ce sera M. de Beust.

N'ayant encore rien de positif à dire aujourd'hui à Votre Excellence, je me bornerai à lui transmettre quelques réflexions que j'ai entendu faire sur l'inopportunité qu'il y aurait à traiter à présent dans la Conférence la question de réforme. On dit que cette question n'est pas ouverte, chaque parti en Allemagne ayant son projet à lui. Pour la Prusse, la réforme c'est l'unité du pouvoir concentré entre ses mains; pour l'Autriche, c'est une union plus intime des Gouvernements groupés pour ainsi dire autour de l'Empereur; pour la démocratie avancée, c'est un Parlement enlevant aux différents États la plus grande partie de leurs droits de souveraineté; mais, pour tous, la réforme n'existe encore qu'à l'état d'abstraction, et il faudra du temps avant qu'on n'en arrive à formuler un programme qui ait des chances d'être adopté par la majorité du peuple allemand. C'est un terrain sur lequel on aime à discuter en Allemagne, et, de temps en temps, cette question est remise à l'ordre du jour; mais en 1866 pas plus qu'en 1863[1], elle n'aurait suffi pour entraîner la guerre.

Du reste, Monsieur le Ministre, le maintien de la Confédération sur les bases actuelles est évidemment à l'avantage des petits États, qui ont tout à perdre à la création d'un État confédéré dont la capitale serait Berlin et qui prendrait la place de la Confédération germanique composée de membres indépendants. Aussi, pour qui ne connaîtrait pas tout ce qu'il y a de susceptibilité et de méfiance parmi les Cours allemandes, il serait difficile de s'attendre de leur part à une opposition, même purement de forme, en ce qui concerne l'intervention de l'Europe dans cette affaire; car, dans la note collective, la phrase qui touche à la réforme fédérale semble autoriser à penser que la Conférence,

[1] Cf. t. III, p. 316, note 2.

voyant dans le projet prussien un danger pour la paix de l'Europe, s'efforcerait de lui tracer des limites qui, en sauvegardant l'indépendance des États moyens, assureraient le maintien de l'équilibre européen.

P.-S. — 3h. — M. de Kübeck vient de m'annoncer qu'il a communiqué aujourd'hui à la Diète les notes des trois Cours, et que l'on a immédiatement nommé un comité pour l'examen de cette affaire. Ce comité est composé des Représentants de l'Autriche, de la Prusse, des quatre Royaumes, et de la Hesse grand-ducale. Il est à présumer que les États moyens ne prendront une décision que lorsqu'on connaîtra officiellement la résolution des deux grandes Puissances.

2489. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Angleterre, 737.)

Londres, 29 mai 1866, 11h 50 soir.

Lord Clarendon se rendra avec empressement à l'invitation de l'Empereur, si les autres Ministres des Affaires étrangères prennent part à la Conférence[1].

2490. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 491.)

Vienne, 29 mai 1866, 3h soir.
(Reçu à 4h soir.)

Le Ministre de Russie n'ayant pas reçu l'expédition qu'il attendait, la communication simultanée n'a eu lieu qu'aujourd'hui[2]. Le Comte de Mensdorff prendra encore les ordres de l'Empereur. L'acceptation peut être considérée comme certaine. Le Comte de

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 29 mai.

(2) Mosbourg n'avait reçu que le 27 la circulaire de Drouyn de Lhuys du 24. Cf. Mosbourg, télégramme, 27 mai.

Mensdorff ne se montre pas éloigné de se rendre à Paris, mais ne s'est pas prononcé définitivement à cet égard[1].

2491. Le Vicomte de Botmiliau, Consul général à Belgrade, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, Belgrade, 16, n° 196[2].)

Belgrade, 30 mai 1866.
(Cabinet; 7 juin; Dir. pol., 11 juin.)

M. Garaschanine est de plus en plus préoccupé des affaires de Valachie[3]. La possibilité d'une cession des Principautés roumaines à l'Autriche, en échange de la Vénétie, l'inquiète surtout. Il y verrait une menace à l'indépendance de la Serbie elle-même[4].

Cette éventualité a, au contraire, été accueillie par mon collègue d'Angleterre à Belgrade comme pouvant présenter la solution la meilleure de nombreuses difficultés, et je crois savoir qu'il vient d'adresser à son Gouvernement un long mémoire pour développer ses idées à ce sujet. Selon lui, il faut avant tout mettre une barrière aux envahissements de la Russie; l'Autriche seule peut la lui opposer; la Turquie aurait tout intérêt à abandonner à l'Autriche des provinces sur lesquelles elle n'a plus qu'un droit de suzeraineté menacé et déjà à peine nominal, si l'Europe lui permettait de prendre sur le Danube une position qui fît de ce fleuve une frontière impossible à franchir. Pour cela, il faudrait reconstruire et armer les forteresses que les Turcs occupent encore en Serbie, tant sur la Save que sur le Danube; contraindre cette province à licencier ses milices qui inquiètent la Porte parce qu'elles sont présentées aux autres populations chrétiennes comme toujours prêtes à les appuyer si elles se soulevaient elles-mêmes; en un mot réduire les Serbes à un état tel que la Turquie, maîtresse d'ailleurs de leur territoire par ses citadelles, n'eût plus aucun danger à craindre d'eux.

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 29 mai.

(2) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Exprimer des sympathies au Gouvernement serbe. Éviter de nous compromettre.»

(3) Cf. Botmiliau, 6 et 26 mai.

(4) Cf. Botmiliau, 6 mai.

Sans juger ici ces idées que M. Longworth a plusieurs fois émises devant moi, je dirai seulement que la reconstruction et l'armement des citadelles de Chabatz et de Semendria, encore qu'ils puissent être dans le droit absolu de la Turquie aux termes mêmes des traités, pourraient bien être considérés par les Serbes comme équivalant à une déclaration de guerre; qu'ils ne se prêteraient pas au désarmement de leurs milices, à la ruine de leur établissement de Kragoïévatz qui en serait la conséquence, et que si la Russie, qui de son côté ne verrait peut-être pas avec plaisir l'Autriche occuper la Moldo-Valachie, faisait le moindre effort pour soulever les populations chrétiennes de la rive droite du Danube, une lutte éclaterait probablement dont il serait difficile de prévoir à l'avance la durée et les conséquences.

M. Garaschanine, dans ses entretiens avec moi, ne se montre pas seulement inquiet de la marche des choses à Bucarest, mais aussi des tendances de la politique russe dans les trois Principautés. J'ai eu plusieurs fois occasion de dire à Votre Excellence combien l'influence de la Russie est ici prépondérante. M. Garaschanine m'en parlait lui-même dernièrement. Il en énumérait les causes et ajoutait : «Vous le voyez, la Russie n'a pas besoin d'agir, en quelque sorte; elle n'a qu'à laisser les choses aller d'elles-mêmes; c'est vers elle que nos populations regardent naturellement.» Puis ensuite : «Pourquoi la France ne fait-elle pas sentir davantage son action parmi les chrétiens de la Turquie?» C'est donc de notre côté que, dans le danger qu'il prévoit, M. Garaschanine veut se retourner. Je lui rappelai ce que la France a fait pour la Serbie, après les événements de 1862 [1] et en beaucoup d'autres circonstances. Il le reconnut avec empressement, et cependant j'aurais pu ajouter que dernièrement le Gouvernement s'en est montré bien peu reconnaissant. Mais ce n'était pas le lieu de revenir sur certaines questions que j'ai eu à traiter avec lui. Ce qui ressort pour moi des paroles de M. Garaschanine, c'est qu'il désirerait beaucoup pouvoir être assuré dans la crise actuelle de l'appui de la France et savoir jusqu'à quel point il y pourrait compter. Toutes paroles que Votre Excellence voudrait

[1] Allusion au rôle joué par la France dans la conférence réunie à Constantinople en juin 1862, après la prise d'armes des Serbes.

bien à ce sujet dire à M. Marinovitz ou m'autoriser à porter à M. Garaschanine, seraient certainement accueillies avec le plus vif plaisir.

2492. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 364.)

Florence, 30 mai 1866, 2h 19 soir.
(Reçu à 3h soir.)

Le Général de La Marmora est très disposé à se rendre personnellement aux Conférences[1]. Il prendra aujourd'hui les ordres du Roi à cet égard. Je vous transmettrai probablement ce soir sa réponse définitive.

2493. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 364.)

Florence, 30 mai 1866, 4h 1/4 soir.

Le Général La Marmora prendra part personnellement aux Conférences. Il demande à être informé, par la voie la plus prompte, de la date qui sera fixée pour la convocation.

La dépêche de la Russie n'est pas encore arrivée; on l'espère ce soir[2].

2494. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 236.)

Paris, 30 mai 1866, 3h 15 soir.

Lord Clarendon et le Comte de Bismarck ont annoncé leur intention de prendre part aux Conférences si les autres Ministres des Affaires étrangères y assistaient également[3].

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 29 mai.
(2) Cf. Malaret, télégramme, 29 mai.
(3) Cf. Benedetti et La Tour d'Auvergne, télégrammes, 29 mai.

D'après nos informations, nous sommes autorisés à croire que telle est aussi la disposition de M. le Comte de Mensdorff et de M. le Général de La Marmora[1].

En renouvelant au Prince Gortchakoff l'invitation de Sa Majesté[2], veuillez me faire savoir quel jour le Vice-Chancelier compterait arriver à Paris, afin que les autres Ministres puissent régler leur départ en conséquence.

2495. Note. (Confidentielle. Orig. Turquie, Bucarest, 28[3].)

30 mai 1866.

L'Agent des Principautés s'est rendu hier chez M. l'Ambassadeur de Turquie et lui a exprimé, de la part du Gouvernement roumain, le désir *très sincère* de faire tout ce qui serait compatible avec l'honneur du pays et la dignité de son Prince pour calmer les susceptibilités que de récents événements avaient pu causer à Constantinople. M. Balatchano a protesté du respect que les Roumains professent pour S. M. le Sultan, et de leur ferme intention de demeurer fidèles aux traités qui les rattachent à la Sublime Porte : il en a cité comme preuve la déclaration formelle contenue dans la lettre du Prince Charles au Sultan[4], et les

[1] Cf. Mosbourg, télégramme, 29 mai, et Malaret, télégramme, 30 mai, 2^h 19 soir.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 27 mai, et Drouyn de Lhuys, télégramme, 29 mai.

[3] La note est rédigée sur papier à en-tête de l'Agence des Principautés-Unies. Il n'y a aucun renseignement sur son origine.

[4] Avant de passer la frontière, le prince Charles avait écrit au Sultan une lettre où il lui exposait les motifs qui avaient dicté sa détermination et où il le priait de lui faciliter sa double tâche envers la Sublime Porte et envers le pays qu'il était appelé à gouverner; il l'assurait de sa ferme décision de maintenir intacts les liens qui rattachaient les Principautés-Unies à la Sublime Porte. Cette lettre, rédigée à Zurich le 13 mai, et envoyée de Turno-Severin le 20, a été publiée par Démètre Sturdza, t. Ier, p. 182. Le 28 mai, le prince Charles télégraphia à Constantinople au capoukyaja, Golesco, le priant d'exprimer au Sultan ses regrets de n'avoir pu passer par Constantinople à cause de l'état critique des Principautés, et de lui renouveler sa décision de maintenir la suzeraineté de la Porte. Le télégramme est annexé à une dépêche de Bucarest, du 28 mai. (Turquie, Bucarest, 28.)

chaleureuses acclamations dont Sa Hautesse avait été l'objet de la part de l'Assemblée législative de Bucarest dans sa mémorable séance du 13 mai[1]. Il a ajouté que le Prince régnant n'aurait aucune répugnance à faire sa visite d'investiture à Constantinople. M. Balatchano a terminé en priant S. Exc. Safvet-Pacha de vouloir bien porter sa démarche conciliatrice à la connaissance du Gouvernement ottoman.

M. l'Ambassadeur de Turquie s'est borné, dans sa réponse, «à déplorer ce qui s'était passé dans les Principautés» et à dire «*que, au point où en étaient les choses*, il ne croyait pas à la possibilité d'un arrangement entre la Porte et les Principautés».

M. Balatchano ayant demandé à M. l'Ambassadeur de Turquie si cette fin de non-recevoir opposée à ses ouvertures impliquait l'annonce de mesures coercitives contre les Principautés, Son Excellence lui a répondu par ces mots : «Après avoir vu tous nos conseils, toutes nos remontrances repoussés par les Roumains, pouvons-nous faire autrement?» Sur l'objection que, aux termes de l'article 27 du traité de Paris[2], la Porte aurait dû saisir la Conférence d'une proposition dans ce sens, S. Exc. Safvet-Pacha a fait savoir à M. Balatchano que, dans la protestation qu'il avait adressée à la Conférence[3], *il avait effleuré cette question.*

L'Agent des Principautés-Unies a quitté M. l'Ambassadeur de Turquie avec le profond regret d'avoir vu décliner des propositions aussi complètes et sincères en elles-mêmes qu'honorables pour la Puissance suzeraine.

2496. Le Baron de Montgascon, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 46, n° 15.)

Carlsruhe, 30 mai 1866.
(Cabinet, 2 juin; Dir. pol., 4 juin.)

[Le Baron de Montgascon signale un revirement qui, depuis quelques jours, se produit dans la politique badoise. Le Gouver-

[1] Cf. d'Avril, télégramme, 13 mai.
[2] Cf. ci-dessus, p. 254, note 2.
[3] Drouyn de Lhuys à Moustier, 25 mai.

nement badois passe de la neutralité expectante, dans laquelle il avait d'abord paru vouloir se renfermer, à la neutralité armée, et il est déjà question de passer de celle-ci à une alliance armée avec les États du Sud-Ouest. Le Baron de Montgascon résume la déclaration faite la veille par le Baron d'Edelsheim à la deuxième Chambre badoise, en vue d'obtenir le vote d'un crédit de 1,070,000 florins, nécessaire pour la cavalerie et l'artillerie. Le crédit a été voté à l'unanimité. La commission qui l'avait examiné et qui avait déposé son rapport invoquait à l'appui, et comme un des principaux motifs, la nécessité de défendre énergiquement l'Allemagne en cas d'intervention de l'étranger, c'est-à-dire de la France.]

2497. Le Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, 367, n° 64[1].)

Thérapia, 30 mai 1866.
(Cabinet, 7 juin; Dir. pol., 8 juin.)

J'ai eu l'honneur de vous écrire par le télégraphe[2] pour vous mettre au courant des dispositions que j'apercevais ici relativement aux Principautés danubiennes. Il est évident que les Turcs s'étaient fait dès l'origine des illusions et ne pensaient pas que le Gouvernement provisoire conduirait son plan jusqu'au bout avec autant de persévérance et surtout avec autant de bonheur. On comptait sur les incidents de toute espèce qui pouvaient le faire échouer, et en particulier sur le refus du Prince de Hohenzollern. On se croyait d'autant plus fondé à l'espérer que les nouvelles reçues de Berlin semblaient rassurantes à cet égard.

On a donc été véritablement surpris par l'arrivée à Bucarest du nouvel élu des Roumains, et le premier sentiment a été celui d'une grande irritation. On se disait humilié et bafoué, et l'on pensait que les Puissances se sentiraient également atteintes

(1) Cette dépêche a été publiée, avec des coupures, dans les *Documents diplomatiques*, *Principautés-Unies*, p. 161-162, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 259.

(2) Cf. Moustier, télégrammes, 25, 26 et 29 mai.

dans leur amour-propre et inviteraient elles-mêmes la Porte à châtier l'orgueil et l'insubordination des Moldo-Valques.

J'ai fait des efforts, qui je crois n'ont pas été inutiles, pour calmer cette effervescence et pour appeler l'attention des Ministres du Sultan sur les autres faces de la question.

Entrer dans les Principautés pouvait être honorable et même facile, mais serait-il aussi facile d'en sortir honorablement et avantageusement? Telle est l'objection que je leur ai soumise et que j'ai développée de la manière qui m'a paru la plus propre à faire impression sur leur esprit.

L'attitude calme et prudente de la Conférence de Paris[1], lorsqu'elle s'est réunie sur la demande de Safvet-Pacha, les a beaucoup frappés. Ils ont remarqué, avec une certaine surprise, que le Baron de Budberg avait été le premier à faire sentir la gravité des résolutions à prendre et la nécessité d'agir avec lenteur et maturité[2].

D'une autre part, Lord Lyons, sans leur donner aucun conseil positif, s'abstenait évidemment de leur fournir aucun encouragement à agir. J'ai lieu de croire que, dans les deux réunions ministérielles qui ont eu lieu ici, quelques-uns des nouveaux Ministres, plus méfiants à l'égard de la Russie que Fuad Pacha et Aali Pacha, n'auront pas manqué d'engager leurs Collègues à se préoccuper un peu de l'intérêt que le Cabinet de Pétersbourg pourrait avoir à pousser la Turquie à des mesures inconsidérées et dans tous les cas dispendieuses.

Personne, en effet, ne saurait se dissimuler que la Russie ne voie avec plaisir tout ce qui peut déranger l'équilibre que le Gouvernement a tant de peine à établir dans ses finances, et ne spécule sur les complications politiques qu'une déconfiture pourrait amener entre la Porte d'une part et d'autre part la France et l'Angleterre, qui ont déjà tant de capitaux engagés en Orient.

Quoi qu'il en soit, à la suite de ces deux Conseils, le langage du Ministre des Affaires étrangères s'était sensiblement modifié. La question du Prince étranger était descendue tout d'un coup

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Moustier, 25 mai.

[2] Cf., sur l'attitude de Budberg, le protocole n° 9 de la Conférence du 25 mai, dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. II, p. 665 et suivantes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'une question de principe à une simple question de forme. Pourquoi le Prince de Hohenzollern n'est-il pas venu d'abord à Constantinople? disait-on; tout se serait arrangé[1]. Il nous eût mis dans le plus grand embarras, le Sultan aurait eu la main forcée et l'eût certainement reconnu. Dans tous les cas, si l'on a jamais eu l'idée d'agir en dehors de la Conférence, on y a bien complètement renoncé aujourd'hui. Non seulement Aali Pacha voit avec soulagement l'ajournement de quinze jours que les Plénipotentiaires ont réclamé pour demander de nouvelles instructions, mais encore il n'hésite plus à reconnaître que l'occupation des Principautés serait une mesure des plus graves et des plus dangereuses, à laquelle la Porte n'aurait recours que pour mettre sa dignité à couvert, et il se déclare prêt à entrer dans toute voie conduisant au même but et qui lui serait suggérée par la Conférence.

Cependant, jusqu'ici, le Sultan n'a pas voulu récevoir la lettre du Prince de Hohenzollern[2] que M. Golesco a entre les mains, bien que cette lettre, datée d'Allemagne et signée de son nom de famille, fût de nature, dit-on, à présenter sous un jour plus satisfaisant toute la conduite du Prince, qui, du reste, vient d'écrire de nouveau à M. Golesco par le télégraphe. Il le charge d'exprimer au Sultan tous ses regrets de ce que la situation intérieure des Principautés l'a forcé à passer par Bucarest avant de se rendre à Constantinople, comme cela était son intention. Je ne sais quant à présent quel sera le sort de cette seconde communication, sur laquelle les Ministres n'ont pu encore délibérer.

Votre Excellence voit par cet exposé où en est la question à Constantinople au moment où j'écris ces lignes. Safvet Pacha recommande à son Gouvernement d'agir avec la plus grande circonspection à la veille d'une guerre ou d'un Congrès. Il laisse entendre que, parmi les compensations qu'on pourrait offrir à l'Autriche, le nom de la Bosnie aurait été prononcé et que celui des Principautés le serait peut-être aussi. Je ne dois pas omettre de mentionner qu'une des craintes de Aali Pacha, crainte évidemment entretenue par M. de Prokesch, c'est que le Prince de

[1] Cf. le télégramme du prince Charles à Golesco, du 28 mai, ci-dessus, p. 318, note 4.

[2] Cf. ci-dessus, p. 318, note 4.

Hohenzollern n'ait l'intention, dans le cas où la guerre éclaterait entre la Prusse et l'Autriche, d'attaquer cette dernière pour opérer une diversion. Une phrase semi-belliqueuse[1] qui s'est glissée dans la première allocution du Prince aux Roumains semble avoir fait naître cette idée.

2498. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 60.)

Florence, 30 mai 1866.
(Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 4 juin.)

[Le Baron de Malaret annonce que, M. de Kisseleff[2] n'ayant pas encore reçu ses instructions, M. Elliot[3] et lui-même, pour gagner du temps, ont jugé à propos de donner connaissance au Général La Marmora de la dépêche identique[4]. Le Général donnera une copie de sa réponse aux deux Ministres, et chargera les Représentants de l'Italie à Paris, à Londres et à Saint-Pétersbourg, de communiquer officiellement l'original aux Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités[5].

(1) Le 22 mai, après avoir prêté serment devant l'Assemblée des députés roumains, le prince Charles, dans son allocution aux députés, avait prononcé la phrase suivante : «Citoyen aujourd'hui, *soldat demain si c'est nécessaire*, je partagerai avec vous la bonne comme la mauvaise fortune...» C'est sans doute à cette phrase qu'il est fait ici allusion. Cf. Démètre Sturdza, t. Ier, p. 194-195.

(2) Ministre de Russie.

(3) Ministre d'Angleterre.

(4) Cf. Drouyn de Lhuys, circulaire, 24 mai.

(5) L'avant-veille de la démarche de Malaret, La Marmora avait reçu un télégramme de Nigra, qui lui demandait son adhésion en ces termes :

Colonel Driquet part ce soir pour Florence avec dépêches de Berlin et de Paris.

Probablement je verrai Empereur ce soir.

Je voudrais pouvoir lui donner assurance que vous acceptez Congrès et empêcherez tout acte d'hostilité pendant les Conférences.

Je vous prie de télégraphier si je puis donner ces assurances à l'Empereur. (La Marmora, p. 268.)

«Cette crainte de me voir la main forcée, déclare La Marmora (p. 268), par les Garibaldiens ou par d'autres gens du parti d'action, n'était pas très flatteuse pour moi, qui croyais avoir donné des preuves suffisantes de fermeté,

Conformément au télégramme de Drouyn de Lhuys du 29, le Baron de Malaret a fait connaître au Général La Marmora le désir de l'Empereur de voir les Ministres des Affaires étrangères prendre part aux Conférences. Le Général est prêt à se rendre à Paris au premier appel.

En terminant, le Baron de Malaret présente quelques considérations sur la situation intérieure de l'Italie et les inconvénients du départ du Général La Marmora. Ceux-ci sont d'ailleurs secondaires, en comparaison des avantages qu'assurera à son pays sa présence au Congrès.]

2199. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 241, n° 27.)

Munich, 30 mai 1866.
(Cabinet, 1er juin; Dir. pol., 2 juin.)

[La première partie de la dépêche du Vicomte des Méloizes est consacrée aux débats des Chambres bavaroises. En ce qui concerne les armements, le vœu de la majorité, autant qu'on peut le préjuger, semble être qu'il leur soit donné le plus grand développement possible. Mais, sur les résolutions à prendre, il n'y a plus le même accord. La seconde Chambre compte, parmi les anciens adhérents du parti de Gotha, un assez grand nombre de Députés qui rêvent encore de l'hégémonie d'une Prusse libé-

et qui, grâce à Dieu, avais toujours maintenu ou fait rentrer dans le devoir tous ceux qui voulaient en sortir ou en étaient momentanément sortis. Mais, comme le Commandeur Nigra sentait le besoin de se rassurer et de rassurer l'Empereur avec mes paroles, je répondis que nous irions au Congrès, tout en continuant, bien entendu, nos armements sur terre et sur mer; mais je promis en même temps que nous ne tolérerions aucune agression ni aucun acte d'hostilité qui pourrait être entrepris en dehors de l'action du Gouvernement.»

Le 29, Nigra repondit à La Marmora par le télégramme suivant :

L'Empereur a reçu avec satisfaction les assurances que je lui ai données en votre nom.

Il me dit que, si le Congrès devait avoir un résultat, ce résultat serait la cession de la Vénétie, et que son intention était bien arrêtée là-dessus.

Il est très probable, mais pas encore certain, que les Ministres des Affaires étrangères des Puissances assistent à la Conférence. (*Ibid*, p. 269.)

rale et qui voteront pour la neutralité. La majorité cependant paraît acquise à une politique d'action. Sur un autre point, les tendances de la seconde Chambre bavaroise paraissent fortement prononcées; elle serait en grande majorité favorable à la création du Parlement national.]

J'ai vu hier M. le Baron de Pfordten, et je l'ai trouvé vivement préoccupé des nouvelles qui venaient de lui arriver de Francfort. Je savais que les susceptibilités germaniques du Ministre avaient été extrêmement éveillées par le projet des trois Puissances de comprendre la réforme fédérale au nombre des questions évoquées à Paris. J'avais avec moi la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser[1] sur cet important objet, et j'ai pensé ne point m'écarter de ses intentions en en donnant connaissance au Ministre bavarois. Les réserves sous lesquelles la question des réformes fédérales se trouve inscrite au programme du 24 mai m'ont paru le tranquilliser. Il m'a dit cependant que le public, peu au courant des traités, avait peine à comprendre l'intervention du Congrès s'étendant à une question d'intérêt aussi essentiellement allemand. J'ai répondu que la communication qu'il allait récevoir de Francfort[2] le mettrait à même d'éclairer l'opinion sur le véritable caractère de cette intervention. Finalement, il m'a dit que la Confédération ne saurait hésiter à répondre par l'envoi d'un Plénipotentiaire; qu'il savait que quelques États songeaient à lui pour cette mission; que, s'il était chargé en effet de ce délicat office, il aurait beaucoup à écouter et peu à dire; que le Congrès aurait une tâche bien difficile à accomplir, et que l'on pouvait prévoir déjà que, sur l'une des questions principales, le différend austro-italien, si l'Assemblée n'était pas saisie de propositions de nature à faire prévoir une solution amiable, il était à craindre que la première réunion du Congrès restât sans lendemain.

[Le Vicomte des Méloizes annonce en terminant que M. de Pfordten a déposé le jour même une demande de crédits pour l'armée, de 31,512,000 florins.]

P.-S. — J'apprends que la Légation de Prusse a été chargée

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, circulaire, 24 mai.
(2) Cf. Reculot, 29 mai.

d'insister auprès du Baron de Pfordten pour qu'il [consente à] accepter la mission de représenter la Confédération germanique au Congrès.

2500. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 491, n° 72.)

Vienne, 30 mai 1866.
(Cabinet, 1er juin; Dir. pol., 2 juin.)

[Le Comte de Mosbourg relate les nouvelles qui avaient fait l'objet de son télégramme du 29. Il accuse réception à Drouyn de Lhuys de son télégramme du 29. Il doit voir le jour même le Comte de Mensdorff, pour lui faire la communication dont Drouyn de Lhuys l'a chargé[1].]

2501. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 491.)

Vienne, 30 mai 1866, 2h 20 soir.
(Reçu à 4h 45 soir.)

L'acceptation paraît encore en suspens[2]; il s'agirait de certains éclaircissements ou de certaines réserves désirés par l'Empereur. Cette question se traite dans un Conseil réuni en ce moment. J'ai fait connaître au Comte de Mensdorff le vœu de Sa Majesté de voir les Ministres des Affaires étrangères prendre part aux Conférences. J'espère avoir une réponse demain.

2502. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Mission du Lt-Cel Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 30 mai 1866.

Les copies des dépêches anglaise et russe, qui devaient être remises au Comte de Mensdorff en même temps que la dépêche

(1) Cf. le télégramme ci-après.
(2) Cf. Mosbourg, télégramme, 29 mai.

française, ayant été retardées[1], le courrier français est obligé de remettre son départ, ce qui me permet d'écrire encore aujourd'hui à Votre Excellence.

Tout ce qui tient au militaire a quitté Vienne pour se rendre à l'armée. La société de la ville se rend dans ses terres, et je reste dans un isolement assez fâcheux pour un homme qui a besoin d'être renseigné sur ce qui se passe. Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble qu'il s'est élevé un très léger nuage entre moi et certains personnages militaires sur lesquels je comptais pour approfondir quelques points de notre métier; je me trompe peut-être, mais sur leurs lèvres je vois flotter la question : «Est-ce à un futur ennemi que nous nous adressons?» Je n'insiste donc pas, et je me contente de voir le plus que je puis et de tirer le meilleur parti possible de mes observations.

La manière dont s'accomplit le mouvement militaire auquel nous assistons aujourd'hui prouve que dans ce pays-ci les populations sont familiarisées depuis leur enfance avec la pensée de servir l'État. On peut dire sans exagération de l'Autriche qu'il lui suffit de frapper la terre du pied pour en faire sortir des soldats; et, dans le nombre immense qu'on vient d'appeler et dont des échantillons passent journellement par Vienne, on croirait, sauf les traits de la figure, qui dénotent pour les initiés la nationalité des détachements, on croirait, dis-je, voir le même soldat repassant sur la scène, comme au théâtre. Ils se distinguent par un calme qui n'est pas de l'apathie, une discipline qui n'est pas obtenue par la sévérité et les punitions, une bonne humeur qui est aussi éloignée de l'abattement que de l'exaltation; ils joignent à cela une force physique remarquable et un grand dévouement à l'Empereur et au pays autrichien, quelle que soit leur nationalité; d'ailleurs, pas un homme ivre dans les rues, pas une dispute, pas un mot, pas un geste grossier. Voilà le spectacle que donne cet immense rassemblement d'hommes qui forme l'armée autrichienne.

La patience, la constance et une froide bravoure ne compensent pas cependant sur le champ de bataille ce feu sacré qui paraît

[1] Cf. Mosbourg, télégramme, 29 mai.

leur manquer et qui a souvent causé les défaites de l'Autriche. Avec une armée qui possède de si belles qualités, on devrait s'attendre à voir ce pays exercer une prépondérance militaire plus incontestable sur ses voisins.

Il doit donc exister des causes d'affaiblissement qui s'opposent au développement complet de cette Puissance, et l'une d'elles peut être attribuée, je pense, au recrutement et à la composition du corps d'officiers. Sans entrer dans le détail de ce qui peut manquer aux cadets qui sont admis en cette qualité dans leurs régiments par les colonels propriétaires, pourvu qu'ils sachent lire et écrire et qu'ils aient un petit revenu de dix à quinze florins à dépenser par mois, ni ce qui peut manquer au point de vue de l'instruction à ceux qui sortent de l'École militaire, j'ai été frappé en général de la jeunesse des officiers relativement à leur grade, de leur vie mondaine, qui s'exerce au détriment de celle du régiment, de la facilité avec laquelle ils se déchargent du détail de la compagnie et de l'escadron sur leurs inférieurs, etc., enfin, dans les grades élevés, l'avancement rapide réservé aux hautes positions sociales, quel que soit leur mérite, ce qui oblige souvent à placer un homme d'action et de pratique à côté du titulaire d'un grand commandement. Il résulte de tout cela un défaut de confiance dans les chefs qui paralyse les opérations les plus sérieuses.

On m'a signalé un manque d'instruction pratique dans la majorité des officiers, mais je ne crois pas pouvoir me prononcer à ce sujet, ayant trouvé des officiers très distingués à côté d'autres très peu instruits des choses militaires de leur propre armée. Je suis bien éloigné de vouloir jeter un blâme sur le corps d'officiers, qui, sauf ce que je viens de signaler, m'a paru posséder à un haut degré d'autres qualités, moins nécessaires, il est vrai, sur le champ de bataille : une distinction générale dans les manières qui vient de la grande proportion de jeunes gens que les familles aristocratiques fournissent à l'armée, où le titre d'officier établit immédiatement, et quelle que soit l'origine des uns et des autres, une fraternité d'armes inconnue dans des pays où l'égalité des rangs est passée en principe ; une excellente tenue militaire ; uniforme très simple, peu coûteux, élégant, qu'on ne quitte jamais, quel que soit le grade de l'officier ; con-

venance parfaite de relations entre eux et vis-à-vis du public dans les lieux de réunion, cafés, etc.

[La fin de la dépêche contient de longs détails sur l'organisation des réserves, «qui explique la force immense que l'Autriche peut développer quand elle y est obligée», et des considérations sur le caractère autrichien, peu porté à l'initiative.]

2503. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 356, n° 44.)

Paris, 31 mai 1866.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n° 109 inclusivement[1]. Les espérances pacifiques dont les négociations relatives à l'ouverture prochaine d'une Conférence ont donné le signal produisent déjà sur l'ensemble de la situation en Allemagne une influence favorable. Au moment où cette modification s'est opérée dans les dispositions des esprits, les divers Gouvernements germaniques suivaient avec énergie la voie où chacun d'eux s'est engagé, et les Agents de Sa Majesté m'ont adressé sur l'attitude respective des Cabinets allemands, avant la démarche simultanée dont la France, l'Angleterre et la Russie ont pris l'initiative, des informations dont je crois utile de vous transmettre le résumé.

Vous connaissez déjà les détails de la séance tenue le 19 mai par la Diète de Francfort, et dans laquelle la Haute Assemblée a été unanime pour adopter la motion de la Bavière au sujet du désarmement. Je vous envoie ci-annexée la dépêche par laquelle M. le Comte de Reculot me rend compte de cette séance[2]. Vous savez que l'Envoyé néerlandais y a demandé le rappel de la résolution fédérale en vertu de laquelle le Limbourg a été déclaré territoire de la Confédération germanique. Nous n'avons reçu du Cabinet de La Haye aucune communication sur sa démarche au sein de la Diète, mais j'ai écrit à M. Baudin une dépêche que

(1) Dépêche de Benedetti du 28 mai.

(2) Cf. Reculot, 20 mai.

vous trouverez ci-jointe en copie et par laquelle je lui fais connaître au sujet de cet incident l'impression du Gouvernement de l'Empereur[1].

Je n'ai rien appris d'officiel sur le résultat des Conférences de Bamberg, mais il me revient que M. le Ministre des Affaires étrangères de Bade, ayant proposé au nom de son Gouvernement une neutralité armée dans le Sud de l'Allemagne, aurait vu tous les autres Ministres, et particulièrement M. le Baron de Pfordten, se prononcer avec vivacité contre cette opinion, comme contraire aux obligations fédérales[2]. Notre Chargé d'Affaires à Carlsruhe m'a transmis dans la dépêche ci-jointe d'intéressants détails sur le langage que lui aurait tenu à ce propos M. le Baron d'Edelsheim[3]. Il paraîtrait aussi qu'il aurait été convenu à Bamberg que Nassau, qui forme ordinairement avec la Saxe et l'Électorat de Hesse le neuvième corps de l'armée fédérale, ferait partie du huitième, qui serait réuni au septième, sous le commandement en chef de la Bavière. Tout en votant pour cette mesure, le Ministre badois s'en serait référé à la décision ultérieure de son Gouvernement, et il aurait été question d'ouvrir prochainement à Munich des conférences militaires.

Les extraits ci-annexés de la correspondance des Agents de Sa Majesté à Weimar[4], à Hanovre[5] et à Cassel[6] indiquent les préoccupations perplexes des Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités. On m'annonce que le Roi de Hanovre aurait écrit en dernier lieu à l'Électeur qu'il se décidait à la neutralité non armée[7]. Quant au Gouvernement saxon, vous verrez, par la dépêche ci-jointe de M. le Baron Forth-Rouen[8], qu'il paraît envisager avec espoir l'œuvre de la Conférence et que l'attitude de la Saxe s'est modifiée dans un sens pacifique. Vous trouverez également ci-jointe la copie d'une autre dépêche de M. Forth-

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Baudin, 24 mai.
[2] Cf. Forth-Rouen, confidentielle, 25 mai.
[3] Cf. Montgascon, 19 mai.
[4] Cf. Belcastel, 21 mai.
[5] Cf. Reiset, 17 et 25 mai.
[6] Cf. Bondy, 22, 23 et 25 mai.
[7] Cf. Bondy, 25 mai.
[8] Cf. Forth-Rouen, 22 mai.

Rouen qui contient des informations sur l'état de l'opinion publique en Galicie et sur les réflexions que les éventualités présentes inspirent aux habitants de cette province[1].

Je vous signale en terminant un renseignement qui me vient de Londres et d'où il résulterait que M. le Comte de Bismarck aurait, en ce qui concerne la question des Duchés, le désir d'arriver, même au prix d'assez grands sacrifices, à se mettre directement d'accord avec l'Autriche, avant la réunion de la Conférence[2]. Je ne sais sur quelle base peut reposer cette donnée, mais je la recommande à votre attention.

2504. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Florence et Francfort. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 737.)

Paris, 31 mai 1866, 4h 1/4 soir[3].

Le Prince Gortchakoff, comme le plus éloigné, désire être fixé sur le jour de l'ouverture des Conférences[4]. Le mardi 12 juin pourrait être indiqué. M. de Budberg en fait aujourd'hui la proposition à Saint-Pétersbourg. Faites-moi connaître si elle serait agréée à. . . [5].

Il est essentiel, pour éviter toute perte de temps, que les Plénipotentiaires arrivent à la Conférence munis de pleins pouvoirs, conformément à ce qui s'est passé en 1856.

(1) Il s'agit d'une dépêche de Forth-Rouen, du 23 mai, n° 67. (Saxe, 141.)

(2) Cf. La Tour d'Auvergne, 27 mai, n° 113.

(3) Envoyé à Saint-Pétersbourg à 4h 3/4 du soir.

(4) Cf., sur le départ de Gortchakoff, les télégrammes de Talleyrand, des 26 et 31 mai. Mais ni l'un ni l'autre de ces télégrammes ne fait allusion au désir de Gortchakoff d'être fixé sur la date de l'ouverture des Conférences.

(5) Londres; Saint-Pétersbourg; Vienne; Berlin; Florence; pour Francfort : «par la Diète»; s'arrêter à «pleins pouvoirs».

2505. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 356, n° 111.)

Berlin, 31 mai 1866.
(Cabinet, 2 juin; Dir. pol., 4 juin.)

[Benedetti envoie la traduction d'une note remise par M. de Savigny au Comité des Neuf[1] chargé de faire un rapport à la Diète sur la motion présentée par la Prusse et tendant à provoquer la revision du Pacte fédéral[2]. Cette note vient d'être publiée dans le *Moniteur* prussien, qui lui donne ainsi une sorte de caractère officiel[3].

En analysant cette note, Benedetti conclut que la Représentation nationale de toute l'Allemagne, issue du suffrage universel, ne serait autorisée à débattre aucune question politique. Elle n'aurait d'autre rôle que celui qui avait été confié jusqu'alors à des comités *ad hoc* ou à des conférences libres réunies par les États. Elle ne serait en somme convoquée que pour conférer à la Prusse la suprématie militaire sur toute l'étendue de la Confédération. M. de Savigny, au surplus, a eu soin de rappeler qu'il n'entendait soumettre au Comité que de simples indications officieuses, et qu'il attendrait que la Diète eût convoqué le Parlement pour formuler des propositions précises.]

2506. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 31 mai 1866.

[Le Gouvernement prussien vient de faire insérer dans le journal officiel une circulaire du Ministre de la Guerre qui ordonne une révision supplémentaire des hommes non libérés qui, nés de 1835 à 1858, ont été dispensés du service. Cette nouvelle révision n'accroîtra guère les effectifs : «Aussi est-ce à

[1] Nommé le 26 avril.
[2] Cette motion avait été présentée à la Diète le 9 avril.
[3] La traduction de la note est jointe à la dépêche.

un point de vue différent qu'il convient d'apprécier la circulaire de M. de Roon. La crainte de voir les idées de Congrès favoriser les tendances ultra-pacifiques de l'opinion a été sans doute la cause déterminante d'une publication si inopportune... Pourquoi la faire dès aujourd'hui, si ce n'est pour constater que l'amour de l'impopularité est devenu pour le Ministère une seconde nature, et protester en quelque sorte tacitement contre l'effort pacifique qui se tente à Paris?... » Le Roi a passé, le 29, la revue des troupes de la garde en garnison à Potsdam.]

2507. Baudin, Ministre à La Haye, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hollande, 665, n° 26.)

La Haye, 31 mai 1866.
(Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 7 juin.)

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 de ce mois sous le n° 9[1], et je vous remercie d'avoir bien voulu me donner connaissance de la communication que les Puissances occidentales et la Russie viennent d'adresser à l'Allemagne et à l'Italie en vue de prévenir l'explosion de la guerre.

L'examen des réformes à apporter au Pacte fédéral, en tant qu'elles pourraient intéresser l'équilibre européen, devant être l'un des sujets de délibération de la Conférence convoquée à Paris, je prends la liberté d'appeler l'attention de Votre Excellence sur une question qui s'y rattache et qui, au cas où elle se trouverait introduite, aurait pour notre pays une véritable importance. Il s'agit du Grand-Duché de Luxembourg. Si, comme il est permis de l'espérer pour la Hollande, elle réussit à obtenir soit directement à Francfort, soit dans un Congrès européen, la libération du Limbourg des liens qui, depuis 1839, l'attachent à la Confédération germanique[2], le Luxembourg, dont le vote est conjoint, dans la Diète, à celui du Limbourg, ne possédera plus qu'une demi-voix. Il sera, en outre, le seul des États de la

[1] C'est la circulaire du 26 mai.

[2] A la séance de la Diète du 19 mai, la Hollande avait déposé une motion pour réclamer la sortie du Duché de Limbourg de la Confédération germanique. — Cf. Baudin, 21 mai, et *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 440.

Confédération qui appartienne encore à un Souverain non allemand. Sans doute, l'inconvénient d'un lien semblable n'est pas le même, pour le Royaume des Pays-Bas, au point de vue du Luxembourg qu'à celui du Limbourg. Le Limbourg est une des parties intégrantes de la Néerlande; il est soumis à la même législation, à la même administration que le reste du Royaume, et, à ce titre, l'exception qui le lie à la Confédération constitue une étrange anomalie. Le Luxembourg, au contraire, est un Etat entièrement séparé, et sa situation vis-à-vis de la Hollande présente le plus complet exemple qui existe d'une union purement personnelle de deux pays sous la même couronne. Entre le Royaume et le Grand-Duché, le Souverain seul est commun, tout le reste est distinct et séparé; les deux Gouvernements sont complètement étrangers l'un à l'autre, sans un seul point de contact, et l'indépendance du Grand-Duché viendrait à être menacée qu'il est au moins douteux que la Hollande s'intéressât activement à sa querelle.

Malgré cette absence de tous rapports entre les deux Gouvernements, il est pourtant un cas où, même à supposer résolue la question actuellement pendante au sujet du Limbourg, le Souverain commun, comme membre de la Confédération pour le Grand-Duché, se trouverait placé dans une situation compromettante. Il peut arriver que, dans une guerre entreprise ou soutenue par la Confédération, et à laquelle le Luxembourg aurait à fournir son contingent militaire, le Roi Grand-Duc soit constitué en état d'hostilité vis-à-vis d'une Puissance avec laquelle, comme Roi des Pays-Bas, il continuerait à entretenir des relations amicales. Il y aurait éventuellement là, pour la Néerlande, un germe de complication, et je me demande si, à cet égard, et aussi en considération des vicissitudes qu'un exemple récent peut faire redouter à un membre non allemand de la Confédération, le Roi des Pays-Bas ne donnerait pas volontiers les mains à un arrangement ayant pour but d'obtenir, s'il est possible, dans un remaniement du Pacte fédéral, la résolution amiable du contrat qui lie le Luxembourg à l'Allemagne.

Le cas échéant, nous aurions, ce me semble, de notre côté, de sérieuses raisons de favoriser une combinaison qui raccourcirait au moins d'un tiers la portion de notre frontière du Nord-

Est limitrophe du territoire fédéral. En même temps, l'abandon du Grand-Duché par la Diète ferait sortir la garnison prussienne de cette forteresse de Luxembourg, une des clefs de la frontière française, dont la Coalition s'est réservé la garde en 1815, et qui, une fois évacuée par la garnison fédérale, n'aurait plus de raison d'être dans un petit pays de 203,000 âmes, dont la force militaire ne dépasse pas 1,900 hommes. La démolition de la citadelle de Luxembourg devrait donc être la conséquence de la libération du Grand-Duché de tout lien fédéral, et pourrait faire l'objet d'une stipulation préalable entre la France et le Roi des Pays-Bas, si celui-ci était conduit à rechercher l'appui du Gouvernement impérial en vue de s'affranchir complètement de ses obligations envers l'Allemagne.

Si on venait à entrer dans cet ordre d'idées, il y aurait peut-être à examiner la question d'une autre démolition, celle de la forteresse de Maëstricht, dont, une fois le Limbourg débarrassé du lien fédéral, le Gouvernement néerlandais pourrait décider sans contrôle. En cas de guerre européenne, Maëstricht, qui est à quelques kilomètres seulement de la frontière allemande, serait sans doute occupé, sans autre forme de procès, par la Prusse, avec ou sans le consentement de la Hollande. Nous avons donc intérêt à ce qu'un point d'appui aussi solide échappe à nos adversaires possibles, et, quant à la Hollande, le peu d'importance de ses forces militaires lui rendrait difficile la défense efficace d'une place située à l'extrémité la plus reculée du Royaume, resserrée entre la frontière de Prusse et celle de Belgique, et qui ne demande pas moins de douze mille hommes de garnison de guerre. Il est donc permis de penser qu'elle en envisagerait sans déplaisir la suppression.

Pour en revenir au Luxembourg, j'ajoute que les sympathies de sa population sont, comme la langue qu'elle parle, plutôt françaises qu'allemandes, et que la garnison prussienne est en général fort mal vue dans le pays. Au cas où la question politique se résoudrait dans le sens que je suggère ici, il y aurait à examiner celle de la situation du Grand-Duché comme membre de l'Union douanière allemande. Continuerait-il à en faire partie? serait-il appelé à en contracter une nouvelle avec la Belgique ou la France? Mais je dois me borner à de simples indications.

Encore ne sont-elles, sans doute, que le fruit de rêveries personnelles. Mais il n'est pas interdit à un cœur français de s'y abandonner en vue d'un intérêt national, et, sans en avoir, bien entendu, entretenu personne ici, je prends la liberté de les soumettre à Votre Excellence, qui jugera si elles sont de nature à se rapprocher un jour de la réalité.

2508. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 31 mai 1866, 2h 40 soir.

L'Empereur Alexandre, déférant au désir de l'Empereur Napoléon [1], a donné ordre au Prince Gortchakoff de se rendre à Paris. Le Prince Gortchakoff, qui a un accès de goutte, partira samedi 9 juin. Il opine pour qu'il n'y ait pas de seconds Plénipotentiaires.

2509. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 491.)

Vienne, 31 mai 1866, 4h 10 soir.

Le Comte Mensdorff envoie aujourd'hui à Paris, à Londres et à Pétersbourg un message télégraphique et demain une dépêche [2]. L'Autriche demande, avant d'accepter l'invitation des trois Cours, que, comme elle est prête à le faire, les autres Puissances déclarent ne prétendre à aucun agrandissement. Il y a une autre réserve relativement au Saint-Siège. Le Comte Mensdorff m'a laissé prévoir d'une manière presque certaine qu'il serait appelé à représenter l'Autriche aux Conférences.

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 30 mai.

(2) Cf. Mosbourg, télégramme, 30 mai.

JUIN 1866.

1er juin...... Diète germanique : Motion de l'Autriche sur le désarmement et la question du Holstein. Motion de la Bavière sur les garnisons des places fédérales et de Francfort.

4 juin....... 10e séance de la Conférence de Paris relative aux Principautés danubiennes.

5 juin....... Saxe : La deuxième Chambre approuve les dépenses extraordinaires engagées pour la mobilisation; les crédits sont approuvés par la première Chambre le 8 juin. — Wurtemberg : La deuxième Chambre vote les crédits réclamés par le Gouvernement pour la mobilisation. — Duchés : Le Général de Gablenz convoque les États du Holstein pour le 11 juin.

7 juin....... Entrée des Prussiens dans le Holstein. Retraite des Autrichiens sur Altona.

9 juin....... Diète germanique : Déclaration de la Prusse en réponse à la motion autrichienne du 1er juin. Adoption de mesures militaires concernant les places fédérales. — Bavière : La deuxième Chambre approuve la mobilisation de l'armée.

10 et 11 juin. Les troupes prussiennes empêchent la réunion des États du Holstein à Itzehoe.

11 juin...... Angleterre : Discours de Gladstone à la Chambre des Communes sur les différends entre la Prusse, l'Autriche et l'Italie. — Diète germanique : L'Autriche réclame l'action militaire immédiate de la Confédération contre la Prusse.

11 et 12 juin. Les troupes autrichiennes évacuent Altona et se replient sur le Hanovre.

12 juin...... France : Rouher lit au Corps législatif la lettre de Napoléon III à Drouyn de Lhuys, du 11 juin. — Une Convention secrète est conclue à Vienne entre la France et l'Autriche. — Rupture des rapports diplomatiques entre la Prusse et l'Autriche.

13 juin...... Le Comte Karolyi quitte Berlin. Le Baron de Werther quitte Vienne. — Hesse grand-ducale : La deuxième Chambre refuse les crédits demandés par le Gouvernement pour la mobilisation; ils sont votés par la première Chambre le 14 juin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

14 juin...... Diète germanique : La motion autrichienne du 11 juin est adoptée par neuf voix contre six. Le Plénipotentiaire prussien à la Diète et le Résident près la ville libre de Francfort quittent la ville. — Hanovre : La mobilisation de l'armée est votée. — Signature d'une Convention à Olmütz entre l'Autriche et la Bavière.

15 juin...... Envoi d'un ultimatum prussien à Dresde, à Hanovre et à Cassel. — Hesse électorale : L'Assemblée nationale somme le Gouvernement de revenir sans délai à la neutralité et de ne pas mobiliser l'armée. — Italie : Le Baron Ricasoli est chargé de former un nouveau Cabinet.

16 juin...... Entrée des Prussiens dans le Hanovre, en Saxe et dans la Hesse grand-ducale; occupation de Giessen. — Le Roi Georges V quitte Hanovre pour Goettingue. Concentration de l'armée hanovrienne à Goettingue. — Les troupes de la Hesse électorale évacuent Cassel et se replient sur Fulda. — Départ du Roi de Saxe pour Prague. — Les troupes saxonnes se retirent en Bohême. — Diète germanique : La Saxe réclame l'assistance fédérale. La Diète charge l'Autriche et la Bavière de repousser l'attaque prussienne.

17 juin...... Entrée des Prussiens à Hanovre. — Manifeste de l'Empereur François-Joseph.

18 juin...... Entrée des Prussiens à Dresde. Manifeste du Roi de Prusse. — Diète germanique : Le Hanovre et la Hesse électorale invoquent le secours de la Confédération. La Diète invite les Gouvernements représentés à hâter leurs préparatifs militaires.

19 juin...... Entrée des Prussiens à Cassel.

20 juin...... Manifeste de Victor-Emmanuel. Déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche.

21 juin...... L'armée hanovrienne rassemblée à Goettingue franchit la frontière prussienne à Heiligenstadt.

22 juin...... Diète germanique : Le Plénipotentiaire de la Hesse électorale dénonce à la Diète les mauvais traitements que la Prusse fait subir à l'Électeur. Protestation de la Diète.

23 juin...... La Convention secrète du 12 juin est ratifiée par l'Empereur François-Joseph. — Italie : Victor-Emmanuel et La Marmora passent le Mincio à Goïto, Garibaldi envahit le Tyrol à Lodrom, Cialdini marche sur Rovigo. — Bohême : L'armée de Lusace (Frédéric-

Charles) envahit la Bohême et marche de Zittau sur Reichenberg. — Allemagne : L'Électeur de Hesse est emmené prisonnier à Stettin.

24 juin...... Italie : Victoire de l'Archiduc Albert à Custozza. — Bohême : L'armée de l'Elbe (Herwarth de Bittenfeld) franchit la frontière de Bohême à Hainsberg et Schluckenau et s'avance vers Hühnerwasser.

25 juin...... Italie : Retraite de Cialdini sur Modène. — Bohême : Marche de Frédéric-Charles vers l'Iser. Il repousse l'arrière-garde de Clam-Gallas et du Prince royal de Saxe à Liebenau et occupe Turnau-sur-l'Iser. — Diète germanique : les Ducs de Saxe-Altenbourg et d'Anhalt, les Princes de Schwartzbourg-Sondershausen et de Waldeck se retirent de la Confédération.

26-27-28 juin. Réunion du Congrès économique scandinave à Stockholm.

26 juin...... Italie : Retraite de Victor-Emmanuel derrière l'Oglio. — Bohême : Défaite de la brigade autrichienne Poschacher par Frédéric-Charles à Podol. Retraite de Clam-Gallas et du Prince royal de Saxe sur Münchengraetz. Passage de l'Iser par les Prussiens. — Angleterre : Démission du Cabinet Russell-Gladstone.

27 juin...... Bohême : L'armée du Prince royal de Prusse, en trois colonnes, franchit la frontière de Bohême et s'avance sur Trautenau (Bonin), sur Braunau (la garde) et sur Nachod (Steinmetz). Le corps de Bonin est repoussé par Gablenz à Trautenau. Victoire de Steinmetz sur le corps de Ramming à Nachod. — L'armée du Prince Frédéric-Charles et l'armée de l'Elbe occupent Münchengraetz. Retraite de Clam-Gallas et des Saxons vers Gitschin. — Allemagne : L'armée de Hanovre campée près de Langensalza repousse une attaque des troupes prussiennes et des troupes de Saxe-Cobourg-Gotha. — Diète germanique : Le Prince Charles de Bavière est nommé général en chef de toutes les troupes fédérales.

28 juin...... Bohême : Le corps d'armée de Gablenz est repoussé par la garde prussienne (Prince de Wurtemberg) à Praussnitz. Les corps de Ramming, de l'Archiduc Léopold et de Festetics sont défaits par Steinmetz à Skalitz. — Italie : Entrée en fonctions du Cabinet Ricasoli.

29 juin...... Allemagne : Capitulation de l'armée hanovrienne à Langensalza. — Bohême : Victoire du Prince Frédéric-Charles à Gitschin. Liaison des deux armées prussiennes du Prince royal et de Frédéric-Charles. — Diète germanique : Les Gouvernements de Schwartzbourg-Rudolstadt, de Lippe et de Schaumbourg-Lippe se retirent de la Confédération. Les villes de Lübeck, Brême et Hambourg déclarent s'abstenir de toute participation aux travaux de l'Assemblée fédérale. Le Gouvernement de Nassau invoque le secours de la Confédération.

30 juin...... Concentration de tous les corps autrichiens de l'armée de Benedek à Koeniggraetz.

2510. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 141.)

Dresde, 1er juin 1866, 6h matin.

Aujourd'hui, à Francfort, l'Autriche déclarera s'en remettre à la Diète de la solution de la question des Duchés [1]. M. von der Pfordten fait dire confidentiellement qu'il accepte de représenter la Confédération aux Conférences de Paris [2]. Il sera élu aujourd'hui. Traité prussien dont la Saxe doit obtenir que l'Autriche prenne l'initiative [3]. Refus. D'après ce traité en huit articles : Duchés donnés au fils du Prince Albert de Prusse; indemnité pécuniaire à l'Autriche; armée du Nord confiée à la Prusse; armée du Midi à l'Autriche. Plus de Parlement [4].

[1] Voir le compte rendu officiel de la séance du 1er juin dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 29-30.

[2] Cf. des Méloizes, 30 mai.

[3] Drouyn de Lhuys a écrit au crayon, en interligne, au-dessus de cette phrase : «La Prusse demande à la Saxe, qui s'y refuse, de faire une démarche à Vienne pour obtenir que l'Autriche propose un traité.»

[4] Ce sont là, d'après le récit de Sybel, les conditions qu'Antoine de Gablenz fit accepter par Bismarck le 20 mai et qu'il porta à Vienne le 22; ces propositions furent refusées par l'Empereur dès le 25 mai. Le récit de Sybel ne fait aucune allusion à une intervention de la Saxe. Voir, sur la négociation officieuse de Gablenz, ci-dessus, p. 111, note 1.

2511. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Florence, 1er juin 1866, 11h 10 matin.
(Reçu à midi 3/4.)

Si la date du 12 juin pour l'ouverture des Conférences est agréée par tous les intéressés, le Général de La Marmora n'y fait point d'objection (1). Il préférerait cependant beaucoup une date plus rapprochée.

La dépêche russe n'est pas encore arrivée (2).

2512. Drouyn de Lhuys au Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 491.)

Paris, 1er juin 1866, midi 3/4 (3).

L'Empereur Napoléon, en demandant une Conférence, n'a pas joué une comédie : il a désiré amener une entente entre les Puissances qui sont au moment d'en venir aux mains. Mais cette entente ne peut avoir chance de réussite que si l'on admet la possibilité de quelques remaniements de territoires. Si donc le Cabinet de Vienne insiste sur la condition qu'il a mise en avant, le Gouvernement français doit considérer sa réponse comme un refus.

Veuillez le dire à M. le Comte de Mensdorff, et faites-moi connaître sa réponse par le télégraphe.

2513. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 738.)

Londres, 1er juin 1866, 12h 50.

Lord Clarendon accepte la date du 12 juin pour l'ouverture de

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 31 mai, 4h 1/4 soir.
(2) Cf. Malaret, télégrammes, 29 mai et 30 mai, 4h 1/4 soir.
(3) Cf. Mosbourg, télégramme, 31 mai.

la Conférence, en regrettant cependant qu'on ne puisse pas fixer un jour plus rapproché [1].

2514. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 357 [2].)

Berlin, 1er juin 1866, 1h 1/2 soir.
(Reçu à 2h 3/4 soir.)

La date du 12 juin paraît à M. de Bismarck trop éloignée; il a demandé à M. d'Oubril de prier instamment le Prince Gortchakoff de hâter son départ de Pétersbourg. Le Président du Conseil nous a représenté, à mes Collègues et à moi, que chaque jour de retard changeait la situation au préjudice de la Prusse, et il m'a donné à entendre que le Gouvernement du Roi aurait peut-être à examiner jusqu'à quel point il pouvait adhérer à des ajournements qui assuraient à ses adversaires des avantages aussi considérables qu'une bataille gagnée [3].

2515. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 491.)

Vienne, 1er juin 1866, 1h 55 soir.
(Reçu à 4h 1/2 soir.)

La date du 12 juin [4] conviendra parfaitement au Comte de Mensdorff, si, comme il l'espère, l'entente s'établit sur les réserves préalables que le Prince de Metternich est chargé de pré-

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 31 mai, 4h 1/4 soir.

(2) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Je reçois de Berlin le télégramme suivant. Communiquez-le au Prince Gortchakoff, et appuyez la demande de M. de Bismarck.» — Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 1er juin, 4h soir.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, 1er juin.

(4) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 31 mai.

senter à Votre Excellence[1]. Le Comte de Mensdorff sera muni de pleins pouvoirs. L'Autriche remet aujourd'hui, à Francfort, à la Confédération la décision de la question des Duchés de l'Elbe[2].

2516. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Florence, 1er juin 1866, 2h 55 soir.
(Reçu à 5h soir.)

Je viens de faire, conjointement avec mes Collègues d'Angleterre et de Russie, la communication simultanée que Votre Excellence m'a prescrite par sa dépêche du 24 mai[3]. La réponse officielle du Gouvernement italien partira ce soir[4] et vous sera communiquée par M. Nigra.

Le Général de La Marmora compte se mettre en route pour Paris le 5 de ce mois.

2517. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 237.)

Paris, 1er juin 1866, 4h soir.

Je reçois de Berlin le télégramme suivant. Communiquez-le au Prince Gortchakoff, et appuyez la demande de M. de Bismarck.

[Suit le texte du télégramme de Benedetti, ci-dessus, p. 342.]

(1) Cf. Mosbourg, télégramme, 31 mai.
(2) Cf. Reculot, 1er juin.
(3) Circulaire du 24 mai.
(4) Elle a été reproduite par La Marmora, p. 273-274, et elle figure également dans les *Documents diplomatiques*, *Allemagne et Italie*, p. 55-56, et dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 28-29.

2518. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 237.)

Saint-Pétersbourg, 1er juin 1866, 4h 05 soir.

Le Baron de Budberg vous communiquera un télégramme arrivé de Vienne au Prince Gortchakoff, qui remet tout en question (1). Devant cette attitude de l'Autriche, le Prince Gortchakoff demande quel peut être le résultat pratique d'une Conférence. Ses pleins pouvoirs et ses instructions ont été signés par l'Empereur Alexandre; il se préparait à partir le 9. Le Prince Gortchakoff attache une grande importance à connaître l'opinion de Votre Excellence. L'Empereur Alexandre retarde jusqu'à mercredi son départ pour Moscou.

2519. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 738.)

Londres, 1er juin 1866, 5h soir.

L'Ambassadeur d'Autriche a communiqué hier soir, par écrit à Lord Clarendon la substance d'une dépêche télégraphique annonçant que l'Autriche n'acceptait de prendre part à la Conférence que sous la condition que la cession de la Vénétie serait exclue des délibérations, et qu'aucune des Puissances invitées à la Conférence n'obtiendrait d'accroissement de pouvoir ou de territoire. L'Ambassadeur d'Autriche était en outre chargé d'exprimer *la surprise* de son Gouvernement qu'un Représentant du Pape n'eût pas été convié à la Conférence (2). Lord Clarendon s'est empressé d'exprimer, dans une lettre particulière au Comte Apponyi, le profond regret que lui causait la communication, en ajoutant que les conditions mises en avant par l'Autriche ren-

(1) Cf. Mosbourg, télégramme, 31 mai, et La Tour d'Auvergne, télégramme, 1er juin, 5h.

(2) Cf. Mosbourg, télégramme, 31 mai.

daient, suivant lui, toute discussion impossible, et que, si l'Autriche persistait dans cette regrettable résolution, elle devait s'attendre à ce que l'opinion publique fît peser entièrement sur elle la responsabilité de la guerre. La lettre de Lord Clarendon est très ferme, bien que conçue dans une forme amicale. Il attribue d'ailleurs à l'influence personnelle de l'Empereur François-Joseph la modification fâcheuse qui se produit dans l'attitude de l'Autriche, et il semble craindre qu'en présence de telles dispositions la réunion de la Conférence ne soit un peu compromise.

2520. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 1er juin 1866, 5h 20 soir.

M. de Pfordten est nommé Plénipotentiaire fédéral. La réponse à la note des trois Puissances suivra immédiatement la nouvelle de l'acceptation du Ministre bavarois (1). On est tombé d'accord sur les instructions à lui donner. Réserve au sujet de la réforme, mais dans le sens de la note anglaise (2); tout sera prêt avant le 12. Déclaration importante de l'Autriche. Elle remet la question du Holstein à la Diète, et en même temps annonce la convocation des Chambres du Duché. Le Ministre prussien s'est étendu à répéter ses précédentes allégations sur le caractère purement défensif des armements prussiens (3).

(1) Voir la note de Kübeck à Reculot pour lui annoncer que la Diète prendra part à la Conférence de Paris, le 1er juin 1866, dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 57-58. Une note identique, adressée à Sir A. Malet, figure dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 41-42.

(2) Voir la circulaire de Clarendon aux Ministres de la Grande-Bretagne près les Cours allemandes, du 28 mai 1866, dans les *Arch. dipl.*, 1866, t. III, p. 26-27.

(3) Voir la déclaration de l'Autriche et celle de la Prusse dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 30-34.

2521. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 738.)

Paris, 1er juin 1866.

Je reçois votre télégramme (1). J'ai répondu aujourd'hui au Prince de Metternich et à M. de Mosbourg (2) que, si le Cabinet de Vienne insiste sur les conditions qu'il a mises en avant, le Gouvernement français doit considérer sa réponse comme un refus. J'en ai fait part à Lord Cowley, et je vois avec satisfaction que Lord Clarendon est du même avis que nous.

2522. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 237.)

Paris, 1er juin 1866.

Je reçois votre télégramme (3). J'ai répondu aujourd'hui au Prince de Metternich et j'ai mandé à M. de Mosbourg (4) que, si le Cabinet de Vienne insiste sur les conditions qu'il a mises en avant, nous devons considérer sa réponse comme un refus.

Le Prince de La Tour d'Auvergne m'informe (5) que, à une communication semblable, Lord Clarendon a fait une réponse dans le même sens que nous. Remerciez le Prince Gortchakoff, et dites-lui qu'il nous semble très désirable que les trois Cours neutres se montrent, en cette circonstance, parfaitement d'accord.

2523. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Berlin, Londres et Saint-Pétersbourg. (Minute. Prusse, 357, n° 45.)

Paris, 1er juin 1866.

[Le Baron de Budberg est venu entretenir Drouyn de Lhuys de la situation dans laquelle les Principautés danubiennes se sont

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 1er juin, 5h soir.
(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Mosbourg, télégramme, 1er juin.
(3) Cf. Talleyrand, télégramme, 1er juin.
(4) Cf. Drouyn de Lhuys à Mosbourg, télégramme, 1er juin.
(5) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 1er juin, 5h soir.

placées vis-à-vis de l'Europe par l'élection du Prince de Hohenzollern. Il a rappelé que le protocole du 6 septembre 1859 [1] ne permettait pas de les considérer comme un État indépendant, et que l'infraction commise par elles aux clauses de la convention organique avait pour sanction l'envoi par la Porte d'un Commissaire, accompagné par les Délégués des Puissances. Drouyn de Lhuys lui a répondu que la question de droit n'était pas discutable, qu'elle demeurait intacte et réservée, mais que la question de fait lui paraissait bien délicate à résoudre, et que l'envoi d'un Commissaire ottoman, à un moment où la situation de l'Europe présentait déjà tant de complications et de difficultés, pouvait offrir plus d'inconvénients que d'avantages. Cette mesure risquerait de conduire à une intervention militaire des Turcs, bien dangereuse, qu'elle réussît ou qu'elle échouât. «Les deux hypothèses nous paraîtraient également fécondes en difficultés de tout genre, et, à un moment où les Cabinets doivent redoubler de prudence pour prévenir des éventualités semblables, il ne nous serait pas possible d'assumer une part de responsabilité dans les mesures qui provoqueraient ces embarras et ces dangers.»]

2524. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 357, n° 46 [2].)

Paris, 1er juin 1866.

M. le Comte de Goltz m'a remis hier la réponse du Cabinet de Berlin à la communication identique des trois Cours [3]. Elle est entièrement conforme à ce que vous m'en aviez mandé par votre télégramme du 29 mai. Je vous en envoie ci-joint copie pour ordre. Je vous invite en même temps à faire connaître à M. le Comte de Bismarck la satisfaction avec laquelle nous avons appris

(1) Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 166-168.

(2) Cette dépêche a été publiée dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 53-55.

(3) Cf. Benedetti, télégramme, 28 mai. — La dépêche de Bismarck aux représentants de la Prusse à Paris, Londres et Saint-Pétersbourg, du 29 mai, a été publiée dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 52-53, et dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 27-28.

que la Prusse accepte notre invitation, et que M. le Ministre des Affaires étrangères se propose de se rendre lui-même à Paris pour participer aux travaux de la Conférence.

Notre démarche paraît avoir rencontré un accueil favorable auprès de la Confédération germanique, et la Diète doit désigner le Plénipotentiaire fédéral dans la séance d'aujourd'hui [1].

Le Ministre de Russie à Florence n'ayant pas encore reçu ses instructions, aucune démarche officielle n'a pu être accomplie jusqu'ici auprès du Gouvernement italien. Mais le Général La Marmora connaît déjà la teneur de notre communication, et il n'a pas hésité à assurer confidentiellement M. de Malaret de l'assentiment de l'Italie, en ajoutant qu'il compte la représenter comme premier Plénipotentiaire [2].

Le Cabinet de Vienne est le seul dont nous n'ayons point encore reçu de réponse explicite; mais nous ne saurions tarder à être fixés sur sa résolution, et si, comme nous en avons l'espoir, elle est conforme à nos désirs, M. le Comte de Mensdorff serait disposé aussi à venir prendre part aux négociations [3]. La présence des dépositaires les plus directs de la pensée des Souverains, en ajoutant à l'autorité des négociateurs aussi bien qu'à la solennité de la réunion, serait déjà un gage de la sincérité des efforts communs pour prévenir la guerre. Elle aurait aussi pour effet de rendre les délibérations plus faciles et plus rapides, en affranchissant les Plénipotentiaires de la nécessité d'en référer constamment à leurs Gouvernements. Ayant, quant à nous, embrassé avec le plus loyal désir de la voir arriver à bonne fin l'œuvre de pacification pour laquelle nous nous félicitons d'avoir obtenu l'acquiescement du Cabinet de Berlin, nous avons à cœur qu'elle soit entreprise dans les conditions les plus propres à en assurer le succès. Nous avons donc applaudi à l'idée suggérée par Lord Clarendon [4], et accueillie par les différents Ministres des Affaires étrangères, de les convier à se rendre aux Conférences.

(1) Cf. Reculot, 29 mai. — Le plénipotentiaire fédéral, Pfordten, fut désigné dans la séance du 1er juin. Voir le compte rendu officiel de la séance dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 29-30.

(2) Cf. Malaret, télégramme, 29 mai, et télégramme et dépêche, 30 mai.

(3) Cf. Mosbourg, télégramme et dépêche, 30 mai.

(4) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 24 mai, 4h 45, et dépêche, 26 mai.

L'Empereur a bien voulu lui-même me témoigner la satisfaction qu'il en éprouverait, dans l'intérêt de la tentative à laquelle Sa Majesté est résolue à employer ses efforts, et c'est par son ordre que j'ai eu l'honneur de vous envoyer mon télégramme du 29 mai à ce sujet. Il reste aujourd'hui à déterminer le jour de la réunion, qui ne saurait être trop prochain. Nous avions pensé d'abord qu'on pourrait le fixer au mardi 12 juin, et, ainsi que je vous en ai informé par le télégraphe (1), M. de Budberg en a fait la proposition au Prince Gortchakoff. J'ai reçu ce matin un télégramme de M. le Baron de Talleyrand m'annonçant que le Vice-Chancelier acceptait cette date et se proposait de se mettre en route pour Paris le 9 (2). Votre dépêche télégraphique d'aujourd'hui m'est parvenue depuis. Vous m'écrivez que la date du 12 paraît à M. le Comte de Bismarck trop éloignée, et qu'il prie instamment le Prince Gortchakoff de hâter son départ de Saint-Pétersbourg. J'ai, sans délai et par le télégraphe, transmis ce message à l'Ambassadeur de Sa Majesté près la Cour de Russie, en l'invitant à le communiquer au Prince et à appuyer auprès de lui le vœu exprimé par le Cabinet de Berlin. Je renouvelle la même recommandation à M. de Talleyrand par le courrier de ce jour (3).

2525. Drouyn de Lhuys au Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 368, n° 35.)

[Paris,] 1er juin 1866.

[Drouyn de Lhuys résume, pour le Marquis de Moustier, deux conversations qu'il vient d'avoir, l'une avec Safvet Pacha, l'autre avec le Baron de Budberg. D'après les instructions nouvelles reçues par l'Ambassadeur de Turquie, la Porte ne verrait plus d'autre moyen qu'une occupation militaire pour imposer aux Principautés-Unies le respect des traités, et serait disposée à y recourir si, dans un délai d'environ quinze jours, la Conférence ne parvenait pas à obtenir d'une autre façon le résultat souhaité.

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 31 mai, 4h 15 soir.
(2) Cf. Talleyrand, télégramme, 31 mai.
(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme et dépêche, 1er juin.

Drouyn de Lhuys remarque que «la Porte se méprendrait singulièrement sur l'étendue de son droit si, à l'expiration d'un délai qu'elle aurait elle-même indiqué, elle pouvait se croire affranchie de l'obligation d'obtenir l'assentiment des Cours garantes préalablement à des mesures militaires».

La conversation de Drouyn de Lhuys avec le Baron de Budberg est résumée à peu près dans les mêmes termes que dans la dépêche du même jour aux Agents diplomatiques à Berlin, Londres et Saint-Pétersbourg.]

2526. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 237, n° 48.)

Paris, 1er juin 1866.

La dépêche identique des trois Cours a été communiquée aux Cabinets de Vienne et de Berlin, ainsi qu'à la Confédération germanique. Le Ministre de Russie à Florence n'ayant pas encore reçu ses instructions, aucune démarche officielle n'a pu être accomplie jusqu'ici auprès du Gouvernement italien; mais le Général de La Marmora connaît déjà la teneur de notre communication, et il n'a pas hésité à assurer confidentiellement M. de Malaret de l'assentiment de l'Italie, en ajoutant qu'il compte se rendre lui-même à Paris pour prendre part aux négociations [1].

La réponse de la Prusse m'a été apportée hier par M. le Comte de Goltz. Je vous en envoie ci-joint copie pour votre information [2]. Elle renferme une observation dont l'objet est d'établir que la situation actuelle a été créée par les armements non provoqués de l'Autriche, et nullement par l'affaire des Duchés. Le Cabinet de Berlin n'en accepte pas moins sans restriction ni réserve l'invitation des Puissances, et M. le Comte de Bismarck nous a fait savoir qu'il se propose de participer aux travaux de la Conférence, si les Ministres des Affaires étrangères des autres Cours sont autorisés à y assister.

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, 1er juin; Malaret, télégramme, 29 mai, et télégramme et dépêche, 30 mai.

[2] Cf. *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 52-53, et *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 27-28.

Notre démarche a également trouvé un accueil favorable auprès de la Confédération germanique, et la Diète doit désigner le Plénipotentiaire fédéral dans sa séance d'aujourd'hui [1].

[La suite de la dépêche est semblable, à quelques mots près, au texte de la dépêche du même jour à Benedetti, depuis : «Le Cabinet de Vienne est le seul...» jusqu'à : «de se mettre en route pour Paris le 9».]

Comme je vous l'ai également écrit dans mon télégramme d'hier [2], il est essentiel, pour éviter toute perte de temps, que les Plénipotentiaires, sans en excepter les Ministres, arrivent à la Conférence munis de pleins pouvoirs, conformément à ce qui a eu lieu en 1856 au Congrès de Paris.

P.-S. — Cette dépêche était écrite, lorsque j'ai reçu de M. Benedetti le télégramme dont je vous ai immédiatement envoyé copie [3]. M. le Comte de Bismarck, trouvant la date du 12 juin trop éloignée, prie instamment M. le Prince Gortchakoff de hâter son départ. Je ne puis que confirmer ici l'invitation que je vous ai adressée d'appuyer la demande du Cabinet de Berlin.

2527. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 357, n° 112.)

Berlin, 1er juin 1866.
(Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 4 juin.)

M. de Bismarck nous a réunis dans la soirée, mes Collègues d'Angleterre, de Russie et moi, pour nous donner communication de la dépêche qu'il a adressée aux Représentants de la Prusse près nos trois Cours, en réponse à la dépêche identique dont nous lui avons remis copie [4]. J'ai pu d'avance vous faire connaître par le télégraphe le sens de ce document, qui doit être déjà entre les mains de Votre Excellence, et je n'ai plus à

(1) La Diète désigna Pfordten.

(2) Télégramme de Drouyn de Lhuys aux Agents de l'Empereur à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Florence et Francfort, 31 mai, 4h 1/4 soir.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 1er juin, 4h soir.

(4) Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 27-28.

vous apprendre que la Prusse consent à participer aux délibérations communes proposées par les trois Puissances.

Après nous avoir donné lecture de sa dépêche, le Président du Conseil a appelé notre attention sur les considérations de tout ordre qui ne permettent pas à la Prusse de se résigner, au delà d'un délai très court, à toutes les charges et à tous les inconvénients qui résultent pour elle de la situation présente. Ces considérations sont identiquement celles que j'ai développées dans ma dépêche du 29 mai[1], et je devrais uniquement me répéter si je voulais vous rapporter ce que nous en a dit M. de Bismarck; je ferai seulement remarquer qu'il a particulièrement insisté pour nous démontrer que les Cours secondaires du Midi de l'Allemagne sont animées de sentiments hostiles à la Prusse, que ces Cours ne sont pas en état en ce moment de prendre part à la guerre, mais qu'elles poussent activement leurs préparatifs militaires, et qu'elles seront en mesure, dans peu de semaines, de mettre une armée de plus à la disposition de l'Autriche; que la Prusse faisait donc un sacrifice dont il était juste de lui tenir compte en acceptant des négociations qui s'ouvriront sans aucune garantie positive d'un résultat satisfaisant, mais qu'on ne pouvait exiger d'elle d'attendre que toutes les chances favorables, en cas de conflit, fussent acquises à ses adversaires, et qu'il était urgent de ne pas perdre un instant pour réunir les Plénipotentiaires et s'assurer que les délibérations de la Conférence pourraient être utilement continuées. Nous avons dû nécessairement nous borner, mes Collègues et moi, à promettre au Président du Conseil de faire part à nos Gouvernements respectifs de ses observations.

J'avais reçu, au moment même où je me rendais au Ministère des Affaires étrangères, la dépêche télégraphique que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier[2], et j'en ai donné communication, en présence de mes Collègues, à M. de Bismarck, en lui faisant remarquer qu'elle témoignait de l'empressement que met le Gouvernement de l'Empereur à hâter la réunion de la Conférence. Le Président du Conseil l'a reconnu, mais la date du 12 juin lui a paru trop éloignée; après avoir supputé avec nous

[1] Cf. Benedetti, 29 mai, n° 110.

[2] Drouyn de Lhuys à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Florence et Francfort, 31 mai.

le délais nécessaires au voyage des Plénipotentiaires, il a admis cependant qu'on ne pourrait avancer la première séance que d'un jour ou deux, et il s'est borné à recommander à M. d'Oubril de prier instamment le Prince Gortchakoff de quitter Saint-Pétersbourg le plus tôt qu'il lui sera possible.

Je crois devoir placer sous les yeux de Votre Excellence l'extrait ci-joint du journal officieux la *Correspondance provinciale.* Vous y verrez que cette feuille annonce à ses lecteurs que le Gouvernement du Roi, en consentant à se faire représenter aux Conférences de Paris, a subordonné son acquiescement à une double condition : il n'entend y participer que «si le développement des négociations doit offrir de sérieuses perspectives de paix, et si on s'abstient de revendiquer en faveur de l'étranger une décision illégitime dans des questions qui, par leur essence, ne peuvent être soumises qu'à la décision des Puissances allemandes». L'article se termine en déclarant que «les prétendues propositions qui seraient destinées à aplanir les difficultés pendantes, notamment les ouvertures ayant trait à des *compensations territoriales*, ne reposent que sur des bruits de journaux dépourvus de fondement sérieux». C'est une réponse à un récent article du journal *le Pays*[1], et une sorte de garantie donnée à l'opinion publique contre tout projet qui tendrait à séparer de la Monarchie une fraction quelconque de son territoire.

[1] Les 26 et 27 mai, le *Pays* avait publié deux articles, signés par M. de Cesena et intitulés *La Conférence.* Dans le second, l'auteur examinait «quels pourraient être les éléments d'une solution amiable et pacifique des diverses questions que la Conférence aurait à examiner». Il considérait la question vénitienne comme la plus difficile à régler. Il écartait l'idée d'un dédommagement de l'Autriche à prix d'argent, et ajoutait : «Mais est-il donc impossible d'offrir à l'Autriche, en échange de la Vénétie, une compensation territoriale équivalente en étendue et en population ? Est-il donc impossible de trouver cette compensation sur un point qui lui convienne, qui soit à proximité de ses frontières actuelles, qui lui offre des avantages certains, et qu'elle puisse par conséquent accepter sans que son intérêt en souffre, sans que son honneur soit entaché, sans que sa dignité soit compromise ?. . . Où trouver ce territoire équivalent sous tous les rapports à offrir en compensation de la Vénétie ? Là sans doute est la difficulté. On ne peut le demander à la Prusse, et c'est une rêverie d'un autre genre que de songer à la Silésie; mais peut-être le chercherait-on avec plus de succès dans le voisinage de l'Autriche non-allemande, sur les côtes de l'Adriatique, par exemple.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

J'ai eu l'honneur récemment de vous signaler le peu de soin que le Ministre des Finances avait mis à prendre les mesures nécessaires pour assurer au Trésor les ressources dont il a un besoin urgent en ce moment. Les négligences de M. Bodelschwingh et l'opposition qu'il a toujours faite aux combinaisons qui lui ont été offertes pour mettre le Gouvernement en possession de moyens extraordinaires semblent avoir déterminé sa retraite ; il me revient qu'il lui sera donné, ces jours-ci, un successeur sur le choix duquel on n'est pas encore toutefois tombé d'accord(1).

On annonce également le prochain remplacement du Ministre de la Justice, le Comte de Lippe, dont l'administration a été particulièrement l'objet des censures de la Chambre des Députés.

2528. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 357, n° 113.)

Berlin, 1[er] juin 1866.
(Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 4 juin.)

[Le Cabinet de Berlin pense, comme le Gouvernement français, qu'une occupation militaire des Principautés par les Turcs serait très dangereuse(2). Le Comte de Goltz a reçu l'ordre de refuser son assentiment à toute proposition conçue dans ce sens, sauf au cas où tous les autres membres de la Conférence seraient d'un avis contraire, car, dans ce dernier cas, «l'opposition isolée de la Prusse pourrait autoriser, depuis l'arrivée du Prince de Hohenzollern à Bucarest, des conjectures que le Gouvernement du Roi tient à désavouer de toute façon». Benedetti ne pense pas que la Russie soit disposée à soutenir la Porte sur ce point, «et l'attitude de son Ministre à Berlin, ajoute-t-il, continue à me faire supposer qu'on ne songe pas à Saint-Pétersbourg à poursuivre avec énergie le redressement des faits qui se sont accom-

(1) Le baron de Bodelschwingh fut remplacé au ministère des finances, le 2 juin, par le baron von der Heydt.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys aux agents à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Florence, 28 mai, aux agents à Berlin, Londres et Saint-Pétersbourg, 1[er] juin, et à Moustier, même date.

plis à Bucarest. M. de Bismarck m'a paru en être convaincu, mais il ne s'est pas montré disposé à me donner à ce sujet les explications que j'aurais désiré pouvoir transmettre à Votre Excellence ».]

2529. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Déchiffrement. Mémoires et documents, Allemagne, 171 [1].)

Berlin, 1er juin 1866.

Je vous rends compte dans une dépêche[2] d'une entrevue que mes Collègues d'Angleterre, de Russie et moi nous avons eue hier soir avec M. de Bismarck, et de l'insistance qu'il a mise à nous démontrer que la Prusse était placée dans la nécessité absolue de pouvoir compter prochainement sur un résultat satisfaisant des délibérations de la Conférence, ou d'accepter la lutte sans plus de retard. Au moment de nous séparer, il m'a retenu sous le prétexte de conférer avec moi sur la rédaction de ses pleins pouvoirs, au sujet desquels je lui avais fait, devant mes Collègues, la recommandation contenue dans votre dépêche télégraphique d'hier. Mais, aussitôt après le départ de M. d'Oubril et de Lord Loftus, il est revenu sur l'impossibilité où serait la Prusse d'attendre, pour commencer la guerre, que les États secondaires aient mis leurs armées en état d'y participer. « Que penserait-on à Paris et qu'arriverait-il si les hostilités, m'a-t-il dit, venaient à s'ouvrir dès à présent? Les négociations, en l'état actuel des choses, n'ont que peu de chances d'aboutir; elles pourraient, au contraire, en avoir de très sérieuses après une première bataille. »

Je me suis vivement récrié contre un pareil calcul, et je me suis appliqué à prouver que la démarche de conciliation que nous avons faite de concert avec la Russie et l'Angleterre, ainsi que l'accueil favorable qu'elle avait rencontré, liaient moralement toutes les Puissances, et qu'il était désormais du devoir de chacune d'entre elles de s'abstenir avec soin de tout ce qui pourrait

[1] Le commencement de cette dépêche, jusqu'à : « résolu à brusquer une décision », a été publié par Benedetti, *Ma Mission en Prusse*, p. 129-131.

[2] Benedetti, 1er juin, n° 112.

mettre obstacle à la réunion de la Conférence. Cette argumentation m'a paru frapper M. de Bismarck; il n'y a, du moins, rien objecté, et il s'est borné à me rappeler avec plus de détails toutes les considérations qui lui font désirer de pouvoir retrouver sa liberté d'action. Il a ajouté que les généraux s'irritaient des lenteurs de la diplomatie, dans la conviction qu'en ce moment même ils battraient les Autrichiens, tandis que l'armée prussienne sera mise en état d'infériorité numérique, et par conséquent exposée à des revers, le jour où elle aura à combattre à la fois contre les Autrichiens et les troupes des États secondaires, qui pourront et avant longtemps lui opposer deux cent mille hommes. Ces mêmes généraux lui déclarent et représentent au Roi que, en retardant l'entrée en campagne, on met la Monarchie à la merci de ses ennemis, et ils déclinent, pour eux comme pour l'armée, la responsabilité des malheurs qui peuvent en résulter. Je ne saurais donc vous garantir, malgré tous les efforts que j'ai faits ici et que je pourrai faire encore pour détourner le Gouvernement prussien de toute détermination regrettable, qu'il ne surgira aucun incident propre à faire éclater prématurément la guerre. Il faut, dans tous les cas, vous attendre à trouver M. de Bismarck, à son arrivée à Paris, résolu à brusquer les décisions.

Aux considérations purement militaires vient s'ajouter, pour faire désirer au Gouvernement prussien que les hostilités précèdent les négociations, la conviction où il est que la Conférence, si elle devait aboutir, ne pourrait lui assurer aucun des avantages pour lesquels il a armé et que le Ministère actuel, sinon le Roi, est désormais fatalement condamné à revendiquer. Je me réfère à cet égard à ce que je vous ai mandé par ma dépêche du 29 mai[1].

Pour tout dire, j'ajouterai que je ne serais pas surpris si M. de Bismarck hésitait à se rendre à Paris devant les menaces dont il est personnellement l'objet; la police prétend avoir recueilli, suivant ce que m'en a dit le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, de nouvelles informations qui portent à croire que l'on espère frapper le Président du Conseil durant

[1] Cf. Benedetti, 29 mai, n° 110.

son voyage de Berlin à Paris, et je me permettrai de vous rappeler ma suggestion d'inviter la police de France à adopter quelques précautions[1]; il me semblerait utile qu'elle eût des agents à la frontière, qui prendraient passage dans le train où sera M. de Bismarck, dont je vous ferai connaître d'avance et par le télégraphe le départ et l'arrivée.

2530. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 34.)

Darmstadt, 1er juin 1866.
(Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 4 juin.)

[Le Comte d'Astorg rend compte de l'opinion régnant à Darmstadt, au sujet des manifestations populaires qui se produisent dans les provinces rhénanes. «On commence en effet à se préoccuper des meetings qui se multiplient dans ces contrées et dont le mot d'ordre est : Conservation à l'Allemagne de tout territoire allemand !» Ces manifestations semblent dirigées contre les ambitions françaises; mais «des personnes ordinairement bien informées» croient que la haine de l'étranger n'est ici qu'un prétexte; il s'agirait de tout un «système d'agitation démocratique pour avoir en quelque sorte une armée révolutionnaire sous les armes dans un cas donné. C'est ainsi que le Nationalverein répondrait aux avances de M. de Bismarck... Tout se réunit donc pour augmenter les complications dont l'Allemagne est le théâtre»...

La presse s'occupe beaucoup du voyage de la Reine de Wurtemberg à Vienne, et du commandement qu'exercera le Prince Alexandre de Hesse[2].]

[1] Cf. Benedetti, particulière, 29 mai.

[2] Le prince Alexandre de Hesse, frère du grand-duc Louis, était colonel-propriétaire d'un régiment de cuirassiers autrichiens et servait dans l'armée autrichienne.

2531. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 365, nº 62.)

Florence, 1er juin 1866.
(Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 7 juin.)

[Le Baron de Malaret confirme son télégramme de même date. La réponse italienne à la proposition des trois Cours sera satisfaisante, puisqu'elle contiendra l'acceptation de l'Italie. Mais le Général La Marmora voulait y indiquer « comme une condition indispensable de la paix » la cession de la Vénétie. Le Baron de Malaret espère que ses observations, ainsi que celles de son Collègue d'Angleterre, George Elliot, l'auront décidé à modifier la forme de sa dépêche[1].]

2532. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 491, nº 75.)

Vienne, 1er juin 1866.
(Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 7 juin.)

Je profite du départ d'un courrier anglais pour ajouter quelques développements aux dépêches télégraphiques dans lesquelles j'ai essayé de tenir Votre Excellence exactement informée des

[1] Le passage relatif à la Vénétie dans la dépêche envoyée aux ministres italiens à Londres, Paris et Saint-Pétersbourg, fut ainsi rédigé :

Quant au différend qui divise depuis longtemps l'Autriche et l'Italie, il semble qu'il n'ait pas même été jugé nécessaire d'en déterminer l'objet.

Sous quelque point de vue qu'on le considère, il est impossible de méconnaître ce fait que la domination de l'Autriche sur des provinces italiennes crée entre l'Autriche et l'Italie un antagonisme qui touche aux bases mêmes de l'existence des deux États. Cette situation, après avoir constitué pendant de longues années un danger permanent pour la paix générale, vient d'aboutir à une crise décisive.

L'Italie a dû s'armer pour assurer son indépendance; elle est persuadée, d'autre part, que la réunion convoquée à Paris aidera à la solution déjà jugée indispensable, il n'est pas téméraire de le dire, dans la conscience de l'Europe. (La Marmora, p. 273-274.)

phases successives qu'a suivies la proposition faite à l'Autriche de prendre part aux Conférences. Votre Excellence aura pu voir que l'acceptation du Cabinet de Vienne avait paru certaine jusqu'au jour de la démarche simultanée du 29 mai [1]. M. l'Ambassadeur d'Angleterre aussi bien que M. le Ministre de Russie ne la considéraient pas comme douteuse, et j'ai lieu de croire qu'ils l'avaient représentée à leurs Gouvernements comme assurée d'avance. Un Conseil des Ministres qui eut lieu sous la présidence de l'Empereur, le lendemain du jour où la communication fut faite au nom des trois Cours, modifia cette situation en ce sens que non seulement la réponse de l'Autriche n'était plus simplement affirmative, comme on avait pu s'y attendre, mais que son consentement à prendre part aux délibérations projetées était entouré de réserves, sinon conditionnelles, au moins suffisamment restrictives pour laisser craindre que les efforts tentés dans le but d'amener une réunion de Plénipotentiaires à Paris ne s'en trouvassent singulièrement paralysés [2]. Le Cabinet de Vienne, en effet, réclamait des autres Puissances la déclaration préalable qu'elles ne prétendaient à aucun agrandissement, déclaration qu'elle était prête à faire elle-même. Il était difficile de comprendre quel pouvait être le sujet des délibérations proposées, en dehors de certaines questions impliquant nécessairement, sinon des agrandissements, au moins des changements territoriaux. M. le Prince de Metternich a dû être chargé, par une dépêche télégraphique du 31 d'abord, puis par une dépêche partie de Vienne aujourd'hui même [3], de faire connaître le point de vue auquel le Gouvernement autrichien croyait devoir se placer avant de donner une réponse à l'invitation des trois Cours. Je ne reproduirai pas ici les arguments que M. le Comte de Mensdorff a fait valoir dans ses entretiens avec Lord Bloomfield, avec M. le Comte de Stackelberg et avec moi,

[1] Cf. Mosbourg, télégramme, 29 mai.

[2] Cf. Mosbourg, télégramme et dépêche, 30 mai, et télégramme, 31 mai.

[3] Voir la dépêche de Mensdorff aux ambassadeurs d'Autriche à Paris, Londres et Saint-Pétersbourg, du 1er juin, dans les *Documents diplomatiques, Allemagne et Italie*, p. 58-61, et dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 36-38.

pour motiver ces restrictions préalables. M. l'Ambassadeur d'Autriche en aura fait part à Votre Excellence, en entrant dans tous les développements que des instructions particulières [1] lui prescrivaient de donner à ces explications.

Je me bornerai à dire à Votre Excellence que, dans la pensée de l'Ambassadeur d'Angleterre, dans celle de M. le Ministre de Russie, comme dans la mienne, le Gouvernement autrichien est décidé à ne pas céder la Vénétie avant la guerre. Il fait de cette résolution une question d'honneur et de dignité, et il croit (M. le Comte de Mensdorff est revenu à plusieurs reprises sur cette considération) que sa position serait moins mauvaise s'il ne prenait pas part à des Conférences qu'elle ne le deviendrait s'il se trouvait obligé de les rompre. Je dois ajouter que, dans les récents entretiens que j'ai eus avec M. le Ministre des Affaires étrangères, il semblait ne pas considérer l'éventualité de la réunion comme compromise par les réserves dont il entourait l'acceptation de son Gouvernement. C'est ainsi qu'il m'informait, le 31, qu'il serait appelé à représenter l'Autriche dans les délibérations, et qu'aujourd'hui même, ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire savoir à Votre Excellence, il se déclarait prêt à se trouver à Paris le 12, admettant ainsi la possibilité d'une entente qui lui ouvrirait le chemin des Conférences. Il avait prévenu Lord Bloomfield, M. le Comte de Stackelberg et moi qu'il nous donnerait connaissance de la dépêche adressée à M. le Prince de Metternich, mais il ne nous a encore rien été communiqué au moment où j'écris à Votre Excellence. Peut-être cette dépêche offre-t-elle, dans sa forme comme dans ses développements, des chances d'entente que comporte nécessairement à un moindre degré le résumé sommaire que M. le Ministre des Affaires étrangères nous en a fait et que j'ai dû adresser sans plus de commentaires par le télégraphe à Votre Excellence.

M. le Comte de Mensdorff m'avait annoncé également, comme j'ai eu l'honneur de le faire savoir à Votre Excellence, que la dépêche autrichienne contenait un passage relatif aux intérêts du Saint-Siège qui ne se trouveraient pas représentés dans la Confé-

[1] Une analyse des instructions accompagnant la dépêche autrichienne du 1er juin a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 38-41.

rence; mais j'ai pu conclure du langage de M. le Ministre des Affaires étrangères que cette objection du Cabinet de Vienne n'avait que la valeur d'un vœu ou d'un regret et ne serait pas de nature à influer sensiblement sur sa conduite.

L'Autriche, dans la séance de la Diète d'aujourd'hui, a dû faire une déclaration qui remet à la Confédération la décision de la question des Duchés de l'Elbe. On assure même que le Général Gablenz a reçu l'ordre de convoquer et de consulter les États du Holstein[1]. Cette résolution, qui a été tenue très secrète, produira ici une vive sensation. Il n'y a pas si longtemps qu'on assurait que la Prusse en considérerait la réalisation comme une rupture du traité de Gastein et un cas de guerre. On ne croit cependant pas généralement que le Cabinet de Berlin en vienne à cette extrémité. Le Gouvernement autrichien expliquera sa détermination en se fondant sur l'exemple que lui donne la Prusse elle-même, qui veut soumettre cette question à un Parlement allemand, lequel n'existe pas encore, tandis que la Diète n'a pas cessé d'être le tribunal naturel des débats de l'Allemagne. Cette mesure, qui ne brille peut-être pas par l'opportunité, répond, il faut le dire, à un sentiment public assez fort en Autriche, où l'on n'a cessé de conseiller au Gouvernement tous les partis qui pouvaient le rapprocher des États allemands, et lui créer de ce côté un appui qui lui est si nécessaire à la veille d'une crise prête à éclater.

P.-S. — 2 juin. — Cette dépêche était écrite lorsque j'ai reçu le message télégraphique que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser[2] et qui m'est parvenu hier soir. Je viens de voir M. le Comte de Mensdorff, et j'ai fait connaître sa réponse par le télégraphe à Votre Excellence[3]. Il la prie de ne prendre aucune décision avant l'arrivée à Paris de la dépêche qui est partie hier de Vienne, et d'attendre les explications et les développements dont le Prince de Metternich est chargé d'accompagner cette communication. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence que je n'ai rien négligé pour mettre en lumière la portée d'un

(1) Cf. Reculot, télégramme, 1er juin.
(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Mosbourg, télégramme, 1er juin.
(3) Cf. Mosbourg, télégramme, 2 juin.

refus de l'Autriche de prendre part aux délibérations. Ces considérations se présentaient d'elles-mêmes à l'esprit de M. le Comte de Mensdorff, et il n'a fait aucune difficulté à me témoigner son désir et son espoir de voir s'aplanir les difficultés qui retardent encore l'adhésion de son Gouvernement.

NOTICES

SUR

LES AGENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS[1].

BOTMILIAU (Adolphe-François, vicomte DE), né à Guingamp le 13 juillet 1817.

Élève-consul, 17 février 1840; à Lima, 14 septembre 1840; consul à Valdivia, août 1847; mis en inactivité le 8 mai 1848 par suppression du poste; consul à Iassy, 25 février 1850; à Jérusalem, 28 juin 1852; consul de 1re classe, 28 juillet 1852; à Elseneur, 5 février 1853; à La Vera-Cruz, 30 janvier 1856; consul général et chargé d'affaires à Guatémala, 14 février 1857; consul général à Belgrade, 10 octobre 1862; consul général et chargé d'affaires à Tunis, 9 mars 1867; admis à la retraite, 14 juin 1873.

(1) Pour les Agents diplomatiques français dont le nom figurait déjà dans les huit premiers volumes, se reporter au tome Ier, p. 356-362, au tome II, p. 377-378, au tome III, p. 375-377, au tome IV, p. 377-381, au tome V, p. 429-430, au tome VI, p. 467, au tome VII, p. 435-437, et au tome VIII, p. 465-466.

LISTE

DES

MINISTRES D'ÉTAT ET AGENTS DIPLOMATIQUES ÉTRANGERS [1].

Bylandt (C.-M.-G.-E., comte de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Berlin, accrédité le 12 septembre 1865; également accrédité à Dresde et à Weimar.

Dendrino, conseiller d'État, consul général de Russie à Candie.

Ende (Le major général Jean-Ch.-R. d'), ministre de la guerre de l'électorat de Hesse, relevé de ses fonctions le 16 mai 1866.

Fransen van der Putte (J.-D.), ministre des colonies du royaume des Pays-Bas, du 2 février 1863 au 30 mai 1866.

Friesen (Richard, baron de), ministre des finances du royaume de Saxe, depuis novembre 1858.

Garaschanine (Ilia), président du conseil et ministre de l'extérieur de la principauté de Serbie, depuis avril 1862.

Golesco, agent des Principautés-Unies de Valachie et de Moldavie à Constantinople.

Hardegg (Oscar de), lieutenant-général, ministre de la guerre du royaume de Wurtemberg, depuis le 5 mai 1866.

Heydt (Auguste, baron von der), ministre des finances du royaume de Prusse, depuis le 2 juin 1866.

Kisseleff (Nicolas de), conseiller privé, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie à Florence, nommé le 14 août 1864.

[1] Pour les Ministres d'État et Agents diplomatiques étrangers dont le nom figurait déjà dans les huit premiers volumes, se reporter au tome Ier, p. 363-368, au tome II, p. 379-381, au tome III, p. 379-382, au tome IV, p. 382-386, au tome V, p. 431-433, au tome VI, p. 468-470, au tome VII, p. 439-444, et au tome VIII, p. 467-468.

Layard (Austin-H.), sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères (Grande-Bretagne).

Lippe (Léopold, comte de), ministre de la justice du royaume de Prusse, depuis le 18 mars 1862.

Longworth (J.-A.), consul général de Grande-Bretagne à Belgrade.

Ludwig (Damien), lieutenant-général, ministre de la guerre du Grand-Duché de Bade.

Lyons (Lord), ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nommé en août 1865 [1].

Mavrojeni (Pierre), ministre des finances des Principautés-Unies de Valachie et de Moldavie, du 23 février au 22 mai 1866; ministre des affaires étrangères depuis le 22 mai 1866.

Mehemed-Fuad pacha, grand vizir, président du conseil privé de l'empire de Turquie, depuis novembre 1861.

Meyerfeld (Le général de), ministre de la guerre de l'électorat de Hesse, depuis le 16 mai 1866.

Pfeuffer (François de), conseiller intime de légation, conseiller au ministère des affaires étrangères du Grand-Duché de Bade.

Prokesch-Osten (Antoine, baron de), conseiller intime actuel, internonce et ministre plénipotentiaire d'Autriche à Constantinople, accrédité le 20 décembre 1855.

Wachter (Frédéric de), lieutenant-général, ministre de la guerre du Grand-Duché de Hesse, depuis le 1er juillet 1850.

[1] En remplacement de sir Bulwer. Cf. t. Ier.

TABLE DES MATIÈRES.

MAI 1866. (*FIN.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

12 MAI.

13 MAI.

16 MAI.

17 MAI.

18 MAI.

19 MAI.

20 MAI.

21 MAI.

22 MAI.

23 MAI.

24 MAI.

26 MAI.

27 MAI.

28 MAI.

29 MAI.

JUIN 1866.

1er JUIN.


a39003

002730280b

